

HISTOIRE DE ST-HUGUES
de 1770 à 1883

Manuscrit de
Isidore Desnoyers, Abbé

Transcription de notes manuscrites historiques
par les bénévoles de la Bibliothèque de St-Hugues
pour le bénéfice de ses lecteurs et lectrices

6 janvier 2003

St-Hugues, 6 janvier 2003

Madame Gisèle Dupré, responsable
Bibliothèque de St-Hugues

Madame,

En dactylographiant le texte, j'ai eu quelques difficultés avec la forme (l'orthographe, la ponctuation, les chapitres et sections). Ça n'a pas beaucoup d'importance si l'on considère ce qui nous intéresse d'abord: l'histoire de St-Hugues. J'ai tout de même noté certaines observations pour que le lecteur, ayant sous les yeux un texte imprimé, se rappelle qu'il provient d'un manuscrit du 19^e Siècle. La table des matières terminée en 1927 semble avoir été produite ultérieurement.

1. Dans le texte, il y a beaucoup de majuscules et de virgules, là où l'usage actuel n'en mettrait pas.
2. Dans le texte, il y a parfois des fautes d'orthographe. J'ai transcrit en général en respectant le manuscrit. Je dis "en général" parce que parfois le logiciel utilisé corrigeait automatiquement. Aussi, certains mots sont écrits dans ce qui me semble être la mode d'antan, ex: arpen (arpent), dixme (dîme), habitan (habitants), etc.
3. Les guillemets sont parfois ouverts et non fermés, parfois fermés sans avoir été commencés. Il est difficile de savoir où commencent et finissent certaines citations. J'ai parfois utilisé mon interprétation pour les définir.
4. Les numéros de paragraphes ou de sections n'étaient pas consécutifs. Je les ai changés en conservant l'ordre des chapitres.
5. Au fil du texte, les noms propres ne sont pas toujours écrits de la même manière (ex.: Leclerc (Leclair), de Martigny (De Martigny), Ramesai (Ramsai), etc.). J'ai respecté le manuscrit.
6. Les devises monétaires étaient représentées par des signes que je ne connaissais pas. J'ai tenté de reproduire mécaniquement le plus fidèlement possible ce qui apparaissait au manuscrit. Je crois comprendre que ce qui ressemble à une espèce de "L" barré (£) représente des Louis, mais j'ignore la valeur du symbole représenté par ce qui ressemble à une espèce de "H" et que j'ai représenté par la forme † .

Ce texte a été reproduit tout simplement pour en faciliter la lecture. Que le lecteur me pardonne si, ce faisant, j'ai pu modifier en quoi que ce soit l'original. Bonne lecture.

Marie Lanthier

TABLE DES MATIÈRES

Premiers propriétaires de la seigneurie de Ramesay	1
Claude de Ramesay propriétaire de 1710-1724	1
Biographie de Claude de Ramesay	4
Enfants de Claude de Ramesay	6
Propriétaires de la seigneurie de Bourchemin	8
Patrick Langan propriétaire des seigneuries Bourchemin et Ramesay	12
Premier moulin à scie et à farine à l'embouchure de la Scibouët	13
Thomas Spencer propriétaire d'une partie de Bourchemin et Ramesay	14
Gilbert Jenkin propriétaire d'une partie de la seigneurie Ramesay	14
Description de la seigneurie Ramesay en 1814	17
Hugues Le Moine de Martigny achète les seigneuries Bourchemin et Ramesay	18
Construction du manoir seigneurial	20
Noms des 79 premiers colons	21
Date d'arrivée dans la paroisse de citoyens notables	24
Mariage du seigneur de Martigny avec Julia Archambault	25
Construction d'un moulin à scie sur les terres du 3e rang	26
Construction d'un moulin à farine sur les terres du 2e rang	26
Banqueroute du seigneur de Martigny	26
Mort du seigneur de Martigny	26
David Shaw Ramsay propriétaire de la moitié de la seigneurie Ramesay	27
Conversion au catholicisme du seigneur David Shaw Ramsay	29
David Shaw Ramsay achète le reste de la seigneurie Ramesay	30
Donation du manoir seigneurial au juge T.R. Ramsay	30
Noms des 73 colons qui demandent la formation d'une paroisse	33
Choix du site de l'église par l'abbé Antoine Girouard	35
Choix du patron de la paroisse par Monseigneur Lartigue	36
Donation du terrain pour l'église par le seigneur de Martigny	38
Protestation des censitaires de la seigneurie Langan (St-Simon)	39
Construction d'un presbytère-chapelle terminée le 14 février 1827	41
Messe tous les 15 jours par un vicaire de Saint-Hyacinthe	43
Nom des enfants de la mission de St-Hugues baptisés à St-Hyacinthe	44
L'abbé Amable Brais 1er curé, notice biographique	45
Premier baptême et premier mariage inscrits au registre	45
Bénédictio de la première cloche pour l'église	45
Construction d'un hangar pour le curé	46
Les habitants de Langan (St-Simon) n'appartiendront pas à St-Hugues	47
Première reddition de comptes par Louis Proulx marguillier	47
Le ruisseau des Chênes (St-Guillaume) annexé temporairement à St-Hugues	48
Bourchemin Ouest (du côté de St-Barnabé) annexé à St-Hugues	48
Difficulté entre le curé de St-Hugues et celui de St-Michel-Yamaska	48
Difficulté entre le curé de St-Hugues et le seigneur de Martigny	50
L'abbé Henri-Liboire Girouard 2e curé, notice biographique	51

Requête pour l'érection canonique et civile de la paroisse	51
Mission St-Simon-de-Langan desservie par le curé de St-Hugues	54
Érection canonique de Saint-Guillaume	55
Annexion temporaire du rang Brodeur à St-Hugues	56
Annexion définitive du rang Brodeur à St-Guillaume	57
Visite pastorale de Monseigneur Lartigue	57
L'abbé Louis-Barthélémi Brien 3e curé	58
Donation du terrain en face de l'église par le seigneur Martigny	58
Construction d'une église en bois	59
Élection des syndics pour la construction de l'église	60
Contrat pour la construction de l'église	61
L'abbé Étienne Birs 4e curé, notice biographique	63
Bénédictioin de l'église en bois, le 22 octobre 1835	63
Contrat pour finir l'église	64
Visite pastorale de Monseigneur Bourget	65
L'abbé Louis-Misaël Archambault 5e curé, notice biographique	65
Neuvaine au Bienheureux Alphonse Rodriguez jésuite	66
Contrat pour la construction du presbytère actuel (en 1745)	66
Bénédictioin du presbytère par M. le curé de St-Aimé-de-Bonsecours	71
Visite pastorale de Mgr Jean-Charles Prince	72
Succès de la prédication de la tempérance	73
Construction d'un charnier	73
Don de la fabrique au nouvel évêque de Saint-Hyacinthe	73
Construction de la 1ère chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours	74
Indulgences accordées à la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours	74
Démembrement de St-Hugues pour former Sainte-Hélène	75
État spirituel de la paroisse en 1853	75
Partie de Bourchemin Ouest annexé à Saint-Hugues	76
Vente du banc seigneurial	77
Les francs-tenanciers défendent l'inhumation dans l'église	77
Annexion du rang Sainte-Julie à St-Marcel	78
Exhumation des corps du vieux cimetière	78
Fixation du site de la nouvelle église	78
Bénédictioin du nouveau cimetière	79
Statistiques de la paroisse en 1886	80
Requête à l'évêque pour demander de construire une église	81
Vérification de la requête à l'évêque	81
Élection des syndics pour la construction de l'église	82
Répartition pour la construction de l'église homologuée	82
Contrat pour la construction de l'église	83
Bénédictioin de la pierre angulaire	83
Charroyage de la pierre de taille pour la façade	84
Cent bancs neufs achetés pour la nouvelle église	84
Refus par les syndics d'accepter les travaux de l'église	84
Contrat pour la répartition de l'église	86
Règlement des bancs	87
Bénédictioin de l'église par Monsieur l'abbé Charles La Rocque	87

Défense d'inhumer dans l'église	88
Assurance de l'église, du presbytère et des dépendances	88
Reddition des comptes des syndics de l'église	89
Réparations au portail de l'église	89
Plantation d'arbres sur la place de l'église en 1867	89
Construction de la maison du sacristain	90
Donation d'un terrain à la fabrique par le seigneur Ramsay	90
Cinq jeunes gens de St-Hugues se font zouaves pontificaux	90
Bannière de Saint-Hugues achetée à Lyon	91
Visite pastorale de Monseigneur Charles La Rocque	91
Visite du prince Arthur 3e fils de la reine d'Angleterre	91
Tremblement de terre	92
La foudre tombe sur l'église et faillit l'incendier	93
Visite pastorale de Monseigneur Charles La Rocque	93
Parachèvement des travaux intérieurs de l'église	93
Sommes payées pour sculpture et peinture de la voûte	93
Nom des auteurs des tableaux de l'église	94
Liste des statues et des fresques dans l'église	94
Réparation du presbytère	96
Première menace de retirer les prêtres de la paroisse	97
Seconde menace de l'évêque de retirer les prêtres de la paroisse	99
Troisième lettre de l'évêque au sujet de la réparation du presbytère	100
Homologation de la répartition pour réparer le presbytère	101
Contrat pour la réparation du presbytère	102
Reddition des comptes des syndics	102
Requête de certains paroissiens pour s'annexer à Sainte-Hélène	102
Visite pastorale de Monseigneur Moreau	103
Location d'un terrain de la fabrique pour construire un moulin	105
Monsieur le chanoine Archambault donne sa démission comme curé	105
L'abbé Georges Browne 6e curé	105
Contrat pour les décorations à la voûte en arrière de l'église	106
Liste des marguilliers de 1827 à 1880	107
Date d'achat des principaux objets servant au culte	107
Première école de Saint-Hugues	109
Prêt d'un terrain de la Fabrique pour l'école du village	110
Titulaires des écoles en 1857	111
Liste des titulaires à l'école au village de 1845 à 1882	112
Projet de confier l'instruction des filles aux sœurs grises de St-Hyacinthe	113
Donation d'un terrain aux futures religieuses de Saint-Hugues	114
Construction d'un couvent	115
Arrivée des Sœurs de la Présentation	116
Bénédictio du couvent	117
Achat d'une terre à bois par les religieuses de la Présentation	118
Souscripteurs pour le couvent	119
Donation du terrain de la Fabrique aux religieuses	120
Donation du terrain aux religieuses par David Shaw Ramsay	120
Noviciat des Sœurs de la Présentation transféré à St-Hyacinthe	122

Donation de terrain aux religieuses par David Shaw Ramsay	122
Vente de la terre à bois des religieuses à l'abbé Georges Browne	122
Érection d'un chemin de croix au couvent	123
Profession de 5 religieuses dans l'église de Saint-Hugues	123
Quarante-Heures au couvent	123
Ordination de l'abbé Georges Browne dans la chapelle du couvent	123
Incendie des dépendances du couvent	124
Moulin à l'embouchure de la Scibouët	124
Moulin sur les terres du 3e rang	124
Moulin sur les terres du 2e rang	124
Tannerie près du village	125
Population de 1827 à 1871	126
1er, 2e, 3e jubilé	128
Retraite paroissiale	129
Jubilé de 1842	129
Neuvaine au Bienheureux Alphonse Rodriguez jésuite	129
Jubilé de 1852	130
Quarante-Heures instituées dans le diocèse de St-Hyacinthe	132
Érection du premier chemin de croix dans l'église de St-Hugues	133
Bénédiction en 1852 de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours	133
Mariage du notaire Émery Lafontaine	135
Nonagénaires de 1836 à 1881	136
Institution de la Propagation de la Foi à St-Hugues	138
Organisation de la société de messes dans la paroisse	140
Archiconfrérie du scapulaire	140
Institution de la St-François-de-Sales	141
Prêtres nés dans la paroisse - leur nom	141
Nombre de religieuses nées dans la paroisse	141
Curés et vicaires de St-Hugues	141
Notice biographique des 7 premiers curés de St-Hugues	143

Saint-Hugues

CHAPITRE PREMIER

I. LA SEIGNEURIE DE RAMESAY ET SES PROPRIÉTAIRES

En tout ordre de faits, le lecteur intelligent et tant soit peu amateur d'antiquités est toujours bien aise de remonter à l'origine des choses. Pour le satisfaire, nous consacrons ce premier chapitre de notre travail à un précis historique de la Seigneurie de Ramesay, dans laquelle est renfermée la paroisse de St-Hugues. Malheureusement nos notions sur cette matière sont bien incomplètes et offrent une lacune fort regrettable qu'il nous sera donné peut-être de combler plus tard.

1) 1er Seigneur: Claude de Ramesay (17 octobre 1710 – 1^{er} août 1724)

Le premier Seigneur de Ramesay fut le Sieur Claude de Ramesay, "chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, Seigneur de la Gette, Montigny, et Bois-Fleurant (France) Gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal, Colonel des troupes" (Tanguay, Dictionnaire généalogique, p. 183) à Monnoir, Canada.

Cette seigneurie lui fut concédée le 17 octobre 1710 par Philippe de Rigaud, écuyer, Marquis de Vaudreuil, Gouverneur de la Nouvelle France et par Sieur Jacques Raudot, intendant des finances au dit pays.

Requête

Dans la requête en demande aux autorités civiles de l'époque, le Sieur de Ramesay prie celles-ci "de luy accorder une concession de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur de terres non concédées, savoir: une lieue et demie au-dessous de la rivière Scibouët, qui tombe dans la rivière Yamaska, sur laquelle il se propose de faire faire un moulin à scie; et une lieue et demie au-dessus, avec les isles et islets qui pourraient se trouver dans la dite rivière, vis à vis la dite concession, courant du nord-est au sud-ouest; le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pesche et traite avec les sauvages dans l'estendue de la dite concession et de donner à la dite concession le nom de Ramesay".

Titre

Le titre de concession au "Sieur de Ramesay, gouverneur pour le Roy de la ville de Montréal", est conçu en ces termes: "à quoy ayant égard à la pétition du Requérant et en considération des services que le dit Sieur Ramesay a rendus et rend encore actuellement en ce pays, Nous, (Rigaud et Raudot) en vertu du pouvoir, à nous, conjointement donné et concédé, donnons et concédons, au dit Sieur de Ramesay, la dite concession de trois lieues de front, etc. comme ci-dessus" et luy donnons le nom de Ramesay pour en jouir par luy, ses hoirs et ayant cause à l'avenir, avec tous droits de haute, moyenne et basse justice, chasse, pesche et traitte avec les sauvages dans l'estendue d'icelles, à la charge de laisser les chemins et passages nécessaires, libres pour utilité publique, de porter foy et hommage au château St-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumés suivant la coutume de Paris suivie en ce pays, de conserver et faire conserver les bois et chesnes propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté; de donner avis au roy ou au gouverneur et intendant de ce pays, des mines, minières ou minéraux, si aucuns s'y trouvent; de tenir feu et lieu, et le faire tenir par ses tenanciers; de désertter et faire désertter la dite terre, aussitôt la présente guerre finie; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, laquelle se réserve aussy la faculté de pouvoir disposer des terrains qui lui seront nécessaires, sans payer dédommagement, au cas qu'elle fut obligée à l'avenir de faire construire des forts et autres bâtiments sur la dite concession, et de prendre sur icelle tous les bois propres à bastir, clore et fortifier, qui lui seront nécessaires, sans estre non plus tenue d'aucun dédommagement; et sera tenu le dit Sieur de Ramesay de prendre la confirmation des présentes, dans un an, après la dite confirmation, faute de faire tenir feu et lieu dans l'année, sera la dite concession réunie au domaine de Sa Majesté".

"En foy de quoy, nous les avons signés, et à icelles fait apposer les sceaux de nos armes et fait contresigner par nos secrétaires."

"Fait à Québec le dix-septième jour d'octobre mil-sept-cent-dix".

Signé à l'original: "Vaudreuil" "Raudot"

Et plus bas, "Par Monseigneur Dumoutier"

Et "Par Monseigneur De Lamoraudière" (Pièces et documents, p. 144, 1852)

Ainsi donc, d'après ce titre, la Seigneurie propre de Ramesay était primitivement bornée au Sud, à l'Est et au Nord-Est; par les terres non encore concédées, c'est-à-dire par la future Seigneurie de St-Hyacinthe, concédée le 27 septembre 1748 au Sieur St-François de Rigaud, Écuyer, Seigneur de Vaudreuil, Chevalier et Lieutenant du Roi, et par le township actuel d'Upton, concédé en deux parties, la première, le 21 mai 1800 à David Alexandre Grant; la seconde, le 27 mai 1809 à Louis Schmidt et sa famille (Bouchet) au nord par le fief St-Charles, concédé le 14 août 1801, au Sieur René Fezerel, bourgeois de la ville de Montréal et enfin à l'ouest par la Rivière Yamaska.

Le titre de concession à Monsieur de Ramesay fut confirmé et ratifié par Brevet de Sa Majesté Louis XIV, daté à Marly, le 6 juillet 1711, et signé: "Louis". Et plus bas, "Phelypeaux" conseiller, secrétaire d'état et des finances. Lequel Brevet fut enregistré au Greffe du Conseil supérieur de Québec, le 6 novembre 1711, "suivant et conformément à l'arrêt de ce jour et aux clauses, charges et conditions portées au dit brevet".

Signé "De Monseignat" Conseiller secret du roi, Greffier en chef du dit conseil.

Observons ici en passant, qu'à cette époque, de 1690 à 1712, passim la France fut en guerre contre les Anglais dans sa colonie du Canada, et en Europe, de 1701 à 1712 pour la

succession au trône d'Espagne; laquelle guerre ne fut terminée que par le fameux traité d'Utrecht, 1713.

Nonobstant la clause sacramentelle "à la charge... de tenir feu et lieu et le faire tenir par ses tenanciers; de désertier faire désertier sa terre, aussitost la présente guerre finie", nous osons affirmer que le Sieur de Ramesay ne résida jamais dans Sa Seigneurie d'Yamaska, peut-être même ne la visita-t-il jamais; qu'il n'y fit aucunes concessions de terres, aucuns défrichements, aucun établissement quelconque, pas même le moulin à scie projeté, puisqu'un siècle plus tard, le Sieur Jos. Bourchette parlant de cette Seigneurie disait: "Une très petite partie est cultivée, ou même défrichée" (Topograph. 1815, p. 223).

Cependant la clause "tenir.... et faire tenir feu et lieu dans l'année après la confirmation, faute de quoi, la concession ... sera réunie au domaine de Sa Majesté", cette clause, disons-nous, est formelle et absolue. La raison en est qu'à cette époque primitive, dans l'intention du Roi, "Sa Majesté ne permettait ces concessions que dans la vue de faire établir le pays et à condition que les terres seraient habitées et mises en valeur". Ceci était tellement de rigueur alors qu'en 1711, le roi, ayant été informé que sur certaines Seigneuries antérieurement concédées, "il n'y avait encore aucun habitant d'établi pour mettre les terres en valeur", rendit l'arrêt suivant pour détruire cet abus. Voici en quels termes:

"À quoi, voulant pourvoir, Sa Majesté étant en son conseil, ordonne que dans un an du jour de la publication du présent arrêt, pour toute préfixion et délai, les habitans de la Nouvelle-France auxquels Sa Majesté a accordé des terres en seigneuries qui n'ont point de domaine défriché et qui n'y ont point d'habitans, seront tenus de les mettre en culture et d'y placer des habitans dessus, faute de quoi et le dit temps passé, veut Sa Majesté, qu'elles soient réunies à son domaine, à la diligence du Procureur-Général du Conseil Supérieur de Québec, et sur les ordonnances qui en seront rendues par le Gouverneur et Lieutenant-Général de sa Majesté et l'intendant au dit pays".

"Fait au Conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le 6 juillet 1711."

(1) Signé "Phéliepeaux" Secrétaire d'État. (Ed. Ord, p. 325)

Le même jour, Louis XIV mande à son premier Huissier ou Sergent de signifier le présent arrêt "à qui il appartiendra" et lui en donne tout pouvoir. Signé "Louis" (Ibid.) et "Phéliepeaux".

Cet arrêt entrain en pleine force de loi, un an après la confirmation royale de chaque titre de concession, et aussytost la présente guerre finie; "c'est-à-dire au plus tard, en 1713 pour Mr. de Ramesay. Mais fut-il dépossédé de sa Seigneurie pour n'y avoir pas tenu ni fait tenir feu et lieu". M'est permis de le penser quoique rien ne le prouve. Néanmoins, ses hautes fonctions militaires et de gouverneur de ville le retenant à Montréal, et absorbant tous ses loisirs, il est aussi permis de croire qu'on eut égard à son défaut de se conformer en cela aux exigences féodales et qu'on le laissa en paix.

Notice

La famille du Seigneur de Ramesay, comme son nom l'indique assez était d'origine écossaise, mais naturalisée française depuis des années. Claude de Ramesay naquit en 1657 du Sieur Timothée de Ramesay, et de dame Catherine Gribouillard de la Gaise ou de la Gesse,

Évêché de Laugres (France) (Tanguay, Dictionnaire généalogique, p. 183). Il arriva en Canada en 1685 avec le grade de Lieutenant et devint capitaine ou officier en 1687.

Le 8 novembre 1690, il épousa, à Québec, Dlle Charlotte Denys, fille de Pierre Denys, Écuyer Sieur de la Ronde et Dame Catherine Le Neuf (Ibid.). En sa qualité d'officier supérieur Monsieur de Ramesay fut impliqué dans les guerres continuelles de cette malheureuse époque, contre les Iroquois jusqu'en 1700, et les Anglais jusqu'en 1712. Il fut gouverneur de la ville des Trois-Rivières de 1690 à 1704 (Ferland dit qu'il ne devint gouverneur des Trois-Rivières qu'en 1699 (Vol. II, p. 322). Il est certain qu'il demeura dans cette ville de 1691 à 1699 et amplius; tous ses enfants, nés dans l'intervalle y furent baptisés), puis de celle de Montréal, le 15 mai 1704 jusqu'à sa mort.

En 1699, il fut appelé provisoirement au commandement général des troupes, en Canada; et créé chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, vers 1700 (L'abbé Daniel – Chevalier Benoit).

En 1714, Monsieur Philippe Rigaud de Vaudreuil, 14^e Gouverneur du Canada, étant passé en France, où il demeura deux ans, le Sieur de Ramesay "fut nommé Commandant dans la Nouvelle-France", et ce jusqu'en 1716 (Ferland, Vol. II, p. 397). L'abbé Ferland dit de celui-ci: "C'est un excellent officier et un honnête homme, mais d'un caractère un peu aigre". À Montréal il fit bâtir l'Hôtel du Gouvernement; depuis École Normale Jacques-Cartier.

En reconnaissance des nombreux services qu'il avait rendus à son Souverain, tant dans l'ancienne France que dans la Nouvelle, Monsieur de Ramesay obtint en concession plusieurs seigneuries en Canada, à savoir:

- 1- Le 25 mars 1708, la seigneurie de Monnoir, 2 x 3 lieues;
- 2- Le 17 octobre 1710, la seigneurie de son nom, 3 x 3 lieues, "sur la rivière Sibouet";
- 3- Le 14 février 1713 il acheta de Dame Catherine Le Gardeur, veuve de feu Pierre de Saurel, la Seigneurie de Sorel, 1 ½ x 2 lieues, vendue par autorité de justice (Pierre de Saurel mort à Montréal le 26 novembre 1682);
- 4- Le 24 mars 1713, une concession de 2 x 4 lieues, ou environ, sur la rivière Yamaska, "à prendre depuis la seigneurie de Bourchemin en tirant au sud-ouest; le long de la dite rivière, pour la profondeur et pour le front du costé du sud-est; aux terres non-concédées, et du costé du nord-ouest aux confins de la seigneurie de St-Ours et de celle de Contrecoeur, jusques à la concurrence des dites deux lieues de front et de la dite profondeur; à condition de faire établir les terres de la dite concession par des habitans et d'y faire construire des moulins à scie.... ; et à la charge entre autres, de payer par chacun an, au jour ordinaire, trois deniers de cens au domaine de Sa Majesté; les dits cens portant lots et rentes, saisine et amende suivant la coutume de Paris suivie en ce país.

"En foy de quoy, etc.... "

Fait et donné à Québec, le 24^e mars 1713 (Pièces et documents., p. 454).

Signé: "Vaudreuil" Gouverneur et "Bégon", Intendant.

On voit par la dernière clause de ce titre, que le Seigneur concessionnaire était tenu, pour cette concession, envers le domaine royal, aux mêmes charges sous un rapport, que les censitaires ordinaires envers le domaine seigneurial.

Une observation ne sera pas ici hors de propos; la voici: Il n'est pas facile de bien identifier la position géographique de cette concession, à moins qu'il ne s'agisse des terres de la partie inférieure de la future Seigneurie de St-Hyacinthe, non encore concédée; mais alors quel besoin la Seigneurie de Contrecoeur a-t-elle d'intervenir ici; comme voisine au Nord-Ouest? Pour résoudre la question il est bon d'observer qu'à cette époque, la géographie de cette partie encore inexplorée du pays, était peu connue ou tout à fait ignorée, même des autorités. Pour la plupart, les terres déjà concédées n'avaient été ni mesurées ni bornées officiellement. On demandait des concessions en tel endroit, sans trop connaître les lieux; ni jusqu'où pouvaient s'étendre les Seigneuries octroyées antérieurement. Les autorités, pas plus instruites en cela, peut-être encore moins, que les Requérants, accordaient les concessions telles que sollicitées; et tout était dit pour le moment. De cette manière et sans intention malveillante aucune, il arrivait que les Seigneurs empiétaient involontairement, quelquefois, les uns sur les autres. De là, des embarras, difficultés, querelles et procès entre eux, quand ils en venaient à l'arpentage légal de leurs propriétés respectives. C'est ce qui, plus d'une fois, s'est vu plus tard entre les Sieurs H. M. Delorme, P. D. De Cartzal, Cl. Dénéchaux de St-Hyacinthe, et A. Winhelfoss de St-Charles, de 1806 à 1809.

D'après Bibaud, Jeune, Mr. de Ramesay fut encore Seigneur, par acquisition, des Seigneuries de Vaudreuil et de Raudot. Où est cette dernière, c'est à savoir.

Le Seigneur de Ramesay mourut à Québec, fin de juillet 1724, et fut inhumé le 2 août, dans l'Église Cathédrale de cette ville (Tanguay, Dictionnaire généalogique, p. 183).

2) Les Successeurs de M. de Ramesay (1724 à 1760) (V. St-Simon, p. 100)

Ici, nous sommes forcés d'avouer que nous entrons dans une période de ténèbres pour le moins de 72 années. Qui a succédé à M. de Ramesay comme propriétaire de la Seigneurie de ce nom? Ses héritiers naturels ou le Gouvernement? Nous serions désireux de satisfaire nos lecteurs sur ce point, mais les renseignements recueillis jusqu'à ce jour, nous font totalement défaut. Supposé que ce soient les héritiers du défunt Seigneur, disons-en toujours quelque chose, sans rapport à notre sujet.

Il nous souvient d'avoir lu dans un ouvrage inédit que feu Sieur Claude de Ramesay ne laissa point de postérité. Cela n'est pas; bien au contraire. Dans son Dictionnaire Généalogique (p. 183), l'abbé Tanguay lui fait naître jusqu'à quinze enfants de son mariage avec Dame M. Charlotte Denys. Or, de ce nombre, huit pour le moins ont figuré dans le monde ou en religion, à savoir:

- 1- Charles-Hector, Sieur de la Gesse, capitaine des troupes, Seigneur de Sorel, baptisé à Trois-Rivières le 18 mai 1695; probablement celui qui périt dans le naufrage du chameau 27-28 août 1725, près de l'Île du Cap-Breton, à deux lieues et demie de Louisbourg (Ferland, Vol. II, p. 428).
- 2- M. Catherine, baptisée à Trois-Rivières le 7 juillet 1696, Ursuline à Québec, dite Sœur Ste-Radegonde; inhumée à Québec, le 18 mai 1725.
- 3- Une autre sœur de celle-ci, dit-on, entra aussi en religion.
- 4- Louise Geneviève, baptisée à Trois-Rivières le 22 novembre 1699, épousa un Sieur Deschamps de Boishébert, capitaine d'infanterie, Seigneur de la Boutellerie ou Rivière

Ouelle, mort en 1735. Le 7 octobre 1736, elle obtint en concession 1 ½ x 4 lieues derrière la Seigneurie D'Autray (La Noraye; et de plus vu qu'elle avait été en communauté de biens avec feu son mari, "et comme tutrice naturelle de ses enfants", elle possédait déjà la Seigneurie de la Rivière-Ouelle, 2 x 1 ½ lieues, elle demanda et obtint le 20 octobre 1750, dans les profondeurs de la Boutellerie, une augmentation de 2 x 2 lieues.

- 5- Élizabeth, épousa Louis de la Corne, Ecuyer, Sieur de la Chapt, Seigneur de Terrebonne, fils de Jean Louis de la Corne, Sieur de Chapt, Chevalier, et de Dame Marie Ricaudy de Contrecoeur (Tanguay, Dictionnaire généalogique, p. 167).
- 6- Magdel. Angélique, baptisée à Montréal, le 21 janvier 1701; et
- 7- Françoise Louise, baptisée à Montréal le 8 juillet 1705, gardèrent le célibat. Le 12 juin 1739, elles obtinrent, conjointement avec leurs sœurs Geniève et Élizabeth, et leur frère J. B. Nicolas-Roch, une augmentation de 2 x 3 lieues à leur Seigneurie de Monnoir. Le 18 juin 1739, Angélique, Louise et Élizabeth reçurent aussi en concession "un restant de terrain derrière la Seigneurie de Saurel" contenant 1 ½ lieue ou environ en superficie". De plus, le 3 novembre 1746, Dlle Louise Ramesay de la Gesse reçut en don de Mgr Dosquet, ancien Évêque de Québec, la partie Ouest du fief Bourchemin. Enfin, le 25 octobre 1749, elle obtint encore en concession, une étendue de terre de 6 x 6 lieues, au nord du Lac Champlain (Pièces et documents). Dlle Louise de Ramesay habita longtemps à Montréal, elle vint plus tard se fixer à Chambly où elle était en 1774. Elle mourut le 22 octobre 1776 "munie des Sacrements de l'Église", âgée de 71 ans, 3 ½ mois. Le Gouverneur se montrait libéral envers la famille de Ramesay pour l'aider à tenir honorablement sa position dans la société; sans doute aussi en reconnaissance des services que le père et les garçons avaient rendus et rendaient encore au pays, et probablement pour récompenser les filles de leur dévouement à soulager l'humanité souffrante. En effet, plusieurs d'entre elles, Angélique, Louise et Élizabeth se distinguèrent par leur charité envers les pauvres, et surtout en exposant leur vie pour assister les pestiférés dans une épidémie qui sévit cruellement, de leur temps, à Montréal (L'abbé Daniel-Bibeau).
- 8- J. B. Nicolas-Roch de Ramesay, Capitaine de troupes en Canada, né à Montréal le 4 septembre 1708, épousa à Trois-Rivières le 6 décembre 1728 Dlle Louise Godfroy, fille majeure de 22 ans du Sieur René Godfroy, ennobli en 1691, sous le surnom de Tonnancour, procureur et conseiller du roi: Lieutenant général, en 1717 et de Dame Marguerite Arneau (Tanguay, Dictionnaire généalogique, p. 274). D'aucuns disent que Sieur J.B. N.-R. de Ramesay fut élevé à la dignité de Chevalier de St-Louis, comme son père et son frère aîné Charles-Hector. Il fut Seigneur principal de la Seigneurie de Monnoir, pour laquelle il obtint des autorités une augmentation à l'Est et au Sud, le 12 juin 1739 (vid. p. 6).

En sa qualité d'officier des troupes, il dut prendre une part active dans les guerres qui précédèrent la conquête du pays par les Anglais. Il se distingua surtout aux Mines (Acadie) par une victoire signalée qu'il remporta, avec 300 hommes, canadiens et sauvages, sur le Colonel Noble, le 11 février 1747, et ce, au milieu d'une violente tempête, où les soldats improvisés firent usage de raquettes, ce qui leur donna un grand avantage sur les Anglais (Ferland, Vol. II, p. 480). À la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, Sieur de Ramesay commandait la garnison de Québec. On lui a reproché d'avoir consenti trop facilement à la capitulation de cette ville; mais il ne le fit que sur l'ordre de Monsieur de Vaudreuil, Gouverneur (Ibid, p. 583).

Après la conquête il passa en France avec maints autres officiers et y finit ses jours. Ajoutons, d'après un biographe contemporain, que la famille de Ramesay était de la même race que l'élève du célèbre Fénelon de Cambrai, Louis duc de Bourgogne, fils aîné du Grand-Dauphin de France, et petit-fils de Louis XIV, né en 1682, mort en 1712; et aussi allié à l'ancienne et puissante Maison des Douglass d'Écosse. Elle est aujourd'hui éteinte en Canada depuis plus d'un siècle (L'abbé Daniel).

Dlle Françoise Louise de Ramesay, croyons-nous, morte en 1776 fut la dernière survivante (V. St-Simon, p. 101).

II. BOURCHEMIN

1) Mgr Dosquet, Évêque de Québec (1725 à 1739)

Le lecteur va être surpris sans doute, de rencontrer ici, mêlé à notre récit, le nom de Mgr P. Herman Dosquet, Coadjuteur puis 4^e Évêque de Québec. Cependant Sa Grandeur n'y est pas tout-à-fait étrangère, comme nous allons le voir. Pour l'intelligence de ce qui suit, disons, tout d'abord, que le fief Bourchemin Est, faisant depuis des années partie de la Seigneurie de Ramesay, il est tout naturel et à propos d'en parler.

Le fief Bourchemin Est et Ouest fut concédé le 22 juin 1695, par Louis de Buade comte de Pelluan et de Frontenac, Gouverneur et Jean Bochart, Chevalier, Seigneur de Champigny, Intendant, à Jacques-François Chevalier Sieur de "Bourchemin de l'Hermitière; Lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays où il était marié et établi" à Champlain.

Au terme du titre de concession, les autorités accordent "au dit Sieur de Bourchemin une lieue et demie de terre de front de chaque côté de la rivière Oüamarca (Yamaska) icelle comprise, à prendre une demie lieue au-dessous du ruisseau dit Salvaye, et une lieue au-dessus, en lieux non concédées, sur pareille profondeur courant nord-ouest et sud-est, avec les isles, islets et prairies adjacens Le tout, avec les privilèges et charges ordinaires, entre autres, d'y tenir feu et lieu et le faire tenir par ses tenanciers; de commencer aussitôt la présente guerre finie, à désarter la dite terre et la faire habiter (sinon à peine d'être déchu de la possession d'icelle) (Pièces et documents, p. 422). Or, le Sieur du Bourchemin, marié à Champlain le 13 novembre 1687, à Dlle Elizabeth Dizy-Montplaisir, fille mineure de Sieur Dizy-Montplaisir, et de Dame Marie Drouillard mourut vers l'année 1697, ne laissant que deux enfants, Marie-Anne, baptisée à Champlain, le 10 novembre 1689, et François, baptisé à Champlain, le 27 octobre 1691, mort à Montréal le 6 avril 1703. Sa veuve, remariée à Champlain, le 26 janvier 1698, à Alexis Guay, mourut à Montréal le 14 février 1703. Nous avons tout lieu de croire, pour plusieurs raisons qu'alors si non plutôt les deux fiefs Bourchemin Est et Ouest retombèrent sous le domaine de la couronne impériale (vid. St-Simon, p. 94).

Messire Pierre Herman Dosquet, natif de Lille, en Flandre, Prêtre de St-Sulpice, séjourna au séminaire de Montréal de juillet 1721 au 15 août 1723. Retourné en France, il fut sacré Évêque de Samos le 25 décembre 1725, par sa Sainteté Benoit XIII. Après la mort de . St-

Vallier, le 26 décembre 1727, . Louis François Duplessis de Mornay, Évêque d'Euprénie in partibus et coadjuteur du défunt prélat fut reconnu, à Paris, Évêque de Québec le 31 mai 1728. Celui-ci demanda et obtint pour coadjuteur l'Évêque de Samos. Mgr Dosquet revint donc en Canada, le 23 août 1729, prit l'administration du diocèse au nom de Mgr de Mornay, qui ne mit jamais le pied dans le pays, et; par la démission du Titulaire, le 12 septembre 1733, devint Évêque de Québec en 1734 (août) (Répertoire Clergé, pp. 6-7).

Mgr Dosquet était alors en France. Il revint au Canada sur la fin de l'année et y resta jusqu'à l'automne 1735. Le climat du pays ne lui étant pas favorable, il retourne alors en Europe, pour toujours, et donna sa démission d'Évêque de Québec, le 25 juin 1739. Il résida ensuite, tantôt à Rome, tantôt en France, et mourut à Paris, le 4 mars 1777, âgé de 86 ans, selon Tanguay, de ... 83, d'après l'abbé Ferland (Ferland, Vol. II, p. 445).

Maintenant, pour en revenir plus directement à notre sujet: il paraît constant d'après certains documents isolés et incomplets, que tout le fief Bourchemin Est avait été réuni au domaine royal (non) ou bien était devenu la propriété du Marquis de Vaudreuil (oui). Effectivement, l'un de ces documents dit que Philippe de Rigaud, Sieur de Vaudreuil, Gouverneur, vendit ce fief à Mgr l'Évêque de Samos (Archives Massuë). Était-ce comme propriétaire privé ou comme Gouverneur? Peu importe. Mais quand cette transaction eut-elle lieu? Ce doit-être au plus tard en septembre 1723 puisque Monsieur de Vaudreuil mourut le 10 octobre suivant (c'est le 19 octobre 1731). Mais alors, Mgr Dosquet n'était tout au plus qu'Évêque nommé. Peut-être aussi, fut-ce pendant le premier séjour de celui-ci en Canada, 1721 à 1723? et qu'alors il transigeait avec Monsieur de Vaudreuil, soit en son propre nom, soit en celui de la Corporation du Séminaire de St-Sulpice à Paris? Quoiqu'il en soit de ces hypothèses, toujours est-il constant que Mgr P. H. Dosquet, 4^e Évêque de Québec, fut Seigneur de Bourchemin. Supposez maintenant (pour lever et préciser tous ces doutes, voir cahier de la paroisse de St-Simon, pp. 75, 93) qu'il l'ait acquis en son propre nom et pour se créer une source de revenus, durant sa position précaire de coadjuteur à Québec, c'était dans tous les cas, une bien pauvre spéculation car, admis que le digne Prélat ait eu la volonté de faire des concessions et des défrichements pour le mettre en valeur, il ne le put et n'en fit pas.

Lorsque l'Évêque de Québec eut laissé le Canada et qu'il se fut démis de son titre, il céda Bourchemin Est aux Messieurs (Les Sulpiciens) du Séminaire St-Sulpice de Paris, ceux de Montréal en ayant la jouissance et l'usufruit. Il en fut ainsi, jusqu'à la conquête du pays par l'Angleterre, en 1760. Il paraît qu'alors, cette portion de Bourchemin fut réunie au domaine de la nouvelle Couronne impériale ou donnée à quelque favori Anglais. Si c'est le cas, ne serait-ce pas par hasard, au Sieur Patrick Langan? Non.

2) 1731

Lorsqu'il n'était encore que coadjuteur, Mgr Dosquet avait demandé et obtenu, le 15 octobre 1731, de Charles Marquis de Beauharnois, Gouverneur, et de Gilbert Hocquart, Intendant, une Concession de 4 x 4 lieues de chaque côté de la rivière Yamaska, icelle rivière comprise, sur les terres non-concédées, au dessus de la Seigneurie accordée en 1710 à Monsieur de Ramesay. Mais, en vertu des arrêts du Conseil d'État des 6 juillet 1711 et 15 mars 1732, cette Concession avait été réunie au Domaine de Sa Majesté par Jugement, aux dits Sieurs Beauharnois et Hocquart, daté du 10 mai 1741, faite par le dit Seigneur Évêque Concessionnaire, de n'avoir pas mis en culture et en valeur la dite Terre..... et de n'avoir pas placé et établi des habitans dessus. Ce Jugement fut rendu nonobstant l'allégation présumée de

Monsieur Dosquet que l'année même de la date du dit arrêt, le 15 mars 1732, les affaires du diocèse l'appelèrent en France; qu'il a fait venir de France des moulanges qui se sont gâtées à la longue sans avoir été employées; que de nouvelles affaires l'engagèrent à un second voyage (1734). De plus, par un Écrit du 15 mars 1741, signé: "Rançonnet", celui-ci déclare; sans vouloir se rendre garant des faits dont il n'est pas assez instruit, "que Monsieur Dosquet a vraisemblablement donné une partie de la Seigneurie au Séminaire de Montréal; qu'il apprend en ce moment que Monsieur Gosselin, missionnaire à la rivière Chambly (à St-Charles) a déclaré depuis peu à Monsieur le procureur général, qu'il a actuellement plusieurs habitans sur sa terre y tenant feu et lieu." (P. & D. p. 156, Ed. Grd. II p. 557) Ces 4 x 4 lieues font certainement parties actuelles de l'ancienne Seigneurie de St-Hyacinthe.

3) Louise de Ramesay – La Gesse (1744 à 1774)

Quant à la partie Ouest de Bourchemin, elle ne nous intéresse en rien ici. Néanmoins, pour satisfaire la curiosité du Lecteur, nous disons qu'en 1744, Dlle Louise de Ramesay La Gesse demande à Mgr Dosquet de vouloir bien la lui céder en pur don. Sa Grandeur acquiesça volontiers à son désir par la lettre suivante: "J'ai reçu les Lettres par lesquelles vous demandez la partie qui me reste de la Seigneurie achetée de M. de Vaudreuil. Je vous l'accorde bien volontiers.... Je suis charmé d'avoir cette petite occasion de témoigner mon attachement pour votre famille.... "

"Rome 21 février 1745" Signé Lanc. Évêque de Québec"

Le même jour, Mgr Dosquet nomme Messire François Elzéar Vallier, du Séminaire de Québec, son Procureur spécial à l'effet de passer en son nom, acte de donation à Dlle de Ramesay. Dans cet acte du 3 novembre 1746, il est dit que Messire Vallier, au nom qu'il agit "fait donation pure et simple ... à Dlle Louise de Ramesay La Gesse, fille majeure demeurant ordinairement à Montréal de la moitié de la Seigneurie de Bourchemin qui est la partie restant au Sud-Ouest de la rivière Yamaska ... consentant que la dite Donnataire en soit mise en bonne possession par qui et ainsy qu'il appartiendra:

Passé à Québec, 1746, le 3 novembre avant-midi."

Signé: "Vallier. Louise de Ramesay La Gesse. Dulaurent.

"Bourcault" Notaires (Archives Massuë)

Les parties Est et Ouest de Bourchemin furent respectivement et légalement partagées entre Dlle de Ramesay et Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal par Monsieur Péladeau arpenteur, suivant son Procès-Verbal du 18 février 1749. Dlle de Ramesay fit de ce fief la plus ancienne concession de terre dont la date soit connue, viz. 3 x 40 arpents "en bois debout de haute futaie" le 13 novembre 1760 à Sieur Jos. Brisebois, de St-Michel d'Yamaska.

Le 25 août 1774, celle-ci vendit sa part, 3 000 H à Thomas Barrow, père, Ecuyer, Député, Paye-maître de Montréal.

Thomas Barrow, fils, succède à ce dernier, vers 1784 et tint fief jusqu'en 1790. Après lui, Dame Mary Barrow sa veuve, eut la haute-main dans la gestion des affaires seigneuriales. Vers 1814 elle légua Bourchemin-Ouest, avec la plus grande étendue à Margaret et Jane-Ann Barrow.

Enfin le 13 janvier 1835, celle-ci le vendit avec Bourgmarie Ouest £ 2250, à Aimé Mar..., Écuyer de Varennes.

4) Période obscure (1760 à 1796)

Revenons maintenant à Ramesay propre et à Bourchemin Est qui seront désormais confondus. Nous les avons suivis, souvent à tâtons jusqu'à l'année 1760. Mais ici, nous nous trouvons au plus profond de notre période de ténèbres historiques. Nous avons déjà lancé de l'avant le nom d'un Sieur Patrick Langan, qui plus tard jouera un certain rôle dans les fastes seigneuriales de Ramesay; mais à l'époque où nous en sommes, il ne nous apparaît que comme un personnage légendaire. Et d'abord, qu'était ce Monsieur Langan? Un Anglais, sans doute? Quand et comment devint-il propriétaire de cette Seigneurie? Lui fut-elle donnée en récompense de quelques services signalés rendus à l'Angleterre, lors de la conquête du pays? ou bien, par qui et pour quelle somme lui fut-elle vendue? Voilà autant de questions intéressantes auxquelles nous serions heureux de pouvoir répondre. Peut-être pourrons-nous le faire un jour? Passons donc sans transition de l'année 1760 à 1796; car c'est ici que la lumière recommence à se faire devant nous.

5) Patrick Langan, Ecuyer, Seigneur (16 novembre 1797)

En 1796, Patrick Langan, Ecuyer, époux de Dame Juliana Langan, demeurait à Montréal. Le 13 juin, il acheta pour 450 H, du S.J.B. Raymond, Négociant de la rivière La Tortue, Seigneurie de La Salle, le Lac Métapédiac, à environ dix lieues de Matane, avec une lieue de terre de profondeur, "tout autour du dit lac, à titre de Fief et Seigneurie" (Grefte Chaboillez, Notaire à Montréal). Mais antérieurement à cette date, Sieur Langan était déjà devenu seul propriétaire des Seigneuries Ramesay et Bourchemin Est, le 19 septembre 1796.

En mai 1796 à sa réquisition William Saxe, arpenteur, mesura et borna les deux fiefs. Opérant d'après les titres primitifs, le dit arpenteur trouve environ 3 lieues, depuis la ligne seigneuriale de St-Hyacinthe le long de la rivière Yamaska, jusqu'à une demi-lieue plus bas que l'embouchure du ruisseau Salvaille; de ce point en droite ligne, longeant la frontière sud du fief St-Charles, jusqu'aux terres de la Couronne (aujourd'hui Upton) 3 $\frac{3}{4}$ lieues de là en droite ligne, vers le sud, il compte aussi 3 $\frac{3}{4}$ lieues; revenant de là parallèlement en ligne droite, de l'Est à l'Ouest, jusqu'au point de départ; c'est-à-dire à la rivière Yamaska, le long de la Seigneurie de St-Hyacinthe, il trouve encore 3 $\frac{3}{4}$ lieues. D'où il suit: dit le Procès-Verbal du Sieur Saxe, que cette étendue contient 79 380 arpents en superficie, c'est-à-dire 15 876 arpents superficiels plus que les trois lieues carrées que doit avoir la Seigneurie Ramesay, de par son titre primitif. Cette différence.... dit-il, est ajoutée à celle-ci pour compenser pareille quantité de terre enlevée à Ramesay, par la Seigneurie Bourchemin, concédée antérieurement (22 juin 1695 ibid) (V. St-Simon, p. 103).

D'après leur titre original, les anciens Seigneurs de Brouchemin avaient droit à une lieue et demie de terre en front, à prendre une demi-lieue plus bas que le ruisseau Salvaille, et une lieue au dessus, de chaque côté de la rivière Yamaska. La Seigneurie de Ramesay ne fut concédée que le 17 octobre 1710. Or, lorsque les premiers firent arpenter leur domaine, ils n'y

trouvèrent pas la quantité de terre accordée par leur Titre. En leur qualité de premiers-nés il leur était permis pour la recouvrer d'empiéter sur leur cadet; ce qu'ils firent. Ils prirent donc sur Ramesay 15 876 arpents supplémentaires, à l'Est de l'Yamaska, tirant vers le Sud, et se les approprièrent de par la loi. Ceci explique pourquoi le premier rang de la paroisse actuelle de St-Simon appartient, aujourd'hui, en partie à Bourchemin.

Il est probable que le Sieur Langan fit quelques Établissements sur son Domaine à l'entrée de la rivière Sibouët dans l'Yamaska. Cependant, il est de tradition à St-Hugues, que, vers la fin du dernier siècle, un Monsieur John Jones de Sorel, alors propriétaire "en roture" de 12 x 40 arpents de terre dans Bourchemin, fit construire un moulin à farine et à scies à environ deux arpents de l'embouchure de la dite rivière. Mais, dit-on, ce premier Établissement, dans la Seigneurie, ne put subsister longtemps, à raison des difficultés à maintenir la chaussée, et du défaut de voies faciles de communication entre le grand et le petit Masca, les seuls centres un peu peuplés qu'il y eut alors dans ces quartiers.

Du moment où nous l'avons fait paraître sur la scène, Monsieur Langan ne resta pas longtemps seul propriétaire de la Seigneurie Ramesay-Bourchemin, il trouva bientôt l'occasion d'en aliéner une partie en faveur d'un Sieur Gilbert-Jenkins, marchand de la ville d'Albany en août 1797.

Mais avant de passer outre, observons que, dans les transactions sous relatées, il n'est question que de 54 000 acres de terre, ce qui forme un peu plus que la superficie primitive de Ramesay seul, c'est-à-dire 3 x 3 lieues, soit 9 lieues ou 63 504 arpents. Comme nous le verrons plus loin, il y avait, en outre, le long du fief St-Charles, un campeau de 24 x 40 arpents, excédant la dite quantité de 64 000 acres. Or donc le 23 août 1797, Sieur G. Jenkins, résidant alors à Albany, constitua son Procureur, à toutes fins, son ami Thomas Spencer, aussi de la même ville.

Le 16 novembre suivant, Patrick Langan, Ecuyer, bourgeois de Montréal et Dame Juliana Langan, son épouse vendirent au dit Spencer, de présent à Montréal, agissant alors en son propre et privé nom, la moitié indivise de 64 000 acres de terre dans la Seigneurie Ramesay-Bourchemin sur la rivière Yamaska. Dans cette étendue est réservé un lopin de terre de 12 x 40 arpents, alors possédé par Monsieur John Jones.... laquelle quantité de 12 x 40 arpents est remplacée en arrière.

Le Sieur Langan se réserve pour lui, les Isles dans la Rivière Yamaska et les moulins qui sont au confluent de la rivière Sibouët, et compris dans les bornes de la sus dite moitié de Seigneurie vendue. Cette vente est faite aux charges, et devoirs féodaux ordinaires, tels qu'exprimés dans l'acte de concession originaire envers le Domaine de la Couronne, et, de plus pour le prix de 7 446 piastres d'Espagne dont 410 ½ présentement payées (Greffé Chaboillez, Notaire à Montréal). Cette portion des Seigneuries Ramesay et Bourchemin, ainsi vendue, contenait 34 000 acres en superficie, et était prise dans la partie Sud-Est des dits fiefs. Notons bien, en passant, qu'à cette époque, il y avait des moulins bâtis près l'entrée de la rivière Sibouët.

Le même jour, 16 novembre, Monsieur Langan et son épouse vendent l'autre quasi moitié indivise de 64 000 acres, mesure anglaise, au Sieur Gilbert Jenkins, résidant alors au Village d'Athens, Comté de Greene, État de New-York, Thomas Spencer, fondé de pouvoir à cette fin, faisant pour celui-ci. Par cet achat, Sieur Jenkins acquiert tous les droits seigneuriaux.... lucratifs,..... honorifiques, privilèges, hérédités, attachés au dit Terrain et y appartenant. Cette vente faite avec les mêmes réserves par le Sieur Langan et aux mêmes charges que ci-dessus

envers la Couronne portées au Titre originaire et, de plus, pour le prix et somme de 5 334 piastres d'Espagne, dont 334 payées comptant, le reste, 5 000 dites piastres, payable à Montréal, le 1^{er} novembre 1798, avec l'intérêt légal.

Signé à l'acte: Patrick Langan, Juliana Langan, Thomas Spencer Procureur, John Will, Delisle, N.P. Louis Chaboillez, N.P. (Paraphe) (Ibid)

Désormais, la Seigneurie Ramesay Bourchemin sera divisée légalement en deux parties distinctes. L'une sera connue sous le nom de Seigneurie Langan et l'autre sous celui de Seigneurie Ramesay propre. Pour le moment, nous n'avons qu'à nous occuper de celle-ci, la première ne nous regardant plus, quant à présent.

III. SEIGNEURIE RAMESAY PROPRE

1) 1er Seigneur: Gilbert Jenkins (16 novembre 1797 – 31 décembre 1818)

Après les transactions ci-dessus relatées, la Seigneurie Ramesay Bourchemin resta indivise entre les deux co-propriétaires jusqu'au 24 août 1804. C'est alors que les deux co-Seigneurs jugèrent à propos d'en venir à un partage légal, mieux défini et plus tranché. Pour ce faire, le Sieur Gilbert Jenkins retenu par son commerce dans la ville d'Hudson, N.Y. où il était marchand, constitua Sieur Elisha Jenkins de la ville d'Albany, son agent et Procureur ad hoc.

Le 24 août 1804, Patrick Langan, écuyer de Montréal et le dit E. Jenkins ès qualité, comparaissent à Montréal, par devant les Notaires Chabouillez et Prévost et procèdent au partage définitif des Seigneuries Ramesay et Bourchemin Est. Pour opérer ce partage équitablement, il est d'abord convenu entre les deux co-partageants qu'une ligne imaginaire de division sera tirée à travers les 64 000 acres de terre et courra "en commençant à trois arpens au Sud de l'embouchure de la Rivière Sibouët, sur la Rivière Yamaska sur le front de la Seigneurie de Bourchemin, et de là, jusqu'à l'arrière ligne de la Seigneurie de Ramesay, parallèle à la ligne qui divise les dites Seigneuries Bourchemin et Ramesay de la Seigneurie de St-Hyacinthe."

Dans les 64 000 acres, au Sieur G. Jenkins appartiendra la portion de Seigneurie sise au nord-est de la dite ligne imaginaire, laquelle portion est bornée en front, partie par l'arrière fief St-Charles, et partie par une part réservée au Sieur Langan, d'un côté, au sud-est, tenant "à la partie échue au dit P. Langan; d'autre côté et par derrière aux terres de la Couronne; ensemble avec les moulins, maisons et bâtisses érigées sur la dite part de terre échue au dit Gilbert Jenkins, près de l'embouchure de la rivière Sibouët; pourvu que ces limites contiennent la quantité de 30 000 acres de terre en superficie, mesure anglaise. Si non le déficit sera pris sur la part du dit P. Langan et remis au dit Gilbert Jenkins dans un morceau carré", à l'angle nord-est formé par la ligne de division et les terres de la Couronne.

Dans cet acte de partage il est dit qu'un morceau de terre longeant le fief St-Charles, excédait la quantité de 64 000 acres; que partie de ce campeau avait été concédée précédemment à Sieur John Jones "en roture", et que l'autre partie avait été vendue par P. Langan et son épouse, au dit Gilbert Jenkins. Il est convenu entre les parties que "cette pièce ou morceau de terre appartiendra en entier" au dit Patrick Langan, lequel garde pour sa part de Seigneurie la portion Sud-Est de Ramesay-Bourchemin, comprenant 34 000 acres en superficie.

Enfin, il est stipulé, dans le dit acte, que les deux co-partageants seront respectivement soumis à tous les droits féodaux, exigences, services et devoirs requis par l'octroi originaire de la Seigneurie envers le Domaine de la Couronne impériale.

Signé: "Patrick Langan, Elisha Jenkins, Chs Prévost, N.P. (Paraphe) et Ls Chabouillez, N.P. " (Ibid)

Au temps du dit partage, le Sieur G. Jenkins, était en voyage, ou sur le point d'entreprendre un voyage en Chine, pour fins commerciales. Son Procureur E. Jenkins promet que, dans l'espace de douze mois après son retour à l'État de N.Y., lui G. Jenkins ratifiera, agréera et confirmera le présent acte de partage. En conséquence, le 10 août 1805, Sieur G.

Jenkins étant de retour à la ville d'Hudson, sa résidence, nomma Stephen Swell, écuyer de la cité de Montréal, son Procureur Général à l'effet spécial de ratifier et confirmer le sus dit acte, et ce, en présence des sous-signés:

"Enoch Barnard" et B. Throop, Jun. "Signé" Gilbert Jenkins.

Cependant, ce ne fut que le 29 novembre 1808 que le Sieur Stephen Swell put confirmer et ratifier légalement le susdit acte de partage par devant les Notaires "Ls Chabouillez" et "Louis Sarault" (Ibid).

Monsieur G. Jenkins, tout à son commerce aux Etats-Unis, ne paraît pas s'être beaucoup soucié d'une propriété qu'il prit sans valeur, et qui resta telle, ou à peu près, entre ses mains. Ses occupations et aspirations étaient loin ailleurs. Aussi n'y tient-il jamais, ni feu ni lieu par lui-même. On peut croire néanmoins qu'il la visita quelquefois; qu'il y fit construire "Maisons et bâtisses près de l'embouchure de la Rivière Sibouët", mais de colonisation, de concessions de terres, de défrichements appréciables par des Tenanciers, point, pas plus que n'avait fait son Prédécesseur immédiat, S. P.Langan.

Nous savons déjà que la Seigneurie Ramesay-Bourchemin eut son berceau à l'entrée de la rivière Sibouët, ou Chibouët, en 1790; mais elle demeura longtemps à l'état d'Enfance, puisque plus de vingt-(cinq) ans après l'érection d'un chétif et éphémère Établissement en cet endroit, on n'en rencontrait presque nulle part ailleurs dans toute la Seigneurie; les faits et la tradition sont là pour l'attester.

Jos. Bouchette, Écuyer arpenteur, topographe, qui écrivait vers 1814, parle ainsi de Bourchemin-Ramesay. Faisant la comparaison de la qualité du sol dans les 4 fiefs contigus, possédés alors par Dame Veuve T. Barrow; il dit: "Bourchemin dans l'endroit où l'Yamaska le traverse, est le mieux habité; mais là même, la culture n'a pas fait de très grands progrès: en effet la plus grande partie de ces concessions est encore couverte de bois, parmi lesquels on peut trouver un peu de bon bois de construction, mais les espèces inférieures y sont en assez grande abondance."

Passant ensuite à Ramesay (dans son entier) l'auteur ajoute: "Une très petite partie de cette Seigneurie est cultivée, ou même défrichée (sans doute près dès limites de St-Hyacinthe). À juger de la qualité de la terre par le bois qui y croît, on a tout sujet de supposer qu'on pourrait la mettre en œuvre avec espoir de succès. Vers le Nord-Est il y a quelques marais, abondamment couverts de cèdres et de pruche blanche, indices certains d'un tel sol; mais les bois des parties plus élevées sont d'une bien meilleure espèce, et ils indiquent dans quelques endroits que le terrain est d'une qualité forte et bonne. Elle (la Seigneurie) est arrosée par la rivière Chibouët, qui a sa source dans les forêts. D'après un cours irrégulier, tombe dans l'Yamaska" (Topographie du Bas-Canada, Edition 1815, p. 223).

En 1818, Monsieur Gilbert Jenkins, demeurant alors au village d'Athens, Cté de Greene, N.Y. trouva une occasion favorable de vendre sa propriété de Ramesay-Bourchemin possédée par lui, depuis vingt-un an. Comme nous venons de le voir, il l'avait laissée presque inculte, soit par indifférence à cet endroit, soit par suite de difficultés insurmontables pour lui, de la mettre en valeur. Voici le fait.

Dans le cours de l'été, Sieur Hugues Lemoine de Martigny, âgé de 24 ans, "Clerc-Avocat... de la Cité de Montréal", voyageait dans l'État de N.Y. pour étudier l'anglais. Étant à

Albany il y rencontra le Seigneur de Ramesay-Bourchemin, lequel lui proposa d'acheter sa propriété du Canada. Le jeune aventurier, sans moyens ni ressources personnelles, se laisse prendre à l'appas et accepte la proposition. Donc le 3 août 1818, ils font entre eux à Albany, l'accord suivant, "sous signatures privées" savoir: Le S.G. Jenkins promet céder au Sieur H. de Martigny "tous les droits de propriété et autres quelconques" sur 30 000 acres de terre qu'il possède dans la Seigneurie Bourchemin-Ramesay, tels qu'à lui livrés par l'acte de partage du 24 août 1804", sans autre garantie que de ses faits et promesses," cette cession sera faite moyennant le prix et somme de \$8 000 payables, \$4 000 le 1^{er} février 1820, \$2 000, un an après et \$2 000 le 1^{er} février 1822. Si non les deux derniers termes écoulés, Sieur De Martigny devra payer 7 par cent d'intérêt depuis le 1^{er} février 1820. À la condition toutefois que Jacques Lemoine de Martigny, père de Hugues, se porte caution par Billet pour son fils. À ces conditions, M. Jenkins promet passer acte de vente au Sieur Hugues de Martigny. Celui-ci ayant consenti à tout, on signe l'accord:

"Gilbert Jenkins Hugues Lemoine De Martigny" et aussi
"Elisha Jenkins" témoin (Greffe Doucet, Notaire à Montréal)

Le même jour, Sieur G. Jenkins nomme Stephen Swell, Ecuyer Avocat de Montréal son Procureur ad hoc.

2) Hugues Lemoine de Martigny (31 décembre 1818 au 1^{er} février 1845)

Monsieur Hugues Lemoyne de Martigny, sans avoir été un homme très éminent peut être néanmoins considéré comme le fondateur de la Seigneurie de Ramesay-propre, le père de la colonisation dans ce Fief, et le créateur à certains égards de la paroisse de St-Hugues. En effet pendant les 25 années qu'il habita cette place, il y joua un rôle assez important, quoique non toujours marqué au coin de la sagesse, de la prudence et d'un jugement juste sain et solide.

Ce second Seigneur de Ramesay-propre naquit à Ste-Anne de Varennes, le 9 janvier 1794 de Jacques Lemoine de Martigny, Écuyer, futur Seigneur du fief St-Michel et de Dame Félicité Bailly de Messein, veuve de feu S. Alexis Desaulniers, Vivant, Seigneur, mariés à Varennes, le 25 mai 1791 (Registres de Varennes).

Les Sieurs H. de Martigny et G. Jenkins s'en tinrent à leurs conventions réciproques, du 3 août 1818 et les mirent à exécution; le 31 décembre suivant, auquel jour fut passé, de part et d'autre le contrat de vente et d'acquisition, par devant Maître N. B. Doucet, Notaire à Montréal. Par cet acte, Monsieur Jenkins, Stephen Swell, Écuyer, Procureur, faisant pour lui, cède et abandonne "au dit Hugues Lemoyne-Martigny ... tous les droits prétentions et réclamations quelconques qu'il pourrait avoir et prétendre ... sur les ... Seigneuries de Ramesay et de Bourchemin, et sur Patrick Langan, ... tant lucratifs qu'honorifiques, sans aucune exception ni réserve ...".

"Pour, par le dit Hugues Lemoine-Martigny ... jouir, faire et disposer du dit terrain, comme le dit Gilbert Jenkins avait le droit de le faire ...". Cette cession et transport sont ainsi faits à la charge des droits et devoirs domaniaux; tant de quint (le droit de quint était de £ 400) qu'autres, tant pour le passé qu'à l'avenir; et en outre moyennant la somme de £ 2000 courant, que le dit Hugues Lemoine-Martigny promet et s'oblige payer au dit Gilbert Jenkins ou à son ordre

savoir: "£ 1000 le 1^{er} février 1820; £ 500, le 1^{er} février 1821, et £ 500, le 1^{er} février 1822, avec intérêt à compter du jour de l'échéance de chaque paiement, jusqu'au jour du paiement effectif". Et à ce faire, est intervenu Sieur Jacques Lemoine de Martigny, père, lequel "se porte volontairement caution solidaire avec le dit Hugues Lemoine-Martigny, son fils, l'acquéreur, au paiement entier de la dite somme de £ 2000 courant, et intérêt. Et pour sûreté du paiement ... les biens de l'acquéreur et du dit caution (sic) demeureront hypothéqués...".

Fait et passé à Montréal, ... Etude, l'an 1818, le 31 décembre, après-midi."

Signée: "H.L. De Martigny, ... S. Swell ... J. Lemoine De Martigny"

"F.G. Lepailleur, N.P. N.B. Doucet, N.P." (Archives seigneuriales)

Voilà donc Monsieur De Martigny possesseur de la Seigneurie Bourchemin-Ramesay-propre. Nous allons voir avec quelle activité, il se mit sans délai à l'œuvre du défrichement, et quel dévouement il montra pour le progrès de la colonisation dans son Domaine encore quasi-sauvage.

Mais d'abord, laissons la parole à Messire L. M. Archambault, ancien Curé de St-Hugues. Dans sa précieuse chronique de cette paroisse, à laquelle il nous a été donné de puiser tout à notre aise, il fait ainsi la description de l'aspect que présentait la Seigneurie Bourchemin Ramesay en 1818.

"Depuis plus d'un siècle, le riche territoire qui forme aujourd'hui les belles paroisses de St-Hugues et de St-Simon et les paroisses naissantes de Ste-Hélène et de St-Liboire était concédé, et il n'y avait eu encore aucun établissement formé. Ce riche sol était demeuré ... couvert d'une magnifique forêt vierge, composée d'érables, pins, pruches, merisiers, ormes, fresnes, sapins, bois blanc, épinettes rouges et blanches, hêtres, etc. qui n'avait abrité, depuis le commencement du monde, que l'original, le chevreuil, l'ours, le renard, et ces milliers d'oiseaux sauvages, auxquels, seuls pendant des siècles, avaient fait la guerre des hordes sauvages qui habitaient les vastes contrées de l'Amérique. Cette forêt vierge ... avait été depuis plus d'un siècle le lieu de chasse des Abénakis et des quelques Micmacs convertis au Catholicisme par les missionnaires français... et fixés en village à St-François du Lac....".

"Ce fut dans cette forêt séculaire qu'en 1819, Monsieur Hugues Lemoine Martigny vint, le premier, avec quelques jeunes gens robustes, jeter les premiers fondemens de sa colonie. Dans l'angle nord-ouest de la Seigneurie, sur les rives de l'Yamaska, à l'endroit où la petite rivière Chiboët, comme un magnifique serpent, dont la longue queue repose dans la Savanne pelée, sise à l'angle sud-est de la dite Seigneurie, dont le vaste corps se déroule en replis longs et tortueux à travers la forêt, et dont la tête se plonge dans les eaux de l'Yamaska, où la rivière Chiboët, dis-je, vient décharger ses eaux rougeâtres, au milieu d'un superbe bosquet de sapins séculaires, en cet endroit, Monsieur H. Lemoine de Martigny improvisa... sur le site occupé par le Manoir Seigneurial actuel, un logement temporaire bien humble, fait de pièces de bois rond superposées et recouvertes en cales; ce qui est appelé dans les chantiers, maison faite en tête de chien". Pour compléter ce tableau, ajoutons quelques détails tenus de la tradition.

Avant même que le nouveau Seigneur de Ramesay Bourchemin eut passé acte officiel d'acquisition, en décembre 1818, il fit une visite d'exploration sur son domaine avec Sieur Michaël G. Duyer, arpenteur d'Abottsford. Dans le cour de l'hiver suivant Monsieur De Martigny s'occupa des préparatifs nécessaires pour la construction d'un moulin à scies et à farine, etc. En mars 1819, il partit de Varennes et vint inaugurer les travaux projetés, accompagné des Sieurs Louis Houle, Capitaine de St-Marc, Louis Olivier de la Valtrie; Ant. Lafleur de Berthier, Louis

Coulombes, Hubert Lemieux, Guillaume Rémillard, tous trois de Québec. Louis Ledoux du petit rang de St-Hyacinthe, et un nommé Caron de St-Jean-Port-Joli, Québec.

Sous la direction du Sieur Lemoine les jeunes et hardis pionniers improvisèrent d'abord une rustique maison provisoire de 24 x 12 pieds à poteaux canelés sur le petit mamelon sis au Sud du chemin actuel, non loin de l'ancien moulin. Ce logement leur servit pendant deux ans. Lorsqu'on se fut ainsi mis, tant bien que mal à l'abri des injures du temps, on procéda à la construction du moulin projeté, lequel était situé un arpent plus bas que le Vieux moulin Jones dans la rivière Sibouët. Cet édifice commencé en 1819, fut terminé l'année suivante. Aujourd'hui encore, en 1881, on en voit les ruines au Sud du Manoir Seigneurial des Sieurs D.S. et J.R. Ramesay, propriétaires actuels.

Notons bien que, dans le principe le Seigneur de Bourchemin Ramesay et les quelques braves qui l'avaient suivi, ne résidaient pas habituellement sur les lieux; ils n'y venaient qu'aux temps favorables à l'exploitation des terres. En 1820 et 21, Monsieur de Martigny se construisit, pour lui seul, une petite habitation plus confortable de 24 pieds carrés, sur le site du Manoir actuel. Il l'occupa jusque vers 1826 ou 27, où il fit bâtir le présent manoir au même lieu. C'est donc là proprement le Berceau de la future paroisse de St-Hugues. Dès son installation en cet endroit, le nouveau Seigneur fit arpenter les terres de son Domaine et les concéda de suite en grand nombre, à de braves colons, venant des riches et belles paroisses de Verchères, Contrecoeur, St-Marc, St-Antoine, St-Denis, mais surtout de Ste-Anne de Varennes. "En peu d'années", dit notre chroniqueur, "les forêts tombèrent sous la hache de ces hardis pionniers; de nombreux et riches établissements surgirent sur le plateau de terres fertiles et unies, qui forment encore aujourd'hui, comme le cœur de la belle paroisse de St-Hugues de Ramesay.

Ici trouvent naturellement place les noms de premiers habitants de cette paroisse. Nous les donnons rang par rang, autant qu'il nous a été possible de le vérifier, avec l'année vraie ou approximative de leur arrivée dans l'endroit, et le nom de la paroisse d'où ils venaient et d'abord:

1. Sieur Hugues Lemoine de Martigny de Varennes établi à l'embouchure de la rivière Siboët.
2. Le Capitaine Louis Houle, de St-Marc, s'établit au 3^e rang à l'âge de 22 ans; il défricha sa terre dans l'espace de quinze ans. Il n'eut point d'enfants de son épouse Marie Côté de St-Hyacinthe; il mourut ici le 25 octobre 1879 à 83 ans.
3. Hubert Lemieux, de Québec, prit la terre voisine de Louise Houle et la défricha aussi en quinze ans. Il eut une douzaine d'enfants presque tous établis à St-Hugues. Il mourut le 21 décembre 1856, à l'âge de 68 ans.
4. Toussaint Brodeur, riche propriétaire de Varennes ne résida jamais à St-Hugues, mais il y prit plusieurs terres en concession; et il "fut l'appui et l'aide du Seigneur De Martigny, sa caution dans l'acquisition de la Seigneurie". Durant six ou sept ans, il vint plusieurs fois par année à St-Hugues, "pour accélérer le défrichement des terres, qu'il donna en partie à son Fils T...., Ecuyer, Notaire".

La plupart de ceux qui en 1819, vinrent avec le Sieur de Martigny, prirent des terres qu'ils défrichèrent. Après l'ouverture des défrichements, vinrent successivement s'établir à St-Hugues:

1^{er} et 2^e Rangs

1821:

- Médard Goulet de Varennes, 8 mai 1849, 50 ans
- Jean Baptiste et Pierre Dupré de St-Our, engagés du Seigneur
- Eust. Girard, du Grand Masca (1^{er} rang)

1822:

- Ang. Ls et J.B. Ricard, frères (1^{er} rang), de st-Mathias
- Etienne Patenaude
- Jean-Baptiste Proulx (1^{er} rang), Louis Proulx (2^e rang)
- Joseph Deschenes (2^e rang) de Berthier

1823-1824:

Nota: Jos. Connick de Québec
 Charles Duval et Agapit Tremblay
 Je ne sais où établis

1823:

- Pascal Gendron (2^e rang) de St-François riv. sud

1824:

- Pierre Robichaud (2^e rang) de St-Hyacinthe
- François Régis Lefebvre (1^{er} rang) de Contrecoeur
- Charles Decelles (2^e rang)
- François, Charles et Joseph Martel, de St-Hyacinthe

1825:

- Louis (1^{er} rang), Jean-Baptiste (2^e rang), Joseph Dominiq et Henri Dubois, frères (pauvre race de la rivière du loup)
- Jean-Baptiste et Prudent Proulx (1^{er} rang), fils de Louis
- Hyppolite Decelles (2^e rang) de Varennes
- Thomas Pelletier (2^e rang) de Québec
- Hyppolite et Pierre Poulin (2^e rang) de St-Hyacinthe
- Louis Guertin (2^e rang) de St-Jude
- Philippe Gendron, fils d'Ambroise (2^e rang) de St-Hyacinthe

1827:

- J.B. Martin (1^{er} rang) de St-Hyacinthe

1826:

- Timothée Brodeur, Ecuyer, Notaire, se fixe à St-Hugues, en 1826. Homme d'un jugement sain, moral, religieux, juste, franc, droit, ... chrétien dans la force du mot, Monsieur Brodeur issu de nos anciennes familles canadiennes fut pendant 35 ans, au milieu de la population de St-Hugues, comme le type des Vertus patriarcales de nos aïeux. Il mourut subitement, le 12 novembre 1861, à l'âge de 57 ans (Chronique, Archives V. p. 214).

3^e Rang

1822:

- Thomas Chartier, Charles Nichol, Germain et François Gaumond, frères
- Jean Baptiste Houle, frère de Louis
- Joseph Guertin
- Joseph Guilmette, de Berthier
- Joseph Tremblay, de Québec

1823:

- Pierre Lessard, de Maskinongé
- Hubert Gendron, frère de Pascal
- Louis et Pierre Leboeuf, de St-Marc
- Jean-Baptiste Chartier, dit Robert

1825:

- François et Charles Hubon, dit Tourville
- Prud. et Ed. Gendron frères de Pascal et d'Hubert au 4^e Rang

4^e Rang

1821

- Bénoni Latour, de Québec
- Pierre Rielle, l'Irlande, père de François, menuisier
- Joseph Augustin et Ignace Lemieux, de Québec, frères
- Charles Houle, frère de Louis
- Monsieur Charles Bouvier, de St-Ours
- H. Marcotte, de Berthier
- Joseph Bérard, de Berthier
- François et Jos. Rousseau, frères, de Berthier
- Pierre Belhumeur, Berthier
- Jos. Paradis, Berthier

1823:

- Pierre et François Déry, frères, de Charlesbourg

1824:

- Louis Pion-Fontaine, tête croche, turbulent
- Joseph et J. Baptiste Richard
- Charles Lamothe et son fils Pierre
- Jos. Robichaud de St-Hyacinthe
- Louis Fontaine-Bienvenue et Louis, son fils de St-Marc
- Paul Charles et Pierre Fontaine-Bienvenue de St-Hyacinthe

Total, 79 familles en 1827

Ce tableau, dressé en 1838, aussi fidèlement que la mémoire des Anciens de la place a pu le fournir, présente donc une population de 79 familles, lors de l'ouverture d'une Desserte religieuse à St-Hugues.

Autres Personnages arrivés

1838:

- J.-B. Desrosiers, Écr. M.D. natif de St-Antoine, épousa en 1846 Dlle Joste. Emérence Cartier, fille du colonel Jacques Cartier, de St-Antoine et sœur de l'Honorable G.E. Cartier, éminent en politique, procureur Ministre. Au docteur Desrosiers appartient à la lettre le beau portrait moral, relatif au Sieur T. Brodeur (1826).

- Philibert Laflamme de St-Antoine; Olivier Lefebvre de Contrecoeur, cultivateurs.

1840:

- Juillet ou août arrive J.-Bte Langlois, Écr, Major, Marchand, natif de St-François, Rivière du Sud. D'abord Instituteur à St-Michel d'Yamaska, il fit ensuite le commerce à la Baie Verte, Wis.; il y épousa Demoiselle Sophie Paquette; laisse le commerce, vers 1851, et vit dans la solitude, sombre, hypocondriaque, duretés, citoyen respectable et très religieux; mort à St-Hugues, 18 mai 1871, à l'âge de 63 ans.

1839:

- François Dubois, marchand, de passage, épouse en première noce Demoiselle Hedwidge Malboeuf; en seconde Sophie Chevreuil.

1842:

- Ath. Lamoureux, marchand; 1ere épouse J. Her. Sanguinet; morte 16 janvier 1846 à 39 ans; 2^e épouse, M. Adéline Cerré, morte 20 mars 1857, 39 ans et ¼.

1843:

- Hyppolite Decelles, Écr. Capitaine, Cultivateur.

1850:

- Désiré Sauvageau, Marchand, mort, 30 août 1857 à 36 ans; époux de Dame M. Alphonsine Pinsonnault.

1853:

- Hubert Piché, Marchand, époux de Julie Lacourse;
- Frs Langlois, Marchand, époux de M. Lavinne, Muir.

1854:

- Chs. Blain, Écr. Notaire, époux de M. Eug. Elizabeth Palardy; mort accidentellement , le 3 mai 1859 à 18 ans.

1856:

- J.M. Palardy, Écr. M.D.; le 17 juin 1861; il épouse à St-Jude, Demoiselle M.Elizabeth Malvina Eulalie Drolet.

1860:

- E.M. Lafontaine, Écr. Notaire, marié le 3 février 1869 à Demoiselle M.A. Ernestine Brodeur.

1861:

- Fréd. Auguste St-Germain, Marchand; en 1863, il épouse à St-Roch de l'Achigan Demoiselle Albina Zoé Roy (1861).

1865:

- Augustin Leblanc, Sculpteur, époux d'Adèle Nourry, morte, le 31 mai 1876 à l'âge de 42 ans.

1873:

- André Bélanger, Marchand, époux de Julie Lefebvre.

1874:

- Horace French, Médecin de passage, à St-Hugues, époux de Rose-Anne Choquet.

Cette digression close, revenons au Seigneur De Martigny. Dès qu'il eut pris possession de son 1^{er} Manoir Seigneurial en 1822, il songea sérieusement à prendre femme. Il était alors âgé de 28 ans, donc, le Lundi de la Septuagésime, le 4 février 1822, après une seule publication, Sieur Hugues Lemoine de Martigny, Écuyer, Seigneur de Ramesay et Bourchemin, demeurant à Ramesay, paroisse de St-Hyacinthe, fils majeur de Sieur Jacques Lemoine de Martigny, Seigneur de la Trinité et de St-Michel (paroisse de Varennes) et de Dame Félicité Elizabeth Bailly de Messein de Ste-Anne de Varennes, épousa à St-Hyacinthe, Dlle Julia Archambault, fille mineure de Sieur Amable Archambault, Écuyer, et de Dame Marie-Anne Bourgault, dite Lacroix,

de la paroisse de St-Hyacinthe. Vingt-trois signatures à l'acte et Girouard, prêtre officiant (Registres Notre-Dame de St-Hyacinthe).

Nous ne suivrons point pas à pas le Sieur de Martigny dans tous ses faits et gestes pour l'exploitation de son Domaine. Qu'il nous suffise de dire qu'il fut très entreprenant mais malheureux dans ses spéculations. Toujours et partout il déploya une ardeur et une activité dignes d'un meilleur succès.

Vers 1834, il construisit, en bois, un moulin à scies, sur la rivière Sibouët, au lieu où celle-ci coupe les terres du 3^e Rang. Vers 1837, il en fit bâtir un second, également en bois, pour moudre au point d'intersection de la dite rivière et des terres du 2^e Rang. Nonobstant ces améliorations, d'utilité publique et un certain commerce, l'état financier des affaires du digne Seigneur ne se rétablit point, au contraire il n'en alla que de mal en pis; si bien, ou plutôt si mal, qu'en novembre 1844, ses Créanciers firent saisir ses biens, et force lui fut de déclarer faillite.

M. de Martigny fut tellement affecté de ce coup qu'il en prit maladie, et mourut le samedi, 1^{er} février 1845 à l'âge peu avancé de 51 ans et 21 jours. Le lundi, 3, son corps fut inhumé dans l'église paroissiale de St-Hugues sous la balustrade, entre le Chœur et le Banc Seigneurial, en présence d'un grand nombre de parents et d'amis. On a fait du défunt, le portrait suivant: Monsieur de Martigny était un homme de cœur, que ses censitaires aimaient et estimaient dans ses relations avec eux; il était éminemment attaché à sa foi. Riche des qualités du cœur et de l'esprit, il était gai, jovial et amusant en conversation. Le jugement lui faisait défaut; c'est pourquoi il ne fut pas heureux dans ses calculs. Aventurier dans ses entreprises, il ne réussit pas dans le commerce de bois, qu'il faisait presque tous les ans, sur une assez vaste échelle. Forcée de déclarer banqueroute; il mourut de chagrin (Chronique, Archives).

3) Dame Veuve de Martigny

Avant de passer outre, relatons les circonstances légales de la faillite dont l'infortuné Seigneur, vivant, fut la victime. Les voici:

Le 6 novembre 1844, une Commission de faillite fut légalement instituée et émise contre le Sieur de Martigny, Débiteur. Le 25 du même mois, les Sieurs Hardoin Lonnais, Ecuyer, Marchand de la cité de Montréal, et David Laurent, Écuyer, Marchand de Varennes, deux des créanciers sont dûment nommés Syndics dans la dite faillite, et des lois, mis en possession des biens de leur Débiteur. Trois jours après, le 28 novembre, les dits Syndics ès qualité jugent et déclarent qu'il serait de l'intérêt et du failli et de ses créanciers que les biens du Sieur de Martigny fussent vendus. Le même jour, l'Honorable Juge Will. Bagdeley fixe la vente demandée et accordée au 5 avril 1845. Entre temps les Syndics Lonnais et Laurent se conforment à toutes les formalités légales requises en pareil cas, et le Seigneur failli passe de vie à trépas, le 1^{er} février.

En mourant, Monsieur de Martigny laissait six enfants encore mineurs: Hugues, Louis-Arthur (mort mineur), Jacques Adelstan, M. Cornélie, Charles Prime et Marie Malvina. Dame Julie Archambault-Martigny leur mère et tutrice, mariée en "Communauté de biens" avec feu son Epoux, prétendait, comme de bon compte, à la moitié, comme douaire et usufruit légitimement dûs.

Or, en saisissant tous les biens de l'Epoux et du père, les Syndics avaient compté sans la veuve et les enfants. Donc, Dame Veuve de Martigny, voyant la tournure de l'affaire file, à temps, une opposition, afin de distraire son douaire sur les susdits biens saisis.

Le 16 janvier 1846, l'Honorable Bagdeley rend jugement dans la contestation en faveur de la Demanderesse. Sur ce, les Syndics et autres créanciers en appellent à la Cour du Banc de la Reine, laquelle, le 23 octobre suivant, confirme le Jugement du 16 janvier; et la cour de Faillite est saisie de la question.

Le 27 juillet 1847, cette dernière cour, ayant entendu les parties, murement pesé et examiné la cause, et considérant que Dame Veuve de Martigny et ses enfants mineurs ont réellement droit au susdit Douaire, maintient les conclusions de l'opposante, et déclare que celle-ci "a droit, sa vie durant à la jouissance de la moitié indivise de la Seigneurie Ramesay", et, de plus, que les enfants mineurs issus de son mariage avec feu Sieur Hugues de Martigny, seront propriétaires de la dite moitié, laquelle moitié leur reviendra après la mort de leur mère, qui n'en est reconnue que "comme Usufruitière Douairière". Mais il n'en fut pas tout à fait ainsi. D'un commun accord, les héritiers De Martigny vendirent plus tard leur part respective à divers individus; ceux-ci à leur tour, les revendirent successivement à l'acquéreur de l'autre moitié qui aujourd'hui, est propriétaire du tout.

4) David Shaw Ramsay

Les réclamations et oppositions de Dame Veuve H. De Martigny avaient donc retardé la vente de la Seigneurie Bourchemin-Ramesay-propre. Mais maintenant les Créanciers du défunt Seigneur n'en ont plus que la moitié à leur disposition. Rien n'empêchant plus les Syndics d'agir, les Sieurs Lionnais et Laurent procédèrent, comme tels, à la vente de la dite moitié du fief, le 4 août 1847.

L'acte fait par Mtre D.E. Papineau, Notaire à Montréal porte que les dits Syndics ès qualité, vendent la moitié indivise du susdit fief et Seigneurie à David Shaw Ramsay, Ecuyer, pour la somme de £ 3800; le dit fief contenant 40 200 arpents en superficie plus ou moins, borné en front, partie, par les fiefs St-Charles, Bourchemin de l'Ouest et la rivière Yamaska; à l'Est et en arrière par le township d'Upton; au Sud par la Seigneurie de Langan; ensemble, la moitié indivise du Manoir Seigneurial et de ses dépendances, des moulins à moudre et à scies, et aussi la moitié indivise de tous les privilèges, des rentes seigneuriales, et d'autres droits y attachés et appartenant, tels que ci-devant possédés par le Failli, sans aucune réserve d'aucune portion de la dite moitié indivise de Seigneurie présentement vendue, de la part des Vendeurs.

La dite Seigneurie sujette envers le Domaine de la Couronne à la Foi et Hommage, aveu et dénombrement, au Château St-Louis, à Québec, et de plus, à toutes restrictions réserves et limites mentionnées dans l'acte primitif de concession.

Fait et passé à Montréal, Étude de D.E. Papineau, le 4 août 1847, et signé:
"H. Lionnais, David Laurent, David Shaw Ramsay"
"T. Doucet, N.P. et D.E. Papineau, N.P." (Ibid)

Le 8 octobre suivant, Monsieur Ramsay, acquéreur paya aux Sieurs Lionnais et Laurent la somme totale de £ 3800, plus celle de £ 40-12-2, pour les intérêts du dit Capital, du 4 août à ce jour, 8 octobre 1847 (Ibid).

À cette époque, Monsieur D. S. Ramsay, jeune Écossais, alors âgé de 22 ans, était arrivé depuis peu en Canada. Il se fixa, d'abord provisoirement à Montréal. Lorsqu'il fut devenu propriétaire dans son pays d'adoption, il vint résider passim en son Manoir de St-Hugues. La chronique déjà citée dit de lui: Ce Monsieur appartenait à une respectable famille protestante d'Écosse, venue au Canada, quelques années après lui."

"Dans le commencement, ses rapports avec ses censitaires furent un peu difficiles et tendus, vu le manque de connaissance réciproque de caractères et de mœurs. Mais cela s'aplanit bientôt, au point qu'en 1857, tous ces censitaires furent pour lui, dans une lutte électorale avec Monsieur M. Laframboise, dans laquelle néanmoins il succomba à une faible minorité."

Quoique n'ayant pas fait de Cours Classique, il possède des connaissances variées; parle avec avantage en public. D'un cœur franc; religieux, studieux, de bonne foi, il fut impressionné par le culte catholique. "Il étudia la Religion, et se convertit, l'an 1859". L'imposante cérémonie de son abjuration eut lieu, le vendredi 4 novembre" dans la Chapelle des Sœurs de la Providence de Montréal. "Elle fut présidée par Messire W. Charles Fabre, chanoine, à ce dument autorisé lequel dit l'acte, reçoit la profession de foi de David, André-Thomas-Edouard Shaw de Ramsay, Seigneur de Ramesay, et l'absoute de l'hérésie", en présence de "C. Lefebvre, prêtre ..., T. Leblanc, prêtre" et autres soussignés:

"D.S. Ramsay, J.A. Mousseau, Sr Philomène Supérieure Sr Wilson".

"E.C. Fabre, Chanoine" officiant (Archives, Évêché de Montréal)

Le nouveau néophyte avait alors 34 ans. Plein d'ardeur et de zèle pour sa nouvelle foi, il ne prétendait point en rester à ce premier pas; ses vues se portaient bien plus haut. Dès avant ce jour mémorable pour lui, il avait déjà conçu le louable projet d'embrasser l'État ecclésiastique, et il voulait s'exécuter sur le champ. Mais on lui conseilla de passer au moins un an dans le monde pour y éprouver sa vocation; ce qu'il fit volontiers.

Après cette première année d'épreuve, Monsieur Ramsay en passa deux autres au Collège des Jésuites de Montréal y étudiant les auteurs classiques (1860-1862).

Il prit l'habit ecclésiastique à l'automne 1862 ou en 63. Quelques mois après, il résolut de revoir son pays natal, mais avant de s'embarquer pour l'Europe, il constitua Procureur et Agent de ses affaires au Canada, Sieur Emery Lafontaine, Ecuyer, Notaire à St-Hugues, 7 août 1863; puis il partit et se rendit d'abord dans la Ville éternelle, où il fut décoré de la Tonsure cléricale: De Rome L'Abbé Ramsay alla visiter successivement l'Écosse, l'Angleterre, tout en étudiant la Théologie.

En 1867, il revint, diacre à Montréal, et y fut promu au Sacerdoce, le jour de la Pentecôte, 9 juin, dans l'Église du Gesù, par Mgr J. Larocque, Ex-Évêque de St-Hyacinthe.

Le nouveau prêtre, âgé de 42 ans, essaya d'abord, de l'exercice du Saint-Ministère, à Montréal, mais il se reconnut peu d'aptitudes naturelles; malgré sa piété et sa bonne volonté. Il repassa bientôt en Europe, y remplit les fonctions de son État en différents lieux, revint au

Canada, en 1872, fit aux Sœurs de la Présentation plusieurs gratifications en terrains, sis près le village de St-Hugues, et retourna de nouveau dans son pays. Depuis lors, il s'applique à rendre à l'Église tous les services qui sont en son pouvoir, tantôt en Écosse, tantôt en Angleterre. Mais l'aptitude!!...

Nous avons déjà insinué que les Héritiers De Martigny avaient, avec le temps, cédé leur part respective d'héritage, dans la moitié de la Seigneurie au propriétaire actuel de Ramesay-Bourchemin. Nous avons sous les yeux un exemple ou modèle de ces sortes de transactions. Observons ceci: Le 5 mars, 1872, Sieur Hugues Lemoine de Martigny, l'un des dits héritiers, résidant alors dans l'Orégon, nomma P.J.N Duchesnois, Écuyer Médecin de Varennes, son Agent fondé de pouvoirs en Canada.

Le 5 avril suivant, celui-ci, ès dite qualité, vend au Révérend, Messire D.S. Ramsay, Seigneur:

1. 1/60 indivis d'un terrain situé au 1^{er} rang de la paroisse St-Hugues;
2. 1/60 indivis d'un autre terrain, du même rang;
3. 1/60 indivis d'un 3^e terrain, au dit rang;
4. un autre terrain, même rang;
5. 1/60 indivis d'un terrain au 2^e rang paroisse St-Hugues;
6. 1/60 indivis d'un lopin de terre, même rang, paroisse de Ste-Hélène;
7. 1/60 indivis des rentes constituées sur la ci-devant Seigneurie de Ramesay;
8. 1/60 indivis des sommes d'argent payables par le Gouvernement pour indemnités des Lots et rentes et autres droits casuels;
9. 1/60 indivis de toutes les autres choses faisant partie de la dite Seigneurie, notamment:
10. 1/60 indivis "dans les pouvoirs d'eau, moulins et terrains sur lesquels ces moulins sont érigés, et dans les autres terrains non concédés. Le 60^e indivis de tous ces biens appartient à Monsieur Hugues de Martigny comme héritier ab intestata, pour 1/5 de feu Louis-Arthur Lemoine de Martigny, son frère, mort en minorité sans enfants. L'acquéreur est déjà en possession des biens susvendus par titres légaux.

Le vendeur Duchesnois, ès qualité, réserve pour Dame Julie Archambault, mère de son mandant, "tous les droits et usufruits, à titre de Douairière coutumière, qui peuvent lui appartenir dans le 1/6 de chacun des biens "susmentionnés". Cette vente est faite pour le prix et somme de \$280, et à la charge par Monsieur Ramsay, acquéreur, de souffrir les servitudes ordinaires.

Fait et passé à Varennes, par E.A. Beaudry, N.P. (Archives Seigneuriales à St-Hugues)

Au moyen de ces acquisitions partielles et autres semblables, Messire D.S. Ramsay est devenu Propriétaire de toute la Seigneurie Bourchemin-Ramesay-propre.

Dans un dernier voyage qu'il fit au Canada, en 1876, il donna à son frère l'Honorable T.R. Ramsay, Juge puisné de la Cour du Banc de la Reine, le Manoir Seigneurial et le Domaine, comprenant environ 600 arpents en superficie, de forme irrégulière. Celui-ci mourut subitement à St-Hugues le 22 décembre 1886 à l'âge de 60 ans.

CHAPITRE SECOND

I. LA PAROISSE DE SAINT-HUGUES

1) Préambule

Lors de son établissement sous le titre de Mission, en février 1827, la paroisse de St-Hugues appartenait au diocèse de Québec, elle fit ensuite partie de celui de Montréal depuis le 13 mai 1836, jusqu'au 8 juin 1852; depuis ce jour, elle appartient au diocèse de St-Hyacinthe.

Au civil, elle a ressorti de la juridiction du District de Montréal, jusqu'au 10 juin 1857, où elle passa sous celle du nouveau District de St-Hyacinthe.

Dans le principe elle fut comprise dans le Comté de Richelieu; elle fut donnée au nouveau comté de St-Hyacinthe par acte de la Législature, passé le 14 mars 1829, sanctionné, le 17 août suivant, et mis en force, en octobre 1830; elle appartient au comté de Bagot, depuis le 14 juin 1853. Elle a toujours fait partie de la Seigneurie Ramesay-Bourchemin.

À l'époque de sa plus grande étendue, cette même paroisse comprenait les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e concessions, de la dite Seigneurie; toute la paroisse actuelle de Ste-Hélène, érigée canoniquement, le 12 février 1853, civilement le 6 avril 1854, parties de l'Extraparoissial, connues sous le nom de Bourchemin Est et Ouest, sur la rivière Yamaska, annexées canoniquement, le 23 novembre 1853, civilement, le 6 avril 1854; enfin, partie du rang Ste-Julie, c'est-à-dire ½ lieue de front, annexée à la paroisse St-Marcel, le 22 janvier 1867.

2) Procédures préliminaires

Pour la parfaite intelligence de certains faits subséquent, il est bon d'observer tout d'abord que, sur demande des habitants de la Seigneurie de dame Veuve J. Barrow, datée, 20 juin 1810, Mgr J.O. Plessis, Évêque de Québec, désigne une nouvelle Mission "sous l'invocation de St-Cyrille d'Alexandrie", devant comprendre les Fiefs St-Charles, Bourchemin-Ouest, Bourmarie Est et Ouest, et Bonsecours, le rang St-Thomas excepté. Les instructions de l'autorité, en ce sens, à Messire Pierre Gilbert, curé de St-Michel d'Yamaska, sont du 19 septembre 1810. Mais soit apathie, soit indigence relative de la part des intéressés les intentions de Sa Grandeur restèrent lettre morte durant 23 ans. Monsieur Hugues Lemoine de Martigny étant devenu Seigneur de Ramesay-propre en 1818, la colonisation dans ce dernier fief ouverte en 1819, fit de si rapides progrès, que dès l'année 1823, les habitants, y établis, songeaient déjà à se former en paroisse. Ce n'est pas qu'ils prétendissent se mettre de suite à l'œuvre pour bâtir une chapelle mais ils voulaient s'y préparer "de longue main".

La requête en demande de construction, adressée à Mgr J.J. Lartigue, Évêque de Telmesse et Suffragant, Auxiliaire de celui de Québec, est du 17 février 1823, et porte les noms de 73 signatures, dont plusieurs non-résidants dans la localité.

Les Pétitionnaires exposent simplement à Sa Grandeur, qu'ils désireraient se préparer de longue-main à établir et former une paroisse, qu'à cette fin, ils supplient Sa Grandeur, de vouloir bien leur fixer et marquer une place d'Église, dans tel lieu qu'Elle jugera le plus convenable dans leurs Établissements....

"De Ramesay le 17 février de l'an 1823..."

Suivent quinze signatures autographes et 58 non légalement certifiées (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Signatures de la requête, du 17 février, 1823.

H.L. De Martigny	Louis X Houle
Louis Brunelle	Charles X Nicol
Ambroise Brunelle	Joseph X Bergeron
A.A. Brunelle N.P"	J. Baptiste X Jubinville
Antoine Bélanger	Joseph X Jubinville
Christophe Brunelle	Joseph X Rivard
Joseph Chabot	Michel X Charon
Ern. Couillard Després	Augustin X Picard
L. Archambault	J. Baptiste X Cadoret
Toussaint Brodeur, fils	Charles X Lamotte
Antoine Brodeur	Pierre X Tétro
T. Brodeur	Pierre X Paré
J.L. De Martigny, père	Jérôme X Paré
Christophe Monjeau	Côme X Proulx
J.L De Martigny, fils(15)	Louis X Olivier
Ambroise X Gendron	Charles X Houle
Louis X Desmarais	Pierre X Jubinville
Antoine X Paquet	Eléazard X Beaudet
Louis X Proulx	Théodore X Paladeau
David X Ducape	Eustache X Girard
Jean Baptiste X Dupré	Louis X Girard
Joseph X Bourg	Joseph X Dubois
Bénoni X Latour	Pierre X Riel
Joseph X Bacham	Louis X Picard
Antoine X Cadoret	Etienne X Patenaude
Athanase X Plourde	Louis X Dubois
Louis X Dupuis	Joseph X Girard
Médard X Goulet	Etienne X Chartier
Thomas X Chartier	Nicolas X Des Roches
Jean-Baptiste X Proulx	Dominique X Chartier
Philippe X Chartier	Joseph X Richard
Joseph X Tremblay	Jean Baptiste X Richard
Hubert X Lemieux	Antoine X Martel
Germain X Gaumont	Jean X Vachon

Philippe X Chartier
Louis X Leboeuf
Alexis X Gauthier

François X Normandin
Toussaint X Brodeur
58 + 15 = 73

Dans cette supplique les seuls censitaires du Sieur L. De Martigny requéraient la formation d'une paroisse dans la Seigneurie Ramesay-Bourchemin. Cependant, Mgr Lartigue, ne connaissant pas bien les lieux crut, au premier abord, qu'il était question d'y inclure une partie des fiefs désignés en 1810, pour former, sous le titre de St-Cyrille, une nouvelle Mission, non encore ouverte en 1823. Cette incertitude jetait Sa Grandeur dans une certaine perplexité pour appointer la Pétition; car à cette époque, il était inouï de constituer une paroisse renfermant parties de deux Seigneuries différentes. Le 15 mars, l'Évêque de Telmesse demande donc à celui de Québec, quelques renseignements plus explicites sur la composition et l'étendue de la paroisse contemplée en 1810, puis il ajoute: "on me demande une nouvelle Église dans la Seigneurie Barrow (sic) sur un fief appartenant à Monsieur de Martigny, et dont les habitants ont été desservis jusqu'à cette heure par St-Hyacinthe; je me propose de la leur accorder à condition qu'ils n'y auront aucune desserte jusqu'à ce qu'ils soient capables de soutenir un Curé résidant parce qu'autrement, ce serait un surcroît d'ouvrage pour Monsieur Girouard."

"J.J. Évêque de Telmesse" (Archives, Évêché de Montréal)

Mgr Plessis, répondant, le 17 mars, informe son Suffragant que les parties constituantes de la Mission avortée de St-Cyrille sont les fiefs St-Charles, Bourchemin-Ouest, Bourgmarie-Ouest et Est, et Bon Secours, et conclut ainsi: "Si le fief appartenant à Monsieur de Martigny est étrangé à tous les ci-dessus nommés, faites-en ce qu'il vous plaira. S'il y est compris, je crois plus convenable de maintenir le premier arrondissement (St-Cyrille) quoique les habitans n'aient fait aucune démarche pour se mettre en devoir de bâtir."

"J.G. Évêque de Québec" (Archives de Québec)

Dès le lendemain, 18 mars, Mgr Lartigue, ainsi renseigné, députe Messire Ant. Girouard, archi-prêtre, Curé de St-Hyacinthe, à l'effet de se transporter en la Seigneurie de Hugues Lemoine de Martigny, "Ecuyer", et d'y constater et régler tout ce que requis en pareille circonstance.

Le 19, Sa Grandeur donne à son Délégué, sur la matière, des Instructions que nous résumons comme suit: "Vous aurez la bonté d'exécuter votre Commission le plus tôt possible afin de mettre les gens en état de transporter, avant la fonte des neiges, les matériaux nécessaires aux travaux qu'ils projettent Dans le placement d'"Église nouvelle il faut avoir égard, non seulement à la commodité des habitants actuels, mais encore aux besoins de ceux qui, par la suite, peupleront cette Seigneurie, et à la distance des Églises circonvoisines Si la nouvelle Chapelle ne doit subsister que quelques années, il ne conviendrait pas de placer de Cimetière autour d'elle ...; en ce cas, vous le mettrez, de manière à ce qu'il put entourer la seconde Église qui serait bâtie par la suite Il faut, enfin, que le terrain destiné à la Chapelle n'ait pas moins de 6 arpents en superficie, donné à cette Mission par un acte.... en règle; car je n'approuverai votre Procès-Verbal et ne permettrai la construction des édifices, qu'après avoir vu ce contrat.... et l'avoir accepté. De plus, je serais bien aise de connaître précisément l'étendue de cette Seigneurie de Martigny.... et le véritable nom, afin de voir, si par la suite elle suffirait seule pour former une Paroisse, ou s'il faudra y joindre quelques autres terres."

P.S.... Il faudra de plus, avant d'exécuter votre Commission, vous assurer si la Seigneurie de Monsieur Martigny ne renferme aucun des fiefs St-Charles, Bourchemin-Ouest, Bourgmarié-Est et Bonsecours et aussi qu'elle est tout entière dans le District de Montréal; s'il en était autrement, vous n'useriez en aucune manière de la dite Commission" (ceci est du 20 mars)

"J.J. Évêque de Telmesse" (Archives, Évêché de Montréal)

Monsieur le Député remplit sa mission à Ramesay, dès le Lundi suivant, sans Notices légales au préalable. À cette époque, on n'y regardait d'aussi près, on n'était pas si pointilleux qu'aujourd'hui, d'ailleurs, le civil n'avait rien à voir en cette affaire, puisqu'on se proposait de tout faire sans son concours. Nous disons donc que, le Lundi Saint, 24 mars 1823, Messire Girouard se transporte dans la partie de la Seigneurie de Ramesay et Bourchemin, appartenant à Hugues Lemoine de Martigny, contenant 1 ½ lieue de front sur 3 ¾ de profondeur; reconnaît que la requête du 17 février a été consentie de la majorité des habitants; et trouve qu'un presbytère de 36 x 30 pieds et une Chapelle de 80 x 37 pieds de dehors en dehors avec une Sacristie... de 20 x 24 pieds, le tout en bois, était d'une grande utilité et avantage pour les habitants de cette Seigneurie et leur desserte. Il manque la place des dites bâtisses, un arpent et demi l'une de l'autre pour mettre l'Église future dans le Cimetière qui se trouvera entre ces deux bâtisses, sur un terrain de 3 x 3 arpents, plus ou moins à la ligne no 7 et 4 arpents dans la ligne du no 9, aussi plus ou moins: joignant par devant à un terrain d'un arpent de front sur la largeur du dit terrain; en profondeur à une coulée; d'un côté à la ligne Nord au no 7, d'autre côté à la ligne Sud, au no 9.....

H.L de Martigny, Jean Dessaulles, J.L. de Martigny

Témoins: A.A. Papineau, N.P., J.A.N. de Martigny, A. Archambault, A.A. Brunelle, J. L. de Martigny, fils, Ambroise Brunelle

Casimir Archambault

Contresigné: Girouard, Prêtre (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Remarquons ici deux choses: 1^e que dans ses Instructions au Député, l'Évêque de Telmesse n'y allait pas de main morte en enjoignant aux Intéressés de se hâter de transporter les matériaux nécessaires avant la fonte des neiges, tandis que ceux-ci vu leurs faibles moyens d'action, ne se proposait rien autre, pour le moment, que de se préparer de longue main à former une paroisse; 2^e que, dans son Rapport, le dit Député, contrairement à ses Instructions fixa le site de l'Établissement religieux en contemplation au lieu actuel, c'est-à-dire, 30 arpents au plus de l'extrémité sud-ouest de la Seigneurie, sans égard..... à la Commodité des habitants qui, par la suite, devaient s'établir dans la partie nord-est. Peut-être aussi prévoyait-on dès lors, la possibilité de former plus tard, une seconde paroisse, dans les profondeurs. Mais, dans ce cas même, le local choisi n'était encore nullement central. Sans doute, d'autres considérations incontrôlables et venant de haut-lieu, liaient les mains au digne Délégué. Quoiqu'il en soit, cette année là même, la chose devint un fait accompli par l'approbation de l'Autorité. Le 26 avril, Mgr Lartigue écrivait à l'Évêque de Québec: "La Seigneurie de Monsieur Martigny ne se trouvant point dans la future Mission de St-Cyrille, j'y ai fait marquer la place d'une Église, qui, si vous le voulez sera dédiée à St-Hugues, évêque de Grenoble (vid. T., p. 32).

L'Évêque de Telmesse n'approuva officiellement le Procès-Verbal, du 24 mars 1823, que le 6 octobre suivant, il le fit en ces termes: ...

Nous permettons aux habitants de la partie de la Seigneurie de Ramesay et Bourchemin appartenant de présent à Hugues Lemoine De Martigny, Écuyer de bâtir en bois, par

contributions volontaires, sur le terrain qui sera par Nous reçu et approuvé, une Chapelle de 80 x 37 de dehors en dehors, avec une Sacristie contiguë de 24 x 20 pieds, et un presbytère de 36 x 30 qui sera construit à 1 ½ arpent de la dite Chapelle, laquelle sera enclose de toutes parts, excepté sur la devanture, par un cimetière que le futur Missionnaire désignera et fera entourer par les dits habitants, d'une grandeur proportionnée au besoin de la Mission, seront desservis à la susdite Église et Mission, les seuls habitants de la dite Seigneurie du Sieur Hugues Lemoine de Martigny.....; et le Titulaire de la future Chapelle sera St-Hugues, Évêque de Grenoble et Confesseur dont la Fête est fixée au 1^{er} Avril. À Montréal, le 6 octobre 1823. Signé: "J.J. Évêque de Telmesse."

Vu et approuvé, Québec, 13, 8bre (octobre) 1823, J.G. Év. de Québec (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Jusqu'ici notre localité a été nommée, passim, Ramesay, etc., dans les documents officiels. Le nom de la rivière, appelée primitivement Scibouët, Sibouët, qui traverse la Seigneurie, s'est changée en Chiboëte avec le temps, appellation qui a prévalu longtemps chez le peuple, mais presque inouïe aujourd'hui. On s'est évertué à découvrir l'origine de cette dénomination. D'aucuns ont prétendu qu'autrefois un individu de race britannique, cheminant avec peine dans ces parages encore inhospitaliers se serait arrêté sur les bords de la petite rivière, fatigué d'une longue marche, les pieds endoloris, se serait écrié: My shoe bites me! on aurait fait Chiboëte! mais cette étymologie forcée tombe devant le fait que dès l'année 1710, cette rivière s'appelait déjà Scibouët. Et encore pourquoi Sciboët? Nous le demanderons aux Antiquaires (à une époque plus rapprochée de nous, vers 1856, quelques personnes aux oreilles prudes, choquées de cette consonnance rien moins que délicate Chiboëte auraient proposé le nom de Rivière Café, de la couleur de ses eaux; mais cette nouvelle appellation n'a pris que dans un certain Cercle et n'a point fait fortune).

Désormais, nous aurons une dénomination bien plus chrétienne que toutes celles-ci, agréable à tout le monde et que chacun acceptera volontiers, au Religieux et au Civil: Saint-Hugues!!

Il est probable que l'autorité religieuse donna ce nom à la nouvelle paroisse "par un sentiment de déférence bien louable en faveur de Hugues Lemoine de Martigny, Seigneur du lieu... ". Et d'ailleurs le choix ne pouvait être plus judicieux. St-Hugues de Grenoble a été l'un des plus saints Évêques du moyen-âge; fondateur de la Grande Chartreuse et d'un grand nombre d'autres asiles de différents genres pour le soulagement de l'humanité souffrante. Homme d'une piété des plus tendres, génie créateur, et de capacités administratives du premier ordre, il a enrichi, durant un Épiscopat de cinquante-deux ans, la ville de Grenoble d'impérissables monuments (Chronique, Archives).

Le 4 Octobre, Mgr Plessis transmettait à son Suffragant, de Montréal, ses intentions relativement à la construction de la Chapelle en question; mais il n'était plus temps de les mettre à exécution.

Rép. à la Lettre du 26 avril. "St-Hugues de Grenoble fera un très bon voisin pour St-Cyrille; mais si les constructeurs de l'un n'ont pas plus d'ardeur que ceux de l'autre, ils seront logés un peu tard!... "

"J.J. Évêque de Québec."

L'Évêque de Telmesse en donna la raison dans sa Réponse du 8 octobre, en ces termes...., Je n'ai pu faire pour la nouvelle Chapelle de St-Hugues, comme vous recommandiez dans votre dernière du 4 octobre, parce que les procédures antérieures étaient déjà finies..... J'ai dressé mon permis aussi simplement que possible, en y mettant pourtant tout ce qui m'a paru indispensable pour la conservation des droits de l'Évêque, car je ne suis pas d'avis de mettre des simples vu et approuvé qu'on pourrait aussi aisément transporter au bas d'un devis pour quelque maison bourgeoise, qu'à la fin d'un Procès-Verbal pour la construction d'une Église".

"J.J. Évêque de Telmesse" (Archives, Évêché de Montréal).

Maintenant revenons un peu sur nos pas, aux fins de relater des faits d'un autre genre.

Le jour même de l'opération du Député à Ramesay, 24 mars 1823, Monsieur de Martigny par écrit sous seing privé avait promis concéder à Messire Girouard ès nom, en terrain 3 x 5 arpents du premier rang de la Seigneurie, dont un arpent devait être réservé pour y bâtir une Église, Cimetièrre, Presbytère et Dépendances, et deux maisons d'école. Le 27 mars, à la réquisition du dit Seigneur de Martigny, Emmanuel Couillard Després, Député Arpenteur se transporte..... dans la Seigneurie de Ramesay et Bourchemin sur la partie appartenant à Hugues L. De Martigny, Écuyer, à la première concession du rang de Richemont, et mesure et borne un lopin de terre irrégulier de "3 x 5 arpents et amplius" tenant devant à un arpent du chemin du dit rang en profondeur à deux ruisseaux.

Le susdit lopin de terre fait à peu près la figure d'un pentagone irrégulier, formant environ 19 arpents en superficie fait en présence de Hugues Lemoine de Martigny, d'Antoine Bélanger, Lazare Beaudette.

Signé: "Hugues Lemoine de Martigny, Antoine Bélanger, Lazare X Beaudette."
"Emmanuel Couillard Després, Député Arpenteur." (Archives de la paroisse)

En conséquence de tout ce que dessus et d'autres parts, le 18 novembre 1823, Hugues Lemoine Ecuyer, Sieur de Martigny, Seigneur de la Seigneurie de Ramesay, pour faciliter les pieuses intentions qu'ont manifestées les habitans de la dite Seigneurie d'y édifier une Église sous l'invocation de St-Hugues, et pour coopérer à une œuvre si sainte et avancer les progrès de la Sainte Religion, Catholique, Apostolique et Romaine, donne volontairement par donation entre-vifs à Messieurs Louis Proulx et Jean Baptiste Normandin, cultivateurs de la Seigneurie de Ramesay.... Syndics duement nommés par l'assemblée des habitans de la dite Seigneurie pour présider à l'érection de la dite Église, Savoir: un Terrain.... de trois arpens de front plus ou moins, sur cinq arpens de profondeur dans la ligne du côté nord et de huit arpens plus ou moins dans la ligne sud, tenant en front au chemin du Roi de la première concession de la dite Seigneurie.....; derrière à une coulée qui traverse le dit lopin de terre, et des 2 côtés au dit Seigneur donateur sans aucuns bâtimens. Le dit Terrain relevant de la dite Seigneurie de Ramesay et envers son domaine chargé par ces présentes d'un sol tournois de cens et rentes, portant profit de lots et ventes, défaut, saisine et amende quand le cas écherra....., payables, tous les ans, à la St-Martin, onze de Novembre à perpétuité.

Cette... donation.... ainsi faite à la charge des droits Seigneuriaux dans le cas seulement où il ne serait pas bâti d'Église sur le dit terrain ou qu'étant démolie, elle ne fut pas rebâtie; l'intention du dit Sieur Seigneur Donateur étant qu'il y ait à perpétuité une Église sur le dite terrain.... et dans le cas où il n'y en aurait pas, le dit lopin de terre payera, à proportion de son étendue, les mêmes cens et rentes dont seront chargés les emplacements voisins; en

d'autres charges quelconques, et par pure libéralité de la part du dit Sieur Seigneur Donateur et pour les causes et motifs ci-dessus exprimés....

"Fait et passé...., à Montréal, en l'Étude, l'an 1823, le 18 de Novembre, après-midi...."
Signé: "H. L. de Martigny. J.M. Mondelet, P.E. Davelury, N.P." (Ibid)

Ce ne fut que le 21 janvier 1826, que Mgr Lartigue approuva la présente Donation, et qu'il l'accepta "pour et au nom des habitants de la future Paroisse de St-Hugues", à condition néanmoins que le terrain appartenant à la future Église.... serait toujours au moins de six arpents en superficie....

D'après la date de cette approbation tardive, on peut conclure qu'en janvier 1826, les choses étaient encore in statu quo, à St-Hugues. Les gens ne se pressaient point de bâtir; leurs moyens d'action étant encore trop faibles. D'un autre côté, en 1824, il surgit une opposition au site choisi pour le futur Établissement religieux. Elle venait des habitants établis dans la partie de Seigneurie appartenant aux Héritiers de feu P. Langan. Ceux-ci semblaient blessés de ce que l'autorité eut désigné, à leur exclusion un lieu de Desserte pour les seuls Censitaires de Monsieur de Martigny; eux ne l'entendaient pas ainsi. Ils prétendaient faire partie intégrante de la nouvelle paroisse projetée, attendu que les deux Seigneuries Ramesay et Langan, maintenant distinctes, de droit, avaient toujours été considérées.... comme formant de fait, un seul établissement, partout à peu près égal en âge et en progrès.

Sous cette impression, les censitaires des Héritiers Langan, au nombre de 69, y compris des Étrangers non résidants, adressent à l'Évêque de Québec une Requête, ouverte le 2 août 1824 et close le 15 octobre suivant. Dans deux Lettres, des 9 août et 8 novembre, à Mgr Plessis, Sieur J. O. Arcand, l'homme de confiance des Pétitionnaires, résume comme suit les motifs et les vues de ceux-ci: 9 août. "Les allégués des exposans sont que les Seigneuries en question ne sont pas assez étendues, ni assez peuplées pour avoir deux Églises, n'ayant en tout que 3 lieues de front, 300 habitants qui travaillent à leurs terres, et 100 qui y résident". Le 8 novembre filant la Requête: "Le principal objet de cette requête est, que les Censitaires des Héritiers Langan, ne soient point obligés à la Chapelle de Scibouët; érigée par Monsieur de Martigny, et qu'une place pour la bâtisse d'une Église soit fixée, ou entre les propriétés des Héritiers Langan et de Monsieur Martigny, pour être commune à tous leurs Censitaires, ou dans le Centre des habitations des Censitaires de Langan, si Monsieur Martigny a le privilège d'avoir une Église dans sa Seigneurie.... Par rapport à la Chapelle de Scibouët, il est certain qu'aucun des Censitaires des Héritiers Langan ne consentira jamais à y être desservi, vu la grande distance et l'addition de deux côtes affreuses, une sur la Rivière Scibouët, l'autre sur un Ruisseau voisin, à deux autres, presque aussi mauvaises qu'ils ont déjà dans leur Seigneurie, sans doute au Ruisseau Gogly."

Signé: J. Olivier Arcand (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Évidemment, les gens de la paroisse actuelle de St-Simon s' alarmaient à tort, puisque dans l'approbation de la future Chapelle de St-Hugues, l'Évêque de Telmesse dit: "les seuls habitants de la Seigneurie du Sieur.... de Martigny, seront desservis à la susdite Église et Mission.

Cependant, en 1826, Mgr Lartigue aurait décidé d'attacher les Censitaires Langan à la Chapelle de St-Hugues, dont on préparait alors la construction prochaine. Les dits habitants de Langan, craignant donc plus que jamais d'y être appelés forcément, présentent le 14 mai, à sa

Grandeur une nouvelle requête, exposant "qu'une décision qui les obligerait d'être desservis à la dite Chapelle de St-Hugues, ne conviendrait aucunement à leur intérêt spirituel et temporel." Les Pétitionnaires réfèrent le dit Seigneur Évêque du 2 août 1824, et le prient de la considérer comme une espèce de protêt.... contre les prétentions avouées de H.L. de Martigny, Écuyer tendant à ce qu'ils soient desservis en la Chapelle érigée en sa Seigneurie. Ils déclarent qu'ils sont toujours dans les mêmes sentimens, exprimés en la dite Requête; qu'ils y adhèrent fortement et d'autant plus que les fiefs qu'ils habitent excèdent ceux de H.L. de Martigny, Écuyer, d'environ 25 feux, et de plus de 4 000 arpens en superficie. Enfin, ils concluent.... en priant instamment Sa Grandeur de vouloir déterminer et assurer les moyens, s'il y en a, de bâtir prochainement une Église dans la ligne qui divise les deux Seigneuries Langan et Ramesay; et, si cela ne se peut; de marquer une place permanente pour une Église, dans l'endroit le plus convenable pour la Seigneurie appartenant aux héritiers de feu P. Langan (Ibid).

Suivent 9 signatures et 100 croix.

Le 30 mars, Monsieur Girouard, transmettant son Rapport, à l'Évêque de Telmesse, ajoute les détails suivants: Mgr J'ai pris les informations possibles pour découvrir s'il n'y avait point dans l'endroit.... où Votre Grandeur me commissionnait de marquer une Chapelle, un presbytère et une Église pour remplacer la dite Chapelle, quelque place adhérente à la Chapelle marquée dans la Seigneurie de Madame Barrow; je n'en ai trouvé aucune. Je me suis cru en droit de me servir de votre commission.... J'y ai marqué la place d'un presbytère de 36 x 30 pieds.... et une Chapelle de 80 x 37 pieds... à un arpent et demi l'un de l'autre, pour avoir entre deux la place d'un Cimetière qui renfermât l'Église future et qui renfermât aussi pour le présent, dans une extrémité, la Chapelle marquée. Les deux ou plutôt les trois Bâtisses, Chapelle... Sacristie et Presbytère, en bois sur un terrain dont le plan doit vous être présenté, aussitôt que l'arpenteur l'aura fait signer par le Seigneur.... La place m'a paru assez centrale dans la Seigneurie de Ramesay et Bourchemin, pour la partie qui appartient à Monsieur Hugues Lemoine de Martigny, lequel désirerait que le titulaire, dont Votre Grandeur ne m'a pas parlé, fût St-Hugues, et cela d'autant plus qu'il n'y a point, dans le district de Montréal, dont cette Seigneurie dépend toute et entièrement, de titulaire de ce nom. J'ai rempli Bien pauvrement, mais de mon mieux, la Commission que vous m'avez donnée, et je suis Vôtre.... "

"Antoine Girouard, prêtre".

P.S. Les habitants de l'autre partie de Ramesay et de Bourchemin, égale à la possession de Monsieur Martigny et connue sous le nom de Langan pourraient, s'ils obtenaient une permission de leur Seigneur et vous présentaient une Requête, être anexés pour un tems; mais ils ne paraissent pas s'en soucier assez, et ils ne voudraient pas ne travailler qu'en crainte d'être un jour séparés." (Ibid, vid. p. 30)

3) Construction d'un Presbytère

Nonobstant les réclamations des habitants de Langan, ceux de St-Hugues ou Ramesay-propre, n'en marchaient pas moins leur train, s'en tenant toujours à la Procédure approuvée de Monsieur Girouard. N'étant pas encore assez fortunés pour bâtir deux Édifices séparés, ils se contentèrent pour le moment, de construire seulement un Presbytère dont une partie serait provisoirement affectée au Culte divin. Dans le cours de l'hiver 1826, peut-être même à l'automne précédent, ils se mirent à l'œuvre à l'effet de bâtir un presbytère-chapelle en bois. Tel

que l'avait réglé l'autorité, dès l'année 1823, les Intéressés procédèrent à cet ouvrage au moyen de contributions volontaires, argent, fourniture et charroi de matériaux, corvées, mains-d'œuvre; chacun y met du sien, qui se fait maçon, qui charpentier, qui menuisier, selon ses aptitudes et capacités.

"Dans l'espace d'une année et demie, dit la chronique, ils parvinrent à force d'efforts et de sacrifices, à construire un presbytère en bois, de 50 x 30 pieds, dont le bas fut préparé convenablement pour le logement d'un prêtre, et le haut, converti en chapelle." Cet Édifice fut bâti sur le terrain donné à cette fin, le 18 novembre 1823 par le Seigneur de Martigny, sis dans l'angle Nord-Ouest de la Seigneurie Ramesay-propre, à 60 arpents en dehors du centre de la dite Seigneurie. Les travaux de constructions avancèrent rapidement. Dès le mois de Septembre, les Fidèles de la nouvelle paroisse prièrent Mgr Lartigue de leur tenir un Prêtre en réserve pour le temps où leur Desserte serait prête à le recevoir. Le 25, celui-ci écrit à ce propos à Mgr B.-C. Panet, 12^e Évêque de Québec: "Les habitants de St-Hugues demandent un Curé résident, s'engageant à lui donner la Valeur de 400 minots de bled pour vivre. Dites-moi, je vous prie, si vous pourrez leur en réserver un qui n'a pas besoin de savoir l'anglais; mais ne l'envoyez pas sans que je ne sois assuré si tout sera prêt pour le recevoir." (Archives, Évêché de Montréal)

L'Évêque de Telmesse observe ici la même tactique qu'il suivait partout, à l'ouverture d'une Mission naissante; il voulait toujours qu'on n'y plaçât un prêtre résidant que quand tout y était bien fini, afin de forcer plus efficacement les contribuables à compléter leur Établissement; mais ici, il ne l'était pas encore. Les habitants demandaient un Curé que par mesure de précaution, à l'époque des changements ecclésiastiques; d'ailleurs pour le moment, l'autorité n'avait personne à sa disposition. Au mois d'Octobre, Mgr Lartigue pria Monsieur Girouard d'aller à St-Hugues, sans doute pour voir où en étaient les choses. Le 23, celui-ci répond en ces termes:

Monseigneur, "Depuis que j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre, je n'ai pu aller à Chibouët, en exécution de vos ordres; car j'étais trop incommodé et il a fait ici un trop mauvais temps. Je me suis informé: il n'y a que le Cimetière qui soit entouré, dit-on; la Chapelle et le presbytère qui sont l'un sur l'autre pour tout bâtiment. J'ai vu aujourd'hui un frère de Monsieur de Martigny qui a espérance d'avoir un Encensoir de Monsieur Deguise; qu'en huit jours, il pourra avoir l'autel, les vases sacrés, les ornements et les linges nécessaires pour recevoir un prêtre. Si vous leur en donnez un (Monsieur Martigny, comme il appert, ou son frère doit vous l'aller demander) Je vous prierais d'exempter le pauvre vieil Girouard d'aller faire la bénédiction, vu mon âge et mes infirmités, et les mauvais chemins qui n'arrêteraient pas un jeune homme.

Je suis, Monseigneur, en vous priant de penser à moi, pour un second vicaire. Votre....."

Girouard, prêtre (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Cependant les ouvrages de construction se continuaient et se perfectionnaient; de son côté, l'Évêque de Telmesse s'occupait du soin de pourvoir aux besoins spirituels de la nouvelle Mission. En décembre 1826, il proposa un plan de desserte à son Supérieur de Québec, Mgr Panet ne pouvant l'agréer, en informe ainsi son suffragant; par Lettre du 30: "Je ne vois pas de possibilité de secourir St-Hugues par les Missionnaires de Drummondville. Mon dessein est de joindre, l'an prochain, la Mission Abénakise à ce dernier lieu, et pour cela, j'ai envoyé l'ecclésiastique Power pour y apprendre le Sauvage chez Monsieur Amyot (Noël Laurent) qui demande à être déchargé de cette desserte".

II. OUVERTURE DE LA DESSERTTE

1) Monsieur Louis Poulin, Prêtre Desservant (14 février – 30 septembre 1827)

À la mi-février 1827, tout étant prêt et organisé dans la Mission, rien n'empêchait plus les Fidèles de St-Hugues, de jouir du fruit de leurs sacrifices; on résolut donc de procéder à la Dédicace de l'Édifice destiné au Culte.

On a toujours cru jusqu'ici, dans la paroisse, que la Bénédiction du Presbytère-Chapelle avait eu lieu le jeudi 15 février 1827; mais nous avons pu constater que cette Cérémonie se fit le 14 mercredi de la Septuagésime. Elle fut présidée par le vénérable Monsieur Girouard, archiprêtre, Curé de St-Hyacinthe, quoique le digne vieillard eut demandé d'être exempté de remplir cette fonction. L'acte de bénédiction, qui en fut dressé dit que les nouvelles Chapelles et Paroisse sont mises sous la Tutelle et Patronage de St-Hugues, abbé de Chiny; mais ce Titulaire-Patron improvisé ne trouva point grâce devant l'Autorité, comme nous le verrons plus loin.

Cet acte, écrit sur feuilles volantes, est avec plusieurs autres, notamment celui de l'élection des trois premiers marguilliers élus à St-Hyacinthe probablement le Dimanche précédent, 11 février.

Ces trois marguilliers furent les Sieurs Louis Proulx 1^{er}, Joseph Tremblay, second et Louis Houll, Capitaine, troisième. Le premier Bedeau, Laurent Caron, qui remplit cette charge jusqu'à la fin de l'année 1854.

Avant l'ouverture de leur Desserte, les habitants établis dans la Seigneurie de Ramesay-propre, étaient obligés de réclamer les secours religieux des prêtres desservant St-Hyacinthe, distant de cinq lieues pour le moins. À proprement parler, la Chapelle de St-Hugues ne fut, dans le principe, qu'une succursale de cette dernière paroisse. Monsieur Louis Poulin, vicaire de Monsieur Girouard, la desservit d'abord, en venant y faire les offices divins, de deux dimanches l'un, et ce, du 14 février au 30 septembre 1827. Durant les premiers huit mois de desserte, les actes des baptêmes, mariages et sépultures sont inscrits aux registres de la paroisse de St-Hyacinthe. Nous y voyons donc que le premier Baptême d'Enfant né dans la Succursale est celui de Marie Zoé, née le 16 avril (baptisée le 17), du légitime mariage de André Dubreuil, cultivateur, et d'Agathe Simard. Parrain: Joseph Lhéreau. Marraine: Catherine Languirand. Acte signé: "Louis Poulin" prêtre (Registres de St-Hyacinthe). La première Sépulture dans le Cimetière de la Mission, tel qu'il appert aux dits Registre, fut faite le 31 mai suivant; c'est celle du corps de Angèle, décédée du 25, âgée de deux ans, enfant légitime de Louis Roussille et de Marguerite Potvin. Présens: Louis Caron et Charles Loiseau. Signé: Louis Poulin, prêtre.

Tableau

Le tableau suivant donne la date du Baptême des premiers enfants nés dans la Mission, les noms respectifs de ceux-ci, de leur père, mère, parrain et marraine pris aux Registres de St-Hyacinthe.

<i>Date 1827</i>	<i>L'Enfant</i>	<i>Le Père</i>	<i>La mère</i>	<i>Le Parrain</i>	<i>La Marraine</i>
avril	Marie Zoé	André Dubreuil, cult.	Agathe Simard	Joseph L'héreau	Catherine Languirand
avril	Julie	André Caouette, forg.	Emilie Simard	Bénoni Latour	Marg. Côté
avril	Benoni, né 23	Jos. Guertin, cult.	Rose Beauregard	Frs N. Beauregard	Judith Côté
mai	Marie Zoé	Pierre Potte, forg.	Zoé Auger	Frs Chartier	Clém. Brouillet
mai	Zoé	Pierre Jarrest, Cult.	Brigitte Caouette	Jos. Duchesneau	Cath. Beauregard
mai	François	Frs Daudelin, Cult.	Elis. Vandal	Médard Goulet	Clém. Brouillet
mai	Domithilde	J.-Bte Tétreau, Cult.	Esther Philibotte	Pierre Tétreau	Marg. Philibotte
juin	Angèle	Frs Carron, Cult.	M. Anne Tétreau	Hub. Lemieux	Th. Lusignan
juillet	Elizabeth	J.-Bte Fontaine, Cult.	Clém. Robert	J.-Bte E. Robert	M. Lse Corriveau
juillet	Joseph	Frs Beauregard, Cult.	M. Adél. Maheux	Joseph Maheux	Pelagie Delorme
juillet	Louis	Philippe Chartier, Cult.	Basilice Richard	Louise St-Pierre	Charlotte Côté
juillet	Camille	Louise Fontaine, Cult.	Marise Beaudry	Pierre Benoît	Angélique Benoît
juillet	Marie-Thérèse	Pierre Paré, Cult.	Françoise Bonneau	J.-Bte Richard	Th. Lusignan
juillet	Louis-Léandre	Médard Goulet, Cult.	Marie Chapdelaine	M. Ls. Pouliot, Prêtre	Dam. Jul. Archambault
août	Pierre Dominique	Domin. Loïselle, Cult.	Angélique Tétreau	Pierre Poulin	Agnès Lafleur
août	Pierre	Louise Mousset, Cult.	Marguerite Polin	Pierre Poupart	Esther L'Écuyer
août	Lucie	Joseph Richard, Cult.	Lucie Cadoret	J.-Bte Richard	Jos. Lamotte
août	Joseph	J.-Bte Rondeau, Cult.	M. Lse Carron	Pascal Gendron	Adélaïde Hébert
septembre	Vitaline	Germ. Gaumont, Cult.	Marie Chartier	Frs Beaudoin	Marie Gaumont
septembre	Marie-Rose	Jos. Lafleur, Cult.	Marie Piché	Frs Lefebvre	Angélique Piché
septembre	Lucie	Louise Picard, Cult.	Jos. Ménard	J.-Bte Picard	Marie Pétrin
12-sept	Clarisse	Louis Lanouet, Cult.	Jos. McCarty	Médard Goulet	M. Anne Guertin
08-oct	Léon	Chs Baumier, Cult.	Marie Brindamour	Joseph Tremblay	Judith Bonnin
14-oct	Charles-Léon	Ant. Véronneau, Cult.	Archange Ledoux	Chs Fontaine	Marg. Ledoux
22-oct	Paschal	Louise Bourgue, Journ.	M. Anne Wilcoque	Pas. Gendron	Adélaïde Hébert
30-oct	Marie Elizabeth	Pierre Larrivée, Cult.	Marg. Philibotte	J-Bte Petit dit Gobin	Esther Hébert

Messire Poulin laissa le Vicariat de St-Hyacinthe initio octob. Selon toute apparence, son confrère Vicaire, Monsieur P.D. Ricard, dut faire l'office à la Succursale, le Dimanche 14 du même mois; car alors, le premier Curé de St-Hugues, quoique déjà nommé, n'était probablement pas encore à son poste.

2) Premier Curé M. Amable Brais Ptre (21 octobre 1827 – 6 octobre 1830)

Messire Amable Brais, vicaire à Sorel, fut appelé à la nouvelle cure de St-Hugues le 9 octobre 1827. Nous avons toutes raisons de croire qu'il ne s'y rendit que pour le dimanche 21. Le lendemain, 22, il ouvrit le premier Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse authentiqué, le 23 octobre par Georges Pyke, J.R.B. par l'acte de Baptême de Paschal,

né le 20, du légitime mariage de Louis Bourg, journalier, et Marie-Anne Wilcoque, de cette paroisse. Signé: A.Brais, Ptre.

Le 1^{er} Mariage, dont acte au dit Registre, fut célébré, le 13 novembre suivant, entre Dominique Dubois ouvrier, veuf mineur de Sophie Lessard et fils de feu J.-Bte Dubois et de Marguerite Vadnais; et Marie-Anne Pérodeau, fille mineure de J.-Bte Pérodeau, cultivateur, et d'Amable Plouf.

Signé: A. Brais, Prêtre, Curé.

Cette même année 1827, la Fabrique paya la somme de 166 H9 pour l'achat d'une cloche (Prix total de la cloche 1546 H6). Celle-ci fut solennellement consacrée au Culte, le jeudi, 6 décembre, par Messire Pierre Robitaille, Curé de St-Charles. Le document textuel qui suit donne quelques détails sur la Cérémonie de Bénédiction: "Aujourd'hui, le 6 de Décembre, 1827, par nous prêtre soussigné, Curé de St-Charles, a été bénite solennellement la cloche de cette paroisse, sous le nom de Ste-Julie-Rosalie. Jean Dessaulles, Écuyer, Seigneur de St-Hyacinthe, a été le parrain et la marraine Dame Marie Anne Lacroix, épouse d'Amable Archambeau, Écuyer; et ce, en présence des soussignés et d'un grand concours du peuple."

Signé: "Marie Anne Bourgault" (Lacroix)

"Jean Dessaulles, A. Brais ptre, Ct Aubry ptre, Tho. Maguire P., M. Cusson, ptre, Quintal ptre, P. Robitaille, ptre officiant."

À cette date, les Dépendances curiales étaient encore à peu près nulles, si tant est qu'il y en eût aucunes bâties. Messire Brais voulut, dès lors, y pourvoir, au moins en partie. À cet effet, il convoqua, le Dimanche 9 Décembre dans la Salle du Presbytère, une assemblée des habitants, ou il fut unanimement résolu:

- 1) qu'il est nécessaire de bâtir un hangar de 30 x 18 pieds, et de défricher et clore la cour et le jardin;
- 2) que les syndics, choisis pour cette fin, sont autorisés à faire un devis des ouvrages et dépenses, lesquelles seront réparties sur chaque habitant; à proportion de la grandeur de terre que possède chaque propriétaire;
- 3) que chaque Syndic est... autorisé... à poursuivre tous et chaque propriétaire qui refusera ou négligera de faire sa part d'ouvrage... ou de payer sa part d'argent nécessaire pour.... achever.... l'ouvrage....
- 4) sont élus Syndics à cette fin, les Sieurs Timothée Brodeur, Écuyer, Trésorier; 2^e Ant. Lafleur Gageant, pour le 1^{er} rang; 3^e Pascal Gendron pour le second rang; 4^e Antoine Paul, pour le troisième; 5^e et 6^e Joseph Bérard-Lépine, et Louis Pion-Fontaine, pour le 4^e rang.

H.L. De Martigny, T. Brodeur, Pascalle Gendront, et 15 croix, plus,
A. Brais, prêtre-curé (Ibid).

Trois choses, d'une nature différente, intriguaient aussi alors le bon Curé. Le 20 décembre il s'en ouvre à l'Évêque de Telmesse, à peu près en ces termes: "Monseigneur,

Un habitant de St-Hyacinthe qui a des terres à Chibouët, qui a été un des Sindix de la bâtisse du Presbytère de St-Hugues, qui a rendu de grands services, a-t-il droit d'assister aux Assemblées qui se font ici pour achever les ouvrages et décider les autres affaires qui

concernent cette paroisse? Monsieur de Martigny et M. Brodeur, notaire du lieu, lui refusent ce droit, ce qui déplaît à toute la paroisse. Je prie Votre Grandeur de vouloir me donner, comme paroissien, les gens du ruisseau Déchène, surtout ceux qui sont du District de Montréal. Monseigneur, je vous fais cette demande à leur sollicitation; ils sont à peu près 40 habitants. Sur la parole que vous leur avez donnée, qu'ils seraient de cette paroisse, ils ont contribué aux frais de la bâtisse; ils ont demandé et entrepris un chemin.... ils se trouvent plus éloignés de St-Cirile.... et ils voudraient rester dans le District de Montréal.... Mgr, mes revenus.... sont si modiques que mes voisins et mes confrères m'ont dit que je ne pourrais y vivre, au moins pour quelques années; cependant, si vous ne voulez pas consentir à ce que je demande, je me contenterai de St-Hugues seulement.... Pour les gens de L'inquêne (sic L'Indienne, Langan). Si vous voulez les obliger d'aller tous à Maska, j'en serais bien content; ou les mettre ici, au moins faire une décision pour ces gens là; les uns veulent venir ici, les autres ne le veulent pas; c'est un moyen qu'ils... ne payent pas leur dixme. Je voudrais bien... connaître mes paroissiens, ou au moins, ceux que je dois regarder comme tels..... A. Brais, Prêtre (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Monseigneur Lartigue répond le 28 décembre: 1^o Déclarez de ma part à tous les habitants de Lainghan que leur Paroisse est St-Hyacinthe d'Yamaska, que vous n'êtes point leur curé et qu'ils n'ont aucun droit dans l'Église de St-Hugues. 2^o Que les seuls habitants du ruisseau des Chênes, qui appartiennent au district de Montréal..... m'adressent une Requête, demandant à aller à votre Église, et s'ils sont en majorité, je permettrai qu'ils deviennent, pour un temps, vos Paroissiens, mais non autrement. 3^o Votre paroisse doit reconnaissance à l'Habitant de St-Hyacinthe qui lui a rendu service; mais, si cet homme ne réside pas dans St-Hugues, il n'a point droit d'assister aux assemblées de Fabrique. J.J. Év. Telmesse (Archives, Évêché de Montréal).

Les Comptes de Recettes et de Dépenses de Sieur Louis Proulx, marguillier comptable, pour la 1^{ère} année de Desserte dans la Paroisse, peuvent se résumer comme suit :

Recettes		Dépenses	
À la bénédiction de la cloche	208 H	1 Calice et 1 Ciboire	330 H
Journée, quête de l'Égl., etc.	121 H17	Traçons des bancs	180 H
Par rente des bancs	669 H18	Pour la cloche	166 H
Bled, pois, orge, Vendus	541 H10	Au chantre L'Espérance	108 H
3 gros Enterrements, 3 petits, cierges	31 H15	Ornements de la Chapelle	55 H
Reçu en espèces	72 H	Enduits du Presbytère	64 H
		Vitres et mastic	102 H
Recettes	1 645 H	Divers achats et ouvrages	628 H
Dépenses	1 635 H11		1 634 H
Balance	10 H 9		

Remarque: Ce compte fut rendu, le 13 novembre 1831, en présence du Seigneur de Martigny, et des marguilliers, tant de l'œuvre que de ceux déjà sortis de charge. Les Recettes des années 1828 à 1832 inférieures à celle-ci, 1833, atteint 2121 H5.

Dans les premiers jours de Janvier, 1828, trente-quatre habitants du ruisseau des Chênes, dans Upton, District de Montréal, présentèrent requête à Mgr l'Évêque de Telmesse, aux fins d'être attachés à la paroisse de St-Hugues. Ils exposent à Sa Grandeur "que jusqu'à présent ils n'ont été desservis par Monsieur le Curé de St-Michel d'Yamaska qu'en attendant une décision; qu'il leur est très difficile, quelquefois impossible de se rendre à l'Église de cette paroisse et qu'ils ont déjà eu la douleur d'en voir mourir parmi eux sans qu'on pût leur procurer les secours que notre Mère la Ste-Église offre à tous ses enfants; que jusqu'aujourd'hui, ils n'ont eu dans l'Église de St-Michel que les droits accordés à tout Catholique, dans toutes les Églises du monde chrétien. En conséquence les Pétitionnaires supplient Sa Grandeur de vouloir les agréger paroissiens permanents de l'Église de St-Hugues, avec laquelle ils n'auraient pour communiquer aucune telles difficultés et où ils jouiraient des droits de Citoyens qui leur sont offerts" (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Le 9 Janvier, Mgr Lartigue "permet.... que tous les habitants du Ruisseau des Chênes, résidents dans le District de Montréal, dont les Signataires de la dite Requête forment la majorité, seront desservis par le Curé de St-Hugues, qu'ils regarderont sous tous rapports comme leur Pasteur, jusqu'à nouvel ordre".

"À St-Hyacinthe d'Yamaska, le 9 Janvier 1828."

Signé: "J.J., Ev. de Telmesse" (Ibid)

Les habitants établis dans Bourchemin-Ouest, avoisinant la ligne seigneuriale de St-Ours, se trouvaient dans le même cas que ceux d'Upton. À la même époque treize d'entre eux, profitant de la présence de l'Évêque de Telmesse à St-Hyacinthe, lui adressèrent aussi une requête, exposant "qu'ils ne sont agrégés à aucune paroisse... et qu'il leur est impossible de communiquer à aucune autre Église qu'à celle de St-Hugues...; qu'ils se sont joints aux habitants de la Seigneurie de Monsieur de Martigny pour bâtir leur Presbytère et Chapelle... dans l'espoir d'être fixés paroissiens permanents de cette Église. C'est pourquoi.... ils prient Sa Grandeur de vouloir bien ordonner qu'ils soient attachés à l'Église de St-Hugues comme ils désirent..." Et le même jour, 9 janvier 1828, Mgr Lartigue donne aux nouveaux Pétitionnaires un Permis en tout semblable au précédent, "jusqu'à nouvel ordre" (Vid. p. 70, Ibid).

Messire Al. Leclerc, Curé de St-Michel, avait desservi jusque là les Fidèles du Ruisseau des Chênes. Au 31 Janvier il n'avait encore reçu aucun ordre qui l'en déchargeât, il demande donc à l'Évêque de Telmesse, s'il doit toujours se considérer comme leur "curé desservant", et il ajoute: "Il existe parmi ces gens-là une division bien grande; la plus grande partie désire être desservie par moi, comme par le passé et leur principale raison est qu'ils n'ont pas de chemin pour aller à St-Hugues.... il paraît qu'il y a plusieurs choses d'exagérées..." "Al. Leclerc, Ptre".

Le curé de St-Michel quoiqu'averti du fait, n'en continua pas moins de recevoir les dîmes des habitants du Ruisseau, et de les admettre chez lui à la Communion paschale. Mess. Brais s'en plaint ainsi à Mgr Lartigue, dans une Lettre du 7 mai: "Presque la moitié des gens du Ruisseau des Chênes, qui se trouvent dans le District de Montréal, et.... compris dans la requête que Votre Grandeur a approuvée, ont fait leur Pâques à St-Michel-Yamaska, et y ont payé leurs dîmes. Monsieur Leclair, les a reçus avec beaucoup de plaisir; il a même menacé ceux qui ont payé leur dîme ici, de les actionner pour leur faire reporter leur dîme chez lui: Voilà la pure vérité.... Je voudrais bien savoir si ces gens-là ont vraiment fait leurs pâques, s'ils sont encore mes paroissiens..." (Ibid).

En attendant la réponse à cette Lettre, disons de suite, que, le 7 Juin, l'Évêque de Telmesse informe en ces termes Mgr Panet de la teneur de ses deux Ordonnances du 9 Janvier.

"J'avais ordonné le 9 Janvier dernier, que les habitants du Township d'Upton, autrement dit Ruisseau des Chênes, situés dans le District de Montréal, et aussi ceux d'une partie du fief Bourchemin... au nord de la Rivière Yamaska, depuis l'endroit opposé à l'embouchure de la Rivière Scibouët jusqu'à la ligne qui sépare Bourchemin de la Seigneurie de St-Ours, (ou rang Barrow) lesquels n'avaient appartenu à aucune Paroisse, mais avaient été occasionnellement desservis et avec de grandes difficultés, par le Curé de St-Michel d'Yamaska, fussent desservis à l'avenir, et jusqu'à nouvel ordre, par celui de St-Hugues, qui le peut avec beaucoup plus de facilité et d'avantage pour les intéressés". "... Malgré cette disposition, Monsieur Leclerc, quoiqu'averti, a reçu les dîmes d'un grand nombre de ces habitants et leur a administré la communion paschale. Il me paraît donc nécessaire que vous otiez à M. Leclerc toute juridiction sur ces gens.... et que vous lui défendiez de les regarder sous aucun rapport comme ses Paroissiens."

Pour le bon ordre, il est à croire qu'il en fut tel que réglé et désiré par le Suffragant (Registres, Évêché de Montréal).

Du 28 au 30 Juin 1828, Mgr Lartigue fit sa première visite Pastorale à St-Hugues.

Dans son ordonnance Mgr observe que les Comptes de Fabrique ouverts le 14 février 1827, ne sont pas encore rendus. Elle ordonne qu'à l'avenir chaque Marguillier rende ses comptes dans le cours de l'année qui suite immédiatement sa sortie de charge, et qu'il soit fait des actes authentiques de l'adjudication de chaque banc dans l'Église; que le Tarif prescrit par feu Mgr Plessis soit exactement suivi; qu'il soit fait au plutôt... trois boîtes d'argent pour les Saintes Huiles.... un vase d'argent pour verser l'eau baptismale, un bassin d'étain pour la conserver et une assiette de même métal pour la recevoir; qu'il y ait un baptistère fermant à clef....; qu'on fasse immédiatement à l'Église les réparations convenables pour la mettre à l'abri de la pluie et de la neige; qu'on achète de suite un Livre de Délibérations de Fabrique et de comptes. Enfin, le Prélat rescind "cette partie de l'acte du 14 Février 1827, fait par Monsieur Girouard pour la bénédiction de la Chapelle, dans laquelle il appelle "Abbé de Cluny" le St-Hugues qui est Patron de l'Église et de la Paroisse; il veut que ce soit St-Hugues, Évêque de Grenoble, comme il avait été réglé par lui, des auparavant, c'est-à-dire le 6 octobre 1823.

"Donné à St-Hugues de Grenoble, Seigneurie de Martigny.... le 30 Juin 1828."

Signé: "J.J. Évêque de Telmesse"

"Jg. Bourget, Ptre Secr." (Évêché de Montréal)

Dans le Cours de cette même année, Mess. Brais eut quelques démêlés avec le Seigneur du lieu. Celui-ci évidemment portait ses prétentions par trop loin, ne visant à rien moins qu'à mettre la main à l'Encensoir. À cette époque, la querelle des Notables commençait à faire du bruit. L'Évêque de Telmesse avait réglé pour la nouvelle paroisse, que seuls les marguilliers anciens et nouveaux seraient convoqués du haut de la chaire, aux assemblées de la Fabrique, laissant les autres propriétaires libres d'y assister, sans y être appelés nommément. Le Dimanche 9 novembre, le Curé convoqua une telle assemblée suivant la formule consacrée alors. Monsieur De Martigny réclama, voyant en cela une exclusion des Notables; et d'un. De son autorité privée, le dit Seigneur avait introduit dans le Chœur comme Chantre, un homme qui avait été chassé du Chœur de deux paroisses et pour bonnes causes; le Curé avertit cet individu que ce n'était pas à Monsieur Martigny à conduire le Chœur; et de deux. Le même Monsieur

voulait venir recevoir les Cendres, un Rameau et adorer la Croix dans le Chœur, comme les Marguilliers. Monsieur Brais lui avait refusé cet honneur au Carême précédent; se contentant de lui donner l'Aspersion selon l'usage des autres paroisses; et de trois. Or le Sieur Seigneur était disposé à aller plus loin, si le Curé ne lui accordait pas ce qu'il demandait.

Messire Brais relate au long ces faits à son Supérieur dans une Lettre du 10 novembre qu'il termine ainsi: Tout cela s'est dit et passé sans dispute, Monseigneur, ... mais quelle conduite dois-je tenir à l'égard de ce Monsieur?.... (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

13 Novembre – Réponse: "Monsieur, Vous avez raison pour le fond sur la plupart des choses que vous avez soutenues contre Monsieur Martigny; mais y mettez-vous la forme convenable, le moëlleux et l'à propos qu'il faudrait? C'est ce que j'ignore.... je vais charger Monsieur Girouard d'aller sur les lieux pour essayer de remédier au mal et de faire connaître mes intentions au Seigneur.... Vous devez continuer à indiquer les Assemblées de Fabrique en la manière.... prescrite, mais y laisser venir les propriétaires qui veulent s'y présenter. Le Seigneur ne doit pas se mêler d'introduire personne au chœur; mais vous devez toujours vous entendre avec le Marguillier en charge, quand il s'agit d'introduire un nouveau Chantre. Monsieur de Martigny a tort de vouloir aller au Chœur pour les Cendres, les Rameaux et l'adoration de la Croix... On ne doit pas non plus y introduire les Marguilliers."

"J.J. Évêque de Telmesse".

En même temps, Monseigneur Lartigue écrit au Seigneur De Martigny et à Messire Girouard, il exhorte le premier à l'humilité, à la soumission, et le met poliment à sa place; il donne au second les Instructions suivantes: "Monsieur", "Il paraît que Monsieur Brais est en guerre avec son Seigneur Martigny qui semble avoir tort pour le fond.... Je vous prie.... d'aller à St-Hugues de remettre à Monsieur Martigny la lettre ci-incluse, que vous cachetterez après l'avoir lue pour votre instruction... et de faire entendre raison à ce Monsieur, s'il en est capable." Sa Grandeur rapporte ici les difficultés pendantes, et ajoute. Voilà les objets que vous tacherez de régler par de bonnes paroles, mais sans rien écrire.... Faites en sorte que le Curé agisse avec déférence et sans esprit de chicane à l'égard du Seigneur, et que celui-ci ne se mêle plus de ce qui ne le regarde pas; et donnez-lui bien à entendre.... que s'il continuait à harceler habituellement son curé, je serais forcé de le retirer, et qu'alors la Paroisse s'en passerait (Registres, Évêché de Montréal).

Il est à croire que la mission du Conciliateur remplie, tout rentra dans l'ordre à St-Hugues. Cependant, Monsieur Brais acquit bientôt la certitude que la paroisse désirait que les Notables fussent nommément convoqués aux assemblés de fabrique, attendû qu'on voulait y empêcher de parler tous ceux qui n'y étaient pas explicitement appelés (Lettre du 10 Janvier 1829).

Quant au Seigneur, il en revint aussi bientôt à ses premières prétentions, savoir, que le Curé lui portât l'eau bénite à son banc en donnant l'Aspersion, de plus qu'il viendrait adorer la Croix, recevoir les Cendres, un Cierge, un Rameau, dans le Chœur, ou qu'il allait le poursuivre à la rigueur (12 avril 1830).

Sous Messire Brais fut commencée, en Mai 1828, la Procédure pour obtenir l'érection de la Mission en paroisse canonique; nous traiterons cette question sous son Successeur. Le reste du règne de ce premier Curé de St-Hugues n'offre plus rien de bien notable.

Le 1^{er} Mai 1830, il demandait son rappel en ces termes: "J'espère, Monseigneur, que vous aurez pitié de moi, et que vous m'ôterez d'ici cet Automne. Je n'agis pas ici pour parvenir à cette fin, ni je le donne à connaître à.... qui que ce soit, je l'espère seulement." Il lui fut fait selon son désir, et il laissa la paroisse vers le 6 octobre suivant.

3) Deuxième Curé – M. H. L. Girouard, Prêtre (9 octobre 1830 – 23 sept. 1834)

Messire Henri Liboire Girouard, vicaire à Boucherville fut nommé à la desserte de la Mission de St-Hugues, les 22 et 26 Septembre 1830, et s'y rendit, au plus tard pour le samedi, 9 octobre suivant.

À l'arrivée du nouveau curé, la Procédure pour l'érection canonique de la paroisse, était ouverte, depuis 2 ans et 5 mois. Monsieur Brais, alors curé, nous informe du début de cette mesure dans une lettre à Mgr Lartigue, datée 7 mai, 1828; il s'y exprime ainsi: "Monseigneur".

"Aussitôt que j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre (recommandant l'érection de votre mission) nous avons fait une requête, où il s'est trouvée une majorité bien grande pour établir cette paroisse légalement et canoniquement. Si nous ne réussissons pas.... nous en faisons une autre.... après avoir consulté votre Grandeur à cet égard; je voulais premièrement le faire, mais des circonstances pressées et importantes m'en ont empêché...." (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Effectivement, ce premier essai n'eut point de résultat. On ne reprit ostensiblement la mesure que seize mois plus tard. La seconde requête en demande d'érection canonique de la paroisse est du 26 septembre 1829; elle est adressée à Mgr B.E. Panet, Évêque de Québec, et porte 92 signatures, des tenanciers de la Seigneurie de Hugues Lemoine De Martigny connue sous le nom de St-Hugues professant la religion catholique.

Les Pétitionnaires représentent à Sa Grandeur que leurs habitations et terres dans la dite Seigneurie.... comté de Richelieu, comprennent une étendue de Territoire 4 ½ milles de front, sur 11 milles de profondeur; borné au Nord par le Fief St-Charles, au Sud et à l'Est par le Township d'Upton; et à l'ouest par des Seigneurie Ramzai et Bourchemin appartenant aux héritiers de feu Patrick Langan.

Que dans cette étendue de terrain... il se trouve environ 400 terres.... concédées de 3 x 30 et 41 arpents.... 117 sont déjà habitées par autant de familles.... formant actuellement une population de 376 âmes, et de 263 communiants. Qu'ils peuvent fournir présentement en dixme environ 190 minots de bled, 70 minots de pois, et 100 minots d'avoine.

Que... la paroisse de St-Hugues... n'a proprement été, jusqu'à présent, qu'une Mission... que le Curé dessert 33 familles dans le Township d'Upton... formant une population de 228 âmes et de 126 communiants, ... pouvant fournir actuellement par leurs dixmes environ 45 minots de bled, 20 minots de pois et 30 d'avoine. Qu'il... dessert aussi douze familles dans la Seigneurie Barrow,... admises, comme les précédentes, pour un temps paroissiens par ordonnance épiscopale du 9 janvier 1828, formant le nombre de 50 âmes, et de 31 communiants, mais ne pouvant encore rien fournir par leurs dixmes. Ce considéré, les Requérents supplient Sa

Grandeur de vouloir bien ériger canoniquement en paroisse, sous l'invocation de St-Hugues, le territoire ci-dessus désigné. St-Hugues de Ramzai, le 26 Septembre 1829.

Signé: H.L. de Martigny, A. Brais Prêtre, Paschal Gendron, François Magnant et 88 certifiés par Joseph Dessert et Hubert Gendron, Témoins.

Contre-signé: T. Brodeur N.P. (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Cette pétition ne fut appointée que le 17 mai, 1830, auquel jour l'autorité députa sur les lieux Monsieur J.F. Hébert, Curé de l'Immaculée Conception de St-Ours, aux fins d'en vérifier les faits et allégués.

Le mardi, 3 août suivant, à 10 hres avant-midi, après Notices légales aux Intéressés, le Député se transporte dans le presbytère de la paroisse de St-Hugues, non encore canoniquement érigée, et procédant en présence du peuple assemblé, il constate, en tous points, la vérité des allégués de la dite requête, lesquels ne sont contredits de personne, et en dresse.... procès-verbal de Commodo et incommodo.

Signé: T. Brodeur, Paschal Gendron, Témoins, Hébert Prêtre, Archiprêtre (Ibid).

Mgr B.C. Panet n'émit son Décret d'érection canonique que le 7 mai 1831. On y remarquera que les bornes de la nouvelle paroisse y sont plus justement définies que dans la requête en demande. Donc, par ce Document, Sa Grandeur érige... en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de St-Hugues, Évêque et Confesseur, dont la Fête se célèbre le 1^{er} avril, les ... parties ci-dessus désignées des Seigneuries de Ramsay et de Bourchemin, comprenant une étendue de territoire d'environ 4 ½ milles de front sur environ 11 milles de profondeur; bornée vers le Nord Ouest au Fief St-Charles; Vers le Nord Est et le Sud-Est au Township d'Upton; vers le Sud Ouest; par la Seigneurie des héritiers de feu P. Langan.

Donné à Québec... le 7 mai, 1831.

Signé: Bernard C. Évêque Cath. de Québec, C.F. Cazeau Prêtres, Secrétaire (Archives de la paroisse).

Les parties du Township d'Upton et de Bourchemin Ouest, mentionnées en la requête du 26 septembre 1829, ne sont point comprises dans ce Décret. La paroisse de St-Hugues, ainsi érigée fut reconnue civilement par proclamation de Son Excellence Matthew Lord Aylmer, Gouverneur en Chef du Haut et du Bas Canada, datée à Québec, le 10 juillet 1830... conformément à un rapport de Messieurs Michael O'Sullivan, Pierre Rocheblare et Paul-Joseph Lacroix, Commissaires nommés à cette fin.

Le 8 mars 1831, Messire Girouard, curé, demandait la permission d'anticiper les Pâques en faveur des habitants du Ruisseau des Chênes et du Cordon, qui ne pouvaient venir à l'Église dans les grands dégels, vu que leur chemin passe sur des terres nouvellement défrichées, ce qui le rend impraticable. Il sollicitait aussi la même faveur pour quelques familles du nouveau rang de Ste-Julie et des Lots (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Le 29 juin suivant dans une Assemblée des Marguilliers anciens et nouveaux, il fut décidé... d'acheter le bois nécessaire pour finir la voûte et boiser en dedans le pignon de la Chapelle, avec les longs pans, et de prendre au Coffre de la Fabrique l'argent nécessaire pour

faire terminer, dans le cours de l'été, cet ouvrage déjà commencé. Les Curé et Marguilliers en charge sont autorisés à faire exécuter le tout. Payé pour 156 H (Archives de la paroisse).

Jusqu'ici, les Fidèles d'une partie de la Seigneurie Langan, étaient venus entendre la messe du Dimanche à la Chapelle de St-Hugues, sans appartenir à cette paroisse. En voici la preuve.

Au mois d'octobre 1832 s'ouvrit la desserte de la nouvelle mission de St-Simon de Langan. L'Évêque de Telmesse chargea verbalement le Curé de St-Hugues d'aller y faire l'Office... tous les quinze jours. Cependant, vu la petitesse de la Chapelle de St-Hugues, qui n'était qu'un grenier de 50 x 30 pieds, Monseigneur Lartigue consentit à ce que Messire Girouard y alla tous les dimanches, le laissant libre toutefois de le faire moins souvent, si sa santé venait à en souffrir. Le 16 novembre le Curé desservant pria Mgr Joseph Signay, Évêque de Fussala, Coadjuteur et administrateur du Diocèse de Québec, de vouloir bien ratifier et confirmer cet ordre de chose, et de le charger officiellement de la dite mission de St-Simon. Accordé, le 23 novembre.

On nous saura gré, sans doute, de relater ici, l'histoire religieuse des Lots d'Upton dans le district des Trois-Rivières; elle n'est pas tout-à-fait étrangère à celle de la paroisse de St-Hugues. Vers 1828 ou 29, ces Lots étaient devenus la propriété de plusieurs citoyens de Varennes, et de quelques-uns de St-Hugues; de là, le nom de Terrain des Associés donné à ces Lots. On les désigna sous la rubrique de Lots Martigny et Lots Brodeur. Les premiers au Nord-Ouest, contenaient environ 30 x 100 arpents; les seconds, au Sud-Est, environ 40 x 100 arpents; le tout longeant à l'Ouest, la Seigneurie Ramesay-Martigny. Les propriétaires y mirent des colons ou fermiers pour le défrichement. Dès lors, ceux-ci s'adressèrent au Curé de St-Hugues pour tous leurs besoins spirituels. Bientôt, cependant, propriétaires étrangers et colons résidants, désirèrent que ces Lots appartenissent régulièrement à une paroisse quelconque, et, pour le moment, celle de St-Hugues était leur Desserte de prédilection. Sur ces entrefaites, les habitants de la paroisse actuelle de St-Guillaume procédaient aux fins de se constituer comme tels, et cherchaient à s'adjoindre ceux du Ruisseau des Chênes dans le District de Montréal. Ce qu'apprenant, l'Évêque de Telmesse écrit à celui de Québec, 9 février 1832: "J'ai ouï dire que les gens du Côteau des Chênes, jusqu'à présent desservis par le Curé de St-Hugues, vous ont demandé à bâtir une Chapelle chez eux: c'est ce qu'il ne faut pas leur accorder à cause de l'éloignement qu'aurait leur Curé pour les y desservir, et jusqu'à ce qu'ils soient capables d'avoir un curé pour eux-mêmes; ce qui ne sera pas de sitôt."

Quant aux intéressés dans le Terrain des Associés, Messire H. L. Girouard écrivait aussi à Mgr Panet, sous la date du 11 septembre suivant: "... Les Messieurs de Martigny, Brodeur, Duclos, Decelles, Monjeau, et plusieurs autres demandent si, dans l'érection civile de ma paroisse, il serait possible d'y annexer des lots de terre qu'ils possèdent dans le Township d'Upton. Ces lots sont adjacents à la Seigneurie de Ramzay. Votre Grandeur voudrait-elle aussi qu'on attachât à ma paroisse tout le township d'Upton que je dessers maintenant. Les lots ci-dessus, aussi bien que le township, n'ont pas été mentionnés dans l'acte d'érection canonique de la paroisse de St-Hugues.... Je n'ai pas encore demandé l'avis des habitants d'Upton. Je veux savoir, avant, si le plan en contemplation peut être exécuté, et s'il agréerait à Votre Grandeur.... "

"H.L. Girourad, ptre" (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Le 24 avril 1833, parut le Décret d'érection canonique de la nouvelle paroisse St-Guillaume, enclavant dans les limites de celle-ci tout le territoire connu sous le nom de Lots Martigny.

Or, les propriétaires du Terrain des Associés, dont la plus grande partie.... domiciliés en la paroisse de Ste-Anne de Varennes, ne l'entendaient pas ainsi. Le 26 novembre 1833, trente-trois d'entre eux présentent requête à Mgr Jos. Signay, Évêque de Québec, aux fins de détacher les Lots Martigny de St-Guillaume et de les rendre à St-Hugues. Ils exposent que "content de la desserte qu'ils reçoivent à l'Église de cette paroisse à l'érection de laquelle ils ont grandement contribué, ils n'en désireraient une autre que lorsqu'ils pourront bâtir une Église dans la partie du Township qui leur appartient...

Qu'à la vérité.... ils ont remarqué que dans le Décret d'érection de St-Guillaume il était fait mention de l'opposition de Hugues Lemoine de Martigny, mais que cette déférence marquée à Monsieur de Martigny ne leur rendait pas pour cela la justice qu'ils devaient attendre du Délégué de Sa Grandeur...

Qu'ils n'ont pas tout été compris dans l'arrondissement de la paroisse de St-Guillaume, mais que, pouvant former par eux-mêmes une paroisse, un jour, ils désireraient rester unis entre eux, afin d'éviter d'être appelés partiellement par la suite à bâtir des Églises sur le terrain de l'Honorable Charles-William Grant, qui d'ailleurs, aurait assez de sa part pour former un arrondissement considérable...."; et aures raisons et motifs exagérés voire mensongers.

Ste-Anne de Varennes, le 26 novembre 1833.

Signé: "J.L. de Martigny, père... J.L. de Martigny... T. Brodeur, 6 autres Brodeur, 12 Monjeau.... 3 Decelles et 9 autres signatures, autographes, aux Croix, certifiées par H.L. de Martigny, et T. Brodeur (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Le 15 mai, 1834, Messire Ed. Crevier Archiprêtre, Curé de St-Hyacinthe, est député sur les lieux. Le 31 juillet suivant, à 10h a.m., le Délégué ad hoc se transporte dans le Township d'Upton, dans la paroisse de St-Guillaume, dans la maison d'un nommé Charles Doyon, dans le rang appelé Ste-Julie. Procédant à la vérification de la requête, il constate que du nombre des Signataires, deux... seulement ont des terres... dans la partie de la paroisse de St-Guillaume... comprise dans la partie du Township appartenant aux Associés;... que trois propriétaires seulement de cette partie de terrain des Associés demandent d'être retranchés de St-Guillaume, savoir Monsieur J.L. De Martigny, père, Prime L. De Martigny, et Demoiselle L. de Martigny, qui possèdent collectivement douze lots de terre, qui forment en tout une étendue de 30 arpents de front sur environ 100 arpents de profondeur. Bref, le Député confirme certains allégués de la dite requête, infirme les autres et dresse du tout Procès-Verbal, "signé... au presbytère de St-Hyacinthe, le 4 août... 1834, en présence des témoins soussignés."

"Joseph La Rocque, Diacre, Godfroy Marchesseau, Diacre, Ed. Crevier, Prêtre."

L'Évêque de Telmesse tenait mordicus à ce qu'aucune partie du District des 3 Rivières ne fut annexée d'une manière permanente à aucune des cures de celui de Montréal qu'il administrait. Il avait prié Messire Girouard, de St-Hugues, de le prévenir, s'il découvrait quelque trame à ce contraire. Le 6 septembre celui-ci informe donc Sa Grandeur que d'après des instances réitérées depuis deux ans, de la part des Messieurs Martigny etc. Mgr de Québec avait intention d'annexer à St-Hugues, une certaine étendue de Terrain, dit Terres des Associés, appartenant à la famille de Martigny, ... dans le District des 3 Rivières... voisines de Ramzay...

au Nord-Est de la Seigneurie. Sur ce, le 11 septembre, Mgr Lartigue écrit ainsi à l'Évêque de Québec: "Messire Girouard m'écrivait de St-Hugues, le 6 de ce mois, que, sur les sollicitations des Sieurs Martigny, vous aviez envie d'annexer à cette Paroisse de St-Hugues une certaine étendue de terrain qui leur appartient sous le nom de Terres des Associés... mais il faudrait vous souvenir que la Seigneurie de Ramsay... appartient au District de Montréal, tandis que ces Terres des Associés, ou de la famille de Martigny, faisant parties ou détachées du Township d'Upton, sont du District des 3 Rivières. Or, il est très important qu'on ne forme pas une paroisse à même les terres de deux Districts différents; et ce terrain des Monsieur Martigny irait bien plus naturellement à la paroisse de St-Guillaume qu'à celle de St-Hugues."

"J.J. Évêque de Telmesse" (Archives, Évêché de Montréal).

Tout bien pesé et considéré, l'Évêque de Québec crut devoir émettre un décret d'annexion provisoire seulement. Par cette ordonnance du 15 novembre 1834, Sa Grandeur détache donc de la paroisse de St-Guillaume cette partie du terrain des Associés, annexée à icelle par le Décret du 24 avril 1833; voulant toutefois que le dit terrain ainsi retranché de St-Guillaume ne soit réservé pour former par la suite une paroisse avec le reste du Township d'Upton; et qu'en attendant, les fidèles qui habitent maintenant ou qui habiteront par la suite le dit territoire soit desservis par Monsieur le Curé de St-Hugues de Ramsay, en, par eux, lui payant les dîmes et oblations usitées dans ce diocèse....

Donné à Québec le 15 novembre 1834 (Ibid).

Signé: "Joseph, Évêque Cath. de Québec"
"C. F. Cazeau, Ptre, secrétaire."

Une proclamation du Gouverneur, datée 13 mai 1842, régla que les susdits Lots Martigny seraient attachés à la paroisse de St-Guillaume pour les fins civiles. Or, vu les inconvénients nombreux qui résultaient de cet ordre de chose pour les habitants y établis, Mgr P. F. Turgeon, Évêque de Sidyme, Coadjuteur et pour lors Administrateur de l'Archidiocèse détacha de nouveau ce même territoire de la paroisse de St-Hugues et le réunit à celle de St-Guillaume, par ordonnance du 27 septembre 1850, laquelle fut ratifiée et confirmée par l'Évêque de Montréal, le 2 octobre suivant.

Après cette longue digression, revenons à St-Hugues. Du 18 au 21 juin 1834, Mgr Lartigue y fit la visite pastorale ainsi qu'à St-Simon. Ici, le Prélat approuve les Comptes de la fabrique depuis celui de l'année 1827 à celui de 1832 inclus, excepté celui de 1830 non encore rendu. Il ordonne que le dit compte soit rendu pour le plus tard à la St-Michel prochaine, et que toutes les démarches ou poursuites soient faites à cette fin; "qu'à l'avenir chaque Marguillier rende ses comptes dans le cours de l'année qui suivra immédiatement celle de sa gestion, et qu'à chaque reddition.... l'argent déposé au Coffre de l'Église soit compté dans l'Assemblée des Marguilliers, laissant dans le dit Coffre un bordereau du montant..."

Il ordonne aussi plusieurs petites améliorations pour la décence du culte entre autres, que la lampe brûle nuit et jour devant le St-Sacrement et défend.... "qu'à l'avenir il soit employé aucun denier de Fabrique pour d'aures objets que les réparations ou décorations du dedans de la Chapelle sans la permission de l'Évêque."

"Donné à St-Hugues..., le 20 de juin 1834"

"J.J. Ev. de Telmesse" Jg Bourget, Prêtre Sec. (Archives de la paroisse)

Dans le cours de cette Visite il fut réglé que les habitants de la paroisse se mettraient sous peu en mesure de construire une Église séparée du Presbytère. Nous traiterons cette question sous le règne curial suivant.

Un recensement fait, cette année, par ordre de l'autorité, donne à la paroisse une population de 400 Communiants, et au Curé, en dîmes, années communes, un revenu de 180 minots de bled, 20 m. de pois, 120 m. d'avoine et un casuel de 190 H.

Durant l'été 1834, l'épidémie du choléra sévit plus sévèrement dans la paroisse qu'elle ne l'avait fait en 1832, on y remarque 51 sépultures (33 en 1832) chiffre inouï jusque là et qui ne sera surpassé qu'en 1846, où il fut de 64.

Messire Girouard termina son administration spirituelle à St-Hugues par cette dure épreuve. Au mois de septembre il fut appelé à un autre poste qui exigeait un curé d'un esprit conciliant pour apaiser les difficultés qui y existaient. Il laissa la paroisse, probablement le 23.

Messire G. L. Arseneault, vieux prêtre de St-Hyacinthe la desservit, du 24 septembre au 1^{er} octobre.

4) Troisième Curé – M. Louis-B. Brien, Prêtre (3 octobre 1834 – 22 sept. 1835)

Le 22 septembre 1834, Messire Louis-Barthélemi Brien, vicaire à St-Constant fut nommé à la double desserte de St-Hugues et de St-Simon. Le 1^{er} octobre au soir, il arrivait bien trempé à l'Évêché de Montréal, et, le lendemain, sans perdre courage... s'acheminait vers St-Hugues. Comme son prédécesseur, il fixa ici sa résidence.

Le nouveau curé arrivait à St-Hugues avec.... permission expresse de biner dans l'une et l'autre paroisses qu'il devait desservir aussi également que possible. Cependant, durant le mois d'octobre, il n'usa de cette permission, tous les dimanches.... qu'autant que sa santé le lui permit; car il ne pouvait guère jeuner, sans avoir une forte migraine (Lettre 2 nov. 1834). Quant à St-Guillaume, ajoute-t-il, Mgr de Québec ne m'en a pas encore chargé, bien que ces gens-là viennent ici et que je sois muni pour eux de pouvoirs. Le 14 décembre, il reçut pleine juridiction sur les fidèles de cette paroisse attachés provisoirement à Saint-Hugues.

Au printemps de 1835, on se préparait à continuer sous peu les travaux de construction d'une Église, commencée, dit la tradition, dès l'automne précédent; mais, avant de passer outre, on crut devoir adopter, d'abord, une mesure de prudence. Voici le fait: Pour empêcher d'obstruer le devant de l'Église ou Chapelle, par aucunes batisses quelconques, Monsieur H.L. de Martigny, Seigneur, donne et cède volontairement par donation pure, simple et irrévocable, à la Fabrique, le Marguillier en charge acceptant pour elle, un terrain de 3 arpents de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins, tenant par devant, au chemin du Roi, par derrière au terrain de la dite Fabrique.... D'un côté à Pierre Poupotte-St-Pierre, et de l'autre côté à Médard Goulet, (aubergiste) sans bâtisses. Le Donateur se réserve 50 pieds carré, joignant le dit Goulet. Cette

donation faite aux mêmes clauses, conditions, charges et faveurs que celle du 18 novembre 1823 (Vid. p. 34).

Fait et passé en la Salle du Presbytère de St-Hugues, l'an 1835, le 16 d'avril avant-midi.

Signé: H.L. de Martigny et Joseph Lozeau Marguillier en cahrgé, F. L. Dessureau, N.P. T. Brodeur, N.P. (Archives de la paroisse)

III. CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE

Nous avons déjà insinué que, lors de sa visite pastorale, du 20 juin 1834, l'Évêque de Telmesse avait recommandé verbalement aux habitants de St-Hugues de bâtir sous peu par répartition légale un édifice convenable et décent pour le service du Culte. Les contribuables se mirent bientôt à l'œuvre. Dès le 29 juin, ils commencèrent à signer la requête de rigueur en pareil cas. Elle est adressée à l'Évêque de Québec et expose à Sa Grandeur que l'église paroissiale de St-Hugues, qui n'est que le grenier du presbytère, qui n'a que 50 x 30 pieds, est maintenant trop petite pour contenir la foule qui s'y rend dans les jours consacrés au culte.... Pourquoi les Pétitionnaires supplient Sa Grandeur de leur permettre de construire une nouvelle église en bois.... sur telles dimensions qu'il lui plaira prescrire (Registres, Évêché de Québec).

Signé: H.L. de Martigny, T. Brodeur, Aug. Houdes, Moyses Maheux, Hipolite Decelles et 112 croix certifiées le 1^{er} août par H.L. de Martigny et T. Brodeur, témoins.

Le 11 août, commission ad hoc est donnée à Messire Ed. Crevier Archiprêtre, curé de St-Hyacinthe. Le 10 septembre, le Député se transporte à St-Hugues où, procédant en présence des intéressés, il constate la vérité des allégués de leur requête, et fixe la place de la nouvelle Église, en bois, à environ un demi-arpent à l'Est du Presbytère actuel, la fait marquer par de petits piquets et une Croix; il règle, de plus, que la dite Église aura 100 x 40 pieds, 16 pieds de quarré, avec Chapelles latérales de 20 x 15 p., la sacristie aussi en bois, adjacente au rond-point, 24 x 30 pieds.

Signé: H.L. de Martigny, Pascal Gendron, Témoins
Ed. Crevier Prêtre C.C. (Ibid)

Le 19 septembre Mgr Signaÿ approuve la Rapport de son Délégué, excepté en ce qui concerne les dimensions de la Sacristie, qui devra avoir 32 x 26 pieds au lieu de 30 x 24, il permet aux habitants de procéder.

Le 7 décembre suivant, 123 Tenanciers, majorité des propriétaires de la paroisse, présentent requête aux Commissaires civils, demandant la permission de s'assembler et d'élire des Syndics, à l'effet de conduire et diriger la construction d'une Église et sacristie dans leur paroisse. Permis le 12.

En conséquence, le dimanche, 21 décembre, les habitants tenanciers, réunis dans ce but, en la Salle du Presbytère, élisent unanimement pour Syndics, les Sieurs 1) Frs Martel, 2) Frs Desmarais, 3) Philib. Laflamme, 4) Louis Picard, 5) M. Chs Bouvier, 6) J.-B. Houle, 7) Louis Fontaine, 8) Frs Rousseau.

Signé à l'acte: H.L. de Martigny, P.L. de Martigny, A.A. Delphoc, Antoine Brodeur, Ls Barth. Brien, Ptre Curé, président, Paschal Gendron, Hipolyte Decelles, Témoins.

T. Brodeur N.P. Rédacteur (Archives, Comm. civ. Montréal)

Le 22 décembre, les syndics élus demandent aux Commissaires la confirmation de leur élection.

Le 31 décembre, J.M. Mondelet et Louis Guy, Ecuyers Commissaires, confirment les dits Syndics dans leur charge et leur ordonnent de faire dresser, par devant Notaire non intéressés, un Devis des ouvrages, ... estimation des dépenses, et un acte de répartition... Cet acte, fait par Maître F.L. Dessureau, Notaire, à St-Hyacinthe, est daté du 30 janvier 1835 après-midi. Il y est dit que l'Église en contemplation aura "100 x 44 pieds à l'extérieur, et 16 pieds de hauteur, mesure française; qu'elle sera faite à l'entretoise et lambrissée en planches debout et embouffetées... le comble.... tel que celui de l'Église de Ste-Rosalie....; et que l'entrepreneur fournira deux bonnes cautions solvables, que les Syndics auront.... droit d'accepter ou de refuser; que l'ouvrage commencera au 15 mai et se continuera sans interruption.... La dite Église et Sacristie seront logeables dans le cours d'octobre prochain". Pour les dites constructions, il faudra approximativement:

1 000	madriers de 2 pouces et de 10 ½ x 1 pieds	840 H
1 500	planches d'un pouce franc	810 H
20	cordes de bois de Bardeau de 3 ½ pieds	360 H
66	barriq. de chaux 396 H et 132 de sable 262 H	658 H
22	toises de pierre 660 Het 16 000 clous à planche 96 H	756 H
175 000	clous à Bardeaux 154 Het 2000 à caisse 10H2000 à redoubler 18 H	782 H
	ferrure, 300 H3 caisses de vitres 150 H50 lbs de mastic 12 H10	562H10
	vitres des Évantails, 100 HEquerre de fer 100 H	200H
	Pour la façon des ouvrages	8 000H
	Honoraires du Notaire	600H
	Total	13 734H10

Cet acte d'estimation distribue comme suit, les Districts de chaque Syndic, avec le nombre de terres, la superficie de chaque District et la somme respective à répartir sur chacun d'eux:

<i>District de</i>	<i>Terres</i>	<i>Emplacements</i>	<i>Superficie</i>	<i>Sommes à lever</i>
François Martel	26	18	3 300 ½ arp.	1 980 H
François Desmarais	32	--	2 650 arp.	1 710 H
Philib. Laflamme	43	--	4 007 arp.	2 404 H
Louis Picard	43	1	3 541 arp.	2 103 H
J.-Bste Houle	19	1	1 528 arp.	916 H
M. Chs Bouvier	22	--	2 460 arp.	1 376 H
François Rousseau	41	--	3 029 arp.	1 817 H
Louis Fontaine	23	--	2 378 arp.	1 426 H
TOTAUX	249	20	22 893 ½ arp.	13 734 H

Le montant total de la Répartition est de 13 734 H 10 payables en trois installments égaux. Les paiements respectifs seront exigibles, "le premier, aussitôt que la répartition sera homologuée et les autres, un mois avant le temps ou les Syndics seront tenus de payer chacun l'entrepreneur, d'après les marchés qu'ils feront avec lui".

Signé: les Syndics par leur Croix;
et comme Témoins: Moyses Maheux, Michel Langelier puis F.L. Dessureau, N.P.

Cet acte de Devis, d'estimation et de répartition fut dûment homologué, le 21 février 1835. (Ibid)

Dès le 4 mars suivant, les huit Syndics passent marché d'entreprise pour 11 200 H avec Sieur Math.Fournier, maître menuisier-entrepreneur, de la paroisse Ste-Rosalie, lequel se trouvant au plus bas prix..."s'oblige faire une Église (en bois) de 100 x 42 pieds de dehors en dehors... et de deux pieds d'épaisseur...; aplanir le terrain pour le solage; lambrissée en planches debout, embouffetées et point blanchies; le comble... de même proportion que celui de l'Église de Ste-Rosalie, couvert en planches et bardeau avec échantillon ordinaire à l'épreuve de l'eau, et coffre en planche sur la couverture; un clocher couvert en fer blanc, une croix et coq, aussi semblable à celui de l'Église de Ste-Rosalie, avec deux pieds de souche et vingt pieds de flèche, etc.

Une sacristie de 30 x 26 pieds, faite pièce sur pièce et un quarré de dix pieds de haut, solage de 4 ½ pieds, à la demande du terrain.... couverte en planche et bardeau, et un coffre en planche."

Le tout pour le prix et somme de 11 200 H payables, 1/3 le 24 mars courant; 1/3 en Juillet, et le dernier tiers, en novembre prochain, "pour tout délai et sans intérêt. Ambroise Gendron, Écuyer de Ste-Rosalie et Jos. Tremblay, cultivateur de St-Hugues, se portent volontairement pleiges et cautions pour le dit Sieur Mathieu Fournier, pour sureté de la confection des dits ouvrages" (Grefte Brodeur)

Passé à Ramzai, Étude.... l'an 1835, le 4 mars après-midi.
Signé: 10 Croix, Ambroise Gendron, F.L. Dessureau N.P.
F. Brodeur N.P.

Il peut se faire que l'on ait jeté les fondations de l'Église dès l'automne 1834, quoiqu'alors la répartition ne fut ni faite, ni homologuée, non plus que le présent marché consenti. Le 26 mars avant-midi, fut passé un second marché entre le Curé et Marguilliers de l'œuvre, d'une part, et de l'autre, Sieur Ls Richard, maître menuisier, alors de St-Hugues. Celui-ci s'engage à confectionner les bancs de la nouvelle Église, à être bâtie, dans le cours de l'été, lesquels seront faits tels que ceux de l'Église de Ste-Rosalie, avec du bois sec, et le banc d'oeuvre et le banc seigneurial... livrables "à la Bénédiction de la dite Église... pour le prix et somme de 15 H pour chaque banc... payable 360 H, présentement, 360 H, le 1^{er} mai prochain; 600 H, en septembre aussi prochain; 360 H le 3 janvier 1836 et le reste, en mars, dite année. Sieur Th. Chartier de St-Hugues se porte conjointement caution avec le dit Sieur Richard."

Signé: 4 Croix, , "L. Barth. Brien, Curé, F.L. Dessureau"
T. Brodeur, N.P. (Ibid)

Au chapitre de la Dépense pour l'année 1835, on trouve 1920 H payés pour façon des bancs; donc 128 bancs dans l'Église. Laissons les ouvriers consciencieusement à leur œuvre respective et disons que sur le témoignage d'un ancien de la paroisse, Maître Fournier exécutât son marché à la grande satisfaction des habitants. Les ouvrages extérieurs ne furent examinés, reçus et acceptés légalement que le 3 juin 1839, où les parties contractantes se déclarèrent mutuellement quittes les unes envers les autres.

À la mi-septembre 1835, la construction du nouveau temple touchait à sa fin; on allait bientôt pouvoir en prendre possession; mais la cérémonie de l'inauguration n'était pas réservée à Messire Brien. Le Dimanche, 20 septembre, il dut faire ses adieux aux fidèles de Ramsay et de Langan. Deux jours après, il s'acheminait vers la paroisse de St-Constant.

1. Quatrième Curé M. Ét. Birs, Ptre (26 sept. 1835 – 2 nov. 1840)

Messire Étienne Birs, Vicaire à St-Constant, fut nommé Curé de St-Hugues et de St-Simon, les 16 et 21 septembre 1835; pour le 1^{er} Dimanche en Octobre c'est-à-dire le 4; cependant il fut à son nouveau poste dès le samedi, 26 septembre. Relativement au mode de desserte de ses deux paroisses, Mgr Lartigue lui écrivait le 1^{er} octobre.

"Voici à peu près l'ordre que vous garderez dans la desserte de St-Hugues et de St-Simon; pour St-Guillaume, vous n'en avez pas été chargé, comme l'était votre prédécesseur; et vous vous contenterez de lui rendre dans les cas nécessaires, les services auxquels on est obligé en pareilles occasions."

Quoique St-Hugues doive être votre résidence ordinaire, vous devez néanmoins partager vos soins aussi également que possible entre les deux Paroisses. Je vous permets de biner tous les jours d'obligation, mais si votre santé ne vous le permet pas toujours, vous le ferez du moins quelquefois, et dans les principales fêtes et quand vous ne binerez pas, vous ferez l'office alternativement dans chaque Paroisse... Dans le carême vous irez à St-Simon au moins deux fois par semaine pour y ... faire la prière, etc. et le reste de la semaine sera pour St-Hugues. De même dans les temps respectifs, vous donnerez à St-Simon les jours dont il aura besoin pour les Pâques et pour la premières Communion des enfants.

Messire Birs eut la consolation de faire peu d'offices dans le haut du Presbytère servant encore de Chapelle, à son arrivée. Nous disons consolation, et c'en était vraiment une, car à cette époque, où l'accroissement rapide de la population, ce local très restreint était devenu tout à fait impropre à sa destination première et nullement convenable pour les besoins du culte. Il y avait donc nécessité urgente de procéder au plus tôt à la Dédicace du nouveau Temple en construction. Tout fut bientôt prêt pour la cérémonie de prise de possession. Effectivement, la première Église de St-Hugues "fut solennellement bénite, le Jeudi, 22 octobre 1835, par le Révérend Messire Ed. Crevier, Archiprêtre, curé de St-Hyacinthe. La Grand'messe fut célébrée par Messire Amable Brais, curé de St-Jude et le sermon d'usage en cette circonstance... prononcé par Messire Jean-Charles Prince, Directeur du Séminaire de St-Hyacinthe."

Signé: Et. Birs, Ptre, A. Brais, Ptre, J.C. Prince, Dir.
Ed. Crevier, Archiprêtre (Archives de la paroisse)

Le règne curial de Monsieur Birs, inauguré sous d'assez beau auspices, fut un peu assombri par une querelle de chicaniers prétentieux, suscitée en Décembre 1835, relativement à la location des bancs dans la nouvelle Église.

Le 13 mai, 1836, le District de Montréal fut érigé en diocèse du même nom. Tout naturellement, Mgr J.J. Lartigue devint le 1^{er} Évêque du nouveau Diocèse, auquel désormais, appartiendra, pendant seize ans, la paroisse de St-Hugues de Ramsay, comprise dans le dit District.

La nouvelle Église paroissiale, dont nous venons de relater la bénédiction n'était encore que logeable, lorsque l'on en prit possession. Une résolution de fabriciens, passée le Dimanche, 12 nov. 1837, autorisait les marguilliers de l'œuvre à contracter marché pour les ouvrages... de l'intérieur de la dite Chapelle, et le chargea de faire finir les susdits ouvrages le plus tôt possible. "En conséquence, et en vertu de la dite résolution, le 13 novembre, un marché de 10 500 H est passé à cet effet, entre lesdits Marguilliers de l'œuvre et le Sieur Ls Richard, maître-menuisier de St-Hyacinthe."

Aux termes du marché d'entreprise, celui-ci s'engage à faire la voûte de l'Église, "en bois ouvrage uni"; 2) boiser la dite Église, depuis le plancher jusqu'au bas des chassis; 3) la latter depuis le bas des chassis jusqu'à la corniche; faire de bons enduis en chaux; 4) faire une corniche de l'ordre corinthien; 5) Resserrer le plancher du chœur et le peindre; 6) faire des stalles et des balustres tournées, en bois mou, peintes couleur cerises; 7) un Maître-autel et le tombeau en sculpture; 8) 2 petits autels sans sculpture, une chaire semblable à celle de l'Église de St-Simon; 9) un confessionnal dans la Chapelle, du côté de l'Épître, et des Fonts baptismaux; 10) un jubé contenant 32 bancs; 11) donner 3 couches de peinture à tous ces ouvrages; 12) sabler tous les cadres des ouvertures, etc. Le tout devant être exécuté dans l'espace de trois ans; savoir: la 1^{ère} année, le Jubé et ses bancs, et les enduis du chœur; la 2^e année, la voûte, le grand-autel et la Chaire; la 3^e année, le reste des dits ouvrages, aux frais de l'entrepreneur et pour la somme de 10 650 H payables, 480 H dans un mois, et 1 000 H en octobre chaque année, jusqu'à parfait payement.

Philippe Chartier, fils de Ste-Rosalie, et Jérémie Laurence, de St-Jude, se portent cautions pour le dit Richard et répondent de tous les ouvrages.

Fait et passé à Ramzai, Étude, ... l'an 1837, le 13 nov. avant-midi.

Signé: 5 croix de Marguilliers et de Cautions

Paschal Gendron, Écr., G. Durocher N.P.

T. Brodeur N.P. (Grefe Brodeur, St-Hyacinthe)

Vers 1840, Maître Richard Transporta son avoir sur la fabrique à un nommé H. Mongeau, de Longueuil, auquel celui-ci paya annuellement jusqu'à concurrence d'une somme totale de 8110H15, intérêts compris.

En 1837, la fabrique déboursa aussi 383H7 pour réparations intérieures et extérieures à la Sacristie, de plus, la somme de 180 H pour la confection d'un Vestiaire.

Il est à présumer que les ouvrages intérieurs de l'Église furent terminés, ou à peu près, au temps fixé, c'est-à-dire 1840 (Ils ne l'étaient pas encore tout à fait en 1843) et pour la Visite pastorale du 2^e Évêque de Montréal, Mgr Lartigue étant mort, le 19 avril de cette année. Donc,

du 29 juin au 1^{er} juillet 1840, Monseigneur I.G. Bourget visita officiellement la paroisse et y confirma 134 personnes.

Sa Grandeur alloue les comptes de fabrique depuis 1833 à 1837 inclusivement, ainsi que ce lui de 1830, non encore approuvé. Elle renouvelle "les articles de l'ordonnance du 20 juin 1834, qui n'ont pas été exécutés; ordonne que l'on fasse faire, le plus tôt possible, dans l'Église un Confessionnal et un Baptistère, pour y entendre les confessions et y baptiser en été; permet que le terrain, enclos autour de l'Église, serve de Cimetière, après qu'il aura été béni pour cela, et qu'on en aura déparé une partie, par une clôture, pour servir à la sépulture des enfants morts sans baptême et une autre pour servir d'allée depuis la place publique, jusqu'à la porte de la sacristie, afin que le Cimetière ne soit pas un lieu de passage".

"Donné à St-Hugues... le 1^{er} juillet 1840..."

"I.g. Bourget, Évêque de Montréal" Par Mgr

P.T. Crevier, Diacre Secrétaire (Archives de la paroisse)

Après le passage de l'Évêque, Messire Birs desservit encore ses deux paroisses durant quatre mois. Appelé, le 27 octobre 1840 à la seule Cure à St-Simon, il cessa l'administration de celle de St-Hugues le 2 novembre suivant.

2. Cinquième Curé M. L.M. Archambault, Prêtre (3 novembre 1840 – 26 sept. 1880)

La paroisse de St-Hugues a maintenant quatorze années d'existence. Jusqu'ici, nous y avons vu les Curés se succéder assez rapidement; nous en sommes au cinquième, mais celui-ci va déjouer par la rare durée de son règne administratif, toutes les conjectures qui ont pu être faites alors à ce sujet. Quarante années successives de Cure dans un même poste lui ont permis de créer de nombreuses et belles choses. Nonobstant sa faible constitution physique, c'est à son énergie morale et à sa persévérance indomptable que l'Établissement religieux de la paroisse, doit en très grande partie, ainsi qu'à sa générosité, l'état florissant, riche et prospère dont il jouit aujourd'hui.

Messire Louis Misaël Archambault, Vicaire à St-Jacques de l'Achigan, fut nommé Curé de St-Hugues, le 27 octobre 1840, et se rendit à ce nouveau poste, le 3 novembre. Il était alors âgé d'un peu plus de 28 ans.

Le premier Décembre suivant les habitants du Fief St-Charles, Seigneurie Massué pétionnaient l'autorité ecclésiastique, à l'effet d'être annexés à la paroisse de St-Hugues. le 3, le nouveau Curé, filant la supplique des Requérants à l'Évêque diocésain, écrivait à ce propos: "...Depuis que je suis arrivé ici, j'ai été sans cesse obsédé par les habitans du ... fief St-Charles qui veulent à tout prix, et donnent de fortes raisons pour être desservis à St-Hugues. Il y a à peu près 150 communiants dans cette partie. Il est vrai de dire que, de fait, le Curé de St-Hugues est chargé d'une bonne part de la besogne de ces gens là; les avoir tout-à-fait n'aggraverait guère sa position. Ils ont fait faire... une requête... et désirent que je l'approuve. À cela je dirai: que Votre Grandeur sait jusqu'à quel point je convoite des dîmes, que je suis prêt à accepter tout ce dont il plaira à Votre Grandeur de me charger..."

Ls Misaël Archambault, Prêtre Curé (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Ce projet d'annexion n'eut point lieu; car il s'éleva une grave opposition du côté de St-Aimé; d'ailleurs, cette paroisse, à laquelle appartenait le fief St-Charles était alors sous le coup d'une répartition légale.

Au spirituel, l'année 1841 fut marquée 1) par une Neuvaine publique en l'honneur du Bienheureux Alphonse Rodriguez, faite pour la première fois, du 22 au 30 octobre, en vertu d'Indults particuliers et d'une Circulaire de l'Évêque de Montréal au Clergé, du 23 septembre, 1841; 2) par une Retraite solennelle, donnée à la paroisse, du 12 au 18 décembre et dirigée par Messire Crevier, Curé de St-Hyacinthe.

Les petits autels des Chapelles de l'Église ne furent terminés que pour les Exercices de cette Retraite et respectivement dédiés, l'un au Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, l'autre au Bienheureux Alphonse Rodriguez. Monsieur Archambault reconnaissait avoir reçu, depuis plus d'un an, de grandes faveurs de ce Saint-Portier. En témoignage de sa reconnaissance, il fit peindre, en 1842, à ses propres frais pour le prix de \$32.00 un Tableau du Bienheureux pour en décorer son Autel; un autre Tableau de même grandeur, représentant Marie sous le titre de N.D. de la Garde, date de la même époque, celui-ci dû à la générosité des principaux fidèles de la paroisse. Ces deux pièces, médiocres, sortent de l'atelier d'un Sieur Atkinson de Montréal.

IV. CONSTRUCTION D'UN PRESBYTÈRE

À son arrivée à St-Hugues, le nouveau curé n'avait trouvé pour logement qu'une maison passablement délabrée. Dès qu'il eût assez étudié l'esprit et les dispositions de ses paroissiens, il dirigea toutes ses pensées et préoccupations sur la construction d'un nouveau Presbytère. La procédure à cette fin s'ouvre en Janvier 1842. La requête de rigueur à l'autorité ecclésiastique est du 9 Janvier et porte 101 signatures majorité des Tenanciers de la paroisse.

Les Pétitionnaires exposent à "l'Évêque que le Presbytère de leur paroisse est dans un tel état de ruine qu'il deviendrait presque aussi dispendieux de le réparer que d'en bâtir un neuf". En conséquence, ils demandent permission d'en construire un nouveau en pierre ou en brique. Suivent sept signatures autographes et 94 Croix certifiées par Paschal Gendron et J.-Bte Desrosiers.

Contresigné: T. Brodeur N.P. Rédacteur (Archives, Évêché de Montréal)

En vertu d'une commission spéciale du 24 Janvier et Notices légales aux Intéressés, Messire Ed. Crevier se transporte à St-Hugues le 24 février. Procédant à vérifier les faits, il constate que le Presbytère actuel est "dans un état tel qu'il devient plus avantageux d'en bâtir un neuf que de travailler à y faire des réparations durables; ... qu'il est nécessaire de construire un nouveau presbytère". Il règle que celui-ci aura 70 x 34 pieds, et 11 ½ pieds d'élévation, mesure française; qu'il sera fait en maçonnerie de pierre et de chaux, qu'il y aura "deux salles publiques, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes", de vingt pieds de longueur.... il sera placé à quelque distance du pignon nord-est du presbytère actuel, de manière à faire face au chemin du Roi.

Signé: H.L. De Martigny, T. Brodeur, J.-Bte Desrosiers
"Ed. Crevier, Prêtre C.C." (Ibid)

Le 9 mars Mgr Bourget permet de procéder au civil et approuve le Rapport ci-dessus. Le 17 avril, 115 propriétaires de la paroisse signent requête aux Commissaires civils à l'effet d'être autorisés à élire les Syndics requis en pareil cas. Cette pétition ne fut close que le 20 mai suivant.

Au mois de Janvier 1843, les Commissaires apathiques n'avaient pas encore répondu à la pétition des Suppliants. Le Curé commençait à craindre un échec dans son entreprise. Las d'attendre, il en écrit à l'Évêque de Montréal le 5 Janvier. Tout en faisant à Sa Grandeur ses humbles souhaits de circonstance, il La prie de vouloir bien charger quelque prêtre de Sa Maison, de s'intéresser pour sa paroisse auprès des fonctionnaires civils en cette matière, et de faire marcher cette affaire... L'hiver avance, dit-il et une réponse est urgente, sans quoi, pas de bâtisse ce printemps. S'il n'y a pas moyen de prendre des formalités civiles, je renonce à un Presbytère à St-Hugues. C'est une tâche que je laisserai à de plus habiles que moi. Sur ce, à Montréal, on se met aux troussees des Commissaires. Ceux-ci, se voyant l'épée dans les reins, s'exécutent enfin le 19 janvier; et permettent aux Requéranrs d'élire les Syndics demandés depuis huit mois. En conséquence, le 12 février, Dimanche de la Septuagésime, dans une assemblée publique tenue à cette fin, et dont acte notarié, sont élus à la charge de Syndics, les Sieurs: Athan. Lamoureux, Cypr. Lefebvre, Phil. Gendron, Pierre Lefebvre, Ls Guillemette, Ls Houle, Ls Dufault, Liboire Beudet, Emman. Ledoux et J.-B. Langlois. Cinq signatures à l'acte d'élection puis: Joseph Amiot N.P. et T. Brodeur N.P. Rédact. (Archives, Comm. civ. Montréal)

Le 15 février, les Syndics élus sollicitent l'approbation de leur élection. Le 21 avril suivant, les Commissaires la confirment et leur permettent de prélever une cotisation sur les propriétaires, dont acte rapportable, pour être considéré et homologué le 22 juin 1843.

En attendant le résultat tardif de l'opération des Syndics, ouvrons ici une parenthèse, dont partie indirectement relative à la répartition, et partie tout à fait étrangère au sujet. Dans un volumineux Rapport sur l'état moral et matériel de sa paroisse, daté 24 avril 1843, adressé à l'Évêque de Montréal, Messire Archambault dit, entre autres choses... L'argent est si rare, le grain se vend si peu, que mes revenus n'excéderont pas £80. Cette disette est cause que nous ne commencerons pas cette année, le presbytère neuf. Les habitans ont résolu de ne faire, cette année, qu'un petit payement pour les frais de répartition et d'homologation et de remettre à commencer plus tard. Le besoin en est pourtant urgent, en conséquence de cette pénurie générale on ne peut réussir à faire subsister une école à St-Hugues. La pauvreté est plus grande ici que partout ailleurs, vu le mauvais état des affaires du Seigneur, qui doit à tout le monde et ne paye personne... La fabrique ne peut suppléer en rien pour école. Payant 1 000 fr. par an pour ouvrage intérieur, à peine peut-elle subvenir aux dépenses quotidiennes... Plus loin, l'auteur ajoute: Ma paroisse n'a-t-elle pas été l'objet d'une visite Évangélique de la part de Maître Côté, ancien bout-de-feu, semeur de discorde, brandon révolutionnaire. Après avoir conduit, deux fois les Canadiens à la boucherie, il fut assez lâche pour s'enfuir et les laisser massacrer impitoyablement voyant que ses lancettes sont trop inoccupées pour lui faire gagner sa vie, il voudrait se faire passer pour Révérend. Il était en la compagnie d'un certain Duclos de St-Pie, pauvre Diable, qui sait à peine lire... Ils avaient été précédés par une certaine jeune fille du nom d'Auger de St-Pie... Cette jeune ministresse, sous prétexte de visiter ses parents, ... fait, depuis une couple d'années, une espèce de propagande... allant de porte en porte,... la bible à la main, fesant sauter son cotillon et fesant valoir son caquet et son babil. À sa dernière promenade, dans les jours gras, elle a donné diverses lectures que les voisins, par curiosité ont écoutées....; ce dont ils se sont bien repentis depuis. Le Soi-disant Révérend Maître Côté, alléché, sans doute, par le rapport de la jeune ministresse en jupon, est venu ensuite sondé le terrain.

Revenant d'une excursion évangélique... au commencement du carême, ... il couche... chez un de mes paroissiens nouvellement arrivé des États.... Il avait réussi, dit-on, ... à donner des doutes à une personne. Alors, moi de crier qu'un loup ravissant avait brisé les portes et était... entré furtivement dans ma bergerie; que chacun fut sur ses gardes et... vigilant à fuir le serpent séducteur. Durant trois dimanches consécutifs, j'ai fait une espèce de controverse tout historique, sur l'établissement de la Réforme, controverse toute de ridicule; ce qui est bien mieux compris... et produit un bien meilleur effet, que des textes et argumens...

Mes efforts ont été couronnés d'un plein succès; ... et Maître Côté, s'il a l'audace d'y revenir troubler mon troupeau, peut s'attendre à une plus chaleureuse réception que celle qu'il a faite aux troupes anglaises à St-Charles, en 1837, et à St-Cyprien en 1838. Mes paroissiens se proposent de l'éconduire poliment mais sans forme de procès. (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Revenons maintenant à notre sujet. L'acte de cotisation, ordonné par les Commissaires le 21 avril 1843, ne fut point prêt pour le jour fixé, c'est-à-dire le 22 juin suivant; et l'affaire resta in statu quo, huit mois durant. Les Syndics se réveillent enfin de leur apathie, et, le 17 février 1844, demande un sursis aux Commissaires pour faire rapport de l'acte de répartition. Accordé, le 19 février pour jusqu'au 28 mars.

Le dit acte, dressé par Maître J. Amiot, porte la date du 8 mars 1844. On y voit, entre autres, que le presbytère en contemplation devra avoir 70 x 34 pieds et 16 pieds de maçonnerie, hors de terre, que l'Entrepreneur fournira deux bonnes cautions solvables; libre aux Syndics de les accepter ou de les refuser; que les fondations de l'Église seront creusées, faites et les lambourdes posées, dans le cours de l'été 1844, et la maçonnerie, couverture et tous autres ouvrages tant extérieurs qu'intérieurs, finis durant l'été de l'année 1845. L'estimation des matériaux, main d'œuvre, frais de répartition, etc. dépenses imprévues se monte à la somme totale de 15 730 H 18; le tout résumé comme suit:

Pour matériaux de toutes espèces	9 056 H
Pour façon de la maçonnerie	2 800 H
Pour tailler le comble et couvrir	650 H
Pour colombages, enduis et peinture	1 128 H
Pour requête, devis, répartition, marchés	240 H
Frais d'homologation et dépenses imprévues	1 856 H 18
TOTAL	15 730 H

À cette époque, la propriété foncière de 281 terres, de superficies respectives très variables, de 34 Emplacements, des moulins, Domaine Seigneurial et autres immeubles, situés dans la paroisse St-Hugues propre, et dans la partie appelée communément Barrow Seigneurie Massuë, était évaluée à la somme ronde de 786 545 H. Ces deux parties cotisées formaient une superficie totale de 19 653 arpents et 50 perches. La somme à prélever, 15 730 H18, sera payable en quatre installlements égaux, dont le 1^{er} dû et exigible aussitôt que la répartition sera homologuée; les autres: le 1^{er} novembre 1844; le 1^{er} mai 1845; et le dernier, le 1^{er} novembre suivant.

Acte signé: 6 croix de Syndics. Ath. Lamoureux, J.-B. Langlois, P. Gendron, Syndics et F.L Dessureau, N.P. puis Jos. Amiot N.P. (Archives, Comm. civ. Montréal)

Le 1^{er} avril, 13 propriétaires par leur Avocat, A. Giard, exposent aux commissaires "qu'ils se trouvent lésés de la manière la plus injuste dans l'estimation des propriétés, faite par les Syndics... qui, au lieu d'examiner les propriétés, sont passés vis à vis la plus grande partie sans s'y arrêter pour en estimer la valeur et celle des travaux et bâtisses dessus érigées; qu'il y aurait dans les estimations une différence si marquée et qui dénoterait une négligence si palpable de la part des dits Syndics qu'elle sera suffisante par elle-même, pour rejeter la répartition (sic) par eux faite. Pourquoi les Plaignants demandent que la dite estimation soit mise de côté, et que l'on procède à une nouvelle nomination de Syndics et estimateurs" plus équitables.

Signé: H.L. De Martigny et 12 autres.

Le 4 avril, jour fixé pour l'homologation de l'acte de répartition, l'avocat des Plaignants avait déjà retiré son opposition; en conséquence, le même jour, 4 avril, l'Honorable François Pre Bruneau, Jacques Viger, Joseph Roy, Georges Weeks, Ecuïers, Commissaire, homologuent le dit acte de cotisation "pour être suivi et exécuté suivant sa forme et sa teneur". (Ibid)

L'opposition retiré et la répartition homologuée, rien, ce semble, ne devrait plus empêcher les syndics de passer outre et donner l'entreprise; cependant il n'en fut pas ainsi. Il est donc à croire que quelque mesure nécessairement requise, était encore à l'heure même, pendante devant la Commission. À moins donc que nous ayons écrit pour l'homologation, 4 avril 1844 au lieu de 1845. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'écrivait le Curé à l'Évêque de Montréal, le 6 novembre 1844. "Le 22 octobre avait été fixé par les Commissaires pour prendre en considération l'affaire du presbytère de St-Hugues. L'élection de Montréal l'a fait remettre au lundi suivant... le 28... Il est vraiment malheureux de voir tous les entraves que nous éprouvons! Ce qu'il y a de plus décourageant, c'est qu'il n'y ait personne à St-Jacques (l'Évêché) qui se mêle de nos rapports avec l'autorité civile...! Quelle décourageante perspective!... Certainement des intérêts graves se trouvent compromis. Si les affaires ne peuvent être amenées à terme, je me verrai forcé à abandonner la partie..." À quoi, Mgr Bourget répond le 11... "Je comprends qu'en effet un délai au civil vous serait dommageable; mais je crois que vous devez prendre encore patience... Nous ne gagnerons rien à importuner les chargés de cette mesure... Nous avons déjà fait des instances... et nous en ferons encore." Une autre lettre de Messire Archambault au même, datée 18 novembre 1844, donne la raison du retard de Commissaires à régler définitivement la question. Voici:

"Monseigneur. J'ai reçu votre lettre du 11... Je dois donc m'efforcer de faire nécessité vertu et me résigner à la patience. J'en ai besoin, car le presbytère est fini pour cette année. Voici l'état des choses: Monsieur Leprohon est parti pour la France, l'Hon. L. Guy et Monsieur Panet sont malades; Monsieur Bruneau demeure à la campagne, et Monsieur J. Viger se promène à la recherche de notes historiques. Le corps des Commissaires est donc en complète désorganisation et ne pourra fonctionner d'ici à longtemps..." (Archives, Évêché de St-Hyacinthe et de Montréal)

Tous les contretemps et délais malencontreux éprouvés depuis l'origine de la procédure, retardèrent de deux années la bâtisse projetée. Quand et comment les Syndics furent-ils pleinement mis en demeure d'agir, les documents font défaut. Toujours est-il que le 12 juin 1845, ils passèrent marché avec le Sieur Augustin Leblanc, Entrepreneur de la paroisse St-Grégoire, comté de Nicolet. Par cet acte, celui-ci s'engage envers les premiers à construire, sur le terrain de la fabrique, "un presbytère en pierre de 70 x 34 pieds sur 16 pieds de hauteur, mesure française, avec un bon comble de structure française; bonne planche pour la couverture,

bardeau de treize pouces de long, posé à quatre pouces d'échantillons; commencer les ouvrages, le 1^{er} Juin 1846, les continuer sans interruption, et les livrer le 29 Septembre suivant, reçus à dire d'experts." Marhcé fait pour le prix et somme de £500, payables, £50, ce jour même, £25 le 1^{er} Septembre prochain; £100 le 1^{er} Janvier 1846; £125, le 15 Juin, et les £200 restant, le 1^{er} Décembre même année sans intérêt. Et pour sureté et garantie des ouvrages, le dit Sieur Leblanc donne aux Syndics un certain acte de cautionnement, passé le 30 Juin dernier, devant Maître Poulin de Courval, Écuyer Notaire.

Fait... à Ramzai, en la Salle publique du Presbytère, l'an 1845, le 12 de Juillet, après-midi. Signé: 6 Croix de Syndics, J.-B. Langlois, Philippe Gendron, Syndics, Augustin Leblanc, Jos. Amiot, N.P., T. Brodeur N.P. (Greffe Brodeur, St-Hyacinthe)

Sur la longueur de l'édifice, ainsi entrepris, 48 pieds étaient affectés à l'usage du Curé et les 22 autres à celui des habitants. Le nouveau Presbytère ne fut terminé et béni, après une grand'messe d'actions de grâce, que le 25 Janvier 1847, par Messire Piere Lafrance... Curé de St-Aimé de Bonsecours. Il a coûté aux habitans £600 y compris les frais de répartition, et au Curé £300, y compris les Dépendances, jardin, cours, claire-voie, etc. Cependant, il restait encore plusieurs menus ouvrages à faire pour compléter la maison. C'est pourquoi, le même jour, 25 Janv. les Syndics passent un second marché avec Sieur François Rielle-L'Irlande, menuisier de St-Hugues pour la confection des galeries, d'une cheminée, des jalousies, contrevents ferrés et peints, de contreportes aux Salles publiques, etc. conformément au marché avec Sieur A. Leblanc. Les susdits ouvrages livrables en Juin prochain. Ce nouveau marché est fait pour la somme de £28-12-3 "payables à fure et mesure" que les dits travaux seront exécutés. (Ibid)

Un rapport fait sur la paroisse en 1846 dit, entre autres choses, que la population se montait alors à 2 200 âmes, dont 1350 communiants; que de 1840 à 1845, la recette annuelle de la paroisse a varié de 21 000 H à 24 000 H ; Dépense d'autant; que les dettes actives sont de 1 000 H, et les passives de 3 500H; que la dîme, années communes, donne au Curé 400 minots de blé, 100 m. de pois, 450 m. d'avoine, 150 m. d'orge, 30 m. de sarrasin, etc. le casuel environ \$32.00.

À cette époque, l'extérieur de l'Église et le Cimetière réclamaient des réparations nécessaires, mais pas moyen de les faire avec l'argent du coffre. Le Dimanche, 20, le Curé expose la situation aux habitans tenanciers, assemblés au nombre de 100... Tous reconnaissent les dites réparations d'une nécessité urgente. Pour éviter les frais d'une répartition pour cet objet, une majorité de 91 contre neuf consent à ce que les Syndics du Presbytère neuf, soient autorisés à prendre sur l'excédant de la répartition du Presbytère, la somme nécessaire pour faire faire les susdites réparations. Dans la même assemblée fut aussi traitée la question du vieux presbytère, savoir, qu'en ferait-on?... de l'amélioration des cours, jardin, parterre, etc.

Le lendemain, 21, le Curé rend ainsi compte à son Supérieur de l'heureux résultat obtenu... J'ai lu à l'assemblée des résolutions dressées d'avance, contenant un marché que j'ai fait avec la paroisse... Elles ont été agréées à l'unanimité, spontanément et avec une grande joie de toute la paroisse et du Curé. 30 x 80 pieds ont été donnés au Curé pour faire un parterre sur le devant du presbytère... "Je me suis... obligé par acte à faire enclore le parterre, les cours et le jardin et à terminer le reste des dépendances. En tout, une dépense de £50.... En retour, la paroisse m'a donné en paiement la propriété pleine et entière du vieux presbytère pour indemnité. Il vaut de £15 à £20... J'ose me flatter, Monseigneur, que vous me laisserez le

temps de m'acquitter de mon engagement, quand même des ambitieux convoitieraient l'important St-Hugues. Voilà tous mes plans réalisés, en quatre ans de temps, j'ai réussi, Dieu aidant, à fonder St-Hugues, à former des établissements, presbytère et maisons d'école, pour au-delà £1 000. Pour ma part, j'en suis pour au-delà £200. (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

On travaillait alors à la bâtisse du nouveau presbytère à laquelle on a dû mettre la dernière main pour la visite Pastorale du mois de Juin 1847. Elle fut faite du 24 au 27, par Mgr J.C. Prince, Évêque de Martyropolis, Coadjuteur et député à cette fin. Le Prêlat confirme 407 (alias 413) personnes; examine les comptes de fabrique, ne peut allouer que ceux de 1838 à 1841, les suivants n'étant pas encore rendus, et laissant des arrérages au montant de près de 5 000 francs; il ordonne la rentrée de ces arrérages et une reddition régulière des comptes sous le plus court délai possible; l'achat d'un tableau de Saint-Hugues, patron de la paroisse, de quelques chasubles... d'une boîte aux Saintes-Huiles... d'un Instrument de paix, etc., il règle que l'on pourrait payer la somme de 300 francs pour des chantres, capables de chanter les Saints-Offices.

Donné à St-Hugues, le 27 juin 1847
"J.C. Évêque de Martyropolis, Coadjuteur et plus bas:
J.B. Champeau, B.-Secrétaire" (Archives de la paroisse)

Pour se conformer à cette ordonnance, les fabriciens décident unanimement, le 12 septembre suivant 1) que les comptes des années 1842-43-44 seront rendus d'ici au 1^{er} Novembre et ceux de 45-46 au 1^{er} Mars 1848. 2) Le Curé est autorisé à acheter les ornements prescrits le plutôt possible en consultant les moyens de la fabrique. 3) Qu'à dater du 1^{er} septembre courant, chacun des trois chantres aura 100H, par an avec sa part respective de casuel. Signé: T. Brodeur et le Curé (Ibid)

En 1848, les Exercices de la Neuvaine du Bienheureux Alphonse eurent lieu, la première fois du 20-28 septembre. Les cinq premiers jours furent spécialement consacrés à l'œuvre éminemment chrétienne, éminemment sociale et patriotique de la Tempérance. Dans ses chaleureuses prédications sur le sujet, Monsieur le Curé de St-Hyacinthe... "se surpassa en cette circonstance, et obtint un succès vraiment prodigieux et au-delà de toute espérance... Sur 1 500 communians au plus, 1 400 s'enrolèrent sous l'étendard de la tempérance totale. C'était un triomphe complet pour la bonne cause." Un incident assez singulier arriva le second jour des prédications... Un vent furieux s'éleva, le souffle de Dieu passa, et voilà qu'une des deux auberges de Saint-Hugues est renversée sans dessus dessous. L'autre auberge aussitôt d'abattre son Enseigne et de hisser à la place un magnifique pavillon avec cette belle inscription: Hôtel de Tempérance. Ce pavillon dominant la place publique fut tout le reste de la neuvaine, une éloquente prédication... et une belle réparation publique pour ces mille et une petites misères qui ne manquent jamais d'exister dans les auberges, mêmes les mieux tenues (Lettre, 30 septembre 1848). À dater du 20 Juillet 1849, le Curé eut presque toujours un Vicaire.

Mentionnons ici, en passant, qu'en 1849, la fabrique paya à Frs Rielle, menuisier, 385 H16 pour une Chapelle des Morts; 240 H en 1850 pour une autre Chapelle et autel adossés au Maître Autel de l'Église, de plus, cette même année 1 200 H au Sieur Hamel peintre de Québec, pour le Tableau de St-Hugues, le cadre compris, plus 48 H13 de transport; enfin, en 1851, 541 H pour trottoirs, perron et tambours à l'Église.

Au commencement d'octobre 1852, Mgr J.C. Prince, ex-Évêque de Martyropolis prit en main l'administration du nouveau diocèse de St-Hyacinthe, érigé le 8 juin précédent, et possession de ce siège épiscopal, le 4 novembre suivant.

Le Curé de St-Hugues, toujours dévoué, corps et âme, à l'autorité religieuse, voulut, d'une manière ou d'une autre, aider Sa Grandeur dans la construction de son Église Cathédrale, et aussi... de son Palais Épiscopal. Dans ce but, le Dimanche 31 oct. à l'issue du Service divin du matin, il convoqua en assemblée tous les habitans francs-tenanciers de la paroisse. La question leur ayant été exposée et bien expliquée, il fut décidé à l'unanimité, de donner sur les fonds de la fabrique, à l'Évêque de St-Hyacinthe, pour la fin susdite, la somme de £100 payables en quatre installlements: de £25 chacun dans le cours de Juin, chaque année; et si l'Église venait à être détruite par un accident quelconque avant le terme des quatre années, les payemens subséquens à tel désastre ne seront plus obligatoires (Archives de la paroisse).

Dans le cours de l'été 1852, Messire Archambault, aidé des fidèles généreux de la paroisse, et spécialement de T. Brodeur, Écuyer, fit bâtir en brique, à l'extrémité nord-ouest du village, une Chapelle devant être dédiée à Notre-Dame de Bonsecours. Ce petit édifice, érigé pour servir de monument et perpétuer la mémoire des grâces obtenues pendant le Jubilé de cette année, fut béni, le 8 novembre à la clôture des Exercices jubilaires, ainsi que la Croix qui le surmonte. Cette chapelle remplace une simple croix, plantée là en Juillet 1827, pendant le jubilé de l'année sainte, par Monsieur Ls Poulin, Vicaire à St-Hyacinthe, desservant alors la jeune paroisse de St-Hugues et y donnant les Exercices. La promesse de l'Emplacement faite d'abord par Ambroise Gendron, Écuyer, Capitaine, de Ste-Rosalie, fut ratifiée plus tard légalement par ses héritiers, pour tout le temps que la fabrique y maintiendra la dite Chapelle. En 1853, les prières du mois de Marie y furent constamment faites ainsi que des collectes destinées à orner la chapelle et à acquérir une Statue de N.D. de Bonsecours pour le petit Sanctuaire. Le zélé Curé désirait en faire un lieu de pèlerinage. Pour rendre ce petit temple digne de sa destination, il le fit décorer décentement à l'intérieur par une voûte et une corniche, et à l'extérieur par une claire-voie, au montant de 380 H payés par la fabrique, outre les collectes faites à cette fin. L'inauguration du pèlerinage et l'installation de la statue eurent lieu, le mardi 24 mai 1853, fête de N.D. de Bonsecours; la cérémonie étant présidée par Messire Fs. Gravel, Archidiacre, député par l'Évêque diocésain à cet effet.

Le même jour, Monseigneur Prince, adressait pour la circonstance une Lettre Pastorale au Curé et aux fidèles de la paroisse. Le Prélat applaudit à cette belle œuvre, à la pieuse dévotion des pèlerinages, il bénit les fidèles de St-Hugues de l'avoir, les premiers, mise à exécution, dans son diocèse; il les en félicite et s'en réjouit d'autant plus que cette œuvre, sera une protection pour son diocèse, en même temps qu'une bénédiction pour leur paroisse. Il approuve officiellement l'érection du Sanctuaire de N.D. de Bonsecours dans la paroisse de St-Hugues; et en autorise spécialement la Fête tous les ans, au 24 mai, pour cela il permet qu'on y fasse une procession solennelle et qu'on y célèbre la Sainte Messe, ce jour là et aussi un autre jour pendant le mois de Marie. Il attache, à perpétuité, une Indulgence de 40 jours à chaque Ave Maria, que l'on récitera, soit dans l'intérieur de ce Sanctuaire, soit auprès, et même à distance, si on le salue dévotement; de plus, 40 jours de vraie Indulgence à la récitation chrétienne de l'invocation: Marie, Mère de Bonsecours, priez pour nous. Enfin, il ordonne de lire ce Diplôme, avant la cérémonie de la bénédiction du dit Sanctuaire. Donné à St-Hyacinthe,... le 24^e jour du mois de mai 1853.

Signé: "J.C. Évêque de St-Hyacinthe" et
L.Z. Moreau, Prêtre Secrétaire (Archives de la paroisse)

Cette même année 1853, la nouvelle paroisse Ste-Hélène fut démembrée de celle de St-Hugues, et érigée canoniquement, le 12 février; cependant elle restait sous la direction de Messire Archambault, jusqu'à la mi-octobre 1856.

Un compte rendu de l'état, tant matériel que spirituel de la paroisse, écrit par le Curé et daté du 24 août 1853, débute ainsi: "... La paroisse de St-Hugues est, dans ce moment et depuis plusieurs années, dans un état bien paisible. Il y a harmonie entre les paroissiens, entre eux et leur curé. Depuis treize ans que je suis curé ici, j'ai continuellement fait mes efforts pour détourner tout conflit, qui aurait pu faire naître des partis opposés et scinder la paroisse en deux camps; ce qui me paraît être le plus mortel ennemi du progrès tant spirituel que matériel d'une paroisse. J'ai même, dans ce but, sacrifié souvent les mesures qui me paraissaient les plus utiles.

La population actuelle de St-Hugues, y compris Ste-Hélène, est d'environ 3 000 âmes et 1 800 communians. Depuis douze ans, nous avons une Neuvaine annuelle en l'honneur du Bienheureux Alphonse de Rodriguez avec sermon et offices solennelles, ce sont des jours de grandes fêtes pour les habitants... Presque toute la paroisse approche des sacrements... à Pâques et à la Neuvaine. Depuis six ou sept ans, nous faisons le mois de Marie, la moitié, et quelquefois plus, de la paroisse, approche des sacrements dans cette circonstance. Depuis trois ans, nous avons l'Adoration Perpétuelle et les Quarante-Heures;... les deux tiers de la paroisse y communient. Lorsque j'arrivai à St-Hugues, la majorité ne communiaient qu'à Pâques;... maintenant, il y a d'un tiers à la moitié, tous les trois mois; un assez bon nombre, tous les deux mois; un petit nombre, tous les mois. Quelques-uns plus souvent.

Les affaires temporelles de la cure sont dans un bon état; la fabrique est sans dettes. Les comptes sont régulièrement rendus, tous les ans, dans l'année qui suit la gestion du Marguillier en charge. Les écoles vont bien; il y a cinq maisons d'école dans St-Hugues, et une dans Ste-Hélène. Nous batissons un Couvent et, Dieu aidant, il sera prêt en deux ans." (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Les habitants établis dans le fief Bourchemin, sur les rives Est et Ouest de l'Yamaska, avaient été desservis par les curés successifs de St-Hugues, dès l'année 1827. Par décret canonique, ils furent inclus dans la paroisse de St-Simon érigée le 5 novembre 1834.

Nonobstant cela, ils n'en continuèrent pas moins à se considérer, de fait et de bonne foi, paroissiens de St-Hugues. Ceux du Bourchemin Est furent inclus irrégulièrement dans la nouvelle paroisse de St-Marcel, érigée canoniquement, le 10 septembre 1852, et ceux de Bourchemin Ouest, touchant à la ligne Seigneuriale de St-Ours, attaché aussi irrégulièrement à la paroisse St-Barnabé, par ordonnance épiscopale du 15 janvier 1853. Or, tous ces habitants étaient plus rapprochés de l'Église de St-Hugues que de toutes autres.

Le 20 octobre 1853, au nombre de 28, ils supplièrent l'autorité diocésaine de les annexer canoniquement à cette dernière paroisse; mais leur requête en ce sens, manquant de certaines spécifications requises en loi, n'eut point de résultat. Le 10 novembre suivant, 26 d'entre eux, reviennent à la charge auprès de l'Évêque de St-Hyacinthe, avec une nouvelle requête en demande d'annexion à St-Hugues, mais spécifiant bien et dûment les points omis dans la première.

En vertu d'une Commission du même jour, Messire F.S. Gravel, archidiacre du diocèse, se transporte, le 24 novembre à neuf heures et demie avant-midi, dans le moulin d'Aimé Massuë, Écuyer, dans le Fief Bourchemin Ouest, conformément aux Notices lues... et affichées aux portes des Églises de St-Hugues, de St-Simon, St-Barnabé, et St-Aimé et auprès du site choisi pour la future Église de la Paroisse de St-Marcel. Procédant, le Député constate d'abord ce que de droit, et spécialement, ..."3) que le territoire en question a été inclus en entier dans la paroisse de St-Simon, lors de son érection, ... le 5 novembre 1834... 6) que les habitants du dit territoire sont parfaitement fondés en raisons dans leur demande, tous les allégués de leur requête étant exactement véridiques". Suivent les bornes du territoire à annexer (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Le 25 novembre, dérogeant aux deux décrets susmentionnés, savoir, de Mgr Signaÿ, 5 nov. 1834, de Mgr Ig. Bourget, 10 septembre 1852, et à sa propre ordonnance du 15 Janvier 1853, annexant une partie du Fief Bourchemin Ouest à la paroisse de St-Barnabé, "annexe à la paroisse de St-Hugues, 1) toute la partie de la première concession du Fief Bourchemin Ouest, telle que décrite en la requête et au Procès-Verbal; 2) Cette partie du Fief Bourchemin Est, comprise entre le domaine de D. S. Ramsay, Écr. au Sud-Est, le Fief St-Charles au Nord-Est, le cordon des terres... des Lagassé au Nord-Ouest, et la Rivière Yamaska au Sud-Ouest.

Donné à St-Hyacinthe, ... le 25 novembre 1853".

"J.C. Évêque Cath. de St-Hyacinthe" L.-Z. Moreau, Prêtre Sec. (Archives de la paroisse)

Cette annexion canonique fut reconnue civilement, le 6 avril 1854, par Lettres Patentes de "William Rowan, Écuyer, C.B Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et Lieutenant Général", etc.

Le Sieur D.S. Ramsay, Écossais, Épiscopalien, était Seigneur de Ramezai, depuis août 1847. Le digne homme paraissait aimer à assister aux offices publics; faisait le signe de la croix quand on lui présentait de l'eau bénite, ... disait... qu'il le ferait aussi dans son banc, si on la lui offrait officiellement. Quand à l'occupation du Banc Seigneurial, il s'éleva des doutes si réellement il avait droit comme tel, de le posséder. L.V.Sicotte, Écr. Avocat, consulté sur cela, en 1853, répondit que le S. Ramsay, n'étant "ni Patron de l'Église de St-Hugues, ni Seigneur haut justicier", n'avait pas droit à ce privilège: En conséquence, les Marguilliers anciens et nouveaux réunis, le 11 Décembre, décidèrent que le banc dit Seigneurial, comprenant les deux bancs de la rangée du Banc d'œuvre... serait mis à la criée et vendu, le 1^{er} Janvier 1854.

Du 9 au 12 octobre, Mgr J. Chs Prince, fit la visite pastorale dans la paroisse. Sa Grandeur donne la confirmation à 205 garçons et 228 filles; approuve les comptes depuis 1842 à 1852 inclusivement et dit dans son ordonnance:

"Nous souhaitons que l'on fasse assurer l'église et le presbytère à l'Assurance mutuelle des fabriques et nous suggérons également que l'on forme des jeunes gens au plain-chant pour n'avoir pas plus tard à payer des Chantres autrement que par leur casuel".

Donné à Saint-Hugues, le 21 octobre 1854.

"J.C. Évêque de St-Hyacinthe"

P. Évê. Ecc. Sec. ad hoc (Ibid)

Le plus notable fait de l'année 1855, est l'inauguration et la bénédiction du couvent (18 Septembre) bâti par les soins actifs et le généreux concours du Curé et autres, et confié à l'habile

direction des Sœurs de la Présentation de Marie. Nous en parlerons dans un autre chapitre (Vid. p. 104).

Sieur Ls Guilmet, marguillier comptable, en 1856, mourut, le 5 juillet 1857, à 45 ans. Son Successeur en office, Honoré Laplante rendit les comptes du défunt le 22 novembre suivant et déposa au coffre la somme de 6574H16. Le Curé, présuma que proposition serait faite de prêter partie de cette somme à intérêt légal, demande (17 novembre) à son Évêque ce que Sa Grandeur en pensait; quant à lui, il préférait appliquer l'argent disponible à l'achat de certains objets nécessaires et convenables. Mgr Prince, répondant, le 19, voit avec plaisir l'état prospère des finances de l'église et ajoute: "La fabrique peut prêter ses argents non employés; à une Corporation religieuse, ecclésiastique ou épiscopale reconnue par la loi. À la reddition des Comptes (2 décembre 1860) de Prudent Proulx, Marguillier en charge en 1859, la Balance en faveur de la fabrique se trouva être de 10 767 H2; en 1862, de 14 123 H12.

Les paroissiens propriétaires assemblés le 10 mai 1857, décidèrent à l'unanimité, que de ce jour, il ne serait plus fait de Sépulture dans l'église... à raison du danger qu'il y a d'endommager les fondations.

Du 10 – 13 juin 1859, Mgr Prince fit sa dernière visite pastorale à St-Hugues. Sa Grandeur y confirme 149 garçons et 162 filles; approuve les comptes de la fabrique depuis 1853 à 1857, ainsi que quelques délibérations... concernant un tarif particulier à certaines et l'emploi du casuel pour Chantres et Maître de Chant.

Cette même année les gens du rang Ste-Julie et du bas des 3^e et 4^e rangs firent une première tentative aux fins d'être détachés de St-Hugues et annexés à la nouvelle paroisse de St-Marcel. Le territoire dont ils demandaient l'annexion, comprenait une étendue d'environ 1 300 arpents de terres respectivement possédées par 13 habitants dans Ste-Julie et 10 dans les 3^e et 4^e rangs. Leur requête en demande est du 24 septembre 1859, et porte 13 signatures.

Les Pétitionnaires représentent à l'Évêque diocésain que sous tous rapports, il leur est plus avantageux d'appartenir à la paroisse St-Marcel qu'à celle de St-Hugues; que ...dans leur humble demande, ils ne sont mus par aucun sentiment de désaffection envers leur Curé et leurs co-paroissiens... ni par un motif d'intérêt à l'occasion de la bâtisse projetée (à St-Hugues) vu qu'ils sont disposés d'offrir pour leur admission à St-Marcel, une compensation au gré de Sa Grandeur...

Cette annexion canonique de 42 x 25 arpents pris dans le rang Ste-Julie seulement ne peut avoir lieu que le 22 Janvier 1867; une superficie de sept arpents y fut ajoutée le 7 janvier 1875; et le tout reconnu au Civil par Lettres Patentés, du 7 juin suivant.

Le 30 septembre 1859, s'ouvrait la procédure pour construction de l'Église actuelle de St-Hugues. Le site du futur édifice nécessitait impérieusement le déplacement d'une grande partie du Cimetière, et il devenait indispensable d'agrandir celui-ci en profondeur. À ce propos, relatons succinctement l'histoire de ce champ des morts. Le premier Cimetière de la paroisse faisait le tour de l'Église. Ouvert au printemps de l'année 1827, il servit intact jusqu'à l'automne 1840. La première personne y inhumée, 31 mai 1827 fut Angèle Rousselle, âgée de 2 ans, et la dernière, 5 novembre 1840, Paul Quintin, mort le 3, âgé de 56 ans. Depuis cette époque, les sépultures se firent dans un cimetière qui entourait l'Église de bois et s'étendait jusqu'à une coulée en profondeur. La partie Sud-Est se trouva toute remplie, en 1853; et il fallut alors en ouvrir un nouveau. Le Dimanche, 10 avril, une assemblée générale décida de procéder à l'exhumation

des corps du vieux cimetière et à leur translation dans le nouveau. En conséquence, les Marguilliers munis des facultés requises, firent exhumer en Juin, les corps du Cimetière primitif, lesquels furent déposés à l'Angle Sud-Est du nouveau Cimetière en contemplation, devant originer à la coulée, et se terminer à environ 40 pieds au Sud Ouest de la façade de la future Église en pierre. Payé 217 H15 pour préparer convenablement ce nouveau local mortuaire.

Le 20 octobre 1859, fut fixée le site de la nouvelle Église en arrière de la vieille; partant la plus grande partie du Cimetière d'alors devant être convertie plus tard, en place publique et l'autre partie servir d'emplacement au nouveau temple, il n'y avait plus moyen d'inhumer les corps que dans la première. C'est pourquoi, le 6 nov. les Curé et marguilliers de l'œuvre adressent requête à Monseigneur Prince "suppliant Sa Grandeur de vouloir bien leur permettre d'agrandir le cimetière actuel, sur un terrain d'environ 72 x 45 ou 50 pieds situé, un peu en arrière de la future Église, place... la plus convenable pour le dit agrandissement, et... dans les bornes qui seront assignées par la suite à un cimetière nouveau". Le lendemain, 7 novembre, l'Évêque permet l'agrandissement demandé, et règle qu'il sera fait "sur la partie du terrain de la Fabrique, ... situé entre la rue... du Couvent... et la place assignée à la future Église, de la superficie d'environ 72 pieds de longueur sur environ 45 à 50 pieds de largeur". Sa Grandeur ordonne de plus que cette nouvelle partie du Cimetière soit convenablement clôturée, avant qu'on ... en fasse la bénédiction". Cette bénédiction fut faite par le curé, vers le 20 novembre et la première personne qui y fut enterrée, 20 novembre 1859, est Adéline Blanchet, âgée de 15 ans, fille d'Abraham Blanchet, et de Florence Courtemanche. Dès lors, les Sépultures furent faites dans ce nouveau local, où la plus grande partie des corps du vieux cimetière furent aussi transportés.

Ce nouveau cimetière est vis-à-vis le couvent, dans l'endroit le plus propice, ... la position de la nouvelle Église... donnant l'espoir que les corps n'y seront plus troublés dans leur sommeil usque ad resurrectionem (Notes du Curé A.).

En 1864, on fit paraît-il à ce champ de la mort une addition finale et on lui donna sa forme actuelle. En effet, dans une délibération des fabriciens, du 24 avril, on lit: "Résolu qu'il est nécessaire d'enclorre le nouveau cimetière avec l'argent de la fabrique", si l'Évêque le permet. Permis, le 27... À la date du 12 novembre 1865 on lit encore que Monsieur le Curé, à ce autorisé, bénit le grand cimetière qui enveloppe l'Église neuve, et se termine à la ligne Sud-Ouest du terrain des Sœurs. De suite on y transporta le reste des corps inhumés dans le vieux cimetière, ainsi que ceux qui reposaient dans l'ancienne Église. Il ne subit pas de transformation depuis (1^{er} Janvier 1882) (Il en subit en 1904).

Le marché d'entreprise de la nouvelle Église en pierre fut passé, le 18 juin 1860; la Pierre angulaire, bénite, le 11 juillet 1861, et tout l'édifice, le 28 Septembre 1865. Nous reviendrons sur ce sujet important.

L'année 1862 fut néfaste pour la paroisse; nous y trouvons cinq morts subites ou accidentelles, à savoir:

1. Paul Leclerc, rentier, veuf de Genev. Cholette, mort subitement, le 21 Janvier à l'âge de 70 ans;
2. Joseph, fils de Lamb. Bernard, cordonnier et de Léocadie Lavigne, noyé le 20 mars, âgé 6 ans, 11 mois;
3. Elizabeth Bender, veuve de Adam Chs Miew, vivant, Major dans l'armée britannique régulière, décédée subitement par suite de paralysie, 10 mai, à 76 ans;

4. Louis, enfant de Narcisse Chicoine, cordonn. et de Marie Bertrand, noyé le 7 mai, âgé de 7 ans;
5. J.B. Gobin-Petit, rentier, époux de Geneviève Lamontagne morte de congestion cérébrale, le 5 septembre à 77 ans.

Du 11-13 juin 1864, Mgr Joseph Larocque, 2^e Évêque de St-Hyacinthe, fit son unique visite pastorale dans la paroisse, assisté de Messire F. Aubry, curé de la cathédrale, et J.C.A. Desnoyers, de St-Barnabé. Le Prélat confirme 161 garçons et 172 filles; alloue les comptes, depuis 1858 à 1862, et dit dans son ordonnance: "Il est désirable pour plusieurs considérations, qu'il soit disposé de l'argent... au coffre de la Fabrique autrement que par prêt à des particuliers". Ci-suit un Tableau des Revenus du Curé et de la Fabrique pendant certaines années de 1841-1866.

ANNÉE	DÎME	CASUEL	FABRIQUE
1841	£ 85		
1845	£ 130		
1850	£ 242-11-7 ½		
1855	£ 325		
1860			190-1-7
1861		£ 25-7-1	218-10-8
1862	£ 217-0-9	£ 26-11-13	211-3-11 ½
1863	£ 165-2-10	£ 27	199-15-8 ½
1864	£ 300-0-0		197-9-8
1865	£ 237-11-4	£ 24-7-6	
1866	£ 350		

Un rapport détaillé sur la paroisse présenté à l'Évêque, durant la Visite du mois de Juin 1864, dit, entre autres choses, depuis douze ans, ont donné, année commune £ 250, le Casuel, £ 25, le revenu annuel de la fabrique est d'environ 5 000 H ancien cours.

La population de la paroisse est d'environ 2 600 âmes, dont à peu près 1 450 Communiantes et 1 150 enfants. Avant la guerre Américaine, on comptait 1 600 Communiantes et 1 200 enfants = 2 800 âmes. Le Conseil municipal prohibe tous les ans, le commerce des boissons. La Société des Croix, tempérance totale, prospère... Les Dimanches et fêtes... paraissent généralement bien observés.

V. CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE EN PIERRE

Abordons maintenant la grande et épineuse question de la bâtisse de l'Église actuelle; pour cela remontons à l'année 1859. Sans doute, avant cette époque, on avait dû songer à cette vaste entreprise, mais pas trop haut, toutefois si bien ostensiblement. En 1859, il n'y avait plus à temporiser. La requête en demande à l'autorité ecclésiastique est du 30 Sept. et porte 194

signatures, dont 48 autographes et 146 croix, majorité des Tenanciers de la Paroisse. On y expose à Mgr J.C. Prince: "que l'Église et la Sacristie, de la dite paroisse... construites en bois... dans la prévision qu'elle pourrait durer une vingtaine d'années, ont maintenant 24 ans d'existence; que depuis trois à quatre ans, la fabrique a fait faire, chaque année, des réparations assez considérables aux fondations des dits édifices qui, malgré cela, menacent ruine, et qu'en conséquence, de nouvelles réparations urgentes... les marguilliers, craignant de faire en pure perte une nouvelle dépense... ont jugé prudent de nommer trois Experts qui... ont unanimement déclaré que tous les matériaux des fondations sont absolument mauvais, que l'Église peut subsister encore peut-être deux ou trois ans, avec réparations... réitérées bien souvent, enfin, ... que la bâtisse est en bien mauvais ordre et expose la paroisse à des dangers imminents, surtout dans les réunions nombreuses. Que d'ailleurs, l'Église est maintenant trop petite pour contenir la foule qui s'y rend les jours consacrés au culte; de là le pressant besoin de se mettre de suite à l'œuvre pour en construire une nouvelle, durant le laps de temps que pourra durer encore l'ancienne, au moyen de petites réparations fréquentes, suggérées par les Experts."

Saint-Hugues, ce 30 Septembre 1859.

Signatures certifiées par Georges Ed. Gendron, et T. Brodeur, Témoins (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Le 3 octobre, Messire T.S. Désaulniers, Vice-Supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe est député sur les lieux. Le jeudi, 20 octobre, à 10 hres Avant-Midi, le député se transporte dans la Salle publique du presbytère... et procédant en présence des intéressés, il constate la vérité des faits allégués dans la requête; qu'en conséquence, la construction d'une nouvelle Église est devenue nécessaire; ... il en fixe l'emplacement en arrière de l'ancienne Chapelle à environ un arpent et demi du chemin royal, ... de manière que le centre de la façade coïncide avec le milieu du terrain compris entre la basse-cour du presbytère et la propriété des Sœurs de la Présentation. La dite Église sera construite en pierre, aura environ 150 x 70 ou 72 pieds x 35 pieds de hauteur... la sacristie étant comprise à l'intérieur des dimensions.

T. Brodeur. J.-Bte Desrosiers, Témoins
T.S. Désaulniers, Prêtre V.S. (Ibid)

Le 25 octobre l'Évêque approuve le rapport ci-dessus et permet la construction de l'Église demandée, mais on n'y procédera qu'après qu'un plan de l'édifice aura été dressé, et par lui approuvé. Ce plan fut fait par le Curé lui-même. Le 1^{er} novembre la majorité des Tenanciers de la paroisse présente requête aux Commissaires civils à l'effet d'être autorisés à élire les Syndics de rigueur en pareil cas.

Accordé le 9 novembre. En conséquence, le dimanche 20 novembre, dans une assemblée générale sont élus sans opposition, les Sieurs Moyse Bibeau, Ls Houle, Joseph Dudevoir, Philip. Laflamme, Aug. Guilmet, Louis Girard, Paul Bérard, T.H. Paradis et Louis Fontaine.

Le même jour, ceux-ci demandent l'approbation de leur élection, et le 14 décembre ils sont confirmés légalement dans leur charge et autorisés à prélever une Répartition sur les habitants propriétaires de la paroisse, laquelle sera prise en considération, par l'autorité civile, le vendredi, 24 février 1860. La nécessité urgente d'ériger un Temple à la gloire du Seigneur était évidemment, à cette époque, l'œuvre de Dieu; aussi, devait-elle rencontrer des contradicteurs; ils ne manquèrent pas, et dès son début. Sur les 9 Syndics, 6 adoptent le plan proposé, trois le

rejetent. La paroisse, consultée sur la matière, le 1^{er} Janvier 1860 l'accepte et l'Évêque l'approuve.

La répartition faite par les Syndics, sous leurs signatures privées, est datée du 5 janvier. Aux termes de cet acte, tout contribuable devra payer 20 Sols dans chaque £ d'évaluation de sa propriété, pour former un montant total à répartir de 4 590 louis, payable en 12 installments égaux, dont le premier dû et exigible, le 1^{er} avril 1860. Les trois Syndics opposants entraînent dans leur parti 57 autres habitants. Tous ensemble, ils font dresser et signent une requête contre le mode de répartition, demandant, pour causes et raisons, que l'acte de cotisation ne soit pas homologué, à moins que les termes de paiement... ne soient changés, et que la propriété des Dames de la Présentation de Marie ne soit cotisée. Cette pétition, datée, 24 février, est filée, le même jour, aux Commissaires réunis pour l'homologation de la répartition. Une contre-requête, du 21 février, signée par un grand nombre d'autres Tenanciers, est aussi filée, le 24 février, au bureau de Secrétaire des dits Commissaires, demandant que la dite propriété des Sœurs de la Présentation ne soit point cotisée.

Aucune autre personne ne se présente pour opposer l'homologation de l'acte de répartition; tous les Intéressés pour ou contre, Syndics opposants, Dames de la Présentation, respectivement représentés, par leur Procureur, celle-ci par le Curé, conviennent que la propriété du Couvent soit évaluée à la somme de £ 1 000 et taxée comme les autres. En conséquence, le 24 février, les Commissaires, après avoir sur le tout mûrement délibéré, ...confirment et homologuent l'acte de cotisation pour être suivi et exécuté selon sa forme et teneur, excepté: que la propriété du Couvent sera taxée à raison de 6 deniers dans le louis, c'est-à-dire à £ 41-13-4; que les sommes prélevées seront payables, viz: celles n'excédant pas £ 3 en 24 paiements égaux et trimestriels, le 1^{er} dû le 1^{er} avril 1860; et les sommes excédant £ 3 en 12 Versements égaux et semi-annuels, le 1^{er} dû aussi le dit 1^{er} avril.

Signé: "L.A. Dessaulles, L.R. Blanchard
Léonard Boivin, comm. (Archives, comm. civ.)

Des £ 41-13-4 ou 1 000 H dûs par la Corporation du Couvent, celle-ci paya 600 H le curé 400H à son acquis.

Le 18 Janvier 1860, marché d'entreprise, pour £ 4 300, est passé entre les Syndics et Sieur Étienne Hébert, Maître, Entrepreneur, de St-Michel de Bellechasse, Québec. Celui-ci s'oblige de construire dans la paroisse St-Hugues, au 1^{er} Rang, une Église et Sacristie à l'intérieur d'icelle, tel que fixé au Décret du 25 octobre 1859. En 1861, la maçonnerie sera faite jusqu'aux appuis de chassiss, en 1862, jusqu'au dessus des chassiss; les Édifices seront terminés le 29 Septembre 1863, à l'exception des clochers qui ne le seront qu'en 1864; le tout recevable à dire d'Experts. Pour les dits ouvrages, les Syndics payeront au Sieur Hébert la somme de £ 4 300, comme suit: £ 300, à demande; £ 360, le 15 novembre 1860; et ensuite, même somme de £ 360 de six en six mois, jusqu'à entier et final paiement sans intérêt. J.B. Hébert, Écr. Architecte de St-Michel de Bellechasse, "de son plein gré et volonté, se porte pleige et caution du dit Sieur Et. Hébert, et s'oblige... solidairement avec lui ... à l'exécution des dits ouvrages... et pour plus grande sureté, il hypothèque jusqu'au montant de £ 2 000, quatre terres, sises en la paroisse St-Grégoire, Comté de Nicolet, et l'Île de Bécancour de huit arpents de long sur quatre à huit de large, et ce, jusqu'à deux années après que les édifices finis, auront été reçus par les Syndics, et pour sureté que les ouvrages ont été bien faits..."

Faits... à St-Hugues, Étude, No 295, le 18 Juin, en l'an 1860

"Ph. Laflamme, Paul Bérard, F.H. Paradis, Louis Girard, Syndics, J.Bte Hébert"
Étienne Hébert, T. Brodeur N.P., E. Lafontaine .P. (Grefte Lafontaine)

La chronique A. fournit les détails suivants sur les progrès de la bâtisse. Les premières fouilles furent ouvertes le 11 Juillet 1860, et les fondations creusées cette année, jusqu'à la profondeur de 2 ½ pieds. Les travaux furent repris au printemps 1861. Le 11 Juillet après une messe solennelle, chantée par Monsieur J.-Bte Dupuis, curé de St-Hélène; Messire J. S. Desaulniers, à ce autorisé et invité, bénit la Pierre angulaire de l'Église nouvelle... et la place au coin oriental de la façade, la troisième au-dessus du cordon; il fit aussi le sermon de circonstances, le tout en présence de 6 prêtres et du peuple. Dans le cours de l'été, la maçonnerie fut continuée jusqu'à trois pieds au-dessus de l'appui des chassiss; et en 1862, jusqu'à la hauteur de la Sablière. Reprise bien tard, en 1863, elle fut terminée à la Toussaint, et l'Église complètement fermée à Noël. L'entrepreneur, alors en retard, s'oblige de finir complètement celle-ci avec les clochers, à la fin de Juin de l'année 1864.

Dans le plan primitif, le portail de l'Église devait être en pierre de rang, et la couverture en bardeau. Dès le mois de Janvier, 1861, les Syndics adoptèrent le plan actuel, pour l'exécution duquel le Curé paya \$ 1 400 de ses propres deniers; 360 voyages de pierre de taille, estimés \$ 400 de transport, furent tirés des carrières de St-Dominique et charroyés à St-Hugues par corvées, les habitants 310 voyages et le Curé 50 à lui seul.

De leur côté, les marguilliers anciens et nouveaux, réunis, le 8 Décembre 1862, résolurent de confier au Sieur Joseph Burque Laliberté la confection de cent bancs neufs pour la nouvelle Église, livrables à la St-Michel 1863, à raison de 13H 10 la pièce, la fabrique fournissant le bois.

En février 1863, on résolut de changer la matière de la couverture et d'y substituer du fer blanc. Pour ce faire, une assemblée publique, tenue, le 8 mars, décida unanimement que la fabrique donnerait £ 300 aux Syndics, à condition que le résidu de la répartition, s'il y en a, appartiendra à celle-ci... Résolution approuvée volontiers, le même jour par l'Évêque. Dans le fond, la fabrique déboursa pour cet ouvrage £ 309, au surplus, et les Syndics, \$ 32.

L'Église en construction fut fermée pour l'hiver 1864. Les travaux recommencent au printemps; mais l'Entrepreneur ne put terminer son ouvrage qu'à la fin de Juillet. Les Syndics exigent une Expertise; elle est faite en Septembre par S.O. Généreux pour l'Entrepreneur et Maître Laberge pour les Syndics, tous deux Maîtres-ouvriers de Montréal. Après mûre inspection de l'ouvrage, les Experts condamnent le Sieur Hébert ou à refaire tous les murs des longs pans et du rond-point, ou à déduire sur la somme à lui due, prêt de £ 1 100, celle de £ 672, £ 1 100 n'eussent pas été trop. Les Syndics finissent par les exiger, mais l'Entrepreneur ne voulant rien céder, ni rien refaire, ameutant les crieurs inintelligents contre eux, pour éviter un procès, ils se contentent d'une indemnité de £ 964 perdus pour le Sieur Hébert, et prennent possession de l'Église; mais elle n'était pas livrable au culte. Il fallait apporter un remède au mal, ce qui tourmentait étrangement les esprits échauffés, chacun en sens divers. Pour trancher la question, si possible, les Syndics prennent le plus mauvais parti, en appeler à la paroisse. Les habitants s'assemblent donc aux fins de se concerter entr'eux, dans une affaire d'une telle gravité, 3 novembre 1864. Le Curé crut devoir n'y pas paraître. Comme bien on pense, dans cette assemblée tumultueuse, rien de solide ne fut décidé, sinon finalement qu'il fallait attendre au printemps, qui fut le cri général, après bien des pourparlers contradictoires.

Parmi les paroissiens, les opinions étaient fort partagées: les uns, voyant l'Église bonne, ne comprenaient pas pourquoi on n'y entrait pas... de suite; les autres, prétendant que rien

n'était bon, voulait tout refaire; d'autres, enfin, tenant le juste milieu, croyant le malheur réparable, désiraient qu'on prit des mesures, durant l'hiver, pour faire... au printemps les réparations... nécessaires. Mais, trop généralement on rejetait sur le Curé la première cause de ce malheur. Celui-ci dut se justifier et le fit. En annonçant au prône la fameuse assemblée du 3 novembre, il adresse au peuple une longue allocution reprenant les choses abovo, expliquant tout ce qui s'était passé et sa manière d'agir en cela (C.A.) Cependant, près de trois mois et demi s'écoulent. Entre-temps les esprits montés se calment peu à peu. Plusieurs expriment le désir de voir les Syndics se remettre à l'œuvre; le Curé n'ose plus prendre l'initiative. Enfin, il se décide à exposer l'état des choses à son Évêque, et le fait par Lettre du 13 février 1865. Il relate d'abord à Sa Grandeur les faits déjà connus et ajoutés: l'Église est dans l'état ou elle était, lors de l'assemblée en question, et au printemps, elle sera encore dans le même état. Dans ce cas, si, au printemps, après quelques petites réparations, on me demande qu'elle soit livrée au Culte, ... j'en référerai à Votre Grandeur... Les Syndics... se trouvant liés par la résolution de l'assemblée... n'agiront qu'au printemps. Alors, il faudra consulter des gens experts, et il sera trop tard pour se pourvoir des choses nécessaires; ce qui peut amener des complications qui retarderont d'un an... Ne serait-il pas utile d'exposer ces faits dans une assemblée de la paroisse, laquelle jugera peut-être à propos de délier les Syndics, leur donnant liberté d'agir, et de s'adresser à Votre Grandeur par requête? Alors, vous seriez en mesure... de connaître si notre Église est recevable, ou ce qu'il y aurait à faire pour qu'elle le fût. Pour ma propre tranquillité j'aimerais mieux attendre les événements; mais pour l'intérêt de la paroisse, ne serait-il pas mieux de prendre de suite cette voie par laquelle il nous faudra probablement toujours passer tôt ou tard. (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Réponse: "Monsieur, Votre lettre du 13... a attiré... ma sérieuse considération. Je vous fais part... des observations suivantes que vous pourrez communiquer à la paroisse.

1. Lorsque je serai prié de consacrer ou de bénir l'Église, il serait compromettant d'accéder à la demande, si l'anxiété... au sujet de la solidité, n'était pas jugée, à dire d'experts, devoir disparaître.
2. Vu qu'une indemnité de £ 1 000 a été exigée de l'entrepreneur, il faut penser qu'il y a de graves réparations à faire à l'édifice, ou des modifications importantes à y faire subir...
3. S'il est question d'opter entre des réparations qui redonneront à l'Église la beauté jointe à la solidité, et des changements dans le plan de l'intérieur, il est de la sagesse et du bon goût... de voir à ne pas faire gâter et défigurer un édifice qui a coûté tant d'argent, ou encore ruiner les justes intérêts de la Fabrique...

Je laisse à vos paroissiens à reconsidérer cette grave question avec ce bon esprit que je me plais à leur reconnaître."

"Jos. Ev. de St-Hyacinthe" (Ibid)

Ceci ne répondait guère directement aux demandes du Curé. Cependant, le Dimanche 19 février, celui-ci convoque au prône de la messe, et tient une assemblée générale à l'effet de sonder les dispositions des habitants et pour voir s'il ne convenait pas de rescinder la résolution du 3 novembre, "d'attendre au printemps et laisser aux Syndics la liberté d'agir immédiatement. L'assemblée fut très courte et très paisible. Tous, moins un sont unanimes à laisser les Syndics libres d'agir sans recours à l'Évêque." Sur ce, un Sieur Jean Évangéliste Plamondon, homme expert et entendu, qui avait déjà exécuté, avec succès, des ouvrages de même nature à l'Église de la paroisse Ste-Élizabeth est invité à venir visiter l'édifice en détresse. Le Sieur Plamondon vient de suite, et après minutieuse inspection des dommages, offre aux Syndics de redresser les

tours et de refaire les longs-pans pour la somme de £ 925 (C.A.). L'offre est acceptée, et, le 4 marché de \$ 3 700 est passé entre six Syndics et le dit Plamondon, Entrepreneur de St-Élizabeth, District de Joliette. Celui-ci s'oblige envers les premiers à redresser les Tours de l'Église; de faire les longs-pans... depuis les tours jusqu'au contrefort du rond-point et ce jusqu'au Cordon,... et les refaire en droite ligne, de faire aussi les fondations, où besoin sera; réparer les colonnes du portail; refaire le mur intérieur, le porche et autres réparations secondaires mais nécessaires pour consolider l'Église. Le tout à ses frais et dépens et avec les meilleurs matériaux. Commencer les ouvrages en avril,... "les continuer sans interruption et les livrer aux Syndics le 29 Septembre prochain à dire d'experts". Les Syndics payeront au Sieur Plamondon \$ 3700, savoir \$ 500 en mai prochain, ensuite \$ 500 aussi, chaque mois durant les travaux et la balance... aussitôt que les ouvrages seront finis. Et pour assurer et garantir leur solidité, pendant une année, après leur livraison, le dit Plamondon hypothèque en faveur des Syndics, jusqu'au montant de \$2 000 ses terres situées dans le Township de Wotton.

Fait et passé à St-Hugues, Étude, No 1443 , le 4 ...,
Ont signé l'acte: Ph. Laflamme, Paul Bérard, F..., Syndics
"J.E. Plamondon"
Joseph Amiot, N.P., E. Lafontaine, N.P. (Greffe Lafontaine)

L'auteur de la chronique, Messire A. dit à ce propos: "Le nouvel entrepreneur se met de bon printemps à l'œuvre et pousse ses travaux de restauration avec une grande activité, à tel point que, trois semaines avant le terme de ses engagements, il les avait terminés, et les Syndics recevaient son ouvrage, le 8 septembre, à leur grande satisfaction, si bien que nous espérons que le bon Dieu, content de nos épreuves, voudra bien donner à l'Église de la stabilité, et que ce ne sera pas la présente génération qui sera appelée à refaire le portail et le rond-point qui n'ont pas été refaits bien qu'étant d'une qualité très inférieure.

Les marguilliers anciens et nouveaux, assemblés le Dimanche, 3 septembre 1865, passèrent le règlement ici résumé pour la vente des Bancs de la nouvelle Église; ... il contient treize articles dont les principaux sont:

3. Les paroissiens majeurs et jouissant de leurs droits civils pourront seuls avoir des bancs, ... mais un seul;
4. tout banc à être remis, le sera avant le 4^e Dimanche de l'Avent, pour être concédé le dernier Dimanche de Décembre.
8. La rente annuelle sera payée le jour de l'adjudication et ensuite avant le 4^e Dimanche de l'Avent, chaque année.
9. Sinon, la fabrique pourra rentrer de plein droit, en possession du banc non payé à cette date;
13. tout adjudicataire de banc prendra son Bail de concession dans les vingt-quatre heures.

Le Dimanche suivant, 10 Septembre, les syndics mirent la Fabrique en possession du nouveau Temple et la Dédicace solennelle en fut fixée au Jeudi, 28. Mgr Jos. LaRocque, Év. diocésain invité à présider la cérémonie s'en excuse en ces termes par Lettre du 23 Septembre au Curé: "C'eut été un sujet de joie pour moi que de pouvoir aller en personne féliciter et le Curé et paroissiens d'avoir eu le zèle de bâtir à la gloire du Très-Haut, le beau temple qu'il s'agit de lui dédier. Un nouvel accès de rhumatisme me rend le voyage de plus en plus difficile". Avant la cérémonie d'inauguration, le maître autel, la Chaire et les Balustres furent transportés de la vieille

Église dans la nouvelle; 200 Bancs y sont aussi placés, vendus et adjugés pour un montant total de £ 212.

Suit l'acte de bénédiction de l'Édifice religieux, "Le 28 septembre, mil huit cent soixante-cinq, Nous, archiprêtre, curé de St-Jean Dorchester, sur invitation de Monsieur le Curé de St-Hugues de Ramsay... et avec l'autorisation de l'Évêque diocésain... avons béni solennellement... une Église nouvelle en pierre 160 x 70, ... longs-pans 41 ½ pieds au-dessus du sol, les clochers 156 pieds de hauteur, avec portail en pierre de taille, colonnade et corniche triangulaire Toscanes... longs-pans et rond-point en pierre de rang.

Après la bénédiction, nous avons solennellement transporté le Saint-Sacrement de la vieille Chapelle en bois, qui depuis trente ans, servait aux exercices du culte divin en la dite paroisse... Six jeunes élèves du Couvent... portaient à la suite du St-Sacrement, la Statue de la Ste-Vierge; et quatre Prêtres suivaient de près, portant les Reliques précieuses de St-Hugues, Patron... Puis nous avons chanté la grand'messe. Trente-neuf Prêtres du Diocèse de St-Hyacinthe, Montréal et Trois-Rivières, et une foule nombreuse de la paroisse et des paroisses circonvoisines assistaient à cette imposante cérémonie".

Signé à l'acte: Nap. Kirouack, Ptre, L.A. Sylvestre, Ptre, L.E. Poulin, Prêtre, J.L. Desaulniers, Ptre, P.N. Brund, Ptre, L. Misaël Archambault, Prêtre, Curé.
"C. La Rocque, Prêtre officiant."

Notre chroniqueur ajoute au sujet les détails suivants, communiqués au Courrier de St-Hyacinthe, du 3 octobre 1865.

La cérémonie eut lieu par un temps magnifique et au milieu d'un concours immense du peuple et d'un grand nombre de prêtres. Après la cérémonie de bénédiction, on se rendit en procession de l'ancienne Église à la nouvelle, où l'on transporta les Saintes Espèces... en même temps que les précieuses Reliques de St-Hugues, le vénéré Patron de la paroisse, et la Statue de la Ste-Vierge.

La Sainte Messe fut célébrée par le Révérend Monsieur La Rocque, assisté de Messire Kirouack, Curé de St-Guillaume comme Diacre, et Loranger de la Noraie, premier Vicaire de St-Hugues, Sous-Diacre. Le sermon de circonstance fut donné par Monsieur Desaulniers, du Séminaire de St-Hyacinthe. Pendant près d'une heure, ce profond Penseur, ce Prêtre éloquent et pieux sut captiver l'attention de son immense auditoire, en lui parlant les grandes vérités que la Religion met dans la bouche de ses Ministres. (Chron. Arch.)

Le Dimanche 12 novembre, les Fabriciens décidèrent, après mûre délibération, ... "qu'il ne serait fait aucune inhumation dans la nouvelle Église, vu que ce serait compromettre la solidité de l'Édifice..."

Il était de la prudence d'assurer contre tout accident fortuit, un édifice qui déjà, quoiqu'encre bien imparfait, avait coûté de grosses sommes à la paroisse et au Curé. Aussi, les habitants assemblés à cette fin, le Dimanche 7 janvier 1866, décident-ils à l'unanimité des voix qu'il est expédient d'assurer à l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques, l'Église, le presbytère et les autres propriétés de la fabrique; en même temps les Curé et Marguilliers de l'œuvre sont autorisés à prendre les formalités requises à cet effet. Le 11 janvier, Messire Nap. Kirouack, curé de St-Guillaume, et P.A. Sylvestre, de St-Marcel, Experts choisis ad hoc, font les

visites et examens de rigueur, et estiment qu'au meilleur de leur connaissance, l'Église de St-Hugues vaut £ 53..., y compris la Sacristie; le Presbytère £ 600, les autres Dépendances £ 400.

En conséquence, les dits Curé et Marguilliers déclarent assurer à la dite Association l'Église paroissiale pour la somme de £ 3 600; le Presbytère pour £ 325; les Dépendances pour £ 75 = total £ 4 000.

La Police d'Assurance donnée à Repentigny, le 17 janvier 1866, à 10 hres a.m. est signée:

J.B. Labelle, Prêtre, Secrétaire, Trésorier A.A.M.F.D.M. (Archives par.)

Le Dimanche 14 octobre suivant, les Syndics de l'Église neuve (Philib. Laflamme, Président) rendent leurs comptes dans une assemblée des paroissiens propriétaires; desquels comptes il appert que la Recette totale faite par les dits Syndics, est de £4547...., la Dépense ... de £4489...., laissant une Balance de £58... en argent, laquelle Balance est remise à Sieur Basile Paradis, Marguillier en charge. L'assemblée accepte et approuve les dits comptes, et décharge les Syndics de leur administration.

Signé: E. Lafontaine, Mis. A. Palardy, Olivier,
L. Misaël Archambault, Prêtre, Curé (Ibid)

Disons, enfin, pour le présent du moins notre dernier mot sur l'édifice nouvellement construit, dont la solidité d'une partie était encore plus que problématique. Dans sa Chronique ou Notes sur la paroisse St-Hugues, Messire Archambault observe que le Sieur E. Plamondon n'avait pas dépensé plus que £ 500 pour la réparation des longs-pans. Cependant, ajoute-t-il, cet ouvrier avait mal opéré sur le portail de l'Église, aussi se fit-il bientôt un nouveau travail, au point qu'au 2 Janvier 1867, celui-ci avait déjà laissé les longs-pans de 5 ½ pouces à la Tour N.O. et de 3 ½ pouces à celle du S.E. Ça devenait dangereux! "Il fallait un prompt remède. Le Dimanche de la Septuagésime, 17 février, le Curé assemble donc les Marguilliers anciens et nouveaux, leur expose le cas, leur offre ses services pour remédier au mal; ils sont acceptés, et il est résolu que l'on réparera les détériorations à l'Église, et que l'on fera diverses améliorations, aux fondations et à la place publique, avec l'argent de la fabrique, si l'Évêque le permet. Permis, le 20. On fit donc alors au portail les travaux jugés nécessaires; ceux de la charpenterie furent exécutés par Joseph Burque et ceux de maçonnerie, par un Sieur Fournier, maçon de St-Hyacinthe. Et pour mieux assurer la solidité permanente de ces nouveaux ouvrages, on refit les canaux pour l'égoût sous les fondations de l'Église; on acheva de combler la coulée; on termina la clôture du Cimetière, et l'on fit trottoirs, palissades et plantations d'arbres sur la place publique; le tout au montant de 7668 H5. De 1867 à 1869, le portail enfonça encore d'un pouce et demi, mais de plus en plus lentement et toujours conservant son aplomb. Sieur André Pruneau, maçon y travailla pour le consolider davantage. De 1869 à 70, les Tours n'enfoncèrent plus que de quelques lignes. En vertu d'une délibération de fabriciens, du 15 mai 1871, le Sieur Pruneau fit, dans le cours de l'été de nouveaux ouvrages de consolidation à l'intérieur des fondations des dites Tours, pour la somme de \$366-97; et l'on enleva alors les clefs.

Maintenant, conclut la Chronique, avec espoir et confiance en la bonté divine, comptant sur l'efficacité de la bénédiction du Saint-Père Pie IX, que le Curé de St-Hugues est allé réclamer à cette fin, il attend un résultat favorable.

VI. SUITE DU MÊME RÈGNE

Nous avons réuni dans ce V^e article, tout ce qui se rattache directement à la bâtisse de la nouvelle Église. En dehors de cette question capitale de l'époque, il est certains autres faits divers qu'il est bon de ne pas passer sous silence. Pour les traiter par ordre, revenons un peu sur nos pas.

On avait donc pris possession du nouveau temple le 28 Septembre 1865. Au printemps suivant, on combla la coulée en face de l'Église neuve, on entoura le Cimetière, on fit la Chapelles des Morts, etc.; on démolit la vieille Église. La meilleure partie de ces vieux matériaux fut employée à faire les voûtes brutes de la nouvelle... à bâtir une maison au bedeau, les restes à construire un vaste et long canal d'un arpent... avec quais dans la coulée.

À part les corvées données par les habitants... pour le charroyage des terres, ces travaux ont coûté la somme de 5292H2, dont 1226H6 pour voûtes, et 4047H16 pour travaux extérieurs. (C.A.)

En vertu d'une résolution des fabriciens du 11 août 1867, approuvée, le 15, le Révérend Messire D.S. Ramsay, Seigneur, donna, par acte du 17 août, à la fabrique toute la pointe de terre qui borde l'ancien terrain d'église, jusqu'à la petite rivière Chiboët; comprenant 6 ½ arpents en superficie, acceptant en retour une pointe de terre d'environ 9/10 d'arp. qu'il donne aux Sœurs avec le reste du terrain qui borde leur ancien terrain. Le Donateur se réserve un chemin qui divise le terrain des Sœurs, celui de la fabrique. Ce lopin de terre ainsi cédé, tout couvert de broussailles fut défriché en 1868, 69 et 70 (Notes A.)

Le dimanche de la septuagésime 9 février 1868, une assemblée générale des Tenanciers décida: 1) d'échanger avec le curé, le carré de la place publique, devant la claire-voie du presbytère pour une partie du jardin de celui-ci, afin de régulariser la dite place; 2) qu'une rue de 24 pieds y compris les trottoirs, sera réservée entre la claire-voie et le nouveau jardin pour communiquer sur la place publique. Tout le monde se rappelle encore que c'est précisément à cette même époque, que se fit, dans les paroisses du B.C. le mouvement spontané qui donna lieu à l'organisation de la jeune Compagnie dite des Zouaves Pontificaux, formée pour voler à la défense du Saint-Père. La paroisse de St-Hugues fournit son bon contingent aux généreux défenseurs de Sa Sainteté Pie IX. En mai, 1868, les Sieurs Hugues Zéphirin Comtois et Zacharie Bruneau se joignirent au second détachement et partirent pour la Ville Éternelle. En septembre 1869, trois autres jeunes gens généreux de la paroisse, suivirent leur exemple: Ls Rousseau, Philib. Laflamme fils, et Théodore Sauvageau. Ces cinq braves de St-Hugues se montrèrent à la hauteur de leur grande et sublime mission. (Ibid)

Messire Archambault les suivit de près; parti pour Rome le 18 octobre, il en revint le 11 mars suivant, apportant une magnifique Bannière de St-Hugues, du coût de 260 H achetée à Lyon.

Du 6 au 8 juin 1869, Mgr Chs La Rocque, 3^e Évêque de St-Hyacinthe, fit sa première Visite pastorale, à St-Hugues, et y confirma 132 garçons et 144 filles. Le Prélat regrette que, malgré l'ordonnance de son Prédécesseur, du 13 juin 1864, et malgré le Curé, formellement opposé au fait, les Marguilliers aient continué à prêter l'argent de la fabrique à des particuliers... En conséquence... il renouvelle la recommandation faite par son prédécesseur à ce sujet... et... lui donne... le caractère et la nature d'une ordonnance régulière et formelle.

Donné à St-Hugues... le 8 juin 1869.
"C. Évêque de St-Hyacinthe"
J.B. Michon, Prêtre, Ass. Secr.

Dans cette visite, Sa Grandeur était assisté de Messire J.-B. Dupuy, Senior et B.J. Leclair de Stanbridge.

Le lundi, 23 mai 1870, la paroisse St-Hugues fut honorée de la présence du Prince Arthur, 3^e fils de Sa Majesté la Reine Victoria . L'auteur de la chronique déjà citée, raconte ainsi la visite de son Altesse au village. "Le Prince arriva sur les 11 hres avant-midi et fut reçu, avec toute sa suite, au manoir seigneurial par la famille Ramsay. Il se montra envers tous, d'une politesse exquise. Lui montrant le pavillon anglais flottant au haut d'un mât planté sur le Mamelon, à l'entrée de la rivière Chiboët, le Curé dit à son Altesse: Là, il y a 50 ans, Monsieur Hugues Lemoine de Martigny, Seigneur du lieu, vint abattre le premier arbre de la forêt, et y érigea une cabane à sucre pour abriter ses hommes qui allaient opérer les premiers défrichements. L'honneur donc, de la visite de Votre Altesse coïncide avec le 50^e anniversaire de la fondation de St-Hugues... À 2 hres p.m., le Prince visita le Couvent; toutes les Sœurs lui furent présentées par le Curé, puis les Élèves lui présentèrent une adresse de bienvenue et reçurent une belle réponse. Son Altesse étant ensuite sur le balcon du Couvent, les Citoyens de la Paroisse lui présentent aussi leur adresse par l'organe de E. Lafontaine, Écr, Notaire, Lieutenant Colonel de Milice. Cette adresse est signée:

Jules Blanchard, Maire
L. Misaël Archambault, Curé
André Bélanger, M.A. Palardy, M.D.J. Bte Langlois, J.P.
E. Lafontaine, N.P., Ath. Lamoureux, J.P. et cent autres

Son Altesse y fit une réponse flatteuse signée
Arthur (Autographe)"

Cette même année, le jeudi, 20 octobre, eut lieu un tremblement de terre, tel que, de mémoire d'homme on n'en avait vu de semblable en violence. Dans cette terrible secousse, l'Église de St-Hugues courut le danger le plus imminent, et, s'il faut en croire le rapport du fait, elle n'échappa que par miracle à une destruction totale. Heureusement, le Curé n'en fut pas témoin personnel, autrement, il eut passé un bien mauvais quart d'heure; il eut été glacé de frayeur et de crainte pour son cher temple; il eut cru un instant tous ses troubles, peines et espérances anéantis pour jamais. Nous lui laissons ici la parole: écoutons-le décrire lui-même, sur la foi de témoins oculaires, l'effet prodigieux et inouï produit sur l'Église par la tourmente:

"Le 20 octobre 1870, l'Église... qui avait subi de si graves accidents, fut soumise à une grande épreuve par un terrible tremblement de terre... sur les 11 $\frac{3}{4}$ hres avant-midi et dura 5 à 6 minutes. C'est fort... le couvent sembla s'agiter en tous sens; la cloche intérieure tinta... Un cap de cheminée en fonte, de plus de 80 lbs, glissa avec les briques, tomba sur le toit et fut lancé à 25 pieds du mur.

L'Église fut terriblement agitée en tous sens. Les tours et leurs longs clochers (haut de 140 pieds) se balançaient alternativement avec une grande rapidité, du Nord au Sud, s'éloignant et se rapprochant alternativement des longs-pans, sur lesquels, elles exerçaient une pression si puissante que, tout l'édifice et surtout le rond-point, oscillait de l'Est à l'Ouest, avec une telle

violence et d'une manière si étrange que trois spectateurs sensés assurent qu'ils voyaient à chaque oscillation disparaître derrière la Tour-Est, ou reparaître tout à fait en dehors de la tour, une grosse cheminée de trois pieds carrée, située sur le long-pan à trois pieds de la tour. Comme les deux clochers se tordaient en sens inverse, il semblait, à d'autres spectateurs dans d'autres positions que les Croix... allaient s'enlacer ensemble. Vu le choc alternatif des tours sur les long-pans, et le mouvement saccadé de l'Est à l'Ouest du rond-point, le faite ondulait comme un serpent. On entendait un bruit étrange occasionné par le froissement du ferblanc sur le toit. Chacun croyait voir l'Église s'écrouler. Toutefois, elle n'a pas reçu de graves atteintes, si ce n'est la Tour-Est, dont la solidité inspirait plus de confiance et qui, ayant été plus agitée que l'autre, s'est fendillée en plusieurs endroits."

Pour notre part, nous avouons qu'après première lecture, cette description nous a paru forcée et peu vraisemblable, mais, des témoins oculaires et dignes de foi, affirmant sa fidélité, force nous a été de nous rendre, du moins à demi.

Après le 8 mars 1871, Messire Archambault, vu la pénurie des ouvriers, dut se résigner à se passer du secours d'un vicaire, croyant pouvoir suffire seul à la besogne, voir en Carême. Mais mal lui en prit, il ne put y tenir que quatre mois durant. En juillet, sa santé se trouva gravement altérée. Le Dimanche, 16, il écrivait à l'Évêque:

"Monseigneur, Vous avez dû apprendre que j'étais sérieusement malade... Les Médecins disent qu'il me faut absolument du repos... et un secours efficace. J'ai eu un peu de mieux, mais la foudre tombée à l'issue de la messe, dimanche dernier, sur la toiture de notre église, y communiquant le feu... (heureusement)... éteint assez vite, le transport du St-Sacrement et des Ornaments au Couvent, et cela à la pluie, c'en fut assez pour aggraver ma position déjà bien compromise... J'avais l'espoir de voir arriver du secours... et rien. Aujourd'hui, il m'a fallu faire l'office, le pourrais-je encore dimanche prochain? Je ne le pense pas... Tempora si fuevint nubila solusens. (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Un vicaire arriva pour le Dimanche 23 juillet. La maladie du Curé s'aggrava de plus en plus; bientôt force lui fut d'abandonner toutes fonctions curiales, durant le reste de l'année; il en vint jusqu'aux portes du tombeau, et ne dut son retour qu'au Médecin Suprême. De janvier 1872 à janvier 1873, le Convalescent put aider passim aux plus légères œuvres du Saint-Ministère, qu'il reprit, en 1873, comme si de rien n'eut été.

Du 7 au 9 juin 1873, Mgr Chs. La Rocque fit sa seconde et dernière visite pastorale dans la paroisse, accompagné des trois Frères Dupuy, Prêtres, et administra la Confirmation à 94 garçons et 104 filles. Messire Archambault était alors assez bien rétabli pour pouvoir surveiller les travaux intérieurs de son Église, qui durent être commencés, vers cette époque. Ils furent faits à la journée, sous la responsabilité des Sieurs Aug. Leblanc, Sculpteur, et Joseph Burque, menuisier, tous deux de la paroisse; y travaillèrent aussi Moïse Berthiaume, menuisier de St-Aimé et Joseph Rousseau, peintre de St-Hugues. Le dépouillement des comptes de fabrique, donne les sommes suivantes, payées, de 1872 à 1880, pour ces divers ouvrages, et autres, exécutés à l'extérieur de l'Église:

1872-78	Pour la voûte	\$ 10252 - 6
1872-74	Ouvrages extérieurs	334 - ..
1877 -	Pour un vestiaire	154-..

1877 -	Stodage aux murs de l'Église	73 -..
1878-80	pour les Stalles	906 -..
1879	Peinturer la voûte... à Jos Rousseau	2972-..
1879	pour divers ouvrages...	852 -..
1880	Balustrade et Prie-Dieu... Dauphinois 4418	107 -..
1880	Baldaquins, Chap. latérales Leblanc et Burque	135 -..
1880	Chemin-couvert, à Jos. Burque	352 -..

Les ouvrages en bois de la voûte furent terminés en 1878. Pour l'application immédiate des peintures et l'exécution des fresques, les fabriciens décidèrent les 16 et 23 juin, d'emprunter de Dame Louise Senécal, veuve de T. Brodeur, la somme de \$ 4 000, moyennant hypothèque sur la propriété curiale. Le 26 juin, l'Évêque approuve ces résolutions, mais non pas l'hypothèque ce qui est contraire aux règles canoniques.

L'intérieur de l'Église de St-Hugues est unique en son genre dans le pays; le style grec, la voûte en caiss.... La description détaillée de ses beautés serait trop prolix, et d'ailleurs au-dessus de nos notions d'architecture.

Disons seulement que ce magnifique temple fait certainement honneur à celui qui en a conçu et dressé le plan, dirigé les travaux, et à ceux qui les ont exécutés. On y remarque, entre autres ornements principaux, trois tableaux sur toile: St-Hugues, œuvre de Monsieur Hamel de Québec; aux petits autels, la Ste-Vierge et le Bienheureux Alphonse de Rodriguez, œuvre de Monsieur Athinson, de Montréal. Dans la voûte, au-dessus du Chœur, en fresque la Bienheureuse Marguerite-Marie et le Sacré-Cœur de Jésus. Dans la nef, statues massives avec noms des Donateurs respectifs:

CÔTÉ DE L'ÉVANGILE

	Sujets	Donateurs
1 ^e	Sacré-Cœur de Jésus	Monsieur Ed. Marin
2 ^e	Saint-Pierre, apôtre	Monsieur Jules Blanchard
3 ^e	Saint-Mathieu	Messieurs J. et A. Desautels
4 ^e	Saint-Marc, évangéliste	Monsieur L. Choquet

CÔTÉ DE L'ÉPITRE

	Sujets	Donateurs
1 ^e	Saint-Jean-Baptiste	Monsieur J.H. Lozeau
2 ^e	Saint-Paul, apôtre	Messieurs Lafontaine et Brodeur
3 ^e	Saint-Luc, évangéliste	MM. Leblanc, Burque et Rousseau
4 ^e	Saint-Jean	Monsieur A. Deslandes

Ces huit statues alternent avec les douze suivantes, à fresque,

CÔTÉ DE L'ÉVANGILE

1 ^e	Ste-Anne	2 ^e	St-Jacques le Majeure	3 ^e	St-Philippe, apôtre
4 ^e	St-Barthélémi, apôtre	5 ^e	St-Simon, apôtre	6 ^e	St-Mathias, apôtre

CÔTÉ DE L'ÉPITRE

1 ^e	Ste-Magdeleine	2 ^e	St-André, apôtre	3 ^e	St-Thomas, apôtre
4 ^e	St-Jacques Min.	5 ^e	St-Judes, apôtre	6 ^e	St-Louis, Roy

La question tristement célèbre de réparation au Presbytère, marchait de pair avec la précédente (voir page 84). Comme nous le verrons elle souffrit de très graves difficultés, et fut pour le dévoué Pasteur, une source féconde de soucis et de déboires. Lui qui depuis 35 ans, sacrifiait ses veilles, sa santé et sa bourse pour le progrès matériel et intellectuel de la paroisse, avait bien mérité des habitants, et avait toute raison de s'attendre à en être rétribué plutôt que vilipendé, comme il le fut à cette occasion. Expliquons-nous et reprenons les choses de plus haut. En 1874, Messire Archambault résolut de terminer l'Église et de réparer le Presbytère. Or, pour atteindre ce but, voici les calculs qu'il fit au préalable, et qu'il présenta à la paroisse.

À la date du 1^{er} octobre 1874, nous lisons dans ses Notes:

(a) Il appert, par un relevé des comptes, que la fabrique... a dépensé pour travaux extérieurs, de 1863 à 1874, pour sauver le portail de l'Église, bâtisse du bedeau, Chapelle des Morts, Charnier, Cimetière, canaux, quais, comblage de coulée, trottoirs,

la somme de	\$ 4 551 – 7..
Intérêts à ce jour	\$ 2 506 – 7..
Total	\$ 7 058 – 4..

Mais reçu par reste de répartition, intérêt et principal	\$ 410 – 2..
Dépense réelle	\$ 6 648 – ..

(b) Si la fabrique avait cette somme, elle pourrait en s'endettant d'une somme à peu près égale, terminer l'Église en peu de temps. Mais dans le mois de Novembre 1874, le Curé proposa le plan suivant:

La paroisse se répartirait de	\$ 6 000.00
Le curé donnerait	\$ 1 500.00
La fabrique s'endetterait de	\$ 6 000.00
On aurait donc la somme de	\$ 13 500.00

Ces ressources présumées en mains, le Curé présenta aux habitants un projet de requête à l'Évêque demandant une répartition, "pour terminer les travaux, tant intérieurs qu'extérieurs de l'Église dans l'espace de cinq ans". La requête expose à Sa Grandeur les calculs et plans ci-dessus; "de plus, qu'il faut une somme d'au moins \$2 000 pour réparer le Presbytère, l'extérieur de l'Église et le cimetière; que le curé offre \$1 500 pour réparer le Presbytère à son goût et faire un (...) à N. D. de Lourdes pour l'Église; mais à la condition d'avoir les Salles publiques pour son usage; que, sur les \$6 000 cotisées, on prenne la somme suffisante pour faire une allonge à la maison du bedeau pour servir de salles publiques. Sur à peu près 360 propriétaires dans la paroisse, 109 seulement consentent à signer cette pétition.

L'auteur des Notes ajoute que l'Honorable J.R. Ramsay, Juge de la Cour d'Appel, quoique Protestant, voulut que son nom fut apposé à la requête, prétendant que ses propriétés à St-Hugues, fussent taxées en cette affaire, comme celle des Catholiques. Il conclut ainsi: Quelle humiliation pour des Catholiques qu'une leçon donnée par un protestant! Puisse, cet acte de générosité obtenir au digne Juge un rayon de lumière de l'Esprit Saint, qui ouvre ses yeux aux lumières de la foi!

Ce premier échec éprouvé, le curé dut se borner pour le présent aux ouvrages intérieurs et extérieurs de l'Église, aux frais de la fabrique exclusivement.

VII. RÉPARATIONS AU PRESBYTÈRE

La très épineuse question des réparations au Presbytère par répartition légale, fut remis sur le tapis au mois de mai 1875. La requête en demande à l'autorité religieuse porte 181 signatures dites de la majorité, des habitants propriétaires. Elle expose simplement à Sa Grandeur Mgr La Rocque, alors atteint de la maladie qui l'emporta.... "Que le Presbytère de la Paroisse est dans un tel état de détérioration, qu'il devient urgent de le réparer à l'extérieur et à l'intérieur." On y ajouta aussi d'abord la nécessité de faire des réparations à la couverture de l'Église, à la clôture du cimetière, de réparer le quai en pierre, etc.... mais ce paragraphe fut ensuite biffé.

Suivent 91 signatures autographes et 90 croix certifiées à Saint-Hugues, le 26 mai 1875, par "E. Lafontaine et T. Brodeur". (Archives de St-Hyacinthe)

En vertu d'une délégation spéciale, du 1^{er} juin suivant, Messire L.Z. Moreau, V.G. se transporte le 25 de ce mois, vendredi, sur les 9 heures a.m. dans la Salle publique du Presbytère de la paroisse, et procédant en présence du peuple assemblé.... il constate, 1) que.... le nombre de 181 signataires de la requête... forme la majorité des habitants francs-tenanciers de la paroisse.... 2) que les allégués de la dite requête sont fondés en raison et qu'il serait nécessaire de faire au dit presbytère des réparations, dont il fait un long détail: que l'opinion unanime de l'assemblée demande que l'édifice soit couvert en ferblanc et non en bardeau."

Signé: L.Z. Moreau, V.G. (Ibid)

Le 9 Juillet, Monseigneur La Rocque, sur son lit de mort, approuve le susdit rapport et permet les réparations demandées, estimées comme suit par les Sieurs Aug. Leblanc, Sculpteur et Joseph Burque, à la somme de \$ 2809 savoir:

Un mur de refonte	\$ 200
Couverture en ferblanc	\$ 819
Pour les corniches	\$ 225
Galleries et perrons des Salles	\$ 325
Pour la claire-voie	\$ 100
Jalousies neuves	\$ 72
Divers autres ouvrages	\$ 1 068

Le 3^e Évêque de St-Hyacinthe s'endormit dans le Seigneur, six jours plus tard, le Jeudi, 15 juillet 1875.

181 Signataires sur 360 Tenanciers que contenait alors la paroisse St-Hugues, formait une bien faible majorité! Et encore, vu les antécédents, est-il à présumer que bon nombre ne signèrent qu'à contre-cœur. Le fait est qu'on ne voulait pas s'imposer une répartition forcée pour les travaux en contemplation, mais bien que la fabrique et le curé se chargeassent du tout. C'était rien moins qu'une révolte en règle contre l'autorité compétente. Celle-ci dut sévir contre les coupables, et elle le fit.

Le 4 août, Messire L.Z. Moreau, Administrateur du diocèse, sede vacante, adressa aux récalcitrants une première pastorale pour les ramener au devoir de l'obéissance et de la soumission. Il les loue d'abord des sacrifices faits par eux et par leurs pères, depuis l'origine de la paroisse pour loger Dieu et le Curé; mais il leur reproche, ensuite, pour le présent, de se laisser guider par certains Esprits ambitieux et égarés qui tendent à la popularité; il leur ordonne formellement d'exécuter le Décret du 9 juillet, prescrivant de faire au presbytère les réparations requises, sinon, il les menace de les priver de la résidence du Prêtre au milieu d'eux, dès la St-Michel suivante, si alors, ils n'ont pas encore signé requête aux commissaires civils pour élection des Syndics. Les Rebelles se voyant ainsi l'épée dans les reins, s'exécutent, d'assez mauvaise grâce toutefois. le 27 août, au nombre de 170 ils signent requête à l'autorité civile, demandant de s'assembler pour élire leurs Syndics. Permis, le 3 septembre.

En conséquence, le Dimanche 26 septembre, dans une assemblée générale, les suivants sont élus Syndics, à la pluralité des voix. Nazaire Guilmet, Ls Fontaine, fils, Pierre Désorcy, Eusèbe Plourde (qui laisse la paroisse en 1877;) Jos. Proulx est élu à sa place, le 29 avril, et Frs. Martel; (qui laisse aussi la paroisse en 1876) Am. Champigny élu à sa place, le 25 Juin.

Le 27 Septembre, les cinq Syndics élus demandent la confirmation de leur élection, aux fins de pouvoir prélever une répartition sur les contribuables de la paroisse. Le 29 octobre, jour fixé pour la dite confirmation, personne ne se présente pour opposer l'acte de l'élection; les Commissaires le confirment donc, et autorisent les dits Syndics à cotiser les propriétaires de terres et d'immeubles et leur ordonnent de procéder incontinent à dresser un acte d'estimation et de répartition, à être pris en considération, le vendredi, 17 décembre 1875 (Arch. Comm.). À dessein, les Syndics ne se pressent pas d'agir, aussi le 17 Décembre arrive, et l'acte de répartition n'est pas prêt, ils demandent donc du délai. Accordé pour jusqu'au 14 janvier 1876. Au jour fixé, le dit acte n'est pas prêt à subir l'épreuve; un nouveau délai est sollicité. Accordé pour le 17 mars. L'acte de Décret d'Estimation et de Répartition, dressé par Maître E. Lafontaine, Notaire, sous le no 4515 de ses Minutes, est daté du 24 février 1876. D'après cette pièce il appert que l'estimation des dépenses prévues et imprévues à faire, dans le cas présent, se monte à la somme de \$ 2 358-72 8/11; que la propriété foncière cotisable de la paroisse est de \$ 518 920:100 :: \$2358- (?). La solution de cette équation démontre que chaque propriétaire devra payer 45 5/11 par chaque \$100 d'évaluation ou 5/11 de cent dans la piastre. Les propriétés de la fabrique et du couvent ne sont point taxées. Ladite somme de \$ 2 358-72 8/11 payable en douze installments, dus et exigibles de trois en trois mois pendant trois ans. Mais si une somme moindre suffit pour effectuer les réparations en vue, les Syndics n'effectueront que les versements nécessaires pour les payer, ainsi que les dépenses prévues et imprévues. L'estimation du tout se résume ainsi:

Réparations, matériaux et main d'œuvre	\$ 1840
Frais de répartition, d'homologation, collecte de deniers	\$ 240

Dépenses prévues et imprévues	\$ 272.72
-------------------------------	-----------

Signé: François Martel, Louis Fontaine, Pierre X Desorcy, Eusèbe X Plourde, Syndics.
E. Lafontaine, N.P. (Ibid)

Les propriétés taxées en cette circonstance sont réparties comme suit:

Dans le premier rang:	125
Dans le second:	140
3 ^e Rang:	85
4 ^e Rang:	81
Bourchemin-Est:	27
Bourchemin-Ouest:	42

En tout: 500 terres et emplacements.

Au jour fixé pour l'homologation de l'acte de répartition du 17 mars (jour néfaste) 29 tenanciers propriétaires, par leur avocat Louise Tellier, Ecr. filent aux Commissaires une opposition, appuyée sur 9 raisons, entre autres celles-ci: que, dans le cas présent, les Syndics n'ont aucune autorité ni pouvoir pour dresser acte de cotisation, et les Commissaires aucune juridiction ni autorité pour confirmer le dit acte. En conséquence les Commissaires ajournent l'audition des parties par leurs avocats respectifs, au vendredi, 31 mars. Le 31 mars, quatre Commissaires siégeant entendent les parties, et considérant que l'acte de cotisation préparé par la majorité des Syndics, comprend des travaux à faire de dimensions et de natures différentes à ceux qui ont été autorisés par le Décret épiscopal du 9 juillet 1875, rejettent unanimement le dit acte (Ibid).

Une telle conduite des opposants n'était certe pas de nature à contenter l'autorité ecclésiastique ni à se concilier ses bonnes grâces. Aussi, Mgr L.-Z. Moreau, sacré Évêque de St-Hyacinthe le 16 janvier précédent, crut-il de son devoir impérieux d'élever de nouveau la voix. Sa Grandeur informé des tergiversations des Syndics et de l'opposition qu'on leur fait pour reculer la procédure au civil, adresse aux Fidèles de la paroisse une seconde Pastorale, datée, 10 avril 1876. Le Prélat relate, d'abord la cause de ses justes griefs contre les coupables en cette affaire, puis il les avertit impérativement que, s'ils ne se désistent au plus tôt de l'esprit d'opposition et d'entêtement qui paraît les guider, Il sera dans la pénible nécessité de sévir contre eux et d'infliger à la paroisse le châtement qu'elle mérite. De plus, Il leur signifie qu'à la Saint-Michel prochaine, il enverra un Délégué pour examiner le Presbytère et, si alors il n'est pas réparé suivant les prescriptions du Décret de juillet dernier, il sera de son devoir de retirer de la paroisse les Prêtres qui la desservent et qu'Il les remettra pour leurs besoins spirituels à la charité des prêtres voisins. Le 18 avril, Monsieur Archambault faisait ainsi part à l'Évêque de l'impression produite sur le peuple par la lecture de la Pastorale: "Votre bonne, paternelle mais ferme lettre aux habitants de St-Hugues a été lue en guise de sermon, le jour de Pâques, le 16, au milieu d'un grand silence, entrecoupé de sanglots de plusieurs hommes et femmes, et sans commentaires. On espère que ça produira son effet."

Vers le 15 mai, le même écrivait encore au même: "Guilmette (premier Syndic) a dit qu'il avait entraîné les Fontaine et Gros Desorcy chez vous pour leur prouver qu'il n'y avait pas moyen de regimber et pas autre chose à faire que d'exécuter le Décret; qu'il prenait quelque temps pour

laisser amortir le feu des agitations; qu'ils (les Syndics) présenteraient la première répartition. Guilmette même veut m'offrir le prix fixé au Devis pour je fasse l'ouvrage. je lui avais déjà dit, que dans ce cas vous me permettriez d'ajouter à la somme cotisée ce qui serait nécessaire pour faire cuisine et voûte aux Archives. Je pense que ça finira de même. Tant mieux." (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Monseigneur Moreau répond le 19 mai. "Je suis heureux des bonnes nouvelles que vous me donnez. Les Syndics ne pourraient faire mieux que de vous remettre en mains le montant fixé par le devis; ce serait là un acte de réparation de leur triste conduite vis-à-vis de leur Curé, qui me ferait plaisir, et qui les rachèterait un peu aux yeux de leurs co-paroissiens. Que le bon Dieu complète leur conversion et ramène la paix dans votre chère Paroisse! Je n'aurai aucune objection à vous permettre de vous imposer la dépense nécessaire pour une cuisine et autres choses que vous trouverez bon d'ajouter. Vous vous vengerez par là noblement de la lésinerie et mesquinerie d'un certain nombre de vos paroissiens; puissent-ils comprendre la nouvelle leçon de générosité que vous leur donnerez par cette démarche!"

"L.Z. Évêque de St-Hyacinthe" (Ibid)

Cependant la procédure civile est toujours interrompue, partant rien ne se fait au presbytère. L'été s'écoule; encore un mois et demi et la Saint-Michel arrive. L'autorité va, sans doute, sévir et exécuter ses menaces. On prévient le coup trop bien mérité. Une Supplique du 15 août, portant 189 signatures, est adressée à Monseigneur Moreau, aux fins de faire apologie à Sa Grandeur pour la conduite révoltante des Syndics les plus coupables, faut croire dans cette affaire. Les suppliants y exposent humblement 1) que la paroisse de St-Hugues a été profondément affligée de la Lettre de Sa Grandeur en date du 10 Avril dernier, par laquelle Elle la menace de lui retirer son Curé, à cause de l'action des Syndics, 2) que la majorité des paroissiens accepte dans toute sa teneur le Décret du 9 juillet 1875, et est disposée à engager les Syndics à l'exécuter, ou à poursuivre la nomination de Syndics disposés à le faire. En conséquence, les Requérants supplient Sa Grandeur de vouloir bien surseoir à l'exécution de ses menaces jusqu'à ce qu'il leur ait été possible de prendre les moyens de faire exécuter le Décret sus-mentionné. (Ibid)

Satisfait de cet acte de soumission, quoique tardif, l'Évêque révoque sa Sentence et adresse aux Fidèles repentants une troisième Pastorale sur le sujet en date du 8 septembre. Il commence par les féliciter d'avoir enfin rempli l'espérance et la confiance qu'il reposait dans leur esprit de foi et dans leur religion éclairée, puis, il ajoute: que cette expérience et que l'épreuve par laquelle vous avez passé vous apprennent à demeurer toujours très attachés aux invariables principes de l'Église; à vous défier constamment de ces mauvais chrétiens qui renient... les droits imprescriptibles de leur Mère pour y substituer leurs orgueilleuses prétentions et leurs principes malsains... Il s'étend sur l'obligation d'obéir à l'Église dans laquelle obéissance seule se trouvent le vrai bonheur et la paix du cœur, et continue: Vous marcherez désormais avec humilité dans les voies... indiquées par l'Église; vous tiendrez à honneur de lui obéir ponctuellement; vous refuserez de faire cause commune avec ces ennemis et ces enfants ingrats. Maintenant, vous avez un devoir de stricte convenance à remplir envers votre Pasteur. Le Presbytère... n'est plus habitable, il serait dangereux d'y demeurer pendant la rude saison de l'hiver. Cherchez de suite, près de l'Église, un logement décent pour votre Curé et son personnel, en attendant que le presbytère soit réparé de suite; car notre intention est que Monsieur le Curé en sorte... à la Saint-Michel... Cotisez-vous pour le paiement du loyer de cette maison, car Nous ne voulons et ne pouvons pas charger de cette dépense votre fabrique... qui a encore tant à faire pour l'intérieur de votre Église.

Donné à St-H., le 8 Sept. 1876
"L.Z. Év. de St-H., A. Gravel Pr. Secr."

En conformité à l'injonction de l'Évêque, on loua peu après, pour une année, à raison de \$ 100, la maison du Sieur Joseph Burque, située à 8 arpents de l'Église. Vers la fin de Septembre, le Personnel du presbytère y établit sa résidence. Le Curé, ne se mêlant alors aucunement des affaires courantes, était absent. Monsieur G.S. Dérome desservait la paroisse. Les opposants à la répartition ayant fait à l'autorité religieuse une soumission partielle, les Syndics résolurent de reprendre la procédure civile. Le 27 octobre, ceux-ci présentent requête aux Commissaires à l'effet d'être autorisés à dresser un nouvel acte de cotisation. Accordé, le même jour; le dit acte rapportable, le 22 Décembre suivant. Cette seconde Répartition est datée du 28 Novembre 1876, et est faite pour un montant de \$3240.25.

Une nouvelle opposition l'attendait. Effectivement, le 22 décembre, les Commissaires étant réunis, 41 tenanciers de la paroisse, par leurs Avocats Fontaine et Morison s'opposent à son homologation s'appuyant en cela sur les plans et devis servant de base au dit acte, et ce, pour huit raisons qui se résument à dire que les réparations demandées ne sont pas strictement nécessaires, et qu'on peut fort bien les effectuer autrement que par le moyen d'une répartition onéreuse. Vu cette opposition, et sur demande de V.B. Sicotte, Ecr, avocat des Syndics, les Commissaires ajournent la question d'homologation au mercredi, 14 janvier 1877.

Le 10 janvier, la Commission entend de nouveau les parties, et, après avoir sur le tout mûrement délibéré, déboute et renvoie unanimement la requête en opposition... et ... homologue l'acte de cotisation (du 28 novembre 1876) pour être suivi et exécuté suivant sa forme et teneur. Toutes les sommes prélevées en vertu du dit acte seront payables en douze versements égaux et trimestriels, pendant trois ans, le premier dû et exigible, trois mois après la date de l'homologation.

Signé: M.Turcotte, R.S. Jacques, P. Bachand, Commissaires (Archives Comm. civ.)

Les machinations malveillantes ci-dessus relatées avaient retardé l'exécution des ouvrages de plus d'une année. Enfin, les Syndics sont en demeure et bon gré mal gré, il leur faut agir. Le 22 mars 1877, ils passent donc marché d'entreprise avec Sieur Adolphe Denys de la ville de St-Hyacinthe, lequel s'oblige exécuter, faire et parfaire à ses frais et dépens au presbytère de la paroisse St-Hugues, toutes et chacune des réparations et constructions nécessaires convenues; les terminer et livrer aux Syndics, savoir: les réparations intérieures, le 1^{er} Octobre prochain; les extérieures, et tous les autres ouvrages, le 1^{er} Novembre suivant; le tout recevable à dire d'experts, Alexandre Choquet, Geolier et Alph. Denys, imprimeur de St-Hyacinthe, de leur bon gré et volonté se portant cautions du dit Alphonse Denys... envers les Syndics jusqu'à concurrence de \$ 1000. Les Syndics payeront à l'entrepreneur la somme de \$1900, à savoir: \$800 dans un an de ce jour, 22 mars, et \$1100 dans deux ans sans intérêt.

Fait et passé à St-Hugues, Étude, sous numéro 4..., le 22 mars 1877
Signé: Nazaire Guilmette, Louis Fontaine, Amable D. et deux croix, Syndics.
Adolphe Denis, Alexandre C., A. Denis, E. Lafontaine, N.P. (Grefte Lafontaine)

Le coût des ouvrages, matériaux et façon, avait été estimé à la somme de \$2809, sur laquelle, la paroisse devra payer \$1900; la fabrique et le Curé celle de \$909, y compris les frais de répartition et autres. Au mois d'août, l'entrepreneur, A. Denys, se vit dans l'impossibilité de

continuer les travaux par lui commencés. Le 23, il cède aux Sieurs Chs. St-Jacques et Alex. Choquet tous ses droits et obligations pour le parachèvement des dits ouvrages. Le même jour, ceux-ci transportent le marché d'entreprise à Sieur Joseph Burque, Maître, menuisier, de St-Hugues, lequel s'engage à les continuer et les terminer; ils lui cèdent aussi tous les matériaux acquis par Ad. Denis, et de plus, une somme de \$1580 à eux due par les Syndics et le Curé de la paroisse; c'est-à-dire \$71.00 par le curé, et \$1509 par les Syndics, que ces débiteurs devront payer au Sieur Joseph Burque.

Messire Archambault, avec son Personnel, reprit possession du presbytère restauré, vers la mi-Décembre 1877. Les Syndics rendirent leurs comptes dans une assemblée générale des tenanciers, tenue, le Dimanche, 12 décembre 1880. De ce compte rendu, il appert que pour cet objet, ils firent une recette totale de \$ 2 687.51 et une dépense totale de \$ 2 681.51. La Balance, \$6.00 fut déposée en mains d'Alexis Lanoie, Marguillier en charge.

Pendant que les Syndics du presbytère, pressaient la confirmation légale de l'acte de répartition, certains contribuables, sans doute pour s'y soustraire, parlaient plus ou moins haut de se détacher de St-Hugues pour s'annexer respectivement aux paroisses voisines: le bas du 4^e Rang à St-Marcel, le haut de la Rivière à St-Barnabé, l'extrémité Sud-Est des premier et second rangs, à Ste-Hélène. Les deux premières catégories d'habitants, ne firent qu'agiter verbalement la question, mais il n'en fut pas ainsi de la troisième. C'était une portion des plus chauds et des plus tapageurs opposants au presbytère; et, chose remarquable, ceux qui tempêtaient et disaient qu'ils se mettraient protestants si on les attachait à Ste-Hélène, lorsqu'il s'était agi de former cette paroisse, quoiqu'ils en fussent un peu plus près, alors, comme aujourd'hui. Les gens en question, au nombre de vingt propriétaires habitaient un territoire d'environ 26 x 60 arpents.

Leur requête à l'Évêque diocésain, en demande d'annexion à Ste-Hélène est du 21 novembre 1876 et porte quinze Signatures. Les Suppliants y exposent que la plupart d'entre eux sont moins éloignés de l'Église de Ste-Hélène que de celle de St-Hugues; et qu'ils ont aussi beaucoup moins de difficultés à surmonter pour s'y rendre.... et y accomplir tous leurs devoirs religieux, que pour se rendre à l'Église de St-Hugues. Monseigneur Moreau, informé du fait par Lettres des Curés respectifs des deux paroisses, en date du 22 novembre, réplique le 23 à celle de Messire Archambault: "Je répondrai bien catégoriquement Non, à vos paroissiens des premier et second rang... s'ils viennent me demander à s'annexer à Ste-Hélène. Dans les circonstances présentes, ce serait leur faire crier victoire contre vous et moi, et puis, il est bien évident que, dans cette démarche, ils ont moins en vue leurs intérêts spirituels que leur bourse et leur amour propre blessé. Ils vont payer la répartition pour le presbytère, et vous verrez comme, ensuite ils se tiendront tranquilles."

À Messire J. Jodoin, Curé de Ste-Hélène, 24 nov.: "Ces mêmes pétitionnaires faisaient feu et flamme pour ne pas appartenir à Ste-Hélène, lorsque cette paroisse s'est formée. Alors comme aujourd'hui leur bourse était menacée, ils se croyaient ruinés à tout jamais. Il est bon qu'ils fassent l'expérience que, quand on donne au bon Dieu, on ne se ruine jamais.... Leur requête n'aura pas de suite et ils doivent se résigner à rester à St-Hugues et à entrer dans les frais de la répartition pour le presbytère".

"L.Z., Évêque de St-Hyacinthe" (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Du 13 au 15 juin 1877, Mgr Moreau, fit sa première visite pastorale à St-Hugues, accompagné du Révérend Père F.A. Blanchard, Prieur des Dominicains, et de Messire L.A. Bourque, Curé de N.D. du Richelieu.

Sa Grandeur confirme 91 garçons et 119 filles; examine et alloue les comptes de fabrique de 1869 à 1876 inclusivement, et ordonne que l'on répare au plus tôt la couverture de l'Église qui fait eau en plusieurs endroits; les murs... qui se dégradent d'une manière inquiétante, et aussi la clôture du cimetière. Le coût de ces réparations, dit le Prélat, devra tomber sur les paroissiens, qui auront aussi à remplir le devoir d'aider dans le payement du loyer de la maison mise à la disposition de Monsieur le Curé, en attendant que le presbytère soit réparé.

Donné à St-Hugues.... le 14 juin 1877.

"L.Z. Év. de St-Hyacinthe. Jos. Chs. Cormier, Acolyte- Secrétaire".

Ici revient donc sur le tapis la question de l'Église. Lorsqu'il fallut en venir aux moyens de défrayer le coût des répartitions conjointes, on se trouva en face d'un sérieux embarras: comment y pourvoir? Il devait bien y avoir, à la vérité un excédent notable, disponible, sur la répartition de \$3243.25, pour la restauration du presbytère; mais aussi, dans l'acte d'homologation, on lisait ce Proviso légal: Quand tous les frais prévus et imprévus du presbytère auront été payés, les Syndics n'auront pas le droit d'exiger les paiements qui resteraient à faire. Le coût des ouvrages à faire à l'extérieur de l'Église pouvaient se monter à la somme d'environ \$550.00; l'exécution en était urgente, et les Syndics ne devaient toucher l'excédent qu'en 1880. Et cet excédent, pouvaient-ils bien l'appliquer en sûreté pour cette fin? C'était plus que douteux, vu le Proviso ci-dessus. Messire J. Brown, alors Curé-assistant à St-Hugues expose au long la situation à l'Évêque diocésain, dans une Lettre, du 4 sept. 1877: dans sa réponse, du 5, Monseigneur Moreau suggère aux Syndics, pour sortir de cette impasse de se faire autoriser légalement à attribuer aux réparations de l'Église ce qui restera des paiements pour le presbytère, et même, au besoin, de prélever un ou deux paiements de plus, s'il le faut pour rencontrer le coût de ces réparations. "La fabrique, dit-il, ne peut s'en charger: la faire intervenir en ceci, ajoute-t-il, ce serait, dans les circonstances actuelles, ramener la tempête qui, grâce à Dieu, est, à l'heure qu'il est presque entièrement calmée. Il faut bien que les paroissiens en prennent leur parti! et en payent la façon. Je considère, du reste, que c'est là la pénitence que le bon Dieu leur impose pour les fautes qu'ils ont commises dans la question du presbytère."

"L.Z. Évêque de St-Hyacinthe" (Ibid)

Pour trancher définitivement cette question ardue, sans recours à l'autorité civile, Messire Brown fit lui-même une collecte volontaire dans la paroisse pour une montant de \$384.00 destinées aux dites réparations. Et le reste? Dans le Cours de l'été 1878 on travaillait aux décorations finales de la voûte de l'Église; peinture et dorures; on avait hâte de les voir terminées; mais l'argent manquait.

L'emprunt de \$4000.00 projeté et décidé les 16 et 23 juin, autorisé, le 26 pour cet objet, n'eut pas lieu, paraît-il; du moins, il n'était pas encore fait, au mois d'août; car, le 3, l'Évêque écrivait au Curé de St-Hugues, à ce sujet: "je vous prie de faire la plus grande diligence possible pour cet emprunt et de vous mettre à l'œuvre de suite. Les paroissiens, voyant qu'enfin on met la dernière main aux ornements de la voûte, ne murmurent pas trop et se résigneront. En les satisfaisant sous ce rapport, ce sera un moyen de ramener de plus en plus l'union et la paix dans votre chère paroisse". Là-dessus, sur invitation du Curé, les Marguilliers se mettent en recherche d'argent. Chacun de leur côté, mais sans résultat favorable jusqu'au 10. À cette date, il fut question de négocier un emprunt à Québec par l'entremise de Monseigneur Moreau. Cet emprunt eut-il lieu? peu importe à l'histoire; ce qui importe plus, c'est que les travaux

commencés à la voûte, depuis sept ans, dit-on, furent continués et terminés, en 1879 ou 80, à la satisfaction de tous et pour la gloire de Dieu.

Du 14 – 16 juin 1880, eut lieu la deuxième visite pastorale de Monseigneur Moreau, assisté du R.P. Adam, G.S.D. et de Messire J.P. Dupuy, Curé de Saint-Grégoire d'Iberville, Sa Grandeur confirme 85 garçons, 87 filles; (alias 181) règle qu'à l'avenir le tarif des grand'messes sera de \$3.00 et ordonne l'achat d'un vase plus convenable pour quérir les Saintes Huiles à la Cathédrale. L'abbé L.V.S. Thibaudier, Acolyte, Secrétaire de circonstance. Sur désir déjà exprimé par les fabriciens, il se tint le Dimanche 11 juillet 1880, une assemblée de Marguilliers anciens et nouveaux, où il fut unanimement résolu qu'il est de l'intérêt de la paroisse d'utiliser le pouvoir d'eau qui borde le terrain de la fabrique, pour des fins industrielles. Si l'autorité le permet, les Curés et marguilliers en charge sont autorisés à céder par bail emphytéotique, au nom de la fabrique, à Monsieur A.E. Quintal, mécanicien de St-Liboire, 1) l'usage d'un pouvoir d'eau sur la rivière Chiboëte, bordant le terrain de la fabrique; 2) l'usage de deux arpents de terre dans l'angle Sud-Ouest du dit terrain; à condition 1) de payer une rente annuelle de \$8.00 à l'expiration de chaque année du dit bail au Curé, vu que ce terrain est à son usage; 2) de ne pas y faire mouvoir un moulin à farine; et à autres conditions et restrictions relatives à la chaussée du dit moulin.

Signé: Vincent Marion, Julien Blanchard, J.-Bte Chartier, Ls Misaël Archambault, Prêtre.

Le lendemain, 12 juillet, l'autorité diocésaine approuva cette résolution (Archives paroissiales).

Messire Archambault dirigeait la paroisse de St-Hugues, depuis bientôt quarante ans; il y avait tout fait, tout créé, pour ainsi dire. Durant ce long règne, il est regrettable que certains démêlés fort disgracieux aient un peu empoisonné ces dernières années d'administration; cependant, cette paroisse, pour laquelle il s'était entièrement dévoué et sacrifié sa vie lui en était pas moins chère. Le 25 août 1880, demandant sa démission, il écrivait ainsi à son Supérieur: "Après quarante-trois ans, sept mois et demi de ministère, dont quarante ans consacrés à la desserte de la Cure de St-Hugues, je sens, vu les infirmités qui arrivent le besoin du repos. Votre Grandeur, j'espère, ne me taxera pas de paresse, si je désire déposer les armes. Il m'en coûte, sans doute, de rompre les liens si chers qui, pendant quarante ans, à mes bons et bien aimés paroissiens de St-Hugues. Je sens le temps venu de céder ma place à un autre plus jeune et plus vigoureux. La retraite acceptée, le digne Curé laissa donc les rênes de l'administration curiale entre les mains de son zélé assistant, son cher fils d'adoption, 20 sept. 1880.

Sixième Curé Messire G.-Jos. Brown, Prêtre (20 septembre 1880)

Messire George-Joseph Brown, Assistant à St-Hugues, depuis le 21 janvier 1877 fut nommé Curé titulaire de cette paroisse, le 3 septembre 1880 et commença ses fonctions, comme tel, le Dimanche, 26 du même mois. Les ouvrages intérieurs de l'Église etc., devaient être alors terminés, ou à peu près, moins le Maître-Autel, et les décorations finales du jubé, etc. Ces dernières avaient dû être suspendues et le sont encore, à raison des craintes qu'inspire la parfaite solidité du portail. Quant au Maître-Autel, les marguilliers anciens et nouveaux réunis, le Dimanche, 5 Décembre, résolurent d'accepter le plan de Monsieur Joseph Rousseau, artiste

décorateur, du coût de \$2100, dont \$450 seront affectées à Monsieur Joseph Burque pour menuiserie; \$400 à Monsieur Auguste Leblanc, pour sculpture; \$555 pour statues et bas-reliefs, et \$500 à Monsieur Joseph Rousseau pour décorations, peinture et dorure. Aux termes des conventions mutuelles et respectives, les Sieurs Leblanc et Burque devront terminer leur part d'ouvrage, à la fin de mai 1881, et Maître Rousseau la sienne, avant la Saint-Michel de la dite année.

L'acte de répartition amendé et modifié est du 25 janvier 1860. Il y est dit que la somme à prélever, tant pour effectuer la construction des bâtisses, que pour subvenir aux frais nécessaires qu'on occasionnera, la cotisation, se monte à £ 4536-9. La propriété foncière et autres immeubles de la paroisse est estimée valoir £ 108875, base de la répartition actuelle. Conséquemment, proportion faite, chaque propriétaire taxé devra payer 10 deniers dans chaque Louis d'Évaluation individuelle. La dite somme de £4536-9 et chaque paiement individuel d'icelle, sera payable aux Syndics en douze paiements égaux et semi-annuels de £ 378 chacun, dont le premier sera dû et exigible, le 1^{er} Avril prochain, et le second le 1^{er} Octobre aussi prochain, et les autres les 1ers d'Avril et d'Octobre, chaque année jusqu'à l'expiration des dits paiements, ou jusqu'à concurrence de ce qui sera nécessaire pour rencontrer les frais susdits. L'Estimation de toutes les dépenses à encourir dans le cas présent peut se résumer ainsi:

Pour la maçonnerie	£ 2359-7-0
Pour la charpente de l'Église	412-10-2
Charpente du Jubé, échaffauds, façon	224-12-10
Pour menuiserie et chassis	1148-5-0
Frais de répartition	80-5-0
Dépenses imprévues	311-14-0
Total à répartir	£ 4536-9-0

Cet acte de répartition est signé:

"F.H. Paradis, Louis Girard, Ph. Laflamme, Paul Bérard, et 5 croix des autres Syndics; et André Bélanger, Denis Fafard, Témoins (Archives Comm. civ. St-Hyacinthe).

VII. LES MARGUILLIERS ET AUTRES CHOSES

NOMS	CHARGE	ACHATS OU OUVRAGES DIVERS	PAYÉS
1. Louis Proulx	1827	1 calice, 1 ciboire, 330H Drap mortuaire 24 H	354 H
2. Joseph Tremblay	1828	Étoffe et façon d'ornements	246 H12
3. Louis Houle	1829	1 cloche a/x 759H5, 6201H2 en 1830 +166H9 en 1827	1546H6
4. Timothée Brodeur	1830	Pour ornement, en 1829	48H
5. Louis Leboeuf	1831	petit ostensor	51H
6. Michel Houle	1832	Pour la voûte de la chapelle dans le presbytère	156 H
7. Eustache Girard	1833	L'anse au coffre, 1635H9	
8. Augustin Picard	1834	1 ciboire, 360H, 1 vase baptismal 24H	384 H
9. Joseph Lozeau	1835	Façon de bancs dans l'Église neuve	1920 H
10. Hubert Lemieux	1836	1 encensoir, 96H, 1 ornement vert, 60 H	156 H
11. Joseph Bérard	1837	8 orn. bl. et viol. 1 Chappe Viol. 1 étole v. et viol.	300 H
12. J.-Bte Proulx	1838	Pour un missel	60 H
13. Paschal Gendron	1839	18 bouquets, 108H, 1 devant d'autel noir, 48 H	156 H
14. J.-Bte Houle	1840	1 tapis comm.. 30H, 1 Grand de 24 Vgs 159	189 H
15. Bénoni Chevrette	1841	Pour deux tambours à l'Église	91H10
16. J.Bte Picard			
17. Hyppol. Decelles			
18. Chs Bouvier			
19. Jn Ls. Fontaine	1845	Cadre au tabl. de la Ste-V. 18H, Reliquaire de la Vrait T 42H	60 H
20. Cypr. Lefebvre	1846	Vases sacrés, a/c 695H4, ostensor 336H, Fts Bapt. 100H	1131H4
21. Pierre Lefebvre	1847	1 Fontaine baptismale	144H
22. Pierre Lessard	1848	Tuyaux et boîtes pour les poêles de l'Égl.	303H11
23. Ls. Fontaine	1849	1 Grn. rouge, 1 noir, 3 étoiles, 1 couronne	576H19
24. Frs. Martel	1850	1 Grn. viol., 144H, 1 blanc, 228H	372H
25. J.Bte Langlois	1851	Chandeliers, Crucifix, Croix de proces. (Enf. J. 72H)	864 H
26. Pre Chabot fils de Jos	1852	Chandel. pascal 360H14 Chandeliers 3 Crucifix 910H	1270 H
27. Frs Rousseau	1853	1 calice d'argent, 240H Réparer le solage de l'Égl. 148-10	388H10
28. Louis Laforme	1854	Réparer Vases sacrés etc. 120H Coltarer l'Égl. 245H	365 H
29. Philib. Laflamme	1855	1 tapis d'autel 108H8 Trottoirs, clôture, etc. 314	422H8
30. Ls Guilmette (5 juil.57)	1856	Pour le reliquaire de St-Hugues	306 H
31. Honoré Laplante	1857	1 cib. d'arg. 300H, 3 chappes et 3 chasubles a/c 1437H2	1737H2
32. Basile Richard	1858	1 harmonium 1440, encens. d'arg. 609, Verstiaire 100	2149H
33. Prud. Proulx	1859	Répart. à l'Égl. et Sacristie par Frs Rielle	29... H
34. August. Guilmet	1860	Pour exhumation des corps du Vieux Cimetière	67... H
35. Al. Blasse-Bellehumeur	1861	(1860) 2828 planches pour Voûte (8200 lattes 95-2) etc.	236... H
36. J. Bte Chartier	1862		
37. Frs Lussier	1863	Pour couvrir la Nouv. Égl. en ferblanc	720...H
38. Olivier Lefebvre	1864	Répartitions d'ornements	214 ...H
39. Frs. Hébert	1865	Fait recettes personnelles de 8559H4	
40. Basile Paradis	1866	Reçoit de son prédécesseur, 15241H4	
41. Ls Girard	1867	Gros déboursé pour consolider portail de l'Église	

42. Joseph Proulx	1868	Nouv. ouvrages à l'ext. de l'Égl. pour	63 ...H
43. Jul. Blanchard	1869	Don au Pape 600 H Objets divers pour le culte 522 H	112...H
44. Louis Malhiot	1870	Divers ouvrages ext. entre aures un charnier	90 ... H
45. Antoine Fafard	1871	Reçoit de Malhiot 24514H laisse au coffre 4738-28	
46. Léon Choquet	1872	Paratonnerres sur l'Église	\$ 18...
47. Joseph Casavant	1873	Réparer les paraton. \$50.00, Achat d'aubes \$19.25	\$ 69...
48. Ath. Lamoureux	1874	Revenus absorbés par les ouv. de la voûte	
49. Gilb. Hébert	1875	Revenus absorbés par les ouv. de la voûte	
50. Prud. Gendron	1876	Revenus absorbés par les ouv. de la voûte	
51. Joseph Désautels	1877	Achats divers, dais \$15.20, Niche \$8.77, \$64.52	\$88...
And. Lamoureux (laissé par.)	1878	Payé pour un mausolée en 1878	\$18...
52. Pierre Brodeur	1878	Écusson pour 40 Hres \$20.00 Service du Pape \$15.04	\$35...
53. Vincent Marion	1879	Toile pour nappes, surplis, etc.	\$ 45...
54. A.L. Lanoie loc.Lamoureux	1880		
55. Joseph Lemieux	1881		
Denis Arsenault	1882		
André Bélanger	1883		

CHAPITRE TROISIÈME

I. MATIÈRES DIVERSES

1. Éducation – Les Écoles

Il n'est pas probable que la paroisse de St-Hugues ait eu au moins une école dès son origine, la fabrique était alors trop pauvre pour se prévaloir de la Loi de 1824, laquelle autorisait dans le B.C. l'établissement d'écoles élémentaires, tenues sous le contrôle des fabriques et permettait à celles-ci, du consentement de l'autorité ecclésiastique, de consacrer chacune un quart de ses revenus annuels, pour l'érection et le soutien des dites Écoles.

Cette Loi ne répondant pas aux besoins, la législature sans l'abroger, en passa une autre, en 1829, pour l'établissement d'écoles élémentaires... sous la régie immédiate de syndics élus dans chaque paroisse.

En 1832, Messire H.L. Girouard, alors Curé, voulant profiter des allocations faites par le gouvernement, en vertu de ces deux Lois combinées, pour fins scolaires, fit des démarches pour établir une école dans le petit village de St-Hugues. Réussit-il? Si oui, un Sieur Laurent Bédard dut y enseigner vers 1835.

Les deux Lois scolaires de 1824 et 29, furent abrogées, l'allocation du gouvernement supprimée en 1836 et, par le fait même, tombèrent la plupart des Écoles subventionnées, celle de St-Hugues entre autres.

Vers 1838, sur une population d'environ 700 âmes, à peine 20 personnes dans la paroisse savaient-elles lire et écrire. De 1827 à 1840, une médiocre école avait pu y subsister qu'une année et demie (Notes Arch.). Lorsque Messire Archambault arriva à St-Hugues, 3 novembre 1840, il n'y avait pas une seule école dans la paroisse (Ibid).

Le 18 septembre 1841, fut passée une nouvelle loi d'éducation, inaugurant dans le pays le principe de contribution forcée, sous la juridiction générale d'un Surintendant, et le contrôle immédiat du Conseil municipal de chaque paroisse. Elle rencontra beaucoup d'opposition et ne fonctionna jamais régulièrement nulle part. Cependant les rivalités soulevées entre les amis de cette loi et ses opposants qui, pour l'empêcher de fonctionner, établirent des écoles indépendantes, eurent le bon effet de faire mettre sur pied un grand nombre d'écoles (Mém. Éduc.). La paroisse de St-Hugues ayant alors pour curé un ami dévoué de l'éducation, plusieurs écoles durent y être établies, à l'instigation de celui-ci de 1842 à 1845.

Le 27 mars 1845, la paroisse fut partagée en cinq arrondissements scolaires, savoir: l'arrondissement no 1, comprenant le village et ses environs; le no 2, le reste des 1^{er} et 2^e rangs; le no 3, le 3^e rang; les nos 4 et 5, tout le 4^e rang. Le 19 août 1849, fut formé un 6^e arrondissement, dans le haut des 1^{er} et 2^e rangs, aujourd'hui dans Ste-Hélène.

En 1846, elle en possédait cinq, toutes mixtes, fréquentées par 110 garçons et 90 filles. Un Sieur François Leclerc, époux de Mathilde Poulin, enseignait alors au 3^e rang. Le principe de contribution forcée fut aboli par la loi du 29 mars 1845, et remis en vigueur par celle du 9 juin 1846; c'est la loi actuelle, souvent amendée depuis, qui régit les Écoles sous contrôle de Commissaire.

En 1847, Monsieur le Curé de St-Hugues acheta le vieux presbytère par transaction avec toute la paroisse; celle-ci ne consentit à ce marché qu'à la condition que cette vieille maison fut la propriété de la fabrique et non celle des Commissaires d'Écoles. Le cessionnaire en prit ce qui pouvait servir à l'amélioration des dépendances curiales, et, avec le reste, il fit construire sur le terrain de la fabrique une maison d'école de 40 x 30 pieds pour le Village. Le transport du vieux presbytères, sur le bord d'un ravin profond, coûta à cet arrondissement, environ \$400.00, y compris les clôtures et autres améliorations. Cette somme de £ 100 fut fournie volontairement, et, comme toujours, par les sacrifices d'un petit nombre de cœurs généreux. Le gouvernement ne donna rien pour cette bâtisse; aucune transaction n'eut lieu avec les commissaires relativement au terrain sur lequel elle est assise. Les fabriciens permirent purement et simplement aux contribuables de l'arrondissement du village de placer la dite maison où elle est encore aujourd'hui, se réservant le droit de la reprendre quand bon leur semblerait, tout en remboursant à l'arrondissement le coût du transport de la dite maison et des autres annexions faites par les Commissaires.

Cette école du village fut mixte jusqu'à l'automne 1855, où fut fondé le Couvent. Quatre autres maisons d'écoles furent construites en 1847 et 48 dans les quatre autres arrondissements de la paroisse. Elles ont coûté environ £ 368 dont £ 200 par les habitants, et £ 168 fournis par le gouvernement.

Une partie des terrains où furent érigées ces maisons a été donnée par les habitants respectifs des lieux. Ainsi, continue la Chronique, pendant les années 1846-47 et 48, il a été dépensé à St-Hugues, pour constructions d'utilité publique, la somme de £ 1368, y compris le Presbytère neuf.

Depuis cette époque, jusqu'en 1858, ces cinq Écoles ont constamment fonctionné. En cela la conduite des habitants de St-Hugues est bien digne d'éloges. Messire Archambault conclut ainsi cette note: En 1840, à peine vingt personnes savaient lire et écrire, sur une population de 700 âmes. Maintenant (1860) quel changement! La population de la paroisse est d'environ 2600 âmes, dont les deux tiers savent lire et écrire. Ce bien intellectuel immense est acquis à la population naissante à la condition de la modique somme de £ 150 (de dépense annuelle) prélevés sur ses paisibles habitants pour rencontrer l'octroi du Gouvernement, et autres dépenses additionnelles. En 18....., on comptait 334 enfants, y compris ceux de la nouvelle paroisse de Ste-Hélène (Ch. A.).

Pour compléter cette étude, nous n'avons plus pour Guides que les Rapports de Messieurs les Inspecteurs successifs des Écoles, encore ne remontent-ils qu'à l'année 1855, et non tous utiles à notre objet. Celui du Sieur L.P.A. Consigny, pour 1856, donne à la paroisse de St-Hugues 235 chefs de famille; 294 garçons de cinq à seize ans, dont 133 seulement fréquentent des Écoles; et 311 filles, aussi de cinq à seize ans, dont 163 profitent de l'éducation.

Durant l'année scolaire 1857, les Instituteurs et Institutrices étaient répartis comme suit dans la paroisse:

Nos	Noms	Âges	Salaire	Élèves
1	M. Eugène Fontaine Dipl.	21	30 £	
2	Dlle Rosalie Palardy Dipl.	26	30 £	33
3	M. Am. Guilmette Dipl.	30	35 £	74

4	Dlle Herm. Hébert Dipl.	17	30 £	50
5	Dlle Jul. Marchesseau Dipl.	25	30 £	45

Sieur C.H. Leroux était alors Inspecteurs pour les comtés St-Hyacinthe, Bagot et Rouville. Plus actif que son Prédécesseur, il était croyons-nous, un tant soit peu pessimiste; du moins, ses Rapports semblent en faire foi. Dans celui de l'année 1857, il s'exprime ainsi: St-Hugues.... possède cinq écoles élémentaires médiocres.... Je n'ai trouvé d'enfants avancés dans aucune d'elles.... L'indifférence de certains parents contribue pour beaucoup dans ce manque de succès. Dans son Rapport suivant 1858-59, le même fonctionnaire fait éloge de la seule École du Village, dirigé par Sieur Eusèbe Blanchet, laquelle donne des preuves de progrès très satisfesants. Comptes bien tenus.

En 1861, les Écoles élémentaires, étaient au nombre de sept fréquentées régulièrement par 315 Élèves, sous la direction de trois Instituteurs et de quatre Institutrices, tous munis de Diplômes.

Pour les années qui suivent, il y a lacune de Rapports officiels dans le District. Le niveau de l'éducation s'éleva-t-il à St-Hugues? C'est à savoir. Le compte rendu du nouvel Inspecteur, Sieur J.-B. Delage pour l'année scolaire 1867-68 fait mention de huit écoles élémentaires dans cette (localité) municipalité, fréquentées par 377 élèves. "Celle des garçons du Village, dit-il, offre peu de progrès, vu le manque d'énergie de l'institutrice qui la dirige; celle de Dlle Sylvestre, dans le rang de l'Église est passable, les cinq autres fonctionnent assez régulièrement, sans rien offrir de bien remarquable". Toutes ces Écoles étaient alors dirigées par des Institutrices munies de Diplômes.

"St-Hugues.... soutient huit écoles y compris l'externat du Couvent, soumis au contrôle des Commissaires. L'École du Village, qui ne compte que des garçons est faible.

Malgré le zèle et l'activité bien connus de M. Louis Côté, ancien Élève de l'École normale Jacques-Cartier, l'examen de son école n'a pas satisfait. Les écoles des Dllles Galerneau, Fournier et Comtois sont bonnes. Celle de l'arrondissement no 4 ne progresse presque pas, faute d'assiduité. Traitement annuel: \$80 à \$150; nombre d'Élèves, 319.

St-Hugues: Les sept Institutions de cette paroisse font des progrès sensibles. Cependant, l'école des garçons... du village, laisse à désirer... Une Institutrice de médiocre capacité, à la tête de cette école, n'aura jamais de succès. 361 élèves (le couvent compris pour 110) sont assez assidus. Salaires: \$104. à \$200. Monsieur Lafontaine tient toujours les affaires financières avec une intelligence remarquable. Il y avait alors un Instituteur et quatre Institutrices laïques diplômés."

Enfin, le dernier Rapport qui confirme quelques particularités sur les Écoles de St-Hugues (1876-78) s'exprime en termes un peu plus élogieux que les précédents. Voyons plutôt. "L'Externat du Couvent, fréquenté par 50 petites filles est toujours bien tenu. Dlle Louise Dubois possède l'art d'attirer les enfants à l'école et de leur faire aimer l'étude. 83 enfants suivent ses classes avec grands succès. Son traitement est de \$200.00. Les Élèves, dans les Nos 4,5,7, ... ont donné satisfaction. Madame Bernardin dirige l'école du No, Monsieur Bernardin, celle du No 3. Ces deux personnes sont trop âgées pour enseigner convenablement. Total des Élèves,

341. Affaires du Bureau des mieux tenues. Le montant prélevé pour le soutien des Écoles,, tout collecté, le 26 février 1877."

En 1878, Dlle Louise Dubois fut préposée à la de l'École des garçons du village: elle y enseignait encore avec grand succès, en juillet 1881, et mérita, comme telle, une mention honorable parmi les Institutrices les plus heureuses du District scolaire, dans les R....., de 1879 et 1880.

Suit la liste des Maîtres et Maîtresses successifs qui ont enseigné au Village, depuis l'année 1845:

1845-47	1. Guillaume Moreau
1847-49	2. Louis Boucher
1849-52	3. Dame Julie Fontaine
1852-53	4. Dlle Phil. Joubert
1853-55	5. A.D. Meunier-Lapierre
1855-57	6. Dame Julie Fontaine
1857-58	7. Eugène Fontaine
1858-63	8. Eusèbe Blanchet
1863-65	9. Monsieur G. Marchesseau
1865-66	10. Monsieur F. X. L'Heureux
1866-68	11. Dame Veuve F.H. Laurence
1868-70	12. Dlle Louise Dubois
1870-75	13. Monsieur Stanislas Lucier
1875-78	14. Dame Luce Bernardin, née Benois
1878-82	15. Dlle Louise Dubois

2. Le Couvent – 1855

Dans ses Mémoires sur la paroisse, Messire Ls-Misaël Archambault exprime à peu près comme suit les motifs qui le déterminèrent à construire une maison d'éducation supérieure pour les filles, à St-Hugues:

1. Les Écoles des cinq arrondissements, dit-il, fonctionnent bien; néanmoins l'éducation qui y est donnée est loin d'être suffisant pour répondre au progrès matériel et intellectuel d'un pays civilisé comme le Canada; "Très peu d'enfants peuvent y puiser une éducation pratique, très peu peuvent fréquenter les Institutions de haut enseignement, il est donc à désirer que des maisons d'éducation d'un ordre secondaire, tel que... couvent, s'élèvent de distance en distance dans les paroisses les plus importantes et les villages les plus peuplés..."

2 L'opposition, la rivalité, la jalousie qui existent communément dans toutes les paroisses importantes, où il y a un village peuplé, entre les habitants de la campagne et ceux du village sont un obstacle. Ici à St-Hugues, le village et les environs formant un arrondissement de près de 130 enfants, ne pouvait obtenir une École séparée pour les filles... Ce fut surtout cette dernière considération qui détermina le Curé à y bâtir un Couvent.

Ajoutons à ceci les faits suivants: En 1851, Monseigneur J.C. Prince, alors Évêque de Martyropolis fut député à Rome par les Pères du 1^{er} Concile provisoire. Il fut nommé premier Évêque du nouveau Diocèse de St-Hyacinthe, le 8 juin 1852. Le Prêlat visita ensuite la France, en recherche d'une Communauté de Religieuses enseignantes, qu'il se proposait d'implanter dans son Diocèse. Son choix s'arrêta sur les Sœurs de la Présentation de Marie, établies à Bourg St-Andéol, Diocèse de Viviers.

Le 21 Septembre 1853, cinq religieuses et une converse de cet Institut laissèrent la Maison Mère Bourg pour le Canada, et arrivèrent à Ste-Marie de Monnoir, le 19 octobre suivant. Là, un pied à terre provisoire les attendait pour y commencer leur œuvre. Mais cet Établissement étant trop restreint et insuffisant pour y tenir un Noviciat, l'Évêque de St-Hyacinthe s'était entendu préalablement avec le Curé de St-Hugues dont il connaissait bien la générosité et le dévouement à la cause de l'éducation, et l'avait prié, 1853, de vouloir bien préparer à la Maison naissante un logement et un local plus spacieux. Celui-ci y consentit volontiers, dans l'espoir de posséder chez lui, la Communauté Mère, de longues années. Messire Archambault se mit donc bientôt à l'œuvre, prenant sur lui toute responsabilité et comptant pour le reste sur la Providence et la libéralité de ses bons paroissiens.

Disons, de suite, en rectification partielle de cet alinéa prématuré, que, dans le principe, l'intention du généreux Curé était de confier la direction du Couvent en contemplation aux Sœurs Grises de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe. La première démarche en ce sens est du 10 avril 1853, second dimanche après Pâques. Ce jour-là, donc Monsieur Archambault assemble les paroissiens propriétaires et leur propose de céder ou donner, au nom de la fabrique, de l'assentiment de l'Évêque diocésain, aux Dames de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, la portion de terrain de la Fabrique occupée par la maison d'école du Village, d'environ trois arpents sur un arpent et une perche. Cette cession ou donation faite pour faciliter la fondation d'un Couvent, que le Curé actuel de St-Hugues, comptant sur la protection de la divine Providence et le généreux concours de tous ses paroissiens, espère bâtir dans l'espace de deux ou trois ans. Sur ce, les Marguilliers et Tenanciers présents décident, à l'unanimité des voix et à la grande satisfaction de tous, ... que la paroisse cède tout droit de la fabrique sur la maison d'école sise sur son terrain à la Commission d'école; ... la dite Commission s'engageant à la transporter où elle jugera convenable, dans l'espace de deux ans. Séance tenante, les Curé et Marguilliers de l'œuvre sont autorisés à faire, du consentement de l'Évêque diocésain, acte de cession ou donation pure et simple, de la part de la Fabrique, du susdit terrain... aux Dames de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, à condition qu'il soit utilisé dans un but religieux pour la paroisse, et si ces Dames cessaient complètement plus tard d'y tenir... "tout l'établissement religieux, le susdit terrain, redeviendrait propriété de la Fabrique. Quatorze Signatures à l'acte, puis: Ls Misaël Archambault, Prêtre, Président" (Archiv. paroisse).

Le 11 avril, le Curé, écrivant à Monseigneur Prince, donne les détails suivants sur le projet en question: "L'assemblée des paroissiens... a eu lieu hier. Il y eut unanimité et tous parurent très satisfaits de mes offres et plans et me promirent concours. Une seule chose ne fut pas acceptée. J'offris aux habitans de s'organiser pour faire eux-mêmes la bâtisse du Couvent, et que je leur livrerais £ 350 pour commencer les opérations et £ 350, un an après le commencement des travaux. L'offre leur parut fort gracieux, et, cependant, ils jugèrent plus avantageux pour eux de me laisser le tout sur les épaules, me promettant coopération. Je ne suis pas sans trembler. Je compte sur la Providence, et je marcherai lentement peut-être mais du moins avec persévérance. L. Misaël Archambault" (Archives, Évêché de St-Hyacinthe).

Les Filles de la Charité de St-Hyacinthe, après mure réflexion sur l'offre qui leur était faite de prendre la direction d'un établissement d'éducation à St-Hugues, refusèrent de l'accepter.

Ce fut alors, sans doute, que l'Évêque de St-Hyacinthe, dans l'attente d'une colonie des Sœurs de la Présentation, engagea Messire Archambault à marcher quand même et à bâtir chez lui une maison d'un tiers au moins plus grande qu'il ne fallait pour une Mission ordinaire. L'intention de Sa Grandeur était d'y placer le Noviciat de la Nouvelle Communauté pour un temps indéfini de pas moins de dix à quinze ans, selon toute apparence. (Notes Archambault)

Le Curé dut donc alors modifier ses plans relatifs au sujet. Pour se rendre aux désirs de Son Supérieur, il convoque de nouveau la paroisse, le dimanche 12 juin, et expose aux Tenanciers présents qu'il est expédient de ne pas perdre de vue un établissement si utile et... pour n'en pas retarder l'exécution, il leur demande que la paroisse lui permette... de construire avec le concours de quiconque voudra le seconder une maison convenable pour une colonie de Religieuse que Monseigneur de St-Hyacinthe s'engage à procurer au diocèse dans l'espace de deux ans; qu'elle consente à faire aux susdites Religieuses... acte de jouissance de la maison et des trois arpents... du terrain... désigné dans l'assemblée du 10 avril, tant qu'elles l'utiliseront pour l'instruction des jeunes personnes... de la paroisse. Ceci exposé et bien compris, il est résolu, à l'unanimité des suffrages:

1. "Qu'il est expédient et urgent pour le progrès de la paroisse de construire un couvent pour l'éducation;

2. Que Monsieur le Curé est autorisé à construire le susdit Couvent... sur le terrain de la Fabrique, déjà désigné, et que... quand le susdit Couvent sera terminé, M.M. les Curé et Marguilliers d'alors sont autorisés à faire aux Religieuses du Choix de l'Évêque et du Curé d'alors, acte de cession de jouissance des susdits Couvent et terrain... à la condition que les ... dites Religieuses ne pourront les aliéner, le tout demeurant toujours propriété de la fabrique. Et si, par manque d'encouragement, elles étaient forcées de suspendre l'enseignement, elles ne pourront être dépossédées de leur jouissance qu'après une interruption complète de pas moins de trois ans." Acte approuvé par l'Évêque, le 10 oct. 1854.

Cette formalité prise, Messire Archambault fondateur du nouvel Établissement d'éducation, mit de suite hâche en bois. Il relate ainsi lui-même les phases et progrès de construction de l'édifice:

"Le rez-de-chaussée, en pierre, fut fait en Juillet 1853 par Sieur Ths Rousseau, Maître-maçon de Ste- Rosalie. Pendant l'hiver suivant, tout le bois de charpente, partie de celui de menuiserie, et 60 000 briques furent achetées et transportées sur place, par corvées. En mai 1854, le Curé fit faire sur les lieux-mêmes, un fourneau d'au-delà de 100 000 briques cuites vers le 15 juillet. Le 18 juillet, Sieur P. Chalifoux, maître-maçon de St-Hyacinthe, commença les ouvrages de sa compétence. Deux mois après, le comble de la maison était levé: à la fin d'Octobre, l'édifice était fermé et Sieur Frs Rielle (l'Irlande) maître menuisier, de St-Hugues, commençait les ouvrages intérieurs. La coque de la maison avait alors coûté £900 tant en argent qu'en corvées. Les travaux se poursuivirent avec activité, tout l'hiver de l'année 1855."

Au mois d'août, Messire Archambault informa l'Évêque que l'édifice en construction serait bientôt prêt à recevoir et loger le Personnel enseignant et le Noviciat des Sœurs de la Présentation, établies alors à Ste-Marie de Monnoir. Monseigneur Prince lui écrit le 8: "J'arrive de Ste-Marie, où j'ai trouvé nos bonnes Sœurs toutes prêtes à vous satisfaire. Elles seront

quatre pour commencer à profiter du bel établissement que vous leur avez préparé; et je me propose.... d'aller bénir le Couvent et de les y installer le lundi 17 septembre dans la matinée."

Le 15 août, l'Évêque diocésain permit de transférer le Noviciat de Ste-Marie à St-Hugues. En conséquence, le Samedi, le 15 septembre suivant, arrivèrent à St-Hugues pour y demeurer: Révérende Soeur Marie St-Maurice (Borgel) Supérieure, Sœur Marie St-Marc (L'Étoile) Assistante; Sr Marie du Bon-Pasteur (Roman) Maîtresse des Novices; Sr Marie Saint-Joseph (Messier) Économe. Les Novices ne s'y rendirent que le lundi, 17. Entre temps, le Curé préparait les voies à la cession de la jouissance de tout l'Établissement à la Communauté. Dans ce but, le Dimanche 16 septembre, il convoqua en assemblée, tous les paroissiens propriétaires. Après exposé de l'objet, il fut résolu à l'unanimité et du consentement des parties contractantes, la paroisse et le Curé:

1. "Que les trois arpens en profondeur du terrain destiné aux Sœurs commenceraient à un arpent du chemin jusqu'à quatre arpens, et... à 40 pieds du Cimetière, jusqu'à la ligne entre le terrain de la fabrique et le domaine.
2. Que la paroisse s'engage d'ici à Juillet 1857 à enlever la maison d'école et dépendances, excepté les clôtures; et pour indemnité, de faire faire la clôture, par les Commissaires, entre le vieux Cimetière et le terrain occupé par l'école actuelle.
3. Que c'est le vœu général que la cession de jouissance aux conditions stipulées en l'acte du 12 juin 1853, se fasse de suite."

Effectivement, dès le lendemain, 17, en vertu des résolutions passées antérieurement les 10 avril et 12 juin 1853, et le 16 septembre 1855, les Curé et Marguilliers de l'œuvre et Fabrique de la Paroisse de St-Hugues donnent et cèdent à l'Association des Sœurs de la Présentation dument incorporée par acte de la Législature, le 30 mai 1855, et autorisée à cette fin, par acte du 1^{er} septembre 1855, devant M^{re} F. H. Gatién, Notaire, savoir: "la jouissance et usufruit d'un lopin de terre faisant partie du terrain de la fabrique, contenant environ 1 $\frac{1}{4}$ x 3 arpents de profondeur, sans aucunes réserves par les donateurs; à condition que les dites Dames de la Présentation donneront l'éducation aux jeunes personnes du sexe; qu'elles ne pourront vendre, échanger, ni aliéner la dite jouissance en aucune façon quelconque. S'il survenait dans l'enseignement une interruption d'au moins trois ans, les donateurs auront droit de reprendre la jouissance susdonnée: cette clause est de rigueur."

Fait au Couvent, sous No 3177, l'an 1855, le 17 septembre à 8h. p.m.
Signé: Ls Misaël Archambault, ptre, Philibert Laflamme, Marguillier en charge, Sœur Marie St-Maurice (Borgel), Sr Marie St-Marc (L'Étoile), Sr Marie du Bon-Pasteur, Charles Blain, N.P. T. Brodeur, N.P. (Archives Couv. St-Hugues)

La bénédiction solennelle du Couvent, d'une cloche etc. et l'installation officielle des Sœurs eurent lieu, le lendemain, au milieu de grand concours de peuple et d'un nombreux Clergé: L'Évêque diocésain honorait l'imposante assemblée de sa présence, et présidait aux diverses cérémonies religieuses de ce jour.

L'auteur des Notes, souvent citées, en donne les détails dans le document qui suit:

"Le mardi, 18 Septembre, 1855, à la suite du Saint-Sacrifice de la messe, célébrée par Messire Isid. Gravel, Monseigneur J.C. Prince, Évêque de St-Hyacinthe, assisté de Messire J.S.

Raymond, V.G. faisant Prêtre-Assistant; Jos. Désautels, curé de Varennes, et Jos. Beauregard... de la Présentation,... Diacres assistants... bénit solennellement dans l'Église paroissiale..., une cloche de ... 150 lbs (don de Mess. T. Gravel, Archiprêtre, Curé de La Prairie)... présentée par Sieur Timothée Brodeur, Écuyer, M. P.P.... parrain avec Dame M.... Emérence Josephite Cartier-Desrosiers, qui la nommèrent Marie-Josephite-Timothée-Isidore."

Sa grandeur bénit ensuite une statue de la Ste-Vierge sous le titre de N. Dame de la Garde, destinée au nouveau couvent, ainsi que la cloche.

Après cette première cérémonie à l'Église, le Prélat officiant se transporte processionnellement dans le nouvel édifice... et là, bénit également... et la chapelle et toute la maison qui doit former le principal Établissement de cette importante communauté. Le tout s'est terminé par le chant du "Magnificat" et du "Te Deum". L'Évêque fait lui-même le sermon de circonstance: Monsieur le Curé Archambault joignit des paroles très reconnaissantes et très gracieuses.

Des citoyens marquants, entre autres, l'Honorable P.J.O Chauveau, Surintendant de l'Éducation, encourageaient l'œuvre de leur présence. Enfin tout concourut à rendre la fête pieuse et solennelle. Une collecte de £ 26-3-4 fut déposée entre les mains de la Révérende Sœur Mère Supérieure pour la décoration de la Chapelle intérieure de son Couvent.

Cet édifice en brique a 74 x 45 pieds, sur solage en pierre très élevé..., deux étages pleins et solidement construits, le tout... très bien fini..."

Ce document est ainsi signé: "J.S. Raymond ptre. V.G., Pierre, J.O. Chauveau, l'Édu. B.C., J. Désautels, J. Gravel, Prêtre, J. N. A. Archambault, L. Misaël Arch. Ptre, J. Gaboury, Ptre, J.Z. Resther, Ptre.

J. C. Év. de St-Hyacinthe, et plus bas: P. Évê. Eccl. S.S." (Archives paroissiales)

Les classes s'ouvrirent le lendemain de ce beau jour, mercredi, 19 septembre. Le 2 décembre, Mess. Arch. donnait avec satisfaction, à Mgr Prince des nouvelles de l'heureux début de sa maison. Il lui écrivait: ...

"La Corporation des Sœurs de la Présentation vient d'acheter dans Bourchemin-Est, près du Domaine Ramsay, à une demi-lieue de l'Église de St-Hugues, une petite terre à bois de 20 arpens en superficie, bien boisée et devant fournir du bois au moins pour dix ans... Ce lot coûte £10 d'achat et £10-5 pour le chemin de frontière... Ça ne fait qu'un Louis l'arpent; c'est bon marché. Monsieur Brodeur a avancé les fonds en attendant la fortune... Décidément, les gens de St-Hugues veulent faire mentir, ou du moins mettre en défaut, l'avancé de Monsieur N., que les fleurs d'automne ne portent jamais de fruits".

Au 4 décembre, le Pensionnat comptait 49 Élèves, et l'Externat 35; plus un Personnel actif de 12 personnes, en tout 96.

"C'est une gentille famille", continue la Lettre, "dont je suis très satisfait et très édifié. Le point de départ promet... Il y a déjà progrès très sensible. L'état sanitaire du Couvent est bon. La Sœur du Bon-Pasteur est tombée dans un escalier, il y a trois semaines, et a failli se tuer; mais elle est bien, maintenant. Pareille affaire n'existera plus..." À cela Sa Grandeur répondait le 4 Décembre: "Vous faites mentir le Proverbe et ce n'est pas une petite affaire de produire des

fruits sur les fleurs de l'automne. Apparemment que vous avez doublé récolte dans votre heureux climat. Ce qu'il y a de certain, c'est que vous avez assurément un fort beau nombre d'élèves... Je me réjouis cordialement du plein succès de votre établissement... La nouvelle acquisition d'une terre que vous et Monsieur Brodeur venez de faciliter est également chose très précieuse pour une Communauté... Je la félicite donc de cette nouvelle Providence et je remercie bien sincèrement le Curé et le brave Membre du Parlement qui y ont si généreusement contribué."

"J.C. Év. de St-Hyacinthe" (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Après l'ouverture des classes, les travaux pour les dépendances, clôtures, etc., ameublement, se poursuivirent activement, et dans un an et demi, le tout fut terminé. Tout compte tiré, il fut constaté que le Couvent, dépendances et aménagement avait coûté la somme considérable de £3300. Le Curé sur ses épargnes de 19 ans, y dépense £2100. Le Gouvernement fournit la somme de £450. Les habitants par corvées, un montant estimé à £350. les mêmes en argent, grains, etc. £150. Les Sœurs pour terminer £250.

La Communauté fut bien encouragée et réalisa de quoi payer ses dépenses, et au-delà pour compléter tout l'Établissement. La première année, le Gouvernement lui alloua pour éducation, la somme de £127, et, la seconde, celle de £90 = £217.

Le fondateur comptait sur £150 de souscription par les paroissiens; pour les compléter, ceux de la campagne semèrent, qui une planche de blé, qui une de pois, etc. réalisant ainsi la somme de £46, laquelle jointe à celle de £104, fournie surtout par les citoyens du village, donne les £150.

PRINCIPAUX BIENFAITEURS	MISE
T. Brodeur, Ecr. Notaire	£ 40 – s.
Dr J.-B. Desrosiers	7 – 10
Chs. F. Langlois	12 – 10
Hubert Piché, Écuyer	15 – 10
Al. D. Sauvageau, Écuyer	10 – 10
Chs. Blain, Écuyer, Notaire	5 – 10
Louis Houle, Écuyer, Capitaine	5 – 10
Ls Guilmet (8 minots blé)	4 – 0
Pierre Fluet (3 minots blé)	1 – 10
F. H. Dalpé (ferrure)	1 – 5
J. Bte Houle	1 – 10
Philippe Gendron	1 – 15 – 10
TOTAL SOUSCRIT	£ 104 – 0 - 10

Dès la fin de l'année 1856, Monseigneur l'Évêque de St-Hyacinthe manifesta le désir de posséder la Maison-Mère et le Noviciat dans sa ville épiscopale; le Curé de St-Hugues en fut fort intrigué et s'y opposa ainsi que la Supérieure de la Communauté. On crut parer le coup en faisant acte de donation pure et simple de tout l'Établissement à la Corporation des Sœurs de la Présentation. Une assemblée des paroissiens tenanciers fut tenue à cette fin, le Dimanche, 18 janvier 1857. Le Président ayant exposé l'état des choses, il fut résolu à l'unanimité... qu'il était de l'intérêt bien compris de la paroisse de rescinder l'acte de cession en jouissance du terrain et du Couvent... et d'y substituer en faveur de la Corporation des dites Sœurs... un acte de

donation pure et simple des dites prémisses... pour des fins d'éducation, tel que les dites Sœurs paraissent le désirer. Celles-ci acceptant de se désister de tous leurs droits acquis par l'acte de jouissance, les Curé et Marguilliers de l'œuvre sont autorisés à passer acte de donation.

L'Évêque approuve cette résolution, le 24 même mois. (Archives paroissiales)

En conséquence, le 26 janvier, les Fabriciens donnent, cèdent et abandonnent à l'Association des Dames-Sœurs de la Présentation de Marie... la jouissance et propriété du lopin de terre sur lequel elles sont établies, ainsi que de la maison et dépendances y érigées sans aucunes réserves par les Donateurs et aux mêmes conditions que dans l'acte de jouissance, du 17 septembre 1855, lequel est annulé.

Fait et passé au Couvent de St-Hugues sous le No 3266, l'an 1857, le 26 Janvier avant-midi.

L. Misaël Archambault, Archiprêtre, Soeur Marie Saint-Maurice, Borgel, Supérieure, Sr Marie St-Marc L'Étoile, Assistante, Sr Marie du Bon-Pasteur Roman, Charles Blain, N.P., T. Brodeur N.P. (Archives Couv. St-Hugues)

Le terrain en question contient "trois arpens une perche en profondeur, sur environ un arpent, une perche et trois quarts en largeur; borné d'un côté à la Rue dite de la Présentation, de l'autre, au Domaine Seigneurial; en profondeur au Cordon des emplacements de la quatrième concession du village, et en frontière, à trois arpents et une perche du susdit cordon; en revenant vers le chemin royal, à une ligne parallèle au susdit cordon séparant le dit terrain de celui où est sise la Maison d'école de la Fabrique."

David Shaw Ramsay, Écr "Maître-es-arts, Seigneur de Ramezay, se montra toujours très favorable à la Communauté et lui fit plusieurs gratifications en terrains touchant à la propriété de celle-ci. Entre autres, le 11 juillet, 1857, le généreux Seigneur, résidant alors à Montréal..., désirant favoriser l'établissement des Sœurs de la Présentation... donna gratuitement à l'Association des dites Sœurs... tous les droits indivis... qu'il a et peut avoir dans un certain lopin de terre, situé dans le village de St-Hugues, ... de forme irrégulière, borné au N.O. par le terrain de la dite Association et celui de la fabrique; au Sud-Est à dix pieds de la rivière Chiboëte, à l'eau la plus haute, moins trois arpents et demi de terre en superficie... enclavés dans ces limites. les susdits droits indivis seront tenus... en franc et commun soccage... " Acte passé au Couvent de St-Hugues, sous No 1481, l'an 1857, le 11 Juillet après-midi. Signé par les trois Sœurs administratrices, comme ci-dessus, et D.S. Ramsay, Th. Brodeur N.P. Chs Blain N.P. (Ibid)

À la réquisition de la Révérende Sœur St-Maurice, Supérieure, des Curés et Marguilliers actifs de la paroisse, Sieur L.P.R.-Blanchard, Arpenteur, se transporte le 10 septembre 1857, sur le terrain de l'Église de St-Hugues, y mesure le lopin donné par la fabrique à la Communauté le 26 janvier précédent, et trouve que le dit lopin de terre contient "trois arpents, quarante-deux perches et 270 pieds en superficie". De plus, il mesure aussi un autre terrain adjacent au premier, au Sud-Est, donné le 11 Juillet par le Sieur Ramsay, celui-ci "contenant dix-sept arpents et deux perches de superficie, dont il faut déduire 3 ½ arpents appartenant à 3 propriétaires d'emplacements, sur le grand chemin des 1^{er} et 2^e rangs, ce qui laisse pour le Couvent une superficie de treize arpents et cinquante-deux perches." Le tout fait en présence de William Blanchette et Auguste Le fèvre, chaîneurs... Signé: 4 Croix, et William Blanchette, Ls Misaël

Archambault, Archiprêtre, D.S. Ramsay, P. Ch. Blain, Sr Marie St-Maurice, Borgel, Supérieure, L.P. Reneault-Blanchard, Arpenteur (Ibid).

Dans son rapport pour l'année scolaire 1857-58, Monsieur Leroux Inspecteur parle ainsi de notre Institution de filles.... "St-Hugues a aussi un Couvent: Huit Dames Religieuses de la Présentation de Marie dirigent l'éducation qu'y reçoivent 104 élèves. On y étudie avec un brillant succès... L'édifice est dû à la générosité de M. Archambault Curé du lieu, que son zèle porte encore à faire journellement des sacrifices pour l'embellissement et l'amélioration de cette Institution. Un joli bosquet, dû à la libéralité de Monsieur Ramsay, Seigneur du lieu, avoisine cette maison.

Nous touchons à une époque bien douloureuse pour le Fondateur de la Maison. On lui avait fait espérer que la Communauté Mère resterait indéfiniment à St-Hugues, dix à quinze ans, selon toute apparence. Sous cette impression, il avait érigé, à grands frais, un édifice beaucoup plus vaste que de besoin pour une Mission ordinaire. Il tenait extrêmement à garder le Noviciat dans sa paroisse et par là, être indemnisé de ses peines et déboursés. Cependant le désir de l'Évêque diocésain, d'avoir la Maison-Mère de son choix auprès de lui s'accroissait de plus en plus. Dès l'hiver 1858, Sa Grandeur, à l'insu du Curé de St-Hugues, prenait déjà des mesures pour la transférer à St-Hyacinthe. Dans ce but, le Prélat engagea les Sœurs de la Congrégation établies en cette ville depuis 1816, à aller fonder une maison de leur ordre à Sorel, et obtint d'elles le quasi don de leur Couvent de St-Hyacinthe, et le départ du Noviciat de St-Hugues fut enfin résolu. Le 5 Juillet, Monseigneur Prince en informait Messire Archambault en ces termes: "Il est question plus sérieusement que jamais de fixer le Noviciat des Sœurs de la Présentation à St-Hyacinthe. Pour cela la Communauté de la Congrégation est prête à me céder le Couvent qu'elle possède ici, en lui remboursant les £300 qu'elle a prêtés à cette Mission. Elle vendrait même tout le mobilier, et les fournitures et provisions qui sont estimées à £310; le tout payable, une partie cet automne et le reste successivement." (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Dépeindre la surprise, l'étonnement, la stupéfaction du Curé de St-Hugues, à la lecture de ces mots, serait hors de propos, il ne pouvait en croire ses yeux! Son imagination en était confondue. Cependant il fallut bien se résigner. Tout était concerté et convenu d'avance: et le départ du Noviciat pour St-Hyacinthe fut effectué le 23 août, 1858. Dès lors, le Couvent de St-Hugues se trouva réduit à l'état de Mission simple. L'auteur des Notes, touchant cette corde si sensible à son cœur, s'exprime ainsi en terminant: "Grande fut la douleur du Curé qui avait fait de si grands sacrifices pour établir les Sœurs dans sa paroisse, et de si grands efforts pour les y retenir! Il en fut tant soit peu récompensé par leurs soins actifs et diligents à mettre le Couvent devenu Mission, sur un bon pied. (Notes Arch.)

Désormais le Couvent de St-Hugues va jouer son humble rôle de Mission. Tout y est bien organisé, conséquemment, il ne nous reste que peu à dire sur le sujet, si ce n'est qu'au point de vue spirituel et intellectuel, le Curé de la paroisse continuera son patronage à l'Institution et le Seigneur Ramsay, ses faveurs et libéralités sous le rapport temporel. Le 1^{er} août 1863, celui-ci, alors fervent Catholique-Romain, toujours pour favoriser l'Établissement de St-Hugues, donna gratuitement à la Corporation des sœurs de la Présentation de St-Hyacinthe tous les droits indivis qu'il a et peut avoir dans un lopin de terre, situé au Village de St-Hugues, de forme irrégulière, borné au Nord-Est au terrain du Couvent, au Sud et Sud-Est à dix pieds de la rivière Chiboëte, à l'eau la plus haute, et au Nord-Ouest par une ligne parallèle à la ligne Sud-Est du terrain de la fabrique, éloignée de treize perches de la dite rivière, à l'eau la plus haute. (Archiv. Couv. St-Hugues)

Le 7 août 1867, Messire DS. Ramsay, récemment ordonné prêtre, ratifia légalement cette dernière donation, ainsi que celle du 11 juillet 1857. Nous trouvons aussi aux mêmes Archives, qu'à la date du 28 Septembre 1872, le généreux Bienfaiteur donna encore à la même corporation les 3/60 indivis de trois lopins de terre adjacents à la propriété du Couvent, à la condition que celle-ci clôtura lesdits terrains et qu'elle ne pourra pas faire construire de moulins à farine sur les pouvoirs d'eau fournis par la Rivière Chiboète dans son cours le long des dits terrains. Cette clause est de rigueur.

La petite terre à bois achetée \$80 en novembre 1855 fut vendue \$210, le 23 avril 1880 à Messire J.G. Brown. Quant à la partie intellectuelle de la Mission, nous lisons dans le rapport scolaire officiel pour l'année 1867-68:

"Saint-Hugues.... Le Couvent ou Académie de filles dont le nombre d'élèves est de 80 y compris l'externat obtient toujours des résultats satisfaisants. En 1871, l'enseignement y obtenait toujours les meilleurs résultats, 80 élèves; en 1873, 110. L'externat du Couvent, fréquenté par 50 petites filles, est toujours bien tenu. Les bonnes Religieuses travaillent toujours à former l'esprit et le cœur de leurs jeunes élèves par un enseignement bien proportionné à l'âge de chacune (86 élèves).

3. Partie Religieuse

Sur demande de la Mère supérieure de la Communauté, et en vertu d'un Indult du 20 juin 1852, Monseigneur Prince, par Décret du 20 février 1856, érigea, dans la Chapelle du Couvent, la Dévotion de la Voie de la Croix., avec privilèges et indulgences. Le 26 février, Sa Grandeur en personne préside Elle-même à la cérémonie solennelle d'érection de la dite Dévotion et y attache les Indulgences ordinaires. Le Prélat était assisté dans cette fonction, de Messire L.M. Archambault, Archiprêtre et Supérieur de la Communauté, H.L. Girouard, Curé de Saint-Simon; il y donna lui-même l'Instruction de circonstance; le tout accompli; de plus présence des Sœurs et Élèves, de J. Daly, prêtre, vicaire, et de l'abbé P. Éve. Acol. S. Secrétaire.

Au mois d'août suivant, l'Évêque de St-Hyacinthe prêcha lui-même la retraite annuelle des Sœurs, et, cette année-là, préparation à la profession religieuse des cinq premières Novices dans la Communauté. La cérémonie de profession eut lieu le 15 d'août, dans l'Église paroissiale. Ce même jour, Monseigneur Prince accorda, 40 jours d'Indulgence à quiconque saluerait de loin ou de près la statue de Notre-Dame de la Garde placée sur la base extérieure du clocher de la Maison. Ce fut aussi en cette circonstance que Sa Grandeur promulga le mandement d'institution canonique des Sœurs de la Présentation dans son Diocèse.

Depuis l'origine du Couvent de St-Hugues, les Exercices des 40 Heures avaient eu lieu dans la Chapelle de la Maison, pendant les jours gras (tous les ans) "en vertu de certains titres" et sur simple permission de l'ordinaire.

Le vertu février 1859, le Curé de la Paroisse et la Supérieure demandèrent à celui-ci l'établissement régulier et perpétuel des dits Exercices à la même époque; ce que l'Évêque accorda par Décret du 2 mars, en vertu d'un Indult du 13 juin 1852 avec Indulgence Plénière au Personnel de la Communauté, "ainsi qu'aux Fidèles de la paroisse". (Archiv. Couv. St-Hugues)

Monseigneur L.Z. Moreau en changea l'époque par son Mandement d'institution générale des 40 Heures, du 24 octobre 1876.

Le Dimanche 29 Janvier, l'abbé G.J. Brown fut ordonné prêtre dans la chapelle du Couvent. Depuis cette époque à peu près, on y fait aussi les Exercices des mois de Saint-Joseph, Mars; du Sacré-Cœur de Jésus, Juin; de l'Enfant Jésus, Décembre, et de la Ste-Enfance, Janvier.

Le 12 février, sépulture de Sœur Marie St-Bernard, née Marie Davignon, fille d'Albert Davignon et d'Émélie Davignon, décédée le 10, au Couvent, âgée de 46 ans, 5 mois, après dix-neuf ans de profession religieuse.

Le 12 janvier au soir le feu consuma toutes les dépendances de la maison, avec leur contenu, c'est-à-dire provisions de toutes sortes: perte approximative, environ \$1700.00.

II. L'INDUSTRIE À ST-HUGUES

Les moulins

Après le progrès intellectuel dans la paroisse, vient naturellement le progrès industriel. Un mot sur ce dernier ne sera donc pas ici hors de propos. Dans son parcours capricieux, la petite rivière Sibouète offre plusieurs pouvoirs d'eau, que les Seigneurs successifs de Ramesay, et autres particuliers entreprenants, n'ont pas manqué d'exploiter avec plus ou moins de succès. Mais ici, nous n'avons que la tradition pour guide.

Nous avons déjà insinué que, vers l'année 1796, ou même plus tôt, Sieur J. Jones, co-seigneur, fit bâtir, à l'entrée de la dite rivière, dans l'Yamaska, un premier moulin qui ne put subsister longtemps, qu'en 1819 et 1820, H.L. De Martigny, Écr. Seigneur, en construisit un second près du même lieu.

S'il faut en croire la tradition, le premier moulin bâti dans les profondeurs de la rivière aurait été construit en 1834, par le Sieur De Martigny sur les terres du 3^e Rang. C'était un édifice en bois destiné aux scies seulement. Ths Maheux, scieur le fit d'abord valoir au nom du Seigneur.

D.S. Ramsay devenu propriétaire de la Seigneurie le 4 août 1847, loua le pouvoir d'eau à Timothée Brodeur, Écr., lequel l'acheta en 1859. Le moulin brûla vers 1861 et ne fut pas rétabli au même lieu, mais environ 12 à 15 arpents plus bas. Monsieur Brodeur meurt le 12 novembre 1861. Le 12 octobre 1864, sa Succession vend la propriété au Sieur J.-B. Délorme. Celui-ci meurt (2 novembre 1865 – 47 ans). Par son Testament, il avait cédé la moitié de ce bien à son épouse, et l'autre moitié à Cléophas Brodeur-Lavigne, son gendre. Plus tard, la veuve Delorme vend sa part à ce dernier, qui est aujourd'hui (1881) seul propriétaire du pouvoir d'eau et l'exploite à son profit exclusif.

Vers 1837 le Seigneur de Martigny construisit, en bois, sur les terres du 2^e Rang, près le chemin du 3^e, un autre moulin pour moudre seulement dans le principe. Le 4 août 1847, D.S.

Ramsay, Écr. en devient le propriétaire par l'acquisition de la moitié de la Seigneurie Ramesay-Bourchemin. Le nouveau Seigneur fit rebâtir, en pierre, l'édifice, vers 1848, par le Sieur William Muir, mécanicien meunier, récemment établi à St-Hugues. Celui-ci exploita le pouvoir au nom du Seigneur, jusqu'à sa mort, arrivée le 10 août 1862.

Monsieur Ramsay vendit alors l'établissement aux nommés Maher et Reinière Associés. Ce dernier laisse peu après, la société, et est remplacé par Sieur Delphis Bazinet: ils en sont tous deux les propriétaires actuels, Maher pour les 2/3, Bazinet pour le reste. Vers 185...., le Sieur Muir avait aussi bâti, en bois, au même lieu, un moulin à Scies, lequel appartient aussi aujourd'hui aux susdits associés. De plus, Sieur Bazinet y a construit, depuis, un autre moulin et autres édifices, mus par la vapeur pour scier et polir le bois, moudre le grain, carder la laine, etc. Il y possède, en outre, une Tannerie; le tout à son profit, et à l'exclusion de son Associé Maher.

Un troisième Établissement industriel existe bien plus haut dans la rivière Schibouëte, sur les terres du 3^e rang, à environ dix arpents de la frontière du 4^e rang, paroisse actuelle de Ste-Hélène. Dans le principe, ce ne fut qu'un modeste moulin à scies, érigé, vers 1850, par les soins du Seigneur Ramsay, qui le vendit au Sieur W. Muir, vers 1853. C'est maintenant la propriété du Sieur Eusèbe Dufault, depuis le 8 septembre 1868. Les détails sur cet Établissement, aujourd'hui très considérable, appartiennent à l'histoire de la paroisse de Ste-Hélène.

La fabrication du Cuir, à St-Hugues, remonte à l'année 1831. Le 30 avril, le Sieur Pierre Lanoie, Tanneur de la paroisse, obtint en concession du Seigneur H.L. De Martigny, un emplacement de 1 $\frac{1}{4}$ sur $\frac{3}{4}$ d'arpent, à la petite rivière Chiboëte, près le village; il y établit de suite une Tannerie, qui devint successivement, après lui, la propriété des nommés Gaulin, Amable Lozeau et Joseph Lapierre; enfin, en 1852, du Sieur Julien Blanchard, qui l'a toujours exploité, depuis le 6 juin 1852, où il fixa sa résidence à St-Hugues.

Enfin, et en dernier lieu, vient l'Établissement du Sieur A.E. Quintal, mécanicien, établi depuis 1880 seulement, sur l'arrière terrain de la fabrique. Cet Industriel y manufacture tous les ouvrages de la compétence de son art.

III. MOUVEMENT DE LA POPULATION

Recensements religieux

Années	Âmes	Communiants	Non-comm.	Années	Âmes	Communiants	Non-comm.
1827	300	200	100	1850	2600	1650	950
1829	376	263	119	1853	3000	1800	1200
1835	400	450	250	1854*	3000	1900	1100
1841	1419	768	651	1862	3000	1700	1300
1843	1713	956	757	1859	2500	1550	950
1846	2200	1350	850	1864	2600	1450	1150
1847	2294	1294	1000	1871	2600	1300	1150
1848	2500	1500	1000	1879	2120	1350	770

* Nota: 1854, la paroisse Ste-Hélène détachée, prend environ 700 âmes dont 450 Communiants

Détails sur les recensements de 1841 et 1843

Rangs	Comm. 1841	Non-comm. 1841	Comm. 1843	Non-comm. 1843
Quatrième rang et Ste-Julie	240	228	297	276
Troisième rang	166	120	187	125
Premier et 2 ^e rang jusqu'à l'Église	215	222	211	182
Village et reste du rang	107	66	214	136
Bourchemin	39	30	47	38

Recensements civils

Années	Population totale			Cath.	Protest.	Hommes	Femmes
1851	2990			2983	7	1550	1440
1861	2568			2560	8	1322	1246
1871	2344			2341	3	1177	1167
1881	2273					1125	1148
	Mariés h.	Mariées f.	N. Mariés h.	N. Mar. f.	Veufs	Veuves	Familles
1851	450	452	1074	960	25	28	494
1861	415	391	889	824	18	31	494
1871	389	385	767	741	21	41	419
1881	393	394	696	704	36	50	497

Superficie de la paroisse en 1871, 19 520 acres

Baptêmes – Mariages – Sépultures

Années	Bapt.	Mar.	Sép.	Années	Bapt.	Mar.	Sép.
1827	32	3	11	1835	98	11	29
1828	49	8	18	1836	85	5	28
1829	55	8	8	1837	88	9	35
1830	74	4	15	1838	92	11	48
	210	15	52	1839	78	6	18
1831	65	8	29	1840	78	14	21
1832	92	15	33		837	98	326
1833	89	6	34				
1834	72	13	51				
1841	101	8	45	1851	164	20	36
1842	109	16	44	1852	163	16	55
1843	105	11	39	1853	183	35	59
1844	116	13	38	1854	142	24	87 ⁽¹⁾
1845	112	13	25	1855	154	19	71
1846	122	12	64	1856 ⁽²⁾	132	20	67
1847	127	14	47	1857	125	16	52
1848	120	12	45	1858	136	14	59
1849	139	31	70	1859	117	13	63
1850	167	17	57	1860	120	22	34
	1218	147	474		1436	199	583
1861	117	28	35	1871	102	13	40
1862	126	25	59	1872	90	11	58
1863	130	26	68	1873	97	11	39
1864	112	12	44	1874	99	24	58
1865	117	20	54	1875	88	21	56 ⁽³⁾
1866	88	21	62	1876	120	22	56
1867	107	20	37	1877	103	17	62
1868	109	21	42	1878	89 ⁽⁴⁾	21	71
1869	99	14	47	1879	104	13	34
1870	94	13	56	1880	98	15	58
	1099	200	504		990	168	

Récapitulation

Période	Bapt.	Mar.	Sép.
1827-1830	210	15	52
1831-1840	837	98	326
1841-1850	1218	147	474
1851-1860	1436	199	583
1861-1870	1099	200	504
1871-1880	990	168	532

De 1841 à 1864 – 14 ans, il y eut 129 baptêmes étrangers à la paroisse.

- (1) 1854. Le Choléra sévit cruellement, surtout sur les enfants.
- (2) 1856, Au 21 mai, on comptait 45 baptêmes et 44 sépultures.
- (3) 1874-75, 30 enfants de 4 à 5 ans et plus, meurent de la Variole.
- (4) 1878, au 1^{er} mars, 11 bapt., 31 sépul.; au 11 juillet: 48 bapt., 50 sépul.

IV. CONCOURS RELIGIEUX

<i>Jubilés, etc.</i>	1.	28 au 30 juin 1828	par Mgr J.J. Lartigue, Év. Telmesse		<i>retraites,</i>
	2.	18 au 20 juin 1834	par le même Prélat = confirmés....		
	3.	29 au 1 ^{er} juillet 1840	par Mgr Tg. Bourget, Év. de Montréal	134 c.	
	4.	24 au 27 juin 1847	par Mgr J.C. Prince Coadjuteur	407	
	5.	9 au 12 octobre 1854	par le même, Év. de St-Hyacinthe	433	
	6.	10 au 13 juin 1859	par le même, Év. de St-Hyacinthe	311	
	7.	11 au 13 juin 1864	par Mgr Joseph La Rocque	333	
	8.	6 au 8 juin 1869	par Mgr Chs La Rocque	276	
	9.	7 au 9 juin 1873	par Mgr Chs La Rocque	198	
	10.	13 au 15 juin 1877	par Mgr L.-Z. Moreau	210	
	11.	14 au 16 juin 1880	par Mgr L.-Z. Moreau 169, alias....	181	
	12.	22 au 24 octobre 1883			

Juillet. Jubilé de donnés l'Année sainte, par extension, célébré à Rome en 1825. Ici, les Exercices publiques furent en Juillet 1827, par Messire Ls Poulin, Vicairé à St-Hyacinthe, Desservant St-Hugues. Il y eut bénédiction et plantation d'une Croix, au lieu et place de la Chapelle actuelle de N.D. de Bonsecours.

Autre Jubilé, pour l'Avènement de Pie VIII. le Mandement d'indiction par Monseigneur Panet est du 10 mai 1830.

Nouveau Jubilé pour l'Avènement de Grégoire XVI, d'après Mandement de Monseigneur Signaÿ, en date du 14 novembre 1833.

12 au 18 Décembre 1841. Retraite solennelle, dirigée par Messire Ed. Crevier, Archiprêtre, de St-Hyacinthe, aidé de MM. Et. Birs, de St-Simon, J.E. Lévêque de Ste-Rosalie, J.G. Ginguet, de St-Jude; la Tempérance y est prêchée, l'Archiconfrérie établie, et la Dévotion de la Voie de la Croix érigée.

26 mai au 6 novembre 1842. Jubilé pour implorer le secours du Ciel sur la malheureuse Espagne opprimée. Les Lettres d'indiction sont du 22 février, publiées par Mandement du 12 mai. Les Exercices solennels dureront 15 jours.

Neuvaine au Bienheureux Alphone Rodriguez. Dès avant son arrivée à St-Hugues, Messire Archambault avait déjà éprouvé la protection spéciale du Bienheureux Alphonse et conçu pour le Saint-Portier une dévotion toute particulière. De là l'idée d'établir dans sa paroisse, une neuvaine solennelle et annuelle en son honneur pour sa santé. Le 18 octobre 1841, il écrivait à cette fin à son Évêque: "Depuis un an, je n'ai cessé de prier ce grand Saint; j'ai fait grand nombre de Neuvaines particulières en son honneur, durant l'année, et bien que le mieux que j'éprouve ne soit venu que de longue main, ... je crois devoir lui en marquer ma

reconnaissance par une Neuvaine publique". N.B. Du 22 au 30 octobre, fête du Bienheureux Alphonse Rodriguez, je ferai donc une Neuvaine à mon protecteur. Néanmoins, cette année-là, 1841, elle se fit sans trop de solennité et sans institution régulière.

En vertu d'un Indult du 26 Juillet 1841, et sur demande formelle du Curé, Monseigneur Bourget, par Décret du 10 oct. 1842, établit à perpétuité "la dite Neuvaine avec Indulgence plénière". Dès lors, elle se fit plus solennellement tous les ans, du 22 au 30 octobre. En 1842, elle dut concourir avec les Exercices du Jubilé extraordinaire.

Voulant donner encore plus de solennité et de stabilité à sa Neuvaine, le Curé de St-Hugues, et cinq des premiers citoyens du village, au nom de toute la paroisse, prièrent l'Évêque de Montréal, par requête du 29 Septembre 1844, d'établir canoniquement la dite Neuvaine, "pour être close... le 30 octobre... avec toutes les grâces, Indulgences et privilèges que comportent de semblables Exercices spirituels".

En conséquence, et en vertu du même Indult du 26 Juillet 1841, Monseigneur Bourget par Décret du 1^{er} Octobre 18.... accorde de nouveaux toutes les faveurs telles que sollicitées, et ajoute: "Je désire que cette Neuvaine se fasse avec solennité, qu'il y ait instruction matin et soir, avec Salut et Bénédiction du Saint-Sacrement."

La Neuvaine fut donc célébrée cette année-là, avec plus de solennité que jamais; prêchée, croyons-nous, par les Révérends Pères Oblats, elle produisit des fruits abondants de salut.

Messire Archambault en rend compte à l'Évêque, le 6 novembre, celui-ci répond, le 11: "Je me réjouis beaucoup avec vous et avec vos bons paroissiens, des heureux fruits qu'a produits dans votre chère Paroisse, la Neuvaine du Bienheureux Alphonse. Je prie Dieu qu'il leur accorde à tous la persévérance dans les heureuses dispositions où ils sont maintenant.

22 au 30 octobre 1847. Neuvaine (et Jubilé pour l'Avènement de Sa Sainteté Pie IX au Trône Pontifical) prêchée par le Révérend Père Sachez, Jésuite, avec beaucoup de succès et fruits précieux et abondants.

On s'aperçut bientôt que l'époque de la Neuvaine n'était pas favorable pour convoquer le peuple à l'Église. On se détermina donc à la changer. À cette fin, une pétition, du 20 août 1848, signée du Curé et de cinq principaux paroissiens, est adressée à l'Évêque, demandant que la Neuvaine soit faite du 20 sept. matin au 28, soir, ce temps étant jugé bien plus propice aux Cultivateurs pour assister avec facilité à ces pieux exercices; et que tous les privilèges et faveurs spirituels, contenus dans le Diplôme du 1^{er} Octobre 18..... soient continués en faveur de cette Neuvaine qui, depuis son établissement, a produit tous les ans, tant de fruits au milieu d'eux. Le 27 août, Monseigneur Bourget, désirant favoriser la dévotion des fidèles de la paroisse envers le Bienheureux Alphonse Rodriguez... établit (en vertu de l'Indult du 26 juillet 1841) à perpétuité... dans l'Église de St-Hugues, la Neuvaine en l'honneur de ce Bienheureux... et ... accorde une Indulgence plénière que chacun des fidèles pourra gagner, un jour quelconque de la dite Neuvaine... qui commencera le 20 septembre de chaque année, et se terminera le 28 du même mois.

Les Exercices eurent donc lieu du 20 au 28 sept. dans une Retraite solennelle dirigée en très grande partie, par le zélé Curé de St-Hyacinthe, Messire Ed. Crevier, qui y prêcha la

Tempérance avec un succès remarquable. Le 30 Septembre, Monsieur Archambault en écrivait ainsi à Monseigneur Bourget:

"L'humble Alphone protège ostensiblement St-Hugues. Cette année, comme dans toutes les années précédentes, l'affluence a été constante tous les neuf jours. Sur 1500 Communians, 1300 ont participé à l'adorable Eucharistie... Sous ce rapport, la Neuvaine de 1848 n'a pas été moins fructueuse que ses devancières; mais elle les a de beaucoup éclipsées sur un point: l'œuvre du temps, l'œuvre éminemment chrétienne, éminemment sociale et patriotique de la Tempérance, qui a eu... un succès vraiment prodigieux."

1 – 8 novembre 1852. Jubilé pour obtenir la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception, tenant lieu de la Neuvaine annuelle, prêché par les Révérends Pères Lagier et Amissé, O.M.I., avec succès marqué et à la grande satisfaction de tous.

Autre Jubilé pour le même objet, il durera du 3 décembre 1854 au 4 mars 1855; de 2 à 8 jours seront consacrés aux Exercices publics et solennels dans chaque paroisse selon la population.

18-19 janvier 1855. Prédication de la Tempérance, sous le Patronage de la Sainte-Croix, par Messire Alexis Mailloux, V.G. du Diocèse de Québec.

18-20 mai. Triduum de prières en actions de grâces de la proclamation accomplie du susdit Dogme, célébrée d'après Mandement de Monseigneur J.-C. Prince, en date du 1^{er} mai 1855.

1858, hiver: Retraite prêchée par Révérends Pères Oblats Lagier, Brunet et Rouge.

Une requête du Curé et de cinq autres paroissiens marquants, datée 9 sept. 1858, pria l'Évêque de St-Hyacinthe de vouloir bien changer l'époque de la Neuvaine au Bienheureux Alphonse, et la fixer à perpétuité du 1^{er} au 9 octobre inclusivement, "vu que les récoltes qui ne se terminent que vers la fin de Septembre.... sont un grand obstacle au succès de la dite Neuvaine, beaucoup de personnes se trouvant empêchées d'y venir pour cette raison". En vertu d'un Indult du 20 septembre 1857, et par Décret du 10 septembre 1858, Monseigneur Prince, approuvant les raisons alléguées dans la dite requête, et dérogeant au Décret de l'Év. de Montréal, en date du 27 août 1848, règle "qu'à l'avenir et à perpétuité... la Neuvaine du Bienheureux Alphonse Rodriguez se fera... pendant les neuf premiers jours d'octobre, tout en lui conservant les mêmes privilèges et Indulgences".

Juin 1865. Jubilé extraordinaire contre les erreurs du temps, ordonné par la célèbre Encyclique "Quanta cur...." de Pie IX, du 8 Décembre 1864, publiée par Mandement de Monseigneur J. La Rocque, 2^e Évêque de St-Hyacinthe, daté 3 mars 1865.

Octobre 1868, Neuvaine et Triduum solennel de prières pour conjurer les maux spirituels et temporels de l'Italie en particulier et les persécutions dirigées contre l'Église en général, Encyclique du 17 octobre 1867, publiée, le 25 Décembre suivant.

Jubilé universel pour le concile œcuménique du vatican, à commencer du 1^{er} Juin 1869, jusqu'à la fin du Concile. Lettres apostoliques d'indiction, 11 avril 1869, promulguées par Lettre Pastorale du 27 mai suivant. (par Mess. O. Monet, de St-Barnabé)

Initio Octob. 1873. Neuvaine annuelle et Retraite prêchée par le Révérend Père Bourgeois, Dominicain, Brien.

1-9 octobre 1875. Neuvaine et 7-10 octobre, Jubilé de l'Année Sainte, prêché par le Révérend Père Vigeannelle, O.S.D.

Initio avril, les 40 Heures annuelles à l'avenir, instituées dans toutes les Églises paroissiales et Chapelles du diocèse par Mandement de Mgr L.-Z. Moreau, du 24 Octobre 1876.

26-28 Juillet 1877, Triduum solennel et général en l'honneur de Ste-Anne "pour remercier Dieu de toutes les grâces obtenues par l'intercession de cette sainte", d'après Mandement des Évêques de la Province, du 1^{er} juin 1877.

Jubilé pour l'avènement de Léon XIII, d'après Encyclique de Sa Sainteté, en date du 15 février, publiée par Mandement de Mgr Moreau, du 16 avril 1879, durera du 1^{er} mai au 31 août, prêché à St-Hugues par le Révérend Père Adam de l'Ordre de St-Dominique.

1 – 9 octobre 1881. Neuvaine annuelle. Prédication de la Tempérance par le Révérend Père Lecomte, O.M.I. et Jubilé extraordinaire, pour conjurer les maux multiples qui menacent l'Église en tous lieux, célébré en vertu de Lettres Apostoliques du 12 mars, et Mandement épiscopal du 13 avril 1881.

V. CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DIVERSES

14 février 1827. Bénédiction du premier Presbytère-Chapelle par Messire Ant. Girouard.

6 décembre 1827. Bénédiction d'une cloche par Messire P. Robitaille, curé de St-Charles.

Mai 1830. Messire A. Brais, curé, à ce autorisé, par demande du 1^{er} mai, reçoit la profession de foi de William Armstrong, résidant dans la localité depuis quatre ou cinq ans, âgé, dit-on, d'environ 80 ans, marié à une Catholique, Marie Larocque, depuis deux ans, ne professant alors aucune religion; était Anglican précédemment. Ce vieux W. Armstrong mourut le 5 mai 1836; l'acte de sépulture le dit âgé de 98 ans.

22 octobre 1835. Bénédiction de l'Église en bois par Messire Ed. Crevier, Curé de St-Hyacinthe.

6 mai 1836. Messire Et. Birs, Curé, reçoit l'abjuration de l'hérésie et la profession de foi catholique d'Emmanuel Gebbeder, allemand, et le baptise sous condition, en présence de T. Brodeur et de J.-B. Desrosiers.

Décembre 1841. Sur demande du Curé Archambault et de quelques paroissiens, faite, le 20 septembre 1840 et en vertu d'un Indult du 21 mai 1840, Mgr Bourget, par diplôme du 29 septembre 1841, érige la Dévotion de la Voie de la Croix dans l'Église paroissiale de St-Hugues. Le 16 décembre suivant, pendant la grande Retraite, Messire Et. Birs, Curé de St-Simon à ce autorisé, bénit les Croix et Images de Station et érige de fait, dans la dite Église, le Chemin de la Croix "avec tous les privilèges et Indulgences y attachés" en présence des Fidèles réunis et des soussignés:

"J. Ginguet, Prêtre, J.B.E. Lamothe Prêtre, Ed. Crevier, Ls Misaël Archambault, Prêtre, Curé, Et. Birs, Prêtre officiant (16 Décembre, 1841)."

Octobre 1842. Bénédiction et installation de 2 Tableaux, N.D. de la Garde et le Bienheureux Alphonse Rodriguez.

Mai 1843. Bénédiction d'une Statue de la Ste-Vierge (papier-mâché), la première dont il soit fait mention, confectionné par Sieur V. Chartrand, acquise au moyen de collectes dans la paroisse: coût \$36.00.

3 février 1845. Sépulture, dans la nef de l'Église, du corps de Hugues Lemoine De Martigny, Écuyer, Seigneur du lieu, décédé le 1^{er}, âgé de 51 ans, époux de Dame Julie Archambault, en présence d'un grand nombre de parents et d'amis. Cinq signatures à l'acte; et... Et. Birs, Procureur du Séminaire de St-Hyacinthe.

Janvier 1847. Bénédiction du Presbytère en pierre par Messire P. Lafrance, Curé de St-Aimé.

27 septembre 1851. Messire C.A. Loranger, Vicaire, reçoit la profession de foi catholique de Thomas Curtis, cultivateur, veuf majeur de Marg. Holbrook de St-Hugues; présence de Pierre Hemenway, père, et J.B. Hemenway.

8 novembre 1852. Bénédiction solennelle de la nouvelle Chapelle en brique de N.D. de Bonsecours.

24 mai 1853. Inauguration solennelle du pèlerinage à la dite Chapelle par Messire J.Gravel, Archidiacre. Le même jour, bénédiction et installation d'une Statue de N.D. de Bonsecours au même lieu.

18 septembre 1855. À l'Église paroissiale, par Monseigneur Prince, bénédiction d'une cloche et d'une Statue de la Ste-Vierge pour le Couvent. En 1852, Monsieur J. Desaulniers, Prêtre du Séminaire de St-Hyacinthe, fit un voyage en Europe et en Terre Sainte. Avant son départ, le Curé de St-Hugues, l'avait prié de lui trouver et apporter des Reliques du Patron de sa paroisse. Le 7 novembre suivant, le savant Touriste étant en France, reçut du "Révérend Père Abbé de la Grande Chartreuse, Diocèse de Grenoble", et de Monseigneur Philibert Brouillard, Évêque de cette ville, la moitié de l'insigne Relique de St-Hugues échappée à la fureur des Huguenots en 1562.

Le 17 juillet 1856, Monseigneur Prince authentiqua officiellement les dites Reliques. Le Dimanche, 3 août, Messire Desaulniers, à ce invité, procède à la cérémonie de translation, fait lui-même le Sermon de circonstance; porte processionnellement les Reliques, les vénère, les fait vénérer par le peuple, et place la Relique dans une Chasse préparée pour cette fin, au pied du tableau de St-Hugues, installé en son lieu en 1855. Le 15 août, même année, Profession religieuse, à l'Église, des cinq premières Novices dans la Communauté naissante des Sœurs de la Présentation de Marie, établies dans la paroisse, depuis onze mois.

Le Samedi Saint, 3 avril 1858, Messire Archambault reçoit l'abjuration de l'hérésie et la profession de foi catholique romaine de Mme. Alice Donais-Lafrenière, née dans le Vermont, du légitime mariage de Luc Donais et de Magdel. Lajeunesse, Baptisée par Monsieur Daly, prêtre

catholique de Millberry, Vermont, elle avait fait profession publique de l'hérésie. Le Curé bénit aussi son union valide, contractée à Washington le 20 avril, avec Léon Lucier, cultivateur de la paroisse.

Vers le 20 novembre 1859. Bénédiction d'un agrandissement au cimetière, par le Curé.

Le jeudi 11 juillet 1861. Bénédiction solennelle de la Pierre angulaire de la nouvelle Église par Messire Desaulniers.

28 septembre 1865, jeudi. Bénédiction et dédicace solennelle de la dite Église par Messire Chs. La Rocque, Curé de St-Jean.

Sur demande du Curé, et de par Indult du 22 juin 1860, Mgr Joseph LaRocque par Décret du 23 sept. 1865, érige à perpétuité... dans l'Église neuve... la Dévotion de la Voie de la Croix avec tous les privilèges et Indulgences y attachés par les Souverains Pontifes. Et, le Vendredi 6 octobre suivant, Monsieur le Curé Arch., à ce autorisé par le susdit Décret, procède solennellement à la cérémonie d'érection au milieu d'un grand concours de fidèles et assisté de plusieurs confrères amis, soussignés:

L.E. Poulin, Prêtre, P.A. Sylvestre, Prêtre, J. Noiseux, Prêtre, P.T. Brunel, Prêtre, Vicaire. L. Misaël Archambault, Archiprêtre, Curé officiant.

12 novembre 1865. Bénédiction par le Curé du grand Cimetière qui enveloppe l'Église neuve.

En 1866, on acheta, par collecte, une statue de N.D. de Pitié, du coût de \$20 à \$25.00.

Le jeudi, 3 mai, Messire H.L. Girouard, Curé de St-Simon, à ce autorisé et invité, bénit cette belle statue qu'il transporte en procession, au milieu d'un peuple nombreux. La messe solennelle est chantée par Monsieur Poulin, Curé de Ste-Hélène, et le sermon de circonstance, prêché par Monsieur De la Croix, Curé de St-Hyacinthe, le Confesseur, qui s'acquitte de cette tâche, avec beaucoup d'habileté et à la grande édification de tout le monde.

Prêtres présents à la Cérémonie: A. De la Croix, P.A. Sylvestre, J.C.A. Desnoyers, V. Gatineau, L.E. Poulin, Frs. Michon, J.J. Prince, L.M. Arch. Curé, P.N. Brunel, et

H.L. Girouard, Prêtre, Officiant. (Arch. par.)

Mars 1868. Bénédiction et installation d'une belle statue de St-Joseph acquise au moyen de collectes faites dans la paroisse par Dame Veuve Marion et autres: coût, \$18.00, coloriée et peinte gratis par Sieur J. Rousseau, Peintre.

14 septembre 1863. Mariage célébré par le Curé de, H. Adolphe Mignault, Écr. M.D. fils majeur de Joseph Ed. Mignault, Écr. Notaire, et de Dame M. Libère Ménard de St-Denis, avec demoiselle M. Valérie Brodeur, fille majeure de feu T. Brodeur, vivant, Notaire, Lieutenant Colonel, et de Dame Louise Sénécal, de la paroisse. 15 signatures à l'acte.

27 octobre. Mariage par le même Chs. Rascony, marchand d'Acton Vale, fils majeur de feu Joseph Rascony, et de Julie Champeau, avec Demoiselle M. Emma Laflamme, fille majeure

de Philib. Laflamme, Écr., Capitaine de Milice, et de Dame Victorine Brien, de St-Hugues. 11 signatures, puis celle de l'officiant.

12 février 1867. Mariage de Alcidas Archambault, Écuyer, M.D. de St-Antoine, fils majeur de Paschal Archambault, Cultivateur et de défunte Dame Marie Dupré, de la même paroisse, avec Demoiselle M. Nodine Maximilienne Archambault résidant à St-Hugues, fille mineure de feu Raphaël Ananie Archambault, vivant, médecin à St-Antoine, et de feu Dame M. Nodine Duchesneau; avec dispense du 3^e degré de consanguinité. Huit signatures et L. Misaël Archambault, Curé officiant.

3 février 1869. Mariage par le même, d'Émery Lafontaine, Écr. Notaire, de la paroisse, fils de Léon Lafontaine, Cultivateur et de Dame Léonise Sénécal de St-Bruno, avec Dlle Marie Anne Ernestine Brodeur, fille mineure de feu T. Brodeur, et de Dame Louise Sénécal, ut supra. 12 signatures à l'acte et celle de l'officiant.

Le 7 juin, Monseigneur Chs. La Rocque, en visite pastorale dans la paroisse, admet dans le sein de l'Église Jane Agnès Mix, âgée d'environ 26 ans, épouse de Cyprien Simoneau, cultivateur de la paroisse, lui administre solennellement le Saint-Baptême;... Messire Archambault, Curé... étant parrain et Julie Côté, marraine... De suite le Prélat lui administre aussi le Sacrement de Confirmation, et procède à recevoir le mutuel consentement de mariage des dites parties. La dite Mix n'avait jamais été baptisée, ni fait profession d'aucune croyance religieuse. La cérémonie eut lieu à l'Église, à 2 h. p.m.; un grand concours de fidèles y assistant avec piété et recueillement...

Signé: Jane Agnès Mix. L. Misaël Archambault, Prêtre, Cyprien Simonneau, Nap. Keroack, Prêtre. C.E. Fortin, Prêtre. Ls M. Deschamps, Prêtre, Vicaire.

"C. Év. de St-Hyacinthe". (Archiv. par.)

Sépultures des Nonagénaires

6 mai 1836. William Armstrong, époux de Marie Larocque, décédé le 5, à l'âge de 98 ans.

7 mai 1840. Joseph-Army, Veuve de Charles Blasse-Bellehumeur, morte le 5, âgée de 92 ans.

11 décembre 1841. Pierre Rielle, veuf de Brigitte Plouffe, mort le 9, à l'âge de 92 ans.

10 mai 1844. Étienne Chartier, veuf de feu Charlotte Lahaise, décédé le 8 à 90 ans.

4 juillet 1848. Marie Froment, vieille fille, morte le 2, à l'âge avancé de 98 ans.

4 mai 1850. Hyac. Mondock Stuart, ancien commerçant, vieux garçon, mort le 3, âgé de 99 ans.

18 septembre 1851. Marguerite Thiève, Veuve de Joseph Racette, décédée le 16 septembre, à l'âge de 97 ans.

3 mai 1853. Thérèse Sénécal, épouse de Joseph Robitaille, décédée le 1^{er}, âgée de 90 ans.

27 juin 1855. Ambroise Bourgeau-Berger, Veuf de défunte Marguerite Busière, mort, le 25, à 90 ans.

2 avril 1858. Louis Petit-Beauchemin, Veuf de Josephte Messier, décédé le 1^{er} à l'âge de 91 ans.

29 septembre 1858. Étienne Grégoire, veuf de Louise Déry, mort le 27, âgé de près de 100 ans.

12 mars 1859. Marie Lafleur, veuve de feu Pierre Deslauriers, décédée le 10, âgée de 92 ans.

21 février 1860. Jean-Baptiste Normandin, époux de Thérèse Lusignan, mort, le 19, à l'âge de 96 ans.

21 septembre 1860. Marthe Gervais, veuve de défunt J.Bte. Bluteau décédée le 19, aussi âgée de 96 ans.

24 mars 1861. Pierre Hemenway, époux de Françoise Thibault, mort le 22, à 92 ans.

1^{er} août 1863. Louis Blanchet, veuf de feu Marie Anne Avie, décédé, le 30 juillet, à l'âge de 95 ans.

15 octobre 1863. Anne Curtis, veuve de Michel Wellam, morte le 13, à l'âge avancé de 100 ans.

24 janvier 1864. Félix Fontaine, veuf de défunte Claire Charron, mort le 22, âgé de 92 ans.

11 juin 1864. Pierre Fiset, fils de Charles Fiset, et d'Angèle Lefebvre, mort accidentellement le 9, en tombant du haut du clocher (80 pds. au moins) de la nouv. Égl. en construction, âgé de 21 ans.

18 septembre 1864. Victoire Morin, fille de défunt Pierre Morin et de feu Marie Talon, décédée le 17, à 90 ans.

13 janvier 1875. Antoine Gauthier-Landreville, époux d'Angéline Royer, mort, le 11, à 89 ans, 11 mois.

30 janvier 1875. Catherine La Charité, veuve de Jean St-Pierre, morte le 30, à l'âge patriarcal de 105 ans, 21 jours.

24 juin 1876. Louis Lanoie, époux de Josephte McGardy, décédé le 22, âgé de 94 ans.

26 décembre 1878. Marie Arpajou, épouse de Pierre Montigny, morte le 24, à l'âge de 93 ans.

9 mai 1881. Marie Anne Grenier, veuve de Basile Richard, décédée le 7, à 90 ans et 4 mois.

VI. ASSOCIATIONS ET PRATIQUES PIEUSES

- 1) La Propagation de la Foi, établie vers 1840, en vertu d'un rescrit de Grégoire XVI, du 7 janvier 1838, et d'un Mandement de Mgr J.J. Lartigue, Évêque de Montréal, du 18 avril suivant. La Société comptait 15 Sections, vers 1842; malgré les efforts du Curé d'alors, pour la maintenir, elle était en baisse en 1843, vu la pauvreté des temps. Le 10 février 1851, J.B. Langlois, Écuyer, Marchand, donna \$50.00 pour l'œuvre chez les Sauvages.
- 2) La Dévotion du Chemin de la Croix, érigée le 16 décembre 1841, et le 6 octobre 1865.
- 3) L'Archiconfrérie, établie pendant la Retraite de Décembre 1841, d'après Mandement de Mgr Bourget du 2 février précédent, et Indult du 31 mai 1840. 800 membres en 1846; 755, en décembre 1847; 1000 en 1862.
- 4) La Neuvaine annuelle en l'honneur du Bienheureux Alphonse Rodriguez. La Confrérie de N.D. Auxiliatrice (vieille) comptait 50 membres, en 1846.
- 5) La Société de Tempérance partielle d'abord généralement, prêchée, une première fois par Messire Ed. Crevier, en décembre 1841; établie plus régulièrement, en septembre 1842, d'après Mandement du 25 janvier précédent. Elle eut de bien faibles succès alors... 50 à 60 seulement se font inscrire d'abord au Registre. La proposition d'élire un Corps de Conseillers... surveillants... et les discours désapprobatifs de certains gloutons... en retardèrent et entravèrent beaucoup les progrès. Nous laissons ici la parole au zélé Curé.

Le 24 avril 1843, il écrivait sur le sujet, à Mgr Bourget: "Voyant le zèle se ralentir, je crus plus prudent... de remettre au Saint temps du Carême, à dresser de nouvelles batteries pour enlever d'assaut et chasser loin de nous le vice hideux de l'intempérance. J'ai de longue main préparé les esprits au coup que je désirais porter au démon de l'ivrognerie. Le dimanche de la Passion, je priai tous mes paroissiens d'offrir jusqu'au Vendredi Saint, toutes leurs prières, bonnes œuvres, jeûnes, aumônes, etc. pour demander à Dieu le succès de mon entreprise... Je n'avais pas cru trouver un moment plus opportun; et, grâce à la bonté de Dieu, le Vendredi Saint arrivé, le sermon, l'adoration de la Croix, et l'office terminés, à ma faible voix, conjurant tous mes paroissiens de voler sous les Étendards d'un Dieu abreuvé pour notre amour de fiel et de vinaigre sur l'arbre de la Croix, j'eus la consolation de voir presque tous ceux qui étaient dans l'Église, se présenter à la Sainte Table pour y recevoir des Images et y prononcer solennellement leur engagement. Il n'est peut-être pas resté dans les bancs dix personnes qui n'eussent pas déjà été inscrites dans l'Association. Depuis ce jour, presque tous ceux qui ont fait leurs Pâques se sont fait inscrire, et je compte, aujourd'hui, les deux tiers de ma paroisse. Le bien produit est immense. Mais il y a encore beaucoup à faire". Nonobstant ce beau succès, un rapport pour 1846 ne compte que 400 Associés. L'œuvre éminemment chrétienne de la Tempérance fut de nouveau prêchée et consolidée avec un succès vraiment prodigieux et au-delà de toute espérance, pendant la Neuvaine annuelle du 20 au 28 septembre 1848. Écoutons encore là-dessus Messire Archambault, il écrivait, le 30 septembre à ce propos: "Sur 1500 communians au

plus, 1400 se sont enrôlés sous les Étendards de la Tempérance totale. C'est un triomphe complet pour la bonne cause... Ce beau triomphe... est dû, après Dieu, aux prières de l'humble Alphonse dans les Cieux et sur la terre, aux chaleureuses prédications de Monsieur le Curé de St-Hyacinthe, qui s'est surpassé en cette circonstance.

Les cinq premiers jours de la Neuvaine furent employés à la Tempérance. Le cinquième, au départ de Monsieur Crevier 1050 étaient déjà enrôlés. Le branle bas était donné. Dans les quatre derniers jours, je n'eus qu'à dire quelques mots d'encouragement à la suite des Instructions, pour recueillir les 350 qui complètent les 1400 Associés de la Tempérance totale. Dès les premiers jours, les principaux citoyens s'enrôlèrent; les Marchands refusèrent de vendre des liqueurs et se firent prédicateurs."

Messire A. Mailloux, V.G., à ce autorisé par Lettre pastorale de Mgr Prince, en date du 27 décembre 1854, vint à son tour raviver l'œuvre à St-Hugues en prêchant les Vertus de la Croix; ce qu'il fit avec des fruits prodigieux, les 18 et 19 janvier 1855.

L'Étendard de la Tempérance fut alors glorieusement et victorieusement relevé et placé... sous l'Égide de la Croix. 400 croix sont distribuées aux Chefs de familles: la Société des Messes de la Croix est établie pour assurer la persévérance aux Associés. Cette nouvelle prédication sur le sujet en porta le nombre jusqu'à 1767.

Nul débit de boisson ne se fit dans la paroisse jusqu'en décembre 1859; la Tempérance se maintenait encore bien alors. Un seul marchand lutta contre le Curé en cela pendant quatre années.

6) Société des messes. "Cette société est prospère (Rapport en 1864). Une messe se dit tous les mois, pour les associés; une aussi à la mort de chacun d'eux. Chaque année, il reste du fond des Messes de la Société £ 5-6, qui sont employés à chanter de temps à autre, des Grand'messes, alternativement pour les Vivants et Défunts de la Société. Le Conseil municipal prohibe, tous les ans, le commerce des boissons. Il ne s'en vend donc pas ostensiblement. Néanmoins, depuis l'an dernier (1863) un du Village en a vendu et en vend encore sans licence, en secret. En punition du fait, il a passé le printemps en prison... Depuis son retour, le commerce a continué. Malgré cela la Tempérance se maintient."

Le 3 mars 1873, le Conseil Municipal voulant, comme d'ordinaire, passer un Règlement prohibitif, les Conseillers se divisèrent trois contre trois. Le Maire, bien malgré lui, vota pour le commerce libre des boissons. En 1874, environ 200 Associés étaient encore bien fidèles à leur engagement dans la Tempérance totale.

2 au 9 octobre 1881. Enfin, l'œuvre si éminemment sociale et patriotique de la Tempérance, fut prêchée par le Révérend Père Lecomte, O.M.I., durant la neuvaine annuelle et le Jubilé de cette année.

7) Les Exercices annuels solennels du mois de Marie, inaugurés, vers l'an 1846.

8) Ceux des Mois de Saint-Joseph, du Sacré-Cœur de Jésus, de l'Enfant Jésus, de la Sainte-Enfance, se font au Couvent de la paroisse, et le public y est admis, établis postérieurement.

9) Le Pèlerinage de N.D. de BonSecours, institué par Mandement, du 24 mai 1853.

10) Le Saint-Scapulaire. Les premières réceptions en grand nombre, dans cette Confrérie furent faites par Messire Ed. Crevier durant la Retraite de décembre 1841; d'autres associés y furent admis par le Révérend Père Sachez, S.J., pendant la Neuvaine annuelle de 1847, et par le Révérend Père Lagier O.M.I. pendant le Jubilé de novembre 1852.

En 1856, sur demande du Curé et en vertu des pouvoirs reçus du Très Révérend Frère et Père Joseph-Marie du Saint-Cœur de Jésus, Supérieur Général de l'Ordre des Carmes Déchaussés, ... en date du 30 juin 1852, Mgr J.C. Prince, premier Évêque de St-Hyacinthe, par Décret du 24 mai 1856, érige... à perpétuité... dans l'Église... de St-Hugues, la Confrérie du Saint-Scapulaire de N.D. du Mont-Carmel... avec les Indulgences y attachées... L'Association comptait environ 1500 membres en 1862, et 1751 en 1874.

11) L'œuvre de Saint-François de Sales, enrichie des Indulgences du Cordon Séraphique établie dans tout le Diocèse par Mandement de Mgr Moreau, du 1^{er} mars, 1878; donna \$31.75 en 1879, \$29.60 en 1880.

1. Prêtres nés dans la paroisse

Messire J.Bte Denis (Véronneau) né le 18 janvier 1835 de Sieur Antoine Denis, Cultivateur et de Dame Archange Ledoux, ordonné le 14 août 1859; curé de St-Jean-Baptiste-de-Rouville depuis 10 juillet 1881.

Messire Joseph Anselme Fauteux, né, 15 septembre 1858, de Sieur Anselme Fauteux, cultivateur et de Dame Phélonise Simonneau.

De pus, Sieur Vincent Marion, arrivé à St-Hugues en automne 1865, compte 4 fils dans la Communauté des Oblats: Vincent-André-George, né le 4 février 1847, ordonné à Ottawa, 3 juin 1871;

Athanase, né 2 mai 1857; clerc minoré,... ordonné à Ottawa, 19 mai 1883;

Joseph-Norbert, Isaïe, né 28 mai 1845 et Joseph Alphonse, né 7 février 1854, tous deux Frères converses; mais ils sont tous nés à St-Barthélemi, Diocèse de Montréal, comté de Berthier.

En outre 24 jeunes personnes se sont consacrées à Dieu dans diverses Communautés, savoir: 13 à la Présentation de Marie, 4 à l'Asile de la Providence de Montréal, 3 à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, 2 au Monastère du Précieux Sang, St-Hyacinthe, 1 à la Congrégation de Montréal, 1 au Bon-Pasteur, Montréal, Dlle Cadot, actuellement Supérieure, 1882.

2. Successions des Curés et Vicaires

Curés

1	Monsieur Ls. Poulin, Prêtre	Desservant	14 fév. 1827 – 30 sept. 1827
	Monsieur P.D. Ricard, Prêtre		1er oct. 1827 – 18 oct. 1827

2	Monsieur Am. Brais, Prêtre	1 ^{er} Curé	21 oct. 1827 – 6 oct. 1830
3	Monsieur H. L. Girouard, Prêtre	2 ^e Curé	9 oct. 1830 – 23 sept. 1834
	Monsieur G. L. Arsenault, Prêtre	Desservant	24 sept. 1834 – 1 ^{er} oct. 1834
4	Monsieur L.B. Brien, Prêtre	3 ^e Curé	3 oct. 1834 – 22 sept. 1835
5	Monsieur Et. Birs, Prêtre	4 ^e Curé	26 sept. 1835 – 2 nov. 1840
6	Monsieur L.M. Archambault, Prêtre	5 ^e Curé	3 nov. 1840 – 26 sept. 1880
7	Monsieur G. J. Brown, Prêtre	6 ^e Curé	26 sept. 1880 -

Vicaires de Messire Archambault

1	Monsieur J.A. Boisvert	aide	20 juillet 1849 – 26 sept. 1850
2	Monsieur C.A. Loranger	vicair	18 janvier 1851 – 18 mai 1852
3	Monsieur Fér. Tremblay		9 janvier 1853 – 17 sept. 1854
4	Monsieur Joseph Gaboury		20 septembre 1854 – 23 sept. 1855
1 ^{er}	Monsieur J. Gravel	aide passim	9 mars 1854 – 27 avril 1854
2 ^e	Monsieur F.H. Caisse	aide	30 sept. 1855 – 6 nov. 1855
5	Monsieur James Daly	vicair	15 nov. 1855 – 31 août 1856
6	Monsieur Jean-Baptiste Durocher	vicair	1 ^{er} septembre 1856 – 10 oct. 1856
7	Monsieur A. B. Dufresne	vicair	1 ^{er} novembre 1856 – 27 sept. 1857
8	Monsieur G.S. Dérome	vicair	22 sept. 1857 – 22 sept. 1858
9	Monsieur Chs Boucher	vicair	25 sept. 1858 – 22 août 1859
10	Monsieur Frs Michon	vicair	3 sept. 1859 – 14 fév. 1860
11	Monsieur G.J. Brown	vicair	5 fév. 1860 – 27 sept. 1860
12	Monsieur Js Hardy	vicair	1 ^{er} oct. 1860 – 7 juillet 1863
13	Monsieur F.-Z. Mondor	vicair	12 août 1863 – 24 sept. 1863
14	Monsieur J.-B. A. Duhamel	vicair	2 octobre 1863 – 21 sept. 1864
15	Monsieur P.U. Brunel	vicair	29 sept. 1864 – 25 sept. 1866
16	Monsieur Az. Desnoyers	vicair	1866 – 15 sept. 1867
17	Monsieur L.M. Deschamps (1)		29 sept. 1867 – 10 fév. 1871
18	Monsieur Chs Dauray		10 fév. 1871 – 6 mars 1871
19	Monsieur M. Beaudry		23 juillet 1871 – 1 ^{er} sept. 1871
20	Monsieur W. Lussier (2)		1 ^{er} sept. 1871 – 8 sept. 1873
21	Monsieur J.C. Blanchard		12 sept. 1873 – 29 sept. 1875
22	Monsieur G.S. Derome		1 ^{er} oct. 1875 – 19 janv. 1877
23	Monsieur G.J. Brown	assistant	21 janv. 1877 – 25 sept. 1880

Desservant du 18 octobre 1869 – 11 mars 1870; le Curé... Europe

Le Curé malade à en mourir ne paraît pas du 27 juillet 1871 – 11 janvier 1872, et rarement après jusqu'à janvier 1873

Vicaires de Monsieur Brown

Monsieur Chs Sicard	Desservant	1 ^{er} juin 1881 – 11 juillet 1881
Monsieur Th. Guertin	Vicair	25 juillet 1881 – 23 avril

3. Notices sur les curés de la paroisse

Messire Louis Poulin, né à la Sainte-Famille, J.A., le 13 novembre 1798, de Sieur Louis Poulin, et de Dame M. Anne Létourneau, ordonné, le 17 octobre 1824; vicaire à L'Assomption puis à Ste-Geneviève et à St-Hyacinthe, du 12 novembre 1826 au 1^{er} octobre 1827; dessert St-Hugues du 14 février au 30 septembre 1827, curé à la Baie St-Paul 1828; à St-Joseph de la Beauce, 1829 à 1843; à St-Isidore, jusqu'à septembre 1870; se retire alors du ministère curial et reste dans cette paroisse; il y est encore aujourd'hui, âgé de plus de 83 ans.

Messire Amable Brais, 1^{er} Curé (21 oct. 1827 – 6 octobre 1830) né à Longueuil, le 5 mars 1792; ordonné, le 28 septembre 1823; mort à l'Hospice St-Joseph de Montréal, le 18 mai 1866; à une Notice biographique dans l'Histoire de la paroisse de St-Pie, dont il fut aussi le 1^{er} Curé du 14 octobre 1830 au 1^{er} octobre 1834.

Messire H. Liboire Girouard, né aux Cèdres, 28 novembre 1798; ordonné, 1^{er} octobre 1826; curé de St-Hugues, 9 octobre 1830 – 23 septembre 1834; mort curé de St-Simon de Bagot, à l'Évêché de St-Hyacinthe, 31 mars, soir, 1876, 77 ans, 4 mois, 3 jours. Notice à Ste-Marie de Monnoir.

Messire Ls Barthélemi Brien, né à St-Roch de l'Achigan, 20 mai 1803; ordonné, 19 février 1832; curé de St-Hugues, 3 octobre 1834 – 22 septembre 1835; mort retiré à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, le 3 octobre 1866. Notice à St-Mathias.

Messire Étienne Birs, est né à Boucherville, le 24 juin 1808, du Sieur Ét. Birs-Desmarteaux, forgeron, et de Dame Thérèse Cicot (Sicotte). Il étudia d'abord les Classiques et les Lettres au Collège de Montréal, puis la Rhétorique et la Philosophie à celui de St-Hyacinthe, 1825 à 1828. Ayant embrassé l'État ecclésiastique il reçut tous les Ordres des mains de Mgr J.J. Lartigue, Év. de Telmesse, dans l'Église St-Jacques de Montréal, moins le Diaconat, à savoir: la Tonsure, 20 sept. 1828; les Ordres mineurs, 19 sept. 1829; le Sous-Diaconat, 18 sept. 1830; le Diaconat, 17 décembre 1831, dans la Chapelle intérieure de l'Évêché et la Prêtrise, 4^e dimanche du Carême, 1^{er} avril 1832.

Ce même jour, Messire Birs fut nommé vicaire du Révérend Monsieur J.-B. Bédard, Curé de St-Denis, Rivière Chambly, où il exerça le saint ministère jusqu'au 30 septembre 1834, ayant fermé les yeux au Vénérable Vicaire Général le 23 août précédent. Nommé vicaire à Ste-Marie de Monnoir le 25 septembre sur demande de Messire H.L. Girouard, nouveau Curé de cette paroisse, il ne fit qu'y passer et fut appelé, le 5 octobre suivant, au Vicariat de St-Constant, sous la direction de Messire J.O. Chèvrefils, mais il ne put s'y rendre que pour le dimanche 19 oct.

Le lundi, 6 octobre, Mgr Lartigue écrivait à celui-ci: "Arrive en ce moment ici (Évêché de Montréal) Monsieur Byrse, qui demande quelques jours de délai pour se reposer et se rendre ensuite chez vous vers la fin de la semaine. Ayant déjà exercé le ministère depuis près de trois ans, il est suffisamment au fait pour vous donner l'aide nécessaire... Je crois qu'il est bon Prêtre, mais ayant été élevé à ses fantaisies, il a quelquefois des goûts enfantins: ainsi il a aimé avoir

un cheval à son service; ... vous verrez à ce qu'il n'en ait pas dans votre paroisse, qui lui appartienne." Le 13 octobre, au même: "Monsieur Birz votre nouveau vicaire, ne se rendra chez vous que pour dimanche prochain, le 19, parce que lui ayant donné la semaine dernière pour se refaire... je n'ai pu le refuser à Monsieur Hudon, Curé de Boucherville qui me le demandait pour garder, cette semaine sa paroisse... Je crois que vous aurez dans Monsieur Birz un vicaire actif, au fait, et capable; mais souvenez-vous que je ne veux pas qu'il ait dans votre paroisse, un cheval à son service qui lui appartienne..." "J.J. Ev. de Telmesse".

Messire Brien desservait alors la paroisse de St-Hugues. Au mois de Septembre 1835, le vénéré Monsieur Chèvrefils, résolu de se retirer du ministère, manifesta le désir d'avoir son ancien vicaire pour successeur. Il fut exaucé, et il y eut échange entre l'aide de St-Constant et le Curé de St-Hugues. Le 16 et 21 septembre, Monsieur Birs fut donc appelé à la direction de cette paroisse et de son annexe, St-Simon, pour le dimanche 4 octobre. Il desservit simultanément ces deux postes pendant cinq ans, et le 27 octobre 1840, il reçut mission exclusive pour la Cure de St-Simon, qu'il administra seul, de fait, du 3 novembre 1840 au 19 septembre 1842. Il devint alors Procureur du Séminaire de St-Hyacinthe, tout en conservant, de droit, le titre de Curé de St-Simon jusqu'au 29 sept. 1843, où il eut un successeur Curé. Au mois de septembre 1845, l'ex-Procureur résolut d'embrasser de nouveau la carrière curiale et il fut appelé, le 16 sept. à diriger la belle petite paroisse de Ste-Rosalie, qu'il desservit du 27 septembre 1845 au 22 septembre 1854.

À cette époque, la santé de Monsieur Birs n'était pas des meilleures; il aurait sollicité l'assistance d'un vicaire de son choix; mais n'ayant pu s'entendre sur ce point avec l'autorité, il donna sa démission et se retira au collège de St-Hyacinthe où il passa une année se reposant et vivant de ses rentes.

En 1855, se sentant de force à reprendre l'administration d'une cure, il offrit ses services à l'Évêque de Montréal; accepté dans ce diocèse, il obtint son Exeat de celui de St-Hyacinthe, 20 août, et le 31, Mgr Bourget le nomma Curé de St-Sulpice, comté de L'Assomption. Il dirigea cette petite paroisse pendant 23 ans, du 30 septembre 1855, à la fin de septembre 1878. Alors âgé de 70 ans, Monsieur Birs abandonna définitivement le ministère actif, et se retira au village de Beloeil, sur une propriété qu'il venait d'acquérir à cette fin. Il y demeura à peine deux années. La maladie le forçant de s'éloigner pour se mettre sous les soins du médecin de son choix, il laissa Beloeil en 1880, et fixa sa résidence, temporaire d'abord dans son intention, à l'Hospice de Lajemmerais, au village de Varennes. Il y est encore aujourd'hui, 21 février 1882. Vers la fin d'avril 1883, le Patient se réfugia à l'hôpital Notre-Dame de Montréal espérant y trouver plus de soulagement à ses souffrances; mais il y expira, le 15 mai à 11 ½ hres a.m. âgé de 74 ans, 10 mois, 21 jours. Son corps transporté à St-Hyacinthe fut inhumé le 18 dans le petit cimetière du séminaire.

Notes recueillies sur le Courrier de St-Hyacinthe, 29 mai 1883.

"Monsieur Étienne Birs est né à Boucherville, le 24 juin 1808. Il était par son père le petit neveu de Monsieur Girouard. Protégé par son oncle, il fit une partie de ses études au Collège de St-Hyacinthe où il montra du talent et de l'application et il eut des succès marqués. Il se fit estimer de ses maîtres et de ses condisciples, par son urbanité, l'aménité de ses manières, et un caractère attirant la sympathie.

Il termina son cours classique à Montréal, à la suite duquel il se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Il fit ses études théologiques à l'Évêché de Montréal où Mgr Lartigue avait commencé un grand séminaire. Il a toujours conservé un vif sentiment de vénération et de haute estime pour ce prélat, qui s'occupait avec beaucoup de sollicitude des jeunes clercs instruits dans sa maison, en même temps qu'il accomplissait ces actes qui ont attaché un éclatant honneur à son épiscopat.

Promu au sacerdoce le 1^{er} avril 1832, il fut nommé vicaire à St-Denis. Cette paroisse avait aussi pour Curé Monsieur le Grand Vicaire Bédard, prêtre éminemment distingué par ses facultés intellectuelles, ses connaissances variées, ses vertus sacerdotales et une éloquence pleine d'onction qui l'avait rendu célèbre comme prédicateur. On sent tout ce que put avoir d'avantageux pour le jeune membre du sacerdoce, la direction et les exemples d'un tel maître: il a su en profiter.

Il a été aussi pendant quelques temps vicaire à St-Constant, auprès d'un autre prêtre qui a laissé une mémoire vénérée, Monsieur Chèvrefils. Il s'attira l'estime en cette paroisse, comme à St-Denis.

Monsieur Birs a été appelé de là, à la cure de St-Hugues, puis à celle de St-Simon. Il a quitté cette dernière en 1842 pour aller occuper au Séminaire de St-Hyacinthe, la charge de Procureur dans laquelle ses services ont été hautement appréciés.

Il a été ensuite nommé curé de Ste-Rosalie. Après neuf ans passés dans cette paroisse, déjà fatigué et souffrant, il est retourné au Séminaire de St-Hyacinthe pour y prendre un certain temps de repos. Sa santé s'étant jusqu'à un certain point améliorée, il a accepté la desserte de la paroisse de St-Sulpice qu'il a gardée pendant 21 ans. Forcé d'abandonner le ministère à cause de ses douloureuses infirmités, il s'est d'abord retiré à Beloeil et ensuite à Varennes chez les Sœurs de la Charité. Celles-ci lui ont prodigué les soins les plus dévoués, ainsi que le médecin si distingué de cette paroisse M. le Dr Pinchaud. Mais l'art ne pouvait prévaloir contre la nature de sa maladie et son âge avancé. Il s'était rendu à Montréal à l'hospice de Notre-Dame pour y tenter un moyen de guérison ou de soulagement, il était trop tard; il y est décédé le 15 de ce mois, à l'âge de 75 ans moins 1 mois et q.q. jours.

Le séminaire de cette ville à raison de son titre de neveu de son fondateur et de la générosité de Monsieur Birs à son égard, a voulu que ses restes fussent déposés à côté de ceux de son oncle, et de son ami intime, le regretté Monsieur Desaulniers, et d'autres prêtres de la maison.

Le corps du digne prêtre est arrivé à St-Hyacinthe jeudi soir, le 17 du courant. Il était accompagné d'un certain nombre de membres du clergé; il a été reçu à la gare par les directeurs et les élèves du Séminaire.

Au moment où il entrait dans la maison, M. le Supérieur fit, selon le rite de l'Église, la levée du corps qui fut immédiatement transporté à la Chapelle. Le lendemain, le service fut chanté par M. le Chanoine Beauregard, et l'absoute par M. le Grand Vicaire Gravel. Monsieur le Supérieur du Séminaire fit l'oraison funèbre. Après avoir parlé des qualités personnelles du défunt, il exposa quels sont les devoirs du Curé et il dit: "Il est ici quelques uns de ses paroissiens: j'en appelle à eux. A-t-il manqué à l'un de ses devoirs de pasteur? N'a-t-il pas toujours été prêt à donner les soins de son ministère à qui les réclamait? N'a-t-il pas instruit, édifié par cette parole éloquente dont il avait reçu le don? N'a-t-il pas montré un grand zèle pour la maison de Dieu par

l'ordre qu'il y mettait, les ornements nécessaires au culte dont il l'a pourvue, et tout cela, avec ce goût exquis qui le distinguait? Je le dis sans crainte d'être contredit: dans les diverses paroisses qu'il a desservies, il a joui de l'estime et de l'affection de ceux dont il était le pasteur: il a gouverné avec un esprit de conciliation et de paix qui ont fait son bonheur et celui de ses paroissiens.

Et ce qui ajoute à son mérite, c'est l'état habituel de souffrances dans lequel il se trouvait depuis un certain nombre d'années. Il est demeuré à son poste tant qu'il a pu, remplissant les devoirs de sa charge malgré de graves infirmités.

Le prédicateur rappela ensuite ce que Monsieur Birs a fait en faveur de l'éducation. Il dit que par sa générosité, il a aidé à l'instruction classique de plusieurs de ses pauvres paroissiens. Il a été heureux dans le choix de ceux à qui il a fait cette faveur; car on peut citer entre autres: Monsieur le Maire actuel de la cité de Québec, Monsieur le représentant du Comté de Bagot aux Communes, et, dans le sacerdoce, Monsieur le Grand Vicaire, Curé de Beloeil, qui, entre autres, qualités qui le distinguent, a joint une gratitude si constante, si affectueuse, si dévouée pour bienfaiteur, devenu son intime ami.

Puis Monseigneur Raymond a dit en substance: "La gratitude, c'est un sentiment que cette maison lui doit à un haut degré. Il a été animé de l'esprit de son oncle, le Vénérable fondateur de ce séminaire. Monsieur Girouard s'était dit: je ferai des prêtres, je bâtirai un collège pour être une pépinière du sacerdoce; je sacrifierai tout pour cela. Son digne neveu a donc fait à cette maison un don généreux qui l'aidera à former de ces ministres des autels, qui, comme les membres du nombreux et respectable clergé que je vois ici, étendront, l'empire de Dieu sur les âmes, et multiplieront le nombre des élus.

Et ce prêtre dévoué aux intérêts de la religion et de la patrie a pensé que cette maison n'a pas pour but unique de donner des prêtres à l'Église; mais qu'elle doit aussi fournir à la patrie des citoyens instruits qui travaillent à sa prospérité. En effet il y a besoin dans ce siècle d'une haute éducation religieuse pour les hommes qui ont à exercer une influence sur les destinées d'une société. Dans d'autres pays, on exclut Dieu de l'éducation; mais l'immoralité la plus flagrante dans l'ordre politique et civil, l'injustice dominant au moyen de la force, la pudeur outragée, la sécurité publique et privée menacée d'horribles attentats, un bouleversement dans les idées et les mœurs qui fait appréhender les plus désastreuses catastrophes, voilà le fruit d'une instruction qui se soustrait à tout enseignement religieux. Notre pays est peut être celui du monde où notre foi a le plus d'empire. Mais l'océan est bientôt traversé; l'épidémie irreligieuse qui fait tant de ravage dans notre mère patrie peut facilement faire sentir ici le souffle délétère qui la communique. Il faut un cordon sanitaire qui empêche son invasion. Des maisons où se donne une forte éducation religieuse, voilà le préservatif contre la peste intellectuelle et morale qui nous menace. Qui est-ce qui a maintenu jusqu'ici cette foi, qui nous a donné à notre patrie sa prospérité et ce qui fait sa gloire? Ce sont en grande partie les collèges classiques, élevés, dirigés par le clergé. Ces mêmes établissements, s'ils reçoivent un encouragement qui les fasse prospérer, maintiendront ce qu'ils ont établi. Qu'on affaiblisse l'action du clergé dans l'enseignement, on prépare par là même la perte de notre nationalité dont la foi catholique est l'élément essentiel; on ouvre la voie à l'immoralité et à toutes ses conséquences si funestes à la société, on appelle la dynamite.

Honneur donc et reconnaissance aux bienfaiteurs de maisons d'éducation où une haute instruction religieuse se joint à de fortes études littéraires. Cet hommage si justement mérité par

le généreux prêtre que renferme cette tombe, nous le lui rendons avec l'accent le plus vif de notre cœur.

La pieuse charité de Monsieur Birs ne s'est pas bornée aux séminaires; à part d'autres legs à des institutions du diocèse de Montréal, il a fait un don généreux à l'Évêché et à chacune des communautés religieuses de St-Hyacinthe. Cet acte devra faire bénir sa mémoire par cette ville dont il a favorisé les établissements religieux qui lui sont si utiles et qui font son bonheur."

4. Messire L.M. Archambault

Messire Louis Misaël Archambault naquit à St-Antoine, rivière Chambly, le 14 juillet 1812, de Sieur Ignace Archambault Cultivateur, et de Dame Marie Coderre. Il fit son Cours Classique et Littéraire au Collège de St-Hyacinthe, de 1827 à 1833. Il revêtit l'Habit ecclésiastique le 10 septembre même année, et enseigna dans la susdite Institution en janvier 1837. Mgr J.-J. Lartigue, Évêque de Telmesse, puis de Montréal, conféra tous les Ordres au jeune Levite: la Tonsure, dans son Église de St-Jacques, 21 septembre 1833; les Ordres mineurs ibidens, 6 septembre 1835; le Sous-Diaconat dans la Chapelle intérieure du Petit Séminaire de Montréal, 16 oct. 1836; le Diaconat, dans l'Oratoire de son Évêché, 17 décembre suivant, et la Prêtrise, ibidem, le 15 janvier 1837.

Nommé Vicaire, 28 janvier, à St-Jean-Baptiste de Rouville, Messire Archambault en remplit les fonctions, du 1^{er} février au 15 novembre 1837. Ce même jour, son Supérieur l'appela au laborieux Vicariat de St-Jacques de l'Achigan, chez le Vénér. Messire R. Paré, où il exerça le saint ministère jusqu'à la fin de mai 1840. Le 27 octobre il fut promu à la Cure de St-Hugues de Ramezay, qu'il administra durant près de 40 ans, c'est-à-dire du 3 novembre 1840 au 26 septembre 1880. C'était la première et la seule cure qu'il eut à diriger, durant sa carrière sacerdotale active. La santé du jeune curé était alors si débile, que force lui avait été d'abandonner le Vicariat avant le temps. Après 5 mois de repos, il n'accepta la Desserte de St-Hugues, qu'en vertu de la sainte obéissance et sur les instances de son Évêque, bien persuadé, du reste, quant à lui, qu'en se chargeant de ce fardeau, il allait au devant d'une mort plus ou moins prochaine. Cependant, grâce à son énergie et à un régime de vie sévère strictement et constamment observé, il put se maintenir à flot, voire même se fortifier avec le temps. Son Supérieur, craignant d'avoir sacrifié un prêtre jeune encore, plein de zèle et d'avenir, avait proposé à Messire Archambault, en octobre 1841, de voyager un peu dans le but de se refaire et de gagner du terrain. Quoiqu'il en soit de cette supposition, le jeune curé écrivait en ces termes, le 18 octobre à Mgr Bourget, Évêque de Montréal: Mgr: ..."Pot fêlé que je suis je n'aime pas entreprendre des voyages lointains. La vie régulière m'est nécessaire; il me faut un exercice modéré. Je mène un régime très sévère, ne mangeant que crackers, matin et soir... J'éprouve un mieux assez conséquent, qui me fait vivre d'espérance... Malgré l'état de faiblesse et de malaise habituel où j'ai été depuis que je suis en cure, il a plu à la divine Providence me donner assez de force pour faire tous les offices publics, sans en manquer aucun, à l'exception de ceux de la Semaine Sainte, que je n'ai pas cru devoir entreprendre. Je suis aujourd'hui presque aussi sédentaire que le Vénérable Messire Paré, d'édifiante mémoire." (Archiv. Év. St-Hyacinthe) Messire Archambault, quoique d'un extérieur ou apparence rude au premier abord, était néanmoins doué d'une grande sensibilité de cœur. Sa piété filiale s'est montrée dans tout son jour, lors de la dernière maladie de son respectable vieux père, été 1845. Nous le conjecturons d'après ce qu'il en écrivait le 2 septembre à son Évêque, voici: "L'état de ma santé m'a mis dans

l'impossibilité de faire ma Retraite spirituelle avec mes confrères. Depuis quinze jours, je me sens des fatigues que j'éprouvai il y a quelques temps, au chevet du lit de mon respectable père mourant. J'ai passé six jours sans dormir un instant, jusqu'au moment où j'eus la douloureuse consolation de recueillir son dernier soupir... Il est mort dans les plus beaux sentiments de religion, et nous a donné, en mourant, ses avis avec la plus grande onction et la plus grande tendresse. C'est un été bien pénible pour moi; le sentimental et le physique sont affaiblis."

Nonobstant sa faible constitution, Messire Archambault fut toujours d'une activité peu commune, c'est à son énergie et à son esprit d'entreprise que la paroisse de St-Hugues doit d'être montée au second rang entre toutes celles du diocèse. Ses Établissements religieux en font foi, car, grâce à l'initiative de son Curé et à une large part de déboursés personnels par celui-ci, elle possède, aujourd'hui, trois monuments qui font honneur. Le premier en ce genre, est le presbytère actuel qui ne put être achevé qu'après cinq années de lentes procédures et de travail, 1842-1847.

Messire Archambault put desservir seul sa paroisse pendant près de neuf ans. Au mois de juillet 1849, il reçut de l'aide dans la personne de Messire J.A. Boisvert, plus âgé que lui, 52 ans. Ce secours lui ayant été enlevé à la fin de septembre 1850, il crut pouvoir, seul, faire face à toutes les exigences du saint ministère. Mais, alors, le nombre des fidèles s'était accru bien plus que les forces physiques du Pasteur. Vu la disette d'ouvriers évangéliques le Curé n'osa pas, tout d'abord solliciter trop haut une nouvelle assistance. Au mois de décembre, ne pouvant plus tenir sur le même pied, il écrit, le 11, à son supérieur, dans les termes suivants: Monseigneur "... Messis quidem multa, operarii autem pauci; rogate ergo Dominum.... Depuis que je suis prêtre, (15 janvier 1837)... ces paroles... n'avaient pas fait sur moi une impression spéciale; mais, depuis qu'accablé sous le poids de la chaleur et du jour, je sens mes forces épuisées, ma santé délabrée et les besoins de ma petite vigne triplés, oh! depuis ce temps... ces paroles ont fait, ... tous les jours, une vive impression sur moi. Depuis ce temps, (tel est l'effet de l'indigence, de ramener vers Dieu) je n'ai cessé de demander au Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa vigne, ... pour suppléer à notre insuffisance, ... ou pour nous remplacer, s'il daigne nous gratifier de la Couronne de vie, que nous n'avons, hélas que trop peu, ou, pour mieux dire, nullement méritée." Ici l'auteur demande quelqu'un pour le secourir, et ajoute: "si j'en ai un (vicaire) il sera traité en frère, environné d'égards et de soins. Je désire un jeune, autrement, je préférerais rester seul, tant que je pourrais souffler. Je dois avouer que je suis mieux que l'été dernier, je gagne lentement: je vis à la bouillie et un petit repas de viande légère par jour. Me trouvant un peu amélioré, j'avais décidé de ne pas faire de nouvelle application, mais mon Médecin me dit qu'il me croyait obligé de faire instance; qu'ainsi, de suite, je pourrais me rétablir bien; que, plus tard, le secours ne pourrait peut-être pas venir que pour m'administrer et me déposer dans la tombe.

L. Misaël Archambault, Prêtre" (Ibid)

L'on voit par là que le cas était des plus graves, alors, et qu'il y avait réellement periculum in mora. Monseigneur Bourget s'empressa de secourir son Curé en détresse, et lui envoya, pour aide, un tout jeune Prêtre, Messire C.A. Loranger, vers la mi-janvier 1851. Entre autres qualités, le Curé de St-Hugues était fort dévoué à la belle cause de l'éducation de la jeunesse. Considérant donc que l'instruction ordinaire donnée dans les Écoles élémentaires de campagnes était bien insuffisante pour bon nombre d'enfants capables d'aspirer plus haut, il conçut le projet de fonder chez lui un Couvent, avec le concours de ses paroissiens. C'était en hiver 1853. À l'instigation du premier Évêque de St-Hyacinthe, il se mit à l'œuvre, au mois de juillet cette même année. Le 18 septembre 1855, il avait la consolation de voir s'installer solennellement dans

l'édifice qu'il venait de bâtir à gros frais, la Communauté Mère des Sœurs de la Présentation de Marie. Le 20 septembre, Messire Archambault était nommé Supérieur de la dite Communauté, et de plus, Archiprêtre du Diocèse. Trois ans plus tard, un coup bien sensible à son cœur généreux, vint frapper le digne fondateur, dans le départ du Noviciat, qui allait s'implanter à St-Hyacinthe, 23 août 1858. Le bon Curé fut dédommagé de cette déception imprévue, par les marques de confiance que lui donnèrent, à maintes reprises, les Évêques successifs de St-Hyacinthe. Habile administrateur chez lui, il devait l'être aussi à l'Étranger. Reconnu pour tel, ses Supérieurs le chargèrent très souvent de missions délicates, à l'effet de régler des affaires de fabriques, de procéder à des opérations canoniques pour érections ou démembrement de paroisses, constructions d'églises, presbytères, etc. Il s'en acquitta toujours avec bonheur.

En 1859, Messire Archambault mit la première main à une entreprise autrement sérieuse et épineuse que ses deux devancières; entreprise dans laquelle il dut supporter maintes veilles et fatigues morales et physiques; essayer moult déboires; surmonter mille et une difficultés: la construction de son Église. S'il a réussi à faire de ce temple un bijou de richesses et de beautés artistiques, à l'intérieur, il n'a pas toujours tenu à lui d'avoir un succès plus heureux, sous un autre rapport. Aujourd'hui encore, (1883) après vingt-quatre ans d'anxieuse attente; aujourd'hui, qu'il est en dehors de toute gestion d'affaires, il n'a pas la consolation de voir son œuvre parfaitement achevée; il ne peut encore se dire avec certitude qu'elle se maintiendra!... Certainement le dévouement sans bornes, déployé dans l'accomplissement de cette louable entreprise était digne d'un bien meilleur résultat.

Le 1^{er} août 1866, un nouveau Pontife, le troisième, prenait possession solennelle du Siège épiscopal à St-Hyacinthe. Pour mieux administrer le jeune diocèse, celui-ci voulut s'entourer d'un certain nombre de Prêtres prudents et judicieux. À la fin du mois, pendant la Retraite pastorale, Monseigneur Chs La Rocque forma son Conseil diocésain, et choisit le Curé de St-Hugues pour en faire partie. Il le lui annonce officiellement en ces termes, le 31 août. Monsieur: "Plein de confiance en votre prudence, votre sagesse et vos lumières, ainsi que dans votre attachement à la personne de votre Évêque, et dans votre dévouement au bien de l'Église, je vous ai choisi et je vous nomme pour être membre de mon Conseil... Votre sagesse et votre prudence m'assurent que vous trouverez tout juste et tout naturel que je vous prévienne... qu'il y aura pour tous les membres un secret d'honneur." (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Deux ans plus tard, le même Prélat se fit accompagner de Messire Archambault dans sa visite pastorale, lui proposant son projet le 1^{er} avril 1868, il lui écrivait, entre autres choses, à cette occasion: "Je crois avoir le même droit que mes prédécesseurs qui ont souvent réclamé vos services, parce qu'ils vous donnaient leur confiance. C. Ev. de St-H." Du 18 octobre 1849 au 11 mars 1870, le Curé de St-Hugues fit un voyage de long cours en Europe, à Rome, en Terre Sainte. Il en revint avec une foi encore plus vive que celle qui l'avait si bien caractérisé jusque là. C'est certainement à cet esprit de foi dont il était animé que, l'année suivante, 1871, il releva d'une maladie mortelle qui, selon toute apparence humaine, devait l'emporter. De mars à juillet, Messire Archambault fut privé de l'assistance d'un Vicaire, et conséquemment forcé de desservir seul sa paroisse. Ce surcroît de fatigue, dans un corps usé par une longue débilité, lui fit contracter ce mal qui, en peu de mois, le conduisit aux portes de la mort. La science humaine n'y faisant et n'y pouvant plus, le vertueux patient eut recours au Médecin suprême, invoqua avec ferveur Notre-Dame de Lourdes, si bien qu'au grand étonnement de tous, au moment où l'on croyait le voir trépasser, une violente et puissante réaction s'opéra dans tout son être; il était sauvé comme par miracle. La convalescence fut lente et longue. Cependant durant toute l'année 1872, le digne prêtre put aider passim un tant soit peu au saint ministère, qu'il reprit, du

reste, comme de plus bel, en janvier 1873. Cette terrible secousse semblait avoir changé sa constitution et l'avoir rajeuni lui-même de quelques années.

En 1876, Messire Archambault eut à passer au moral, un fort mauvais quart d'heure par devant ses paroissiens, au sujet de réparations notables à faire au presbytère, à tel point qu'il dut s'expatrier pour un temps et laisser à un autre la direction de la paroisse. Dans l'intervalle, Mgr Moreau, 4^e Évêque de St-Hyacinthe, utilisa la longue expérience de son Curé en se faisant précéder par lui, comme Auditeur de Comptes dans les paroisses qu'il visitait officiellement cette année là.

L'année suivante, le Curé de St-Hugues trouva une compensation aux déboires qu'il venait d'éprouver de la part de paroissiens ingrats. Le 26 juillet 1877, le nouvel Évêque de St-Hyacinthe créa un Chapitre diocésain, et Messire Archambault fut appelé, des premiers aux honneurs du Canonat, en qualité de Chanoine titulaire. Enfin, le digne Curé ayant combattu un bon combat, près de quarante années durant, dans le ministère curial, crut arrivé le temps de se reposer de ses luttes.

Le 25 août 1880, il offrit à l'ordinaire la démission de son Bénéfice, demandant du reste, qu'un tiers de la dîme lui fut alloué pour son honnête subsistance. L'Évêque lui accorda l'une et l'autre par Lettre du même jour, où il ajoute: "Vous avez certainement un droit bien acquis à la tranquillité et au repos, après quarante et quelques années de ministère actif et laborieux... Permettez-moi de vous remercier bien affectueusement de vos longs et si utiles travaux pour la Religion et la sainte cause des âmes, et de votre dévouement si profond pour le diocèse, à l'érection duquel vous avez puissamment coopéré et dont toutes les œuvres ont été vos œuvres... Ce dévouement de votre part ne s'est jamais ralenti, et... a toujours été extraordinairement apprécié de votre bien humble serviteur, appelé par la divine Providence à en recueillir les précieux fruits. Que le Seigneur récompense son fidèle Ministre en lui ménageant une douce solitude et des jours sereins. C'est le vœu de cœur et d'âme de votre bien dévoué et reconnaissant Évêque."

L.-Z. Évêque de St-Hyacinthe (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Messire Archambault devant donc laisser l'administration de la cure, ses paroissiens préparèrent une petite démonstration en son honneur. Le mardi, 21 septembre, une grand'messe d'actions de grâces est chantée à l'Église avec grand concours et solennité; puis une adresse de remerciement est présentée au Curé démissionnaire en témoignage de reconnaissance des nombreux services rendus par lui à la paroisse, durant près de 40 années.

Rapport du Courrier Saint-Hugues, 21 septembre 1880

Le Révérend Monsieur le Chanoine Louis-Misaël Archambault abandonnant la desserte de la Cure de Saint-Hugues, une assemblée des paroissiens fut tenue, aux salles publiques, le douzième jour de septembre 1880.

Fut élu Président, Monsieur le Docteur M.-J. Palardy, et Secrétaire, Timothé Brodeur, Écuyer. Monsieur Président ayant expliqué le but de l'assemblée, fut proposé par Monsieur

Ambroise Bérard, ancien colon, secondé par Monsieur Alexis Bellehumeur ancien colon, que les paroissiens de Saint-Hugues, ont appris avec regret, que le Révérend Monsieur le Chanoine Louis-Misaël Archambault se retirait de la desserte de la Cure. Qu'à cette occasion, il est convenable que les paroissiens expriment à ce vénérable Prêtre, d'une manière publique, leurs sentiments d'attachement, de reconnaissance, pour tous les services qu'il leur a rendus comme leur pasteur et leur curé, depuis quarante ans, qu'il a la direction de cette paroisse.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Jules Blanchard, Écr., secondé par Timothé Brodeur, Écr.

Que Monsieur le Docteur M.-J. Palardy soit chargé de préparer une adresse, et de la présenter au Révérend Monsieur Archambault au nom de toute la paroisse.

Après quoi la séance est levée.

Signé: M.-J. Palardy, Président

Signé: T. Brodeur, Secrétaire

Mardi, le 21 septembre, sur la demande de ses paroissiens, le Révérend Monsieur Archambault célébrait une grand'messe d'actions de grâces pour remercier Dieu, de l'avoir conservé pendant quarante ans, Curé de cette paroisse. La foule était nombreuse, chacun avait voulu, par sa présence, témoigner de son attachement à son vieux curé, qui célébrait pour la dernière fois, sa dernière grand'messe comme Curé de cette paroisse. Au chœur, on remarquait plusieurs prêtres des paroisses voisines.

Après le service divin, et le chant du Te Deum, Monsieur le Docteur Palardy, suivit de la foule, s'approcha de la balustrade, et lut au Curé l'adresse qui suit:

***Au Révérend Monsieur Louis Misaël Archambault
Prêtre Chanoine au Chapitre de la Cathédrale de St-Hyacinthe***

Révérend Monsieur,

Les évènements changent avec la vie. Il y a quarante ans, vous arriviez jeune prêtre dans cette paroisse de nouvelle formation, au milieu d'une population peu dense, qui continuait les défrichements commencés.

Depuis ce temps, des générations se sont succédé, et vous voyez autour de vous en ce moment bien peu de ces anciens colons, qui avec vous, ont ouvert cette paroisse.

Le temps a marché, et la mort a fauché vos anciens amis.

Les jeunes ont donc remplacé les vieux, mais à ces jeunes, on a laissé le présent avec l'avenir, la tradition et la mémoire du cœur. Voilà pourquoi, au nom des anciens colons, au nom de toute cette paroisse, à l'occasion de votre démission comme Curé de Saint-Hugues, guidés par la reconnaissance, nous voulons vous exprimer en ce jour, les sentiments de notre cœur, et nos regrets de vous voir nous quitter et abandonner la direction de nos âmes.

Depuis quarante ans, nous avons eu le temps de connaître et d'admirer les belles qualités de votre esprit et de votre cœur, et le dévouement et la générosité qui ont caractérisé les œuvres de votre administration, et comme pasteur et comme Curé. Sous votre habile direction, cette paroisse a grandi, et des monuments importants attestent votre travail et vos sacrifices.

Vous avez bâti une Église superbe, dont les beautés provoquent l'admiration des étrangers, qui de loin, viennent la visiter et la placent parmi les plus belles églises du pays.

Un Couvent, sous la direction de Sœurs dévouées, répand déjà depuis un bon nombre d'années, dans nos familles pour l'avantage de nos jeunes filles, cette belle éducation qui prédestine la femme à une grande influence dans la société canadienne.

Cette maison, qui vous a coûté beaucoup d'argent et de travail, doit être considérée comme un grand bienfait pour nos enfants, et ajoute à la gloire de notre pays.

Par là, vous avez continué à perpétuer cette belle mémoire du clergé du Canada qui, au moyen de ses maisons d'éducation établies de ses mains, et avec ses deniers, sur la surface du pays, a conservé à la race canadienne française ce caractère national qui le distingue.

Ainsi donc, des liens bien grands se sont formés entre le clergé et le peuple, et il est important pour nous, que ces liens ne se détruisent jamais. L'avenir national en dépend. Mais cependant aujourd'hui, l'âge et les infirmités vous obligent d'en briser quelques-uns. Vous laissez le service actif, tout en demeurant au milieu de nous, avec l'enfant de votre cœur, votre fils adoptif, le révérend Monsieur Brown qui a été appelé par son évêque à vous remplacer dignement dans la direction de cette paroisse.

Nous osons croire, que les liens du cœur qui résistent même à la mort, au malheur, se perpétueront avec vous et avec votre successeur, et que vous-même, placé dans un autre milieu, goûterez encore parmi nous quelques instants de bonheur.

Tout en faisant des Vœux pour votre santé, veuillez nous croire, Révérend Monsieur le Chanoine, avec un regret sur le cœur, de ne pouvoir, dans une adresse, vous dire tout ce que nous éprouvons de reconnaissance et de respectueux attachement pour vous, notre vieux Curé.

Vos paroissiens dévoués.

***Réponse du Révérend Monsieur le Chanoine L.M. Archambault
à l'adresse des citoyens***

Mes chers paroissiens,

J'accepte avec bien de la reconnaissance et le cœur plein des plus vives émotions, votre bienveillante adresse.

Lorsqu'à la dernière retraite des Curés du diocèse, désirant vu mon âge et les infirmités qui arrivent, me retirer du ministère, je priai mon évêque d'accepter ma démission, et de faire passer cette cure de mes mains débiles, en des mains plus fortes et plus vigoureuses, je ne

manquai pas, de lui faire le plus grand éloge de votre foi, de votre attachement inviolable aux bons principes, à l'église et à ses ministres, de votre moralité, de l'union et de la concorde qui existent entre vous tous, ainsi qu'entre le pasteur et ses ouailles.

Je vous remets, dis-je à Monseigneur, ma cure, dans un temps où j'en ai la douce confiance, pasteur et brebis peuvent se serrer la main dans une commune étreinte de sentiments affectueux.

La démarche spontanée que vous venez de faire, me prouve, que je n'ai pas trop présumé de vos bons sentiments à mon égard, et me remplit le cœur d'une joie bien vive, qui fera la consolation de mes vieux jours; mais croyez-moi, s'il m'est pénible, comme il l'est toujours à tout homme actif et courageux de voir les armes tombées de ses mains affaiblies, s'il m'est pénible de voir se rompre des liens si chers, qui nous unirent pendant quarante ans, je m'en console par la pensée que je vais demeurer au milieu de ceux que j'ai tant aimés. Ce qui me console encore en laissant la vie active, si conforme à mes goûts, c'est que, comme vous le dites, je vais demeurer avec l'enfant de mon cœur, mon fils adoptif, le Révérend Monsieur Brown, que Monseigneur de Saint-Hyacinthe vient de nommer pour me succéder comme Curé de cette paroisse.

Enfant, comme nous d'une des branches de la grande race celtique, de ce peuple irlandais martyr de sa foi, je l'accueillis à l'âge de 11 ans comme un père, son fils, dans mon foyer, dont il a embelli l'existence par ses vertus et ses éminentes qualités de l'intelligence et du cœur. Pour payer son tribut de reconnaissance à la race canadienne, qui l'avait si bien accueilli, il a voulu consacrer neuf de ses plus florissantes années, à la fondation d'une magnifique paroisse canadienne à Troy, Etats-Unis. Et, en dernier lieu, pour acquitter sa dette de reconnaissance envers moi, refusant des positions importantes, il a préféré venir se constituer mon aide, et mon appui dans la desserte de cette paroisse, voulant que je demeurasse Curé jusqu'à ma mort. Après de tels actes d'un dévouement si noble et si généreux n'ais-je le droit et même le devoir de dire à votre nouveau Curé: "Oh! mon cher fils, vous êtes la gloire et la couronne de mes cheveux blancs. Je dépose avec bonheur les armes devant vous. De ce jour, je m'incline devant vous, et vous proclame le pasteur de ce troupeau qui m'est si cher, et le soutien et l'appui de ma vieillesse."

Mes chers paroissiens, que tous les sentiments de respect et d'amour filial, dont vous m'avez honoré pendant ma longue administration se reporte maintenant sur ce digne pasteur qui devient aujourd'hui votre père spirituel chargé par l'Église du salut de vos âmes.

C'est par là, que se réaliseront pour votre vieux Curé, les souhaits d'heureux jours que vous venez de m'exprimer en votre respectueuse adresse.

Vous m'adressez de chaleureux remerciements pour avoir doté cette paroisse d'une magnifique église. Si à vos yeux, cette église paraît avoir des formes qui dénotent de l'art, ce n'est pas à moi qu'il appartient de le dire, puisque j'en suis le principal architecte; mais ce que je puis et dois dire en justice, c'est que, si pour l'exécution des travaux de construction des édifices religieux de votre paroisse, église, couvent, presbytère et dépendances, j'ai été l'architecte, vous mes chers paroissiens, vus avez été les généreux fournisseurs, au moyen de répartitions, casuel et aures offrandes et même de vos dimes fidèlement payées à votre pasteur.

Je dis vos dimes, car je crois devoir dire encore pour l'honneur de l'église, dont j'ai été pendant quarante ans, le représentant au milieu de vous, que je me suis (en père de famille)

contenté durant ces quarante ans de labeurs incessants de la nourriture et du vêtement (habentes alimenta et quibus tegamur his contenti sumus).

De quarante-cinq mille cent quatre-vingt-neuf piastres et cinquante trois centimes, reçues de vous en quarante ans, dime et casuel compris, j'ai économisé près de dix-huit mille piastres dont un tiers a été employé aux œuvres diocésaines, et les deux autres tiers à la fondation de cette paroisse. Je me retire donc du ministère sans fortune, j'en éprouve une grande joie. Car c'est vous, mes enfants spirituels, vous que j'ai baptisés, que j'ai tant de fois régénérés et consolés au saint tribunal, que j'ai nourris du pain céleste, dont j'ai sanctifié les unions, et que j'ai constamment nourris de la parole de vie, c'est vous qui allez me nourrir encore, en continuant à alimenter de vos dimes et généreuses offrandes le foyer domestique de votre nouveau Curé au sein duquel, je suis assuré de jouir de la plus filiale hospitalité. Car je désire vivre et mourir au milieu de vous, et que cette église qui m'a coûté tant de labeurs soit mon tombeau.

Adieu! mes biens aimés paroissiens, c'en est assez pour mes forces. Au ciel! un éternel rendez-vous! Votre très affectionné père,

L.M. Archambault, Chanoine.

5. Monsieur G.J. Browne, Prêtre

Monsieur Georges Joseph Browne est né à Galway, Irlande, le 17 juillet 1837, de Sieur Michel Browne et de Dame Brigitte Haverty. Il vint en Canada à l'âge de 10 ans 1847, et débarqua à Montréal au moment où le typhus sévissait si cruellement en cette ville sur les infortunés émigrés irlandais. Le jeune Georges Joseph fut l'un des nombreux orphelins de cette nation que fit alors cette terrible épidémie. Il fut d'abord adopté par Messire P. Lafrance, Curé de Saint-Aimé. Mais celui-ci, ayant quitté cette paroisse à l'automne 1848, remit son protégé aux mains de Messire L.M. Archambault, Curé de St-Hugues. Ce nouveau protecteur fit suivre un cours d'étude à son fils adoptif au séminaire de St-Hyacinthe, 1850 à 1856. Ayant alors embrassé l'état ecclésiastique, l'abbé Browne enseigna, deux années durant, au collège naissant de la ville de Sherbrooke 1856-1858; passa ensuite une année au Grand Séminaire de Montréal, puis six à sept mois à l'Évêché de St-Hyacinthe (juillet 1859 – janvier 1860) se préparant au Sacerdoce.

Monseigneur J.-C. Prince, premier Évêque de St-Hyacinthe donna la tonsure cléricale au jeune aspirant dans sa propre Cathédrale, 23 août 1857. Mgr Ig. Bourget, Évêque de Montréal lui conféra les Ordres moindres dans son Église Cathédrale, le 18 juin 1859; Mgr Prince, le sous-Diaconat, dans sa propre Cathédrale, le 2 octobre, même année, le Diaconat, ibid, le dimanche suivant, 9 octobre. Enfin, Mgr Joseph La Rocque, Évêque de Cydonia, promu le Lévite à la Prêtrise dans la Chapelle du Couvent de St-Hugues, 29 janvier 1860.

Messire Browne fit ses premières armes dans le saint ministère à St-Hugues même, où il remplit les fonctions de Vicaire, du 5 février au 27 septembre 1860. Ce fut là son seul vicariat.

Le 19 septembre il fut nommé Missionnaire à St-Thomas d'Aquin de Compton et Desservant de ses annexes, avec les pouvoirs ordinaires des curés. Il dirigea ces diverses missions, du 30 septembre 1860 à la fin de septembre 1863. Le 4 septembre 1863, l'ordinaire l'appela à la double Desserte de la Ste-Croix de Dunham et de St-André de Sutton. Le 5, il lui

écrivait par forme d'encouragement dans ces pénibles missions: "En vous transférant à la cure de Dunham, je dois vous remercier affectueusement des bons services que vous avez rendus à la Religion de Compton dans les Missions y attachées. Je conserverai toujours un excellent souvenir du zèle que vous y avez déployé pour l'avancement spirituel et temporel de ces Missions. Je fais des vœux pour votre bonheur dans le nouveau poste que je vous assigne. Joseph, Évêque de St-Hyacinthe". (Archives, Évêché de St-Hyacinthe)

Monsieur Browne desservit Dunham où il résidait, et Sutton, du 27 septembre 1863, jusque vers la même époque 1867. Quatre années de fatigues et de privations dans ces pauvres paroisses lui semblaient assez pour son quart; aussi désirait-il alors changer de poste. Sur ces entrefaites, Mgr L'Évêque d'Albany, E.U. demandait un prêtre à celui de St-Hyacinthe pour la desserte de la Congrégation canadienne de la petite ville de Troy. Le 10 septembre 1867, Mgr Chs. LaRocque proposa ce poste au Curé de Dunham, lui offrant en même temps son excorporation du diocèse de St-Hyacinthe, s'il la désire. Celui-ci ayant accepté l'une et l'autre, l'Évêque de St-Hyacinthe lui accorde par Lettre du 18 septembre 1867, et ajoute: "Vous remarquerez que je vous donne à l'Évêque d'Albany et non pas à un autre... Vous vous rendrez sous peu à votre nouveau poste. Je prie Dieu de vous bénir et de vous garder dans toutes vos voies." Monsieur Browne desservit la Congrégation canadienne de Troy, d'octobre 1867 à septembre 1875. Il y bâtit une magnifique Église pour l'usage des Fidèles de sa juridiction.

En septembre 1875, il fut transféré à la direction de l'Église St-Jean-Baptiste de Syracuse, diocèse d'Albany, qu'il dirigea seize mois durant, septembre 1875 à janvier 1877. Entre temps, Mgr L.-Z. Moreau était sacré Évêque de Saint-Hyacinthe, 16 janvier 1876. Ce changement d'administration épiscopale engagea le Curé de Syracuse à solliciter son retour dans le diocèse de St-Hyacinthe. Au mois de novembre suivant, il était question d'acquiescer à son désir. À cette même époque, l'Évêque d'Ottawa demandait à celui de St-Hyacinthe un prêtre capable et propre à remplir la charge de Curé de sa Cathédrale, voire même à être élevé à la dignité de Vicaire Général. De l'agrément de l'Évêque d'Albany, Mgr Moreau jeta les yeux sur Monsieur Browne, le jugeant apte à exercer dignement la double fonction offerte à Ottawa, quoique, d'un autre côté, il désira le posséder dans son propre diocèse. Sa Grandeur voulait lui confier d'abord l'office d'Assistant temporaire à St-Hugues, tel que déjà convenu entre eux. Le Desservant de Syracuse préféra un poste secondaire à une dignité ecclésiastique. La négociation entamée, en resta là pour le moment. Elle fut définitivement bâclée en janvier 1877. Le 19, Mgr Moreau écrit à Messire Browne de Syracuse:

"Conformément à votre demande... je vous agrège de nouveau à ce diocèse, dont, de ce jour, vous devenez membre"; et pour première Mission, Sa Grandeur le charge d'aller secourir le Curé de St-Hugues, lui donnant les pouvoirs ordinaires des Vicaires et amplius et l'espoir de future successionis. M. Browne rentra de suite, et de fait dans le diocèse de St-Hyacinthe et se rendit à son poste pour le dimanche 21 janvier 1877.

Messire L.-M. Archambault ayant abdiqué ses fonctions de Curé en septembre 1880, son Assistant appelé officiellement dès le 3 de ce mois, à lui succéder, entra publiquement en office, le dimanche, 26 septembre.

Monsieur Browne dessert encore aujourd'hui la paroisse, en son propre nom, heureux de jouir journellement de la présence de son ancien Protecteur et Père adoptif (18 juin 1883).

L'ex-curé de St-Hugues choisit le presbytère de la paroisse pour lieu de sa retraite. Il y est encore aujourd'hui, 18 juin 1883, vivant en parfaite harmonie avec son Successeur, son fils

d'adoption, aidant, au besoin, à la desserte; remplissant, lorsque requis, ses fonctions de Chanoine titulaire à la Cathédrale ou à l'Évêché de St-Hyacinthe. Ajoutons, qu'outre la fondation du Couvent de la Présentation à St-Hugues, Messire Archambault a contribué pour beaucoup dans la construction de l'Église de la paroisse et dans les réparations récentes (en 1877) du presbytère et de ses dépendances.

C'est lui aussi qui a pourvu aux frais de préparation et de décoration de la Chapelle et de l'Autel de Notre-Dame de Lourdes, dans l'Église de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, et ce, en reconnaissance de la guérison quasi miraculeuse qu'il avait obtenue de cette puissante protectrice, dans l'automne de l'année 1871.